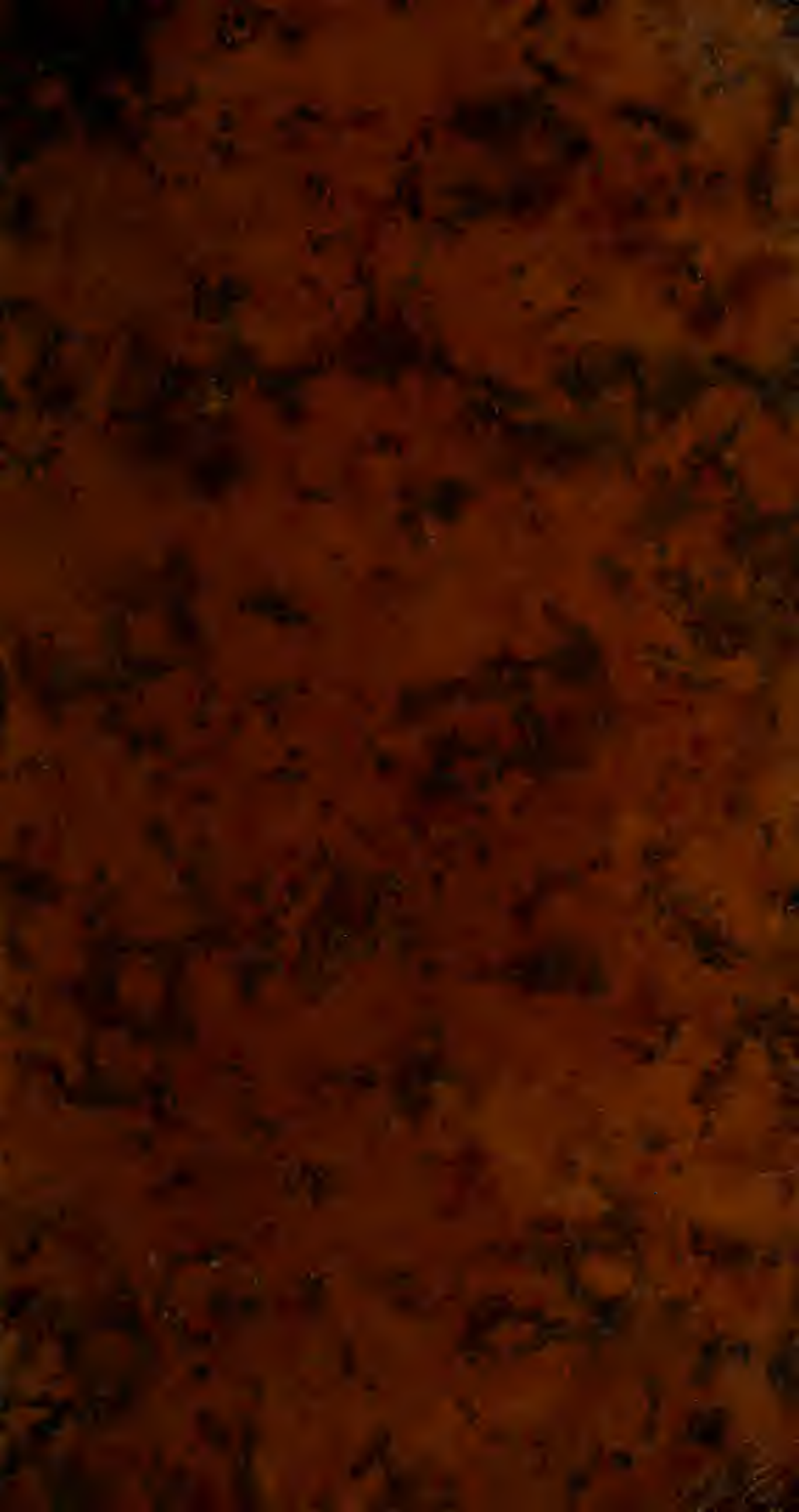


HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.

TOME TRENTE-SIXIE'ME.



HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

OU

NOUVELLE COLLECTION

DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES

PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE, DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERE' DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRE' :

AVEC LES MŒURS DES HABITANS, *LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.*

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET *d'Histoire & de Géographie moderne, qui représente l'état actuel de toutes les Nations :*

ENRICHI

DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME TRENTE-SIXIE'ME.



A PARIS,

Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

M. DCC. LI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

AVERTISSEMENT.

EN avançant dans une longue carriere, un Ecrivain, qui n'a pû donner d'autre garant que ſa bonne foi, doit ſe croire obligé de faire quelquefois remarquer à ſes Lecteurs qu'il ne les fait pas marcher au haſard, & qu'ils peuvent également compter ſur ſa diligence & ſa fidelité juſqu'au terme.

On ne parle point de cette fidelité qui conſiſte à publier chaque Volume dans le temps qu'on ſe propoſe, c'eſt-à-dire, auſſi-tôt qu'on le deſire, & que dans l'ardeur de plaire au Public on ſe haſarde quelquefois à le promettre. Il eſt certain qu'une promeſſe de cette nature ne doit paſſer que pour un engagement conditionnel. Ce qui dépend d'un grand nombre de ſecours, qu'il n'eſt pas aiſé de raſſembler (*), ne peut être aſſujetti à des regles fixes, ni pour la durée du travail, ni pour le temps de la publication. Nos Bibliotheques, ſans excepter celle du Roi, ne contien-

(*) Il y auroit de l'injuſtice à ne pas faire attention que l'Auteur travailloit autrefois d'après les Anglois, & qu'à preſent il ne doit rien qu'à lui-même.

nent point tous les Voyageurs. On a recours à celles des Etrangers. Comment repondre du zele des correſpondans, & de la diligence des voitures? D'ailleurs les Figures & les Cartes cauſent toujours quelque retardement, qui vient de la lenteur des Artiſtes. Ainſi, promettre qu'un Volume ſortira de la preſſe dans un tems qu'on croit pouvoir nommer, c'eſt s'obliger ſimplement d'y apporter tous ſes ſoins; & juſqu'à preſent on n'a pas eu plus de négligence à ſe reprocher, qu'on ne veut en avoir juſqu'à la concluſion de l'Ouvrage.

Mais pour la conſtance eſſentielle, qui regarde le fond de l'engagement & la totalité de l'exécution, on ne balance point à raſſurer les Souſcriteurs, qu'un délai de quelques mois paroît avoir allarmés. L'Auteur repondant tout à la fois de ſes propres intentions & de celles du Libraire, déclare que ſa mort eſt le ſeul obſtacle qui puiſſe interrompre ſon travail. Dans cette ſuppoſition même, la France eſt aſſez riche en Ecrivains pour lui donner des Succeſſeurs: &

ſa philoſophie lui faiſant enviſager aſſez tranquillement ce qui doit arriver après lui, il veut tracer d'avance le chemin qui reſteroit à ſuivre, ſi la mort, plus prompte en effet qu'il ne doit le craindre de ſon âge & de ſa ſanté, ne lui permettoit pas de l'achever.

Aux neuf volumes qu'il a deja publiés (*), la meſure de ſon ſujet, priſe avec plus de ſoin depuis qu'il n'a plus les Anglois pour guides, l'oblige neceſſairement d'en ajouter trois :

Le premier, c'eſt-à-dire, le dixieme dans l'ordre de l'Edition, contiendra ce qui appartient encore aux Indes Orientales, ſur-tout les Voyages par le Sud-Oueſt, ce qui regarde les Terres auſtrales, les Voyages qu'on nomme *errans*, parce qu'ils n'ont pas d'objet fixe, & les Voyages autour du monde.

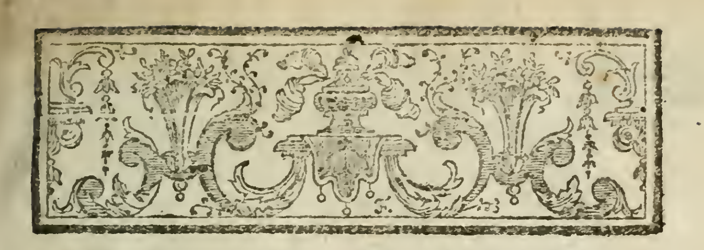
Les deux autres Tomes ſont reſervés preſqu'entierement pour l'Amerique, ſuivant le nouveau plan que l'Auteur a deja pris ſoin d'annoncer, & dont il ne veut pas differer plus long-tems à donner une legere idée.

(*) Trente ſix de l'Edition *in*-12.

Ce plan, auſſi ſimple qu'agreable, conſiſte à reduire toutes les Relations en un ſeul corps, qui formera une Hiſtoire ſuivie; en rejettant dans les Notes ce qui eſt perſonnel aux Voyageurs, & tout ce qui paroîtra digne d'être conſervé, ſans meriter d'être admis dans une narration noble & ſoutenue. Après beaucoup de reflexions, il lui ſemble que c'eſt l'unique moyen d'éviter, dans le texte, les petits détails & les repétitions ennuieuſes, dont on a fait un juſte reproche aux Anglois.

Les Voyages au Nord, qui ſont en petit nombre, & la plûpart très courts, trouveront place à la fin du dernier Tome.

On n'entre dans aucune explication ſur le Volume qu'on donne aujourd'hui, parce que chaque article porte ſon éclairciſſement dans une courte Introduction. En géneral, on ſe flatte qu'il ne paroîtra pas le moins inſtructif & le moins agréable. Mais, juſqu'à l'ouverture du nouveau plan, l'ambition de l'Auteur ſe borne, en continuant de ſuivre celui des Anglois, à ne pas donner ſujet de regretter ſes anciens guides.



HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SECOND.

VOYAGE DE DELLON,

Aux Etabliſſemens François de la Côte de Malabar.



ON a dû regarder la Relation précedente, comme un ſupplement qui n'a rien perdu de ſon prix pour être un peu déplacé, & qui jette au contraire, dans INTRODUCT.

INTRODUCT. le volume précedent, un agrément que les Anglois ne devoient pas dérober aux premiers. Mais rentrons, autant qu'il est possible, dans le seul ordre qui convienne à leur plan, & qu'ils ont presque toujours negligé. Il consiste, comme je l'ai fait remarquer plusieurs fois, à lier du-moins les Relations qui succedent, avec celles qui les ont précedées, par quelque explication, qui fasse remonter le Lecteur à la source des nouveaux évenemens qu'on lui présente.

On l'invite ici à se rappeller l'établissement des François à Surate, tel que plusieurs Voyageurs (1) l'ont deja representé dans son origine. Mr Caron, Directeur de la Compagnie Françoise, forma dans le même temps divers Comptoirs, que De-la-Haye, L'Estra & Carré n'ont pû faire connoître que par leurs noms. Dellon, parti

(1) Voyez les dernieres Relations du Tome 32, & les premieres du 33e. Tavernier fait l'Histoire de ce qui s'est passé en Perse & aux Indes, dans la negociation des Députés de France. Mais elle n'appartient point à ce Recueil. Remarquez seulement qu'il s'est trompé lorsqu'il fait assassiner *La-Boulaie*, dans l'yvresse, par des soldats Persans. Il ignoroit que ce Voyageur reparut ensuite à Rome & à Paris, comme on l'a vu ci-dessus dans la Relation du Pere De-Rhodes. Cette erreur, qui ne peut être excusée dans un ouvrage publié seize ans après, joint à l'emportement avec lequel il traite les Députés, doit le faire lire avec défiance. *Troisieme Tome de Tavernier*, Page 95 *de sa Relation*.

de France en 1668, sur un Vaisseau de la Compagnie, sans autre motif que la passion de s'instruire en voyageant, nous donne les seuls éclaircissemens que j'aye pû découvrir sur des entreprises qui meritent de ne pas demeurer dans l'oubli. Son Ouvrage n'a paru qu'en 1711 (2). Il renferme aussi ses observations sur Madagascar, & sur d'autres lieux de son passage; mais comme elles n'ajoutent rien à celles qu'on a deja recueillies sur les mêmes lieux, & que sa navigation n'eut rien de plus remarquable, c'est assez de lui faire occuper la scene pour quelques évenemens dont la connoissance n'est dûe qu'à lui. Qu'on le suppose à Surate, résolu de partir avec *La-Force* & *La-Marie*, deux Vaisseaux François, qui devoient faire voile au Malabar.

INTRODUCT.

Caractere de l'Auteur.

Il sortit de ce Port sur La-Marie, le 6 de Janvier 1670, avec un vent favorable, qui l'accompagna jusqu'à la rade de *Rajapour*. Le Vaisseau La-Force, qui s'arrêta pour y prendre quelques

DELLON. 1670.

Voyage à Mirzeou.

(2) A Cologne, chez Pierre Marteau; dédié à M. le Baron De-Breteuil, Introducteur des Ambassadeurs. Il contient aussi une Relation de l'Inquisition de Goa, qui avoit deja vu le jour. Dellon fit, après son retour, le voyage de Hongrie avec leurs Altesses Serenissimes MM. les Princes de Conti, en qualité de leur Medecin. Il n'écrit pas mal, & son caractere paroît judicieux.

DELLON. 1670.

marchandises, avoit ordre de rejoindre l'autre à Balliepatan. L'Auteur n'eut point alors l'occasion de connoître cette Ville, mais le sejour qu'il y fit dans la suite lui donna le temps d'y faire quelques observations.

Rajapour & sa description.

Rajapour est situé sur la côte de Malabar (3), à quatre-vingt lieues de Surate, & vingt au Nord de Goa. Il appartenoit au Prince Sevagi, ce fameux rebelle, qui avoit donné long-temps de l'occupation au Grand-Mogol & au Roi de Visapour (4). La riviere qui l'arrose ne reçoit pas de Navires au-dessus de cinq cens tonneaux. On y trouve d'abord un petit village, qui n'est habité que par des pêcheurs. A quatre lieues de la mer, on rencontre la petite ville, qui donne son nom à la riviere & au port. Les plus grandes Chaloupes y remontent facilement avec le secours de la marée: mais lorsque la mer se retire, il reste si peu d'eau dans la riviere, qu'on la traverse à gué. Les Anglois avoient autrefois un établissement considerable à Rajapour, duquel ils furent chassés, pour avoir entrepris d'y établir un Fort. La Compagnie de

(3) A dix sept degrés de latitude.

(4) *Voyez* ci-dessus les Relations de Carré & de L'Estra.

France s'y étoit établie après eux ; & ses Commis y avoient fait bâtir une belle maison, accompagnée d'un jardin fort agreable. Elle avoit, à peu de distance, une source d'eau cheude, également salutaire pour une infinité de malades qui venoient en boire ou s'y baigner. Les montagnes & les forêts, qui environnent la Ville, sont remplies de singes, d'une varieté extraordinaire dans leur taille & dans leur couleur. Ils viennent familierement jusques dans les maisons, parce que les Habitans portent le respect pour eux jusqu'à la veneration. Les François, à qui cette familiarité paroissoit incommode, en tuoient toujours quelques-uns. Mais ils avoient besoin de précaution pour n'être pas apperçus. Ce crime auroit été capable de les faire chasser du pays (5). On recueille quantité d'excellent poivre aux environs de Rajapour. Il s'y trouve aussi beaucoup de salpêtre, & l'on y fabrique des toiles très fines. Ces trois marchandises font le principal commerce du pays. Sevagi possedoit un grand nombre de Places fortes, dont quelques-unes étoient situées sur des montagnes inaccessibles. Leurs garnisons faisoient des

DELLON. 1670.

(5) Page 160.

DELLON. 1970.

courses continuelles sur les Peuples voisins, avec lesquels ce Prince étoit en guerre. La plûpart de ses Sujets étoient idolatres comme lui : cependant il souffroit, dans ses Etats, toutes sortes de Religions ; & Dellon juge, comme tous les Voyageurs du même temps, qu'il étoit non seulement un des plus habiles Princes de l'Asie, mais un des plus grands politiques de son siecle (6).

Jugement de Dellon sur Sevagi.

Il arrive à Mirzeou.

La-Marie arriva le 14 de Janvier à la vue de Mirzeou, & le même jour elle jetta l'ancre à l'embouchure de la riviere. C'est à très peu de distance qu'est située la Ville de Mirzeou, une des plus importantes du Royaume de Visapour, éloignée de Goa d'environ dix huit lieues vers le Sud. La Compagnie de France y avoit un Bureau, & faisoit acheter beaucoup de poivre par ses Commis (7). La riviere ne reçoit que des Barques d'un port mediocre. A moins d'un quart de lieue de la Ville, qui est assez peuplée pour sa grandeur, on voit une Forteresse, qui se nomme aussi Mirzeou, place assez forte & bien munie d'artillerie, où le Roi de Visapour entretient sans cesse une

(6) *Voyez* Carré & l'Estra.

(7) *Voyez* d'autres motifs, dans la Relation suivante.

nombreuse garnison. Le pays qui l'environne est agreable & fertile, surtout en riz, qu'on y recueille abondamment. Le Commandant du Fort étoit un Seigneur Persan, nommé Cojabdella, homme d'un merite distingué, & fort estimé du Roi de Visapour, auquel il s'étoit attaché depuis quelques années.

DELLON. 1670.

Comment les François sont reçus du Gouverneur.

Les François n'eurent pas plutôt touché le rivage, qu'ils envoyerent un Exprès au Fort, pour donner avis au Gouverneur de leur arrivée. Il vint sur le champ rendre visite au Capitaine & aux autres Officiers du Vaisseau. Après leur avoir fait beaucoup de civilités, il les invita tous à souper pour le même jour; & quoiqu'il ne fût encore que huit heures du matin, on leur fournit, par son ordre, des palanquins & des chevaux qui les conduisirent au Château. Ils furent suivis, dans cette marche, par les hautbois, les tambours, les trompettes & les gardes du Gouverneur. A leur approche & pendant leur entrée, le canon tira pour les saluer. On les introduisit dans une grande salle, dont le plancher étoit couvert de riches tapis de Turquie & de beaux carreaux de brocard. Cojabdella n'avoit rien épargné pour rendre la fête

DELLON. 1670.

agreable. Il avoit invité, au festin, plusieurs personnes de qualité du pays. A peine l'Interprete François eut commencé à temoigner combien ils étoient sensibles à ses politesses, qu'ils virent entrer une troupe de danseuses & des joueurs d'instrumens.

Danseuses des Indes.

On trouve, dans toutes les Indes, des societés de femmes qui font leur unique occupation de la danse. Elles admettent, parmi elles, les hommes dont elles ont besoin pour jouer du tambour, de la flute & du hautbois; & le partage de ce qu'elles gagnent, à cèt exercice, se fait avec égalité. Ces societés étant établies sous l'autorité des Princes, elles sont protegées des Gouverneurs, qui en tirent même une sorte de tribut. Chacun peut les appeller chez soi & les employer, pour le prix dont on convient. Jamais il n'est permis de leur faire violence, & moins encore de les insulter. Leurs chansons & leurs danses sont fort agreables, mais un peu lascives. Les femmes employent une partie de leurs profits à se parer. On voit, sur quelques-unes, pour dix ou vingt mille écus de pierreries. La plûpart sont jolies & bien faites, parce qu'elles n'en reçoivent point sans ces deux agrémens. Elles

sont

sont une espece de vœu de n'être pas chastes ; & ce que chacune reçoit en particulier, des amans qu'elle se procure, n'entre point dans la bourse commune (8).

DELLON. 1670.

Festin du Gouverneur.

Ce spectacle amusa d'abord les François : mais ensuite il leur parut fatiguant par sa longueur. On leür avoit servi quelques verres de vin & du caffé. Ce rafraîchissement ne suffisoit pas à de jeunes gens pleins d'appetit, qui s'étoient moins attendus à voir danser pendant tout le jour, qu'à faire un bon repas. L'heure d'allumer les flambeaux étant venue, on les fit descendre dans la cour, où ils esperoient de trouver le souper prêt : mais ils furent surpris d'y voir paroître, au lieu de table, les mêmes danseuses, qui recommencerent leur exercice. On l'interrompoit quelquefois, pour leur donner le temps d'admirer les feux d'artifice, qui servoient comme d'intermedes à la fête. Elle dura jusqu'à dix heures du soir, & la plûpart commençoient à douter si Cojabdella n'avoit pas resolu de les faire mourir de faim. Cependant, le bal ayant cessé, ils furent conduits dans un sallon ouvert de toutes parts, où

(8) Pages 166 & précedentes.

DELION. 1670.

ſuivant l'uſage des Orientaux, le couvert étoit à terre. On les fit aſſeoir ſur des carreaux, les jambes croiſées. Le Gouverneur s'aſſit avec eux, & l'on ſervit une grande quantité de differentes viandes, que l'appetit leur fit trouver excellentes. On avoit mis, ſur la nappe, pluſieurs vaſes de porcelaine, pleins de limonade, où ceux qui vouloient boire avoient la liberté de puiſer avec des cuilleres de bois, qui tenoient environ la meſure d'un petit verre. On donnoit auſſi du vin à ceux qui en demandoient: mais on n'en expoſa point ſur la table; & le Gouverneur, comme les autres Mahometans, affecterent de n'en pas boire, par reſpect pour leur loi. Lorſqu'on eut deſſervi les viandes, on apporta toutes ſortes de fruits & de confitures, avec une profuſion extraordinaire. Après le feſtin, les danſes recommencerent, & furent pouſſées fort avant dans la nuit. Enſuite le Gouverneur fit reconduire les convives par ſes gardes, au ſon des mêmes inſtrumens qui les avoient amenés. Le lendemain, ils l'envoyerent prier de venir dîner dans leur Vaiſſeau. Il y vint avec une ſuite nombreuſe. On le reçut au bruit du canon, & ſes politeſſes lui furent rendues avec

Feſtin des François.

usure. Cependant il trouva l'art d'encherir sur celles des François, par quantité de presens qu'il fit distribuer à tous ceux qui avoient soupé chez lui : mais lorsqu'il parut prêt à se retirer, le Capitaine du Vaisseau lui en fit aussi de fort riches, au nom de la Compagnie, sans oublier aucun Officier de sa suite (9).

DELLON. 1670.

Dellon fait observer que le Royaume de Visapour n'est pas d'une grande étendue : ce qui n'empêche pas que le pays étant très riche, le Roi, quoique tributaire du Grand Mogol, ne soit un des plus puissans Princes de l'Inde. Il fait profession du Mahometisme ; mais une partie de ses Sujets est encore attachée à l'idolâtrie (10).

Etat du Royaume de Visapour.

Les François partirent de Mirzeou le 19 de Janvier ; & le matin du 22 ils mouillerent devant la riviere de *Balliepatan*, où le Vaisseau La-Force étoit arrivé depuis trois jours. Le poivre qu'ils devoient prendre pour la France étant préparé depuis long temps, leur charge fut bien-tôt achevée. Balliepatan est un gros bourg du Royaume de Cananor, situé sur la côte de Malabar (11), & peuplé de riches Mahometans qui doi-

Voyage à Balliepatan, & sa description.

(9) Page 171.

(10) *Ibidem*.

(11) A onze degrés de latitude du Nord.

DELLON. 1670.

vent leur fortune au commerce. Il borde la riviere, à une bonne lieue de l'embouchure. On découvre à peu de distance, le Palais où le Roi de Cananor fait sa residence ordinaire, & plusieurs belles pagodes dont il est environné. Toute l'étendue de terre qui est entre Surate & le Cap de Comorin, se nomme ordinairement la côte de Malabar: cependant cette côte ne commence réellement qu'au Mont-Dely (12); & c'est dans cet endroit que les peuples qui l'habitent prennent le nom de Malabares. Elle est divisée, dans une longueur d'environ deux cens lieues, en plusieurs Royaumes, dont tous les Souverains sont idolâtres. Celui de Cananor, sans être le plus puissant, précede tous les autres, & jouit d'une consideration singuliere, qu'il doit à certains motifs de Religion. Il est distingué par le nom de *Colitry*, qui n'est qu'un titre, comme *Samorin* est celui des Rois de Calecut.

Etablissement François à Tilsery, près de Cananor.

La maison que le Prince *Onitri*, Gouverneur du Royaume, avoit d'abord assignée aux François pour leur commerce, ne suffisoit pas pour les loger commodement. D'ailleurs son éloignement de la mer rendoit le transport des

(12) A douze degrés.



VUE DE CANANOR.

T. IX. N. XIV.

marchandises fort difficile: Aussi - tôt que les deux Vaisseaux François eurent mis à la voile, Dellon demanda instamment un lieu plus commode; & ses sollicitations lui firent obtenir cette faveur. Le Prince se rendit lui-même, avec quelques François, dans une Terre de son appanage, qui se nomme *Talichere*, située sur le bord de la mer, à quatre lieues au Midi de Balliepatan, & trois lieues de Cananor. Ce lieu leur paroissant plus convenable, ils l'acheterent pour la Compagnie; & dans leurs mains, il prit le nom de *Tilsery* (13).

DELLON. 1670.

Observations sur le pays.

Cananor, principale Place du Royaume qui en tire son nom, est accompagnée d'un port assez commode pendant l'Eté, mais où les Vaisseaux ne sont pas en sûreté pendant l'Hyver. C'est un des premieres lieux où les Portugais s'arrêterent, après avoir découvert les Indes. A peine furent-ils arrivés, qu'ils y eleverent une Tour, avec des pierres qu'ils avoient apportées de Portugal. Elle subsiste encore. Ils prirent soin de l'environner d'une forte muraille, sur laquelle ils placerent plus de cent pieces de canon, & cette Forteresse les rendit redoutables à tous les pays voisins, où l'artillerie n'étoit pas encore

(13) Page 300.

DELLON. 1670.

en usage. Ils bâtirent ensuite, près de leur Tour, une assez grande Ville, qu'ils conserverent long-temps : mais les Indiens, fatigués de leur tyrannie, appellerent enfin les Hollandois à leur secours ; & ces nouveaux Maîtres raserent les fortifications de Cananor pour s'en epargner la garde. Cependant les Habitans du pays ont tiré peu d'avantage de ce changement. Ils sont plus durement traités par les Hollandois qu'ils ne l'avoient jamais été par les Portugais ; & si l'on en croit l'Auteur, ils rappelleroient volontiers leurs anciens tyrans (14).

A demi-lieue du Fort de Cananor, en tirant vers le Midi, on trouve un gros bourg, peuplé de Mahometans, & gouverné, sous l'autorité du Roi, par un Seigneur de la même Secte. Il se nommoit *Aly - Raja.* Ses vertus le faisoient aimer des siens & respecter de ses voisins. Il étoit riche, & Souverain même de quelques-unes des Isles Maldives. Ce bourg avoit plusieurs Marchands, chez lesquels on trouvoit abondamment ce que les Indes produisent de plus riche & de plus curieux.

Dans tout le Royaume de Cananor, comme dans tous les autres Etats du

(14) Page 301.

Malabar, on ne voit pas de grands chemins qui conduisent d'une Ville à l'autre : ce ne sont que des sentiers, ou des chemins fort étroits, parce qu'on n'y connoît pas d'autres voitures que des chevaux, des elephans, & des palanquins. Le pays produit une extrême abondance de cette espece de cannes, que les Indiens nomment bambous. Lorsqu'elles sont encore tendres, on choisit les meilleures pour les couper par tranches, & de l'épaisseur d'un écu, qui se confisent au vinaigre, & dont on fait une sorte de salade que les Orientaux nomment *Achar*, par excellence. Ils donnent le même nom à tous les fruits ou les legumes qui sont confits au vinaigre : mais on y joint leur nom propre, comme Achar de poivre, Achar de gingembre, d'ail, de choux, &c; au lieu que le bambou est distingué absolument par celui d'*Achar*. Ces cannes, lorsqu'on les laisse croître, deviennent aussi grosses que la cuisse humaine, & longues de vingt à trente pieds. Elles servent à divers usages, mais particulierement à porter les palanquins. Dans leur jeunesse, on leur fait prendre toutes sortes de plis & de figures. Celles qu'on reussit à courber en forme d'arc, de maniere que les deux bouts demeu-

DELLON, 1670.

DELLON. 1670.

rent parfaitement égaux, sont recherchées pour les palanquins des Seigneurs, & se vendent jusqu'à deux cens écus(15).

Diverses Places voisines de Cananor.

A la distance d'une lieue, au Midi de Cananor, on rencontre un village qui se nomme *Corla*, & qui n'est habité que par des Tisserands. Il s'y fabrique de très belles toiles, qui portent le nom du lieu. Une lieue plus loin, on arrive au bourg de *Tremepatan*, où le Mahometisme est la seule Religion reconnue. La plûpart des Habitans s'y enrichissent par le commerce. Assez près de ce bourg, on découvre, sur une colline, un Château du Roi de Cananor, où ce Prince s'est fait une habitude de passer une partie de l'année. Une assez belle riviere, qui arrose les murs de Tremepatan, va se jetter dans la mer un quart de lieue plus loin. On y fait entrer des barques, ou de petits Navires dont le port ne soit pas au-dessus de deux cens tonneaux; avec la précaution neanmoins de prendre des Pilotes du pays, parce qu'à l'embouchure, & même assez loin dans la mer, il se trouve des rochers à fleur d'eau, qui en rendent l'approche & l'entrée fort dangereuses.

Isle de Tremepatan.

A l'extrémité de ces rochers, s'éleve

(15) Pages 303 & précedentes.

DELLON 1670.

une petite Isle, qui n'est peuplée que de gibier. Elle est d'un secours extrême pour les petits bâtimens, qui étant surpris en mer par l'orage, viennent chercher un abri entre l'isle & la terre. L'unique disgrace qu'ils ayent à redouter est la rencontre des Corsaires, qui s'en font une retraite, & qui montent sur les lieux les plus élevés, pour découvrir les barques sans en être apperçus (16).

Les François de Balliepatan se transportent à Tilsery.

Le Prince Onitri s'étant rendu par terre à Tilsery, avec deux Commis de la Compagnie de France, qu'il alloit mettre en possession de cette terre & de ses dépendances, Dellon partit le lendemain pour le suivre par mer, après avoir fait embarquer, dans plusieurs barques, les meubles & les marchandises que les François avoient à Balliepatan. Il avoit pris quelques Indiens pour lui servir d'escorte. Cependant deux Pares Corsaires, qu'il eut le bonheur de reconnoître, vers l'Isle de Tremepatan, ne lui laisserent pas d'autre ressource que de faire entrer toutes ses barques dans un assez grand ruisseau, qui tombe dans la mer à peu de distance de la riviere, & d'y laisser la meilleure partie de son escorte, tandis qu'il continua son chemin par terre. Il trouva

(16) Page 305.

DELLON. 1670.

heureusement à Tilsery un Vaisseau François, nommé La-Ville-de-Marseille, qui arrivoit de Surate, pour charger du poivre. On arma promptement une Chaloupe. Vingt hommes qu'on y mit, avec quatre pierriers, firent prendre la fuite aux Corsaires & dégagerent les barques (17).

Description de Tilsery.

La Terre de Tilsery (18) consistoit en deux grands enclos; l'un proche de la mer, un peu élevé, & ceint d'une sorte de fossé. Il contenoit environ quatre cens cocotiers, avec une maison assez commode, quoique bâtie de terre & couverte de feuilles de palmiers. L'autre enclos étoit plus bas, plus grand & plus éloigné de la mer. Outre les cocotiers, qui étoient en fort grand nombre, on y voyoit plusieurs arbres fruitiers de différentes especes. A demi-quart de lieue de la maison, un bourg de Mahometans présentoit une Mosquée assez mal construite. Du côté de la mer, on trouvoit deux gros villages de Pêcheurs; & ces trois habitations étoient de la dépendance du nouveau Comptoir. Aux environs, le pays offroit plusieurs autres belles terres, qui ap-

(17) *Ibidem.*
(18) A onze degrés & demi de latitude du Nord.

partenoient à de riches Seigneurs. Le Prince, en vendant Tilſery aux François, leur en avoit cedé la proprieté, avec le droit d'y bâtir; mais s'étant reſervé le Domaine Seigneurial, il paſſa quelque temps dans une terre, qui n'en étoit pas éloignée. Après ſon départ, ils firent travailler avec tant de diligence, que dans l'eſpace de peu de mois, ils ſe trouverent établis dans une fort grande maiſon, avec des magaſins capables de contenir toutes leurs marchandiſes. Ils l'environnerent d'un profond foſſé & de quelques baſtions, pour ſe mettre à couvert, non ſeulement des Pirates, qui ne ceſſoient pas de les menacer, mais de leurs voiſins mêmes, que la jalouſie avoit deja ſoulevés contre eux. Malgré ces précautions, ils furent obligés d'avoir recours à la protection du Prince Onitri, qui leur envoya un de ſes principaux Officiers, avec une garde de cent cinquante hommes. Ce fut alors qu'ils s'applaudirent beaucoup de lui avoir laiſſé, dans la vente, un droit, qui l'obligeoit naturellement à les défendre. Ce Prince, confondant leurs interêts avec les ſiens, revint lui-même au Comptpir. Il ſe déclara hautement leur protecteur. Il fit châtier ſeverement quelques mutins,

DELLON. 1670.

Ouvrages des François, & jalouſie de leurs voiſins.

DELLON. 1670.

qui avoient fait éclater leurs menaces, & sa fermeté dissipa tous les troubles (19).

D'un autre côté, le Samorin, mécontent des Hollandois, & se promettant de la France des secours qu'il n'esperoit plus du Portugal, envoya secrettement des Députés à Tilsery, pour faire des propositions fort avantageuses aux François. *Flacour* & *Coche*, principaux Commis du Comptoir, partirent ensemble pour Calecut & firent un traité, avec ce Prince, par lequel il cedoit à la Compagnie la Souveraineté d'un lieu nommé *Alicote* (20), avec toutes ses dépendances & le pouvoir d'y construire un Fort. Quelques Bâtimens François qui vinrent prendre, dans le même temps, du poivre à Tilsery, & qui laisserent au Comptoir des armes & des munitions, acheverent d'y établir la sureté.

Caron, Directeur general, y passa

(19) Pages 312 & précedentes.

(20) Cette Place n'est pas éloignée de Cochin. C'est une Forteresse, & le pays qui en dépend est fort étendu. Il y passe une riviere, où des Vaisseaux de trois ou quatre cens tonneaux peuvent entrer facilement, & qui rend ce lieu fort propre au commerce. *Page* 315. On a vu dans le Journal de De-la-Haye qu'en passant sur la Côte du Samorin, avec une escadre Françoise, il fit un nouveau traité avec ce Prince, par lequel cette donation fut confirmée. Les François prirent alors possession d'Alicote. *Voyez* Tome 32.

DELLON. 1671.

Voyage de Sirinpatan, ou Padenote.

bien-tôt avec trois Vaiſſeaux, dans ſa route pour Bantam, où il ſe propoſoit de former un nouvel établiſſement. Il laiſſa ordre à Flacour, qui étoit revenu de la Cour du Samorin, d'en aller commencer un autre dans un lieu que les Portugais ont nommé *Sirinpatan*, quoique dans le pays il porte le nom de *Padenote*. On ſe diſpoſa auſſi-tôt pour ce ſvoyage. L'Hyver étoit commencé; car on appelle hyver, aux Indes, la ſaiſon des pluies, qui eſt le temps néanmoins où le Soleil eſt le moins éloigné. Flacour ſentit toutes les difficultés de l'entrepriſe. Mais craignant l'indignation du Directeur General, qui s'étoit fait redouter par ſa ſeverité, il n'eut aucun égard aux dangers de l'inondation. Toutes les marchandiſes furent emballées. En vain, Dellon repreſenta vivement de quelle importance il étoit d'attendre la fin des pluies, qui devoit arriver au mois d'Octobre. Il ne put faire changer de reſolution à Flacour, avec lequel néanmoins il ne pouvoit ſe diſpenſer de partir. A la verité, Sirinpatan n'étoit éloigné que de trente lieues.

Peines & dangers du chemin.

Ils ſe mirent en chemin, le 16 de Juin 1671, ſans autres habits que des chemiſes, des caleçons de toile, &

DEILON. 1671. des ſandales aux pieds. Chacun portoit auſſi ſon parapluie de feuilles de palmier, & un bâton, pour s'appuier, dans des chemins ſi gliſſans qu'ils étoient ſans ceſſe en danger de tomber. Dès le premier jour, ils trouverent toute la campagne inondée. Ils ſuivoient leurs guides pas à pas, dans l'eau juſqu'à mi-jambes, ſouvent juſqu'aux genoux, & quelquefois juſqu'à la ceinture. Après avoir fait deux lieues fort pénibles, ils arriverent le ſoir, également las & mouillés, dans un petit bourg de Mahometans, où ils firent un mauvais repas, qui ne fut pas ſuivi d'une meilleure nuit. Ils en partirent de grand matin, dans l'eſperance de profiter d'un intervalle de beau temps : mais il dura peu. La pluie recommença preſqu'auſſi-tôt, & les chemins ſe trouverent plus gâtés que le jour précedent. Ils étoient obligés de tenir continuellement leurs parapluies : & ne pouvant s'appuier ſur leurs bâtons, ils tomboient ſouvent dans l'eau. Ces chutes les fatiguoient beaucoup. Cependant elles étoient encore moins incommodes que les ſangſues, qui s'attachoient à leurs jambes & à leurs cuiſſes, il falloit les en arracher à tous momens, & leur ſang couloit en abondance. Cette

nouvelle peine les affoiblit jufqu'à les contraindre de finir leur journée à midi, fans avoir fait plus de deux lieues. Ils fe logerent dans la maifon d'un Mahometan, d'où ils fe rendirent après midi chez un puiffant Naher (21), Seigneur du bourg. Quoiqu'ils euffent pris des Paffeports du Prince Onitri, ils avoient befoin de protection dans les lieux de leur paffage, & quelques petits prefens la leur faifoit obtenir.

DELLON. 1671.

L'Auteur en eft rebuté.

Le lendemain ils trouverent les chemins beaucoup plus aifés, parce qu'ils marchoient fur des hauteurs. Mais, par le plus fâcheux contre-temps, leurs guides fe tromperent. Après une marche de quatre heures, ils fe trouverent précifement dans le même lieu d'où ils étoient partis le matin. La colere n'étant d'aucun fecours, il fallut recommencer la même route, & fe fier à ceux qui les avoient égarés. Cependant la pluie tomboit avec plus de violence que jamais. On paffoit, à la verité, par des lieux fecs, mais pierreux, & fans ceffe entrecoupés de plufieurs torrens très profonds & très rapides, qu'il falloit traverfer fur des arbres & fur des planches, au rifque continuel

(21) Ou Naïer. C'eft le nom qu'on donne à la Nobleffe du pays.

DELLON. 1671.

de dans l'eau & de s'y noyer. Un Indien y perit, sans qu'il fût possible de le secourir, ni de sauver même le paquet dont il étoit chargé. On fit neanmoins deux lieues, au travers de ces dangers, & l'on arriva fort tard dans un assez gros Bourg, situé sur le bord d'une riviere, qui descend à Cogniali. La civilité des Habitans, & l'abondance des vivres déterminerent les François à s'y arrêter un jour ou deux : mais avec quel étonnement apprirent-ils que toutes les peines qu'ils avoient essuyées n'approchoient pas de ce qui leur restoit à souffrir jusqu'à Sirinpatan ! Dellon avoue qu'il fut effrayé de la peinture qu'on leur fit des chemins. Il renouvella ses efforts, pour engager Flacour à remettre leur voyage à la fin de la saison. Le trouvant inflexible, & n'ayant pas les mêmes raisons de s'obstiner dans une entreprise à laquelle il n'étoit obligé par aucun engagement, il prit le parti de retourner à Tilsery.

Il quitte ses Compagnons pour retourner à Tilsery.

Après avoir temoigné son regret à Flacour, il se mit dans un canot, avec deux hommes seulement, pour descendre la riviere de Cogniali jusqu'à la mer. Sa navigation fut d'abord assez tranquille. Son dessein étoit d'aller pas-

ser la nuit au Bourg de *Bargara*, chez un riche Mahometan qui en étoit Seigneur (22), avec lequel il avoit même quelques affaires à regler. Il arriva fort heureusement à la vue de Cota, un des plus gros Bourgs de toute la Côte, plus connu par le nom de Cogniali, son Seigneur, sujet du Samorin & le plus redoutable Corsaire du Malabar (23). Les Loix du pays ne permettant point à ces Brigands d'exercer leurs pillages sur la terre, il se flattoit d'être bientôt en sureté à Bargara, qui n'est pas fort éloigné de Cogniali, lorsqu'il apperçut, dans une Barque quelques hommes armés qui s'avançoient vers son canot à force de rames. Les Corsaires, qui l'avoient découvert au passage, avoient pris la resolution de l'enlever. Comme il étoit instruit des usages, il se hâta d'aborder à la rive, dans la confiance de s'y trouver hors d'insulte. A peine y fut-il descendu, que les deux Indiens qui le conduisoient prirent la fuite dans son canot. Ceux qui le poursuivoient, l'ayant trouvé seul à terre, lui appuierent une lance sur l'estomach, avec menace de l'en percer s'il n'en-

Il est pris par des Corsaires de Cogniali.

(22) Il se nommoit Couteas-Marcal.

(23) On l'a vu paroître dans plusieurs autres Relations.

DELLON. 1671.

troit auſſi-tôt dans leur Barque. Il reconnut trop tard l'imprudence qu'il avoit eue de ne pas ſe faire accompagner par quelques Nahers, ou de n'avoir pas pris du moins des armes à feu. La force l'obligeant de ceder, il ſe vit expoſé à la violence de trois Brigands, qui ne ceſſerent pas de l'inſulter jusqu'à l'entrée de Cogniali. Ils affecterent même de lui faire traverſer tout le Bourg, où les Habitans ſortoient de leurs maiſons pour voir paſſer le premier François qu'ils y euſſent vu dans l'eſclavage (24).

Comment il évite l'eſclavage.

Dellon fut conduit chez le Seigneur, qui s'attendoit à tirer de lui une ſomme conſiderable. Mais ne lui ayant trouvé que quelques ducats, il lui fit diverſes queſtions ſur le voyage que les François avoient entrepris à Sirinpatan. Il lui demanda particulierement ſi Flacour avoit emporté de groſſes ſommes, & s'il devoit paſſer par Cogniali à ſon retour. Enſuite il ſe fit apporter des fers, pour les lui mettre aux pieds. Cependant il ſe contenta de les poſer près de lui ; & faiſant appeller quelques-uns de ſes gens, il mit en déliberation avec eux s'il devoit le retenir ou lui rendre la liberté. Quoique Del-

(24) Pages 33 & précedentes.

lon n'eût pas une parfaite connoiſſance de la langue, il l'entendoit aſſez pour comprendre le ſujet de ce conſeil. L'inquiétude du ſuccès anima ſon courage. Il n'oublia rien pour leur repréſenter l'injuſtice qui l'avoit fait arrêter. Enfin, quelques reflexions qu'il leur inſpira, ſur l'alliance que le Samorin venoit de former avec la France, lui firent craindre de s'attirer l'indignation de ce Prince, dont ils étoient Sujets. Le Corſaire s'approcha de lui. Les fers diſparurent. On lui fit des civilités & des excuſes, auxquelles il s'étoit moins attendu qu'aux horreurs d'une longue priſon. On le preſſa même de paſſer la nuit dans le bourg. Mais l'impatience de ſe voir en liberté, joint à la crainte de quelque changement dans une ſi favorable diſpoſition, lui fit demander inſtamment d'être renvoyé le ſoir même à Bargara. Pendant qu'on lui préparoit une barque, Cogniali lui préſenta quelques confitures ſeches, qu'il ne put ſe diſpenſer de recevoir, mais qu'il prit le parti de mettre dans ſa poche, de peur qu'elles ne fuſſent empoiſonnées. L'uſage du poiſon, quoique moins commun chez les Malabares que dans les autres contrées de l'Orient, ne laiſſe pas d'y être connu; & Dellon croit que

Dellon. 1671.

Il craint d'être empoiſonné.

DELLON. 1671.

ſur cet article on n'y ſçauroit apporter trop de circonſpection (25). Son argent lui fut rendu. Enſuite, apprenant que la Chaloupe étoit prête, il ne perdit pas un moment pour s'y rendre, avec quatre hommes armés qui l'accompagnerent juſqu'à Bargara.

Il retrouva, dans ce bourg, ſon Canot & ſes hardes. Les deux Indiens, qui l'avoient abandonné aux Corſaires, lui donnerent pour excuſe, que n'ayant pas douté qu'il ne fût renvoyé de Cogniali avec une eſcorte, ils avoient voulu prendre les devants. Mais ſa joie lui fit oublier leur infidelité, en apprenant d'eux qu'il étoit arrivé depuis deux heures un autre François dans le bourg. C'étoit *La-Serine*, un des Commis du Comptoir de Tiſery, qui revenoit de Calecut & de Tanor, où il étoit allé acheter du poivre pour les magaſins de la Compagnie. Ils paſſerent agréablement la nuit chez Couteas-Marcal, & le lendemain ils arriverent au Comptoir avant midi.

Voyage de Tanor & de Calecut.

La-Serine devant retourner dans les deux Villes (26), d'où il étoit revenu, pour y faire emballer le poivre qu'il y

(25) Page 333.

(26) L'Auteur rapporte enſuite quel fut le ſuccès du Voyage de Flacour & de ſon nouvel établiſſement.

avoit acheté, Dellon se fit un amusement de l'accompagner. Ils prirent leur route sur le bord de la mer. Après avoir fait une lieue, ils arriverent à Meali, double village, dont l'un est habité par des Malabares & l'autre par des Mahometans. Une petite riviere, qui separe ces deux habitations, reçoit les bâtimens dont le port n'est pas au-dessus de cinquante tonnneaux. Ce canton est un des plus agréables & des plus fertiles du Pays. Le bord de la mer offre un autre village, qui n'est habité que par des Pêcheurs. C'est à deux lieues de Meali qu'est situé le bourg de Bargara. Il n'y passe point d'autre riviere qu'un petit bras de celle de Cogniali: mais la mer y forme une très belle anse, qui sert de retraite aux Pares, pendant l'Eté. Aussi-tôt que l'Hyver est venu, les Marchands & les Pirates sont obligés d'y laisser à sec les bâtimens qui ne sont point en voyage. On les couvre de feuilles de palmier, jusqu'à la fin des pluies. C'est à Bargara que le Royaume de Cananor finit du côté du Sud. Quoique ce grand bourg ne soit habité que par des Mahometans, dont Couteas-Marcal étoit le Seigneur, les environs n'en dépendent pas moins d'un riche & puissant Naher, qui reçoit la

DELLON. 1671.

DELLON. 1671.

dixmes de toutes les prises des Pirates, & des droits de Douanne pour toutes les marchandises qui entrent dans le bourg ou qui en sortent.

A très peu de distance de Bargara, on passe la riviere, au-delà de laquelle on trouve le bourg de Cogniali, ou de Cota, que les avantages de sa situation rendent une des plus fortes Places du Malabar. C'est une peninsule, dont l'accès est fort difficile, du côté même qui tient à la terre, à cause de la prodigieuse quantité de limon ou de vase, que la mer y apporte dans les grandes marées. La riviere, qui baigne ce bourg, est large & profonde. Elle donne entrée, jusqu'à la Place, aux Navires qui ne sont pas au-dessus de deux cens tonneaux. Mais l'embouchure est couverte par une petite Isle qui n'est pas moins utile aux Corsaires que nuisible aux Marchands (27).

Forces de Cogniali, Seigneur de Cota.

Dellon a deja peint le Seigneur de Cota comme le plus fameux Corsaire du Pays. Le nombre de ses Galeres monte jusqu'à douze, armées chacune de six à sept cens hommes; sans compter plusieurs petites Galiotes qui vont aussi en course, & quelques Vaisseaux qu'il

(27) Pages 338 & précedentes.

envoye pour le commerce dans les Royaumes voiſins. A ſon exemple, ſes Sujets ſont tout à la fois Marchands & Pirates : ce qui les rend preſque tous riches, & fiers juſqu'à l'inſolence. Son grand-oncle, qui portoit auſſi le nom de Cogniali, s'étant revolté contre le Samorin, mit ce Prince dans la néceſſité d'implorer le ſecours des Portugais pour le faire rentrer dans la ſoumiſſion. Le Viceroi des Indes envoya auſſi-tôt une puiſſante flotte, qui attaqua les Corſaires du côté de la mer, tandis que l'armée du Samorin les tenoit aſſiegés par terre. Mais il arriva des contre-temps, qui firent perir la meilleure partie des troupes alliées. Les Corſaires, devenus plus inſolens, commirent une infinité d'excès dans les terres de Calecut, & ſe vengerent, par une mort cruelle de tous les Portugais qui étoient tombés entre leurs mains. Cependant la belle ſaiſon ayant ſuccedé aux pluies, le Samorin & le Viceroi les attaquerent avec de nouvelles forces. Le ſiege de Cota fut recommencé par mer & par terre, & preſſé ſi vivement, que dans l'eſpace d'un mois elle fut emportée d'aſſaut. Tous les habitans furent paſſés au fil de l'épée, & Cogniali tomba vivant au pouvoir des Vainqueurs. Il fut conduit

Hiſtoire de ſon grand-Oncle.

DELLON. 1671.

à Goa, où son châtiment, pour tant de cruautés quil avoit exercées contre les Chrétiens, fut d'être livré, les mains liées derriere le dos, aux enfans de la Ville, qui l'assommerent à coups de pierres. La Forteresse de Cota passoit autrefois, parmi les Indiens, pour une Place imprenable. Mais les Samorins n'ayant jamais voulu permettre qu'elle fût rétablie, il n'en reste aujourd'hui que les ruines (28).

Etat present de Calecut.

De-là jusqu'à Calecut, on compte sept lieues; & cet espace n'offre que trois ou quatre villages, qui meritent peu d'attention. Ce Royaume, autrefois si petit, que, suivant l'expression de l'Auteur, on entendoit, de toutes les frontieres, le chant des coqs qui étoient nourris dans le Palais du Souverain, est aujourd'hui le plus grand du Malabar. Sa Capitale est située à onze lieues de Tilsery. C'étoit dans cette Ville que se faisoit anciennement presque tout le commerce. Les Portugais y furent bien reçus dans leurs premiers voyages. Ils obtinrent du Samorin la permission de s'établir dans ses Etats, avec tous les privileges qui pouvoient affermir leur situation. Mais ayant bientôt poussé l'ingratitude jusqu'à l'insul-

(28) Page 340.

ter, il les chassa de tous les lieux de sa dépendance, sans leur avoir jamais permis de s'y retablir. L'air de Calecut est fort sain, & le terroir si fertile, qu'il produit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie. La terre, un peu plus basse que la mer, est sujette à de fréquentes inondations. Il ne se passe point d'année où l'eau ne couvre quelque petite portion de l'Etat du Samorin, dont elle demeure en possession; & ce dommage devient si sensible, que l'ancienne Forteresse des Portugais, qui étoit autrefois assez loin du rivage, est aujourd'hui presque ensevelie à deux bonnes lieues dans la mer. On n'en apperçoit plus que le sommet des tours, & les barques passent facilement entre ces ruines & la terre (29).

Les vents de Nord-Ouest, qui soufflent avec violence & presque sans interruption sur la Côte de Malabar, depuis le mois de Mai jusqu'à la fin de Septembre, ne contribuent pas peu au progrès que la mer fait chaque année, sur-tout pendant l'hyver. Dellon, pendant son sejour à Calecut, vit submerger la maison des Anglois, qui n'étoit bâtie que depuis vingt ans & dans

(29) Page 343.

DELLON. 1671.

un lieu assez éloigné du rivage. Ces inondations annuelles ont ruiné plusieurs fois la Ville même, & mettent les Habitans dans la necessité de la rebâtir plus loin, à mesure que l'eau s'avance. On ne peut douter que ce ne soit la principale raison qui en a banni, comme insensiblement, les Negocians & le Commerce. Cependant on y voit encore un très grand marché, composé de plusieurs rues assez regulieres, & peuplé de riches Mahometans. Un gros Village de Mancouas ou de Pêcheurs, & plusieurs autres habitations qui touchent à la Place, lui donnent toujours l'apparence d'une grande Ville. Elle étoit anciennement la demeure ordinaire du Samorin. Mais les ravages de la mer l'ayant dégouté de ce sejour, il y laisse un Gouverneur qui est logé dans l'ancien Palais. Ce poste, qui est un des plus importans de l'Etat, enrichit ceux qui l'occupent. Il est honoré du titre de *Rajador*, qui signifie Viceroi. Dellon vit, dans la cour du Palais de Calecut, une grosse cloche & plusieurs pieces de canon de fonte, qui ont été tirées de l'ancienne Forteresse des Portugais (30).

Le sable de ce rivage est mêlé, dans

(30) Page 345.

plusieurs endroits, de petites parties d'or très fin. Comme il n'est défendu à personne de les chercher, un grand nombre d'Habitans ne subsistent que de ce travail. La plûpart emportent le sable chez eux, en payant un droit au Rajador pour une certaine quantité de paniers. L'Auteur vit des morceaux de cet or, qui valoient quinze à vingt sous; quoique leur valeur ordinaire soit depuis quatre jusqu'à dix (31).

DELLON. 1671.

L'Auteur passe à la vue des Corsaires.

Les Européens se rendent des civilités mutuelles dans ces Régions éloignées. La Serine & Dellon ne firent pas difficulté d'accepter, à Calecut, un logement chez les Anglois. Ils y furent retenus plus long-temps qu'ils ne se l'étoient proposé, par la crainte de quelques Pirates, qui paroissoient disposés à les attaquer au passage. Mais ils s'armerent enfin de resolution; & passant, le mousqueton en main, entre ces Brigands & la Côte, avec une escorte de quelques Nahers, ils ne furent menacés que par quelques mouvemens, qui ne les empêcherent point d'arriver le soir à Tanor.

Description de Tanor.

Cette Capitale du petit Royaume, qui porte le même nom, n'est éloignée que de cinq lieues au Midi de Calecut.

(31) Page 346.

DELLON. 1671.

Tout l'Etat de Tanor est enclavé dans les terres du Samorin, dont il ne laisse pas d'être indépendant. La mer y forme une anse, où les Vaisseaux ne peuvent mouiller sans peril que pendant l'Eté. Ce qu'on nomme la Ville est un composé de plusieurs Villages de Mancouas, d'un fort grand marché, qui est peuplé de riches Mahometans, & d'un gros Village uniquement rempli de Chrétiens, ausquels le Roi permet l'exercice public de leur Religion. Ils ont une petite Eglise assez propre, devant laquelle on a souffert qu'ils ayent élevé une croix. Le Roi fait sa residence ordinaire dans un Château plus éloigné de la mer (32). Il laisse, à Tanor, un Gouverneur dont l'autorité ne s'étend point sur les Chrétiens; par une faveur spéciale, qui reserve le droit de leur administrer la Justice au Directeur de leur Eglise. Les Jesuites de Goa, qui sont depuis long-temps en possession de cette espece de Souveraineté, la font exercercer par de sages Missionnaires, entre lesquels Dellon nomme, avec éloge, le Pere Mathias Fernandez, homme Apostolique, qui écrivoit & parloit beaucoup mieux la langue Ma-

(32) A une lieue du rivage.

labare que les plus habiles Prêtres de la Nation (33). DELLON. 1671.

Quoique dans toutes ses dimensions le Royaume de Tanor n'ait pas plus de dix lieues d'étendue, le Roi n'est tributaire d'aucune autre Puissance. Il a conservé une étroite liaison avec les Portugais, depuis qu'ils sont établis dans les Indes, comme ils n'ont rien négligé pour l'entretien de son amitié. Au contraire, il a toujours fait profession de haine pour les Hollandois; & Dellon ne dissimule pas que la guerre paroissant inévitable entre la France & la Hollande, c'étoit cette raison qui faisoit rechercher l'alliance de ce Prince à la Compagnie. Il ajoute que son terroir est sain & fertile, que la chasse & la pêche y sont abondantes, & qu'on y recueille sur-tout une très grande quantité de poivre. La nourriture ordinaire des Habitans est le riz, le poisson, & le cocos. Ils ne mangent point de volaille, parce qu'ils aiment mieux la vendre aux étrangers. Après avoir reglé leurs affaires à Tanor, les deux François retournerent par terre à Calecut. Une marche de deux lieues les fit rentrer dans les Etats du Samorin, à *Chali*, gros Bourg de Mahometans, où passe

(33) Page 350.

DELLON. 1671.

une petite riviere, qui ſert de retraite aux Corſaires plutôt qu'aux Marchands. En arrivant le lendemain à Calecut, ils trouverent les Anglois occupés à ſauver ce qui reſtoit d'entier dans leur maiſon, que la mer avoit miſerablement renverſée (34).

Succès de l'établiſſement de Sirinpatan.

Flacour, qui avoit eu la conſtance d'aller juſqu'à Sirinpatan, revint à Tilſery vers la fin du mois de Novembre. Il avoit employé trente cinq jours à s'y rendre, c'eſt-à-dire, à faire un voyage de trente lieues, dans le danger continuel de perir avec toute ſa ſuite. Mais l'heureux ſuccès de ſa negociation lui avoit fait oublier toutes ſes peines. Il avoit été bien reçu du Roi & des Grands du pays. Les marchandiſes qu'on en pouvoit tirer pour la Compagnie, étoient de très belles toiles, du bois de ſandal, qui s'y trouve en abondance, & d'excellent ſalpêtre naturel, qui n'a beſoin d'aucune préparation. Flacour avoit apporté des échantillons de toutes ces marchandiſes; ſur-tout des toiles, plus belles de la moitié que celles qui étoient du même prix à Surate. Ainſi le Comptoir, dont il avoit jetté les fondemens, fit concevoir de grandes eſperances.

(34) Page 355.

Mais Dellon ignora les ſuites de ce nouvel établiſſement. Il commençoit à s'ennuier du ſéjour de Tilſery ; & ne voulant pas borner ſa curioſité aux operations d'un Comptoir, il profita de l'occaſion d'un Vaiſſeau François qui faiſoit voile à Mirzeou. Son deſſein étoit de viſiter diverſes places, où ce bâtiment devoit relâcher ſur la route, & de ſe rendre enſuite à Goa. Il partit le 20 de Janvier 1672 ; & le 24, il mouilla dans la Rade de Mangalor. DELLON. 1671.

Cette Ville, qui appartient au Royaume de Cananor, eſt la plus importante Place de ce petit Etat. Elle eſt ſituée à dix huit lieues au Nord de Balliepatan, ſur le bord d'une riviere où les Vaiſſeaux d'un port médiocre peuvent entrer dans la ſaiſon des pluies, & dans les grandes marées (35). Elle eſt aſſez grande, & ſes Habitans ſont un mélange de Mahometans & d'Idolâtres. Entre la mer & la Ville, qui n'en eſt éloignée que d'une demi-lieue, on 1672.

(35) L'Auteur conſeille néanmoins de prendre, dans toutes les ſaiſons, des Pilotes du pays. Sans cette précaution, un Vaiſſeau s'expoſe à toucher ſur des bancs de ſable, qui ſont en aſſez grand nombre à l'entrée de la riviere. Il y a auſſi, hors de la Barre, une bonne Rade, où l'on peut mouiller ſans danger pendant l'Eté ; temps auquel la riviere eſt trop baſſe pour permettre aux Vaiſſeaux d'y remonter. *Page* 368.

DELLON. 1672.

rencontre le Comptoir des Portugais, & l'on découvre ſur une hauteur la Forteresse, qui leur appartenoit autrefois, comme celles qu'on voit encore ſubſiſter dans tous ces Ports. Mais les Canarins, animés par l'exemple des autres Peuples de l'Inde, & fatigués de la hauteur avec laquelle ils étoient traités par cette Nation, avoient pris occaſion de ſa derniere guerre avec les Hollandois pour la chaſſer entierement du pays. Après la paix, qui ſe fit enſuite entre le Portugal & la Hollande, les Vicerois de Goa mirent tout en uſage pour rentrer dans les Places dont ils avoient été dépouillés. Leurs Flottes repandirent long-temps la terreur ſur cette Côte, & forcerent enfin le Roi de leur remettre les Forteresses de Mangalor & de Barcalor. Mais ils ſe trouvoient ſi épuiſés par les guerres précedentes, que n'y pouvant mettre des garniſons aſſez fortes, ils ſe contenterent d'y établir des Comptoirs, pour y recevoir, comme auparavant, la moitié des droits ſur les marchandiſes que le Commerce y apporte ou qu'il en fait ſortir (36).

Quoique les Canarins ſoient peu éloignés des Malabares, leurs uſages

(36) Page 369.

ſont fort differens, & reſſemblent plutôt à ceux des Sujets Idolâtres du Mogol, dont ils ſont tributaires. Ils ſont baſanés. Ils portent les cheveux longs, & leur habillement eſt le même que celui des Gentils de Surate. L'air du pays eſt pur & ſain. Le terroir eſt ſi fertile, que dans une étendue aſſez bornée, non ſeulement il fournit pluſieurs Etats voiſins, mais qu'on en tranſporte aux Ports d'Achem, Bantam, Mocka, Maſcate, Balſora, Mozambique, Monbaze, & dans quantité d'autres lieux (37).

Le Vaiſſeau François paſſa le lendemain à la vûe de Barcalor, où les Portugais reçoivent, comme à Mangalor, la moitié des droits du Commerce. Le jour ſuivant, il mouilla dans la Rade de Mirzeou. La Flotte de Mr de De-la-Haye, composée de treize Vaiſſeaux de differentes grandeurs, paſſoit alors à la vue de cette Côte, pour ſe rendre dans l'Iſle de Ceylan (38).

Il ſeroit inutile de ſuivre Dellon à Goa, & dans quelques autres lieux ſur leſquels la curioſité du Lecteur eſt épuiſée. Mais, je ne ſupprimerai point une avanture dont il ſe trouve des traces dans

(37) Page 327.
(38) *Voyez* le Journal de De-la-Haye, au Tome 31.

DELLON. 1672.

d'autres Voyageurs ; & que Dellon vérifia par ses propres yeux pendant qu'il étoit à Daman.

Histoire du faux Comte de Sarjedo.

Un Portugais, dont la fortune étoit dérangée, mais qui avoit beaucoup d'esprit & de hardiesse, ayant eu l'occasion de s'assurer qu'il ressembloit parfaitement au Comte de Sarjedo, un des plus grands Seigneurs de Portugal, conçut le dessein d'une fort audacieuse entreprise. Le veritable Comte de Sarjedo, qui étoit alors à Lisbonne, étoit fils d'un ancien Viceroi des Indes Orientales, & qui s'y étoit fait aimer par la douceur de son Gouvernement. Il avoit laissé à Goa un fils naturel, qu'il avoit enrichi par ses bienfaits, & qui tenoit un rang distingué parmi les Portugais des Indes. Dellon fait observer qu'en Portugal les enfans naturels des Gentilshommes, ne sont pas moins nobles que les enfans légitimes, & que leur seul desavantage est de n'avoir aucune part à l'héritage, quoiqu'ils puissent recevoir toutes sortes de legs ou de donations.

C'étoit avec le fils légitime de ce Viceroi que l'avanturier avoit une parfaite ressemblance. Louis de Mendoze Furtado gouvernoit alors les Indes. Mais son terme étant expiré, on attendoit

de jour en jour, à Goa, qu'il lui vînt un ſucceſſeur de Liſbonne; & le bruit s'étoit déja repandu que Dom Pedre, Régent de Portugal, penſoit à nommer pour cet emploi, le jeune Comte de Sarjedo, dont le Pere l'avoit rempli avec tant de ſuccès & d'approbation. L'avanturier Portugais, voulant profiter de cette circonſtance, partit de Liſbonne, ſe rendit à Londres, y prit un équipage de peu d'éclat, & s'embarqua avec deux valets de chambre, qui ne le connoiſſoient pas, ſur un Vaiſſeau de la Compagnie d'Angleterre, qui avoit ordre d'aborder à Madras. Il étoit convenu de prix avec le Capitaine pour ſon paſſage & pour celui de ſes gens, & le payement avoit été fait d'avance. Il avoit fait proviſion des petites commodités qui ſont neceſſaires ſur mer, & qui ſervent à gagner l'affection des Matelots, telles que de l'eau-de-vie, du vin d'Eſpagne & du tabac. Pendant les premiers jours, il garda beaucoup de reſerve; & l'air de gravité qu'il affecta dans ſes manieres & dans ſon langage diſpoſa tout le monde à le croire homme de qualité. Enſuite, il fit entendre aux Anglois, quoique par degrés, & dans des termes ambigus, qu'il étoit le Comte de Sarjedo: mais, en appro-

DELLON. 1672. chant de Madras, il prit ouvertement ce nom; & pour expliquer son déguisement, il ajouta que le Prince Régent de Portugal n'ayant pû équiper une Flotte assez nombreuse pour le conduire aux Indes avec la pompe & la majesté convenable à son rang, lui avoit ordonné de partir incognito; parce que le terme de Mendoza étoit tout-à-fait expiré.

Les Anglois ajouterent de nouveaux honneurs à ceux qu'ils lui avoient déja rendus, & le traiterent avec les respects & les céremonies qu'on observe à l'égard des Vicerois. Ils s'applaudissoient du bonheur qu'ils avoient eu de le porter aux Indes, ne doutant point que sa reconnoissance pour les services qu'ils lui avoient rendus ne le disposât, pendant le temps de son Gouvernement, à rendre service à la Compagnie, & particulierement à ceux qui l'avoient obligé. Mais pour l'exciter encore plus à les favoriser dans l'occasion, à peine fut-il descendu au rivage, que chacun s'empressa de lui offrir tout l'argent dont il avoit besoin, & c'étoit justement à quoi le faux Comte s'étoit attendu. Il en prit de toutes mains, des caissiers de la Compagnie & de divers particuliers, qui s'estimoient trop heureux &

trop honorés de la préference qu'il leur accordoit, & qui se repaissoient deja des grandes esperances dont il avoit soin de les flatter. Non seulemeut les Anglois lui ouvrirent leurs bourses; mais les Portugais, qui étoient établis à Madras, & ceux qui demeuroient dans les lieux voisins, vinrent en foule auprès de lui pour lui composer une espece de cour, sans pouvoir déguiser leur jalousie, de l'honneur que les Anglois avoient eu de le recevoir les premiers. Le Comte reçut ses nouveaux Sujets avec la gravité d'un veritable Souverain, & leur tint un langage qui prévint jusqu'à la naissance des moindres soupçons.

DELLON. 1672.

Les Portugais les plus riches lui offrirent aussi de l'argent, & le supplierent de ne pas épargner leur bourse. A peine vouloient-ils recevoir les billets qu'il avoit la bonté de leur faire. D'autres lui présenterent des diamans & des bijoux. Il ne refusoit rien: mais il avoit une maniere de recevoir, si agréable & si spirituelle, qu'il ne sembloit prendre que pour obliger ceux qui lui faisoient des presens. Il se donna des gardes, & un grand nombre de domestiques, & son train repondit bien-tôt à

DELLON. 1672.

la grandeur de ſon rang. Après s'être arrêté l'eſpace de quinze jours à Madras, il en partit avec un équipage magnifique & une ſuite nombreuſe, dont l'entretien lui coutoit peu, parce que dans tous les lieux de ſon paſſage, il n'y avoit perſonne qui ne ſe crût fort honoré de le recevoir. En paſſant dans les Comptoirs François & Hollandois, il eut ſoin de ne rien refuſer de ce qui lui étoit offert; dans la crainte de les offenſer, diſoit-il, s'il en uſoit moins civilement avec eux qu'avec les Anglois. Les riches Marchands & les perſonnes de qualité, Mahometans ou Gentils, ſuivirent l'exemple des Européens. Chacun cherchoit à meriter les bontés d'un nouveau Viceroi, qui devoit jouir ſi-tôt du pouvoir de nuire ou d'obliger. Il tiroit d'ailleurs un extrême avantage de l'eſtime & de l'affection qu'on avoit eue pour le Seigneur dont il s'attribuoit le nom & la qualité. De tous les Vicerois des Indes, c'étoit celui qui s'étoit fait le plus aimer. Il parcourut ainſi toute la côte de Coromandel & celle de Malabar, ſans ceſſer de recevoir de groſſes ſommes & des preſens. Il avoit auſſi l'adreſſe d'acheter les pierreries & les raretés qu'il

trouvoit en chemin, remettant à les payer lorſqu'il ſeroit à Goa. DELLON. 1672.

Enfin il approcha de cette Capitale de l'Empire Portugais, où le bruit de ſon arrivée aux Indes s'étoit repandu depuis long-temps. Il y étoit attendu avec impatience. Mais il ſe contenta d'y envoyer un de ſes principaux domeſtiques, pour faire quelques civilités de ſa part à celui qu'il honoroit du nom de ſon frere, & qui étoit le fils naturel du vieux Comte de Sarjedo. Ce Seigneur ſe trouva incommodé lorſqu'il reçut la Lettre du faux Comte; & ne pouvant ſe rendre auprès de lui, il y envoya ſon fils aîné, que Dellon avoit vû à Goa, & dont il parle avec éloge. Le Comte lui fit un accueil fort civil, mais en gardant neanmoins toute la fierté que les Portugais obſervent avec leurs parens naturels. Comme il étoit fort bien inſtruit des affaires publiques & de celles de la Maiſon de Sarjedo, il ne laiſſoit rien échaper qui ne ſervît à confirmer l'opinion qu'on avoit de lui. Il fit entendre ſans affectation à celui qu'il nommoit ſon neveu, & à d'autres Seigneurs Portugais, qui étoient venus de Goa pour lui faire leur cour, qu'avant ſon

DELLON. 1672.

entrée il étoit indiſpenſablement obligé d'aller juſqu'à Surate, pour y traiter de quelques affaires ſecretes avec les Miniſtres du Grand-Mogol, qui devoient s'y rendre dans la même vûe. Cet artifice lui fit éviter de paſſer à Goa, dont il n'approcha que de dix lieues. Cependant ſon cortege & ſa bourſe groſſiſſoient de jour en jour, parce que la Nobleſſe des Villes Portugaiſes, qui ſe trouvoient proche de ſon paſſage, ſe rendoit ſans ceſſe auprès de lui, & que de tous côtés on lui apportoit des preſens que ſa civilité ne lui permettoit pas de refuſer.

Il s'avança vers Daman, où Dellon étoit depuis quelques mois; mais ce ne fut qu'après avoir fait avertir le Gouverneur du jour auquel il y devoit arriver. Il avoit ordonné auſſi qu'on lui préparât un logement hors de la Ville, par la ſeule raiſon qu'il vouloit éviter les céremonies, ou les remettre à ſon retour de Surate. On diſpoſa, pour le recevoir, une Maiſon que les Jeſuites ont à un quart de lieue de la Ville. Il y alla deſcendre de ſon palanquin. Le Gouverneur & toute la Nobleſſe du pays s'y étoient rendus pour lui rendre leurs reſpects, & preſque tous les Habitans

s'y raſſemblerent pour avoir l'honneur de le ſaluer. Un Jéſuite du College de Daman, qui avoit étudié à Coïmbre avec le veritable Comte de Sarjedo, & qui croyoit le connoître parfaitement, ne manqua point de ſe trouver avec le Pere Recteur, pour le recevoir dans la Maiſon qui lui étoit deſtinée. Il le vit. Il lui parla. Il fut ſi convaincu que c'étoit le Comte de Sarjedo, qu'il n'en conçut aucun doute. Le lendemain de ſon arrivée, ce fourbe ſe trouva un peu incommodé d'une indigeſtion, qui lui avoit cauſé quelques douleurs d'entrailles. Il demanda s'il n'y avoit pas de Medecin dans la Ville. On fit appeller Dellon, qui eut à ſon tour l'honneur de le voir, & de lui rendre ſes ſervices. Il parut ſatisfait de ſes remedes. Cependant Dellon obſerva que les airs de grandeur étoient affectés. Il fut même ſurpris que ce fier Viceroi le reprît en public de quelques termes trop peu reſpectueux, dont il s'étoit ſervi en lui parlant; ſans conſiderer qu'un Etranger ne pouvoit pas ſçavoir toute la délicateſſe de la langue Portugaiſe (39). Mais cette facilité à s'offenſer ne l'empêcha point de marquer au Medecin François beaucoup

DELLON. 1672.

(39) Page 474.

DELLON. 1672. d'estime & de confiance, & de lui faire de magnifiques promesses, qui porterent ses amis à le féliciter de l'occasion qu'il avoit trouvée d'avancer sa fortune. Le Comte fut guéri en peu de jours, & ne pensa qu'à continuer son voyage. Cependant, il acheta, dans la Ville, quantité de choses précieuses, sans les payer. Il reçut de l'argent de divers Portugais: mais il se dispensa d'en donner à personne, & Dellon ne reçut aucun salaire pour ses soins & ses remedes. Il partit enfin, avec sa nombreuse suite. Elle fut même grossie du fils du Gouverneur de Daman, qu'il eut la bonté d'y admettre à la priere de son frere. Avec ce brillant équipage, il se rendit à Surate, où son premier soin fut de convertir tout son argent en pierreries. Ensuite, laissant toute sa suite dans la Ville, il en partit avec un seul homme, sous le prétexte d'une conférence qu'il devoit avoir à quelques lieues, avec un Ministre secret du Mogol. Mais son voyage fut beaucoup plus long qu'on ne se l'imaginoit, puisqu'on ne l'a pas revu depuis. Il eut néanmoins l'honnêteté de faire dire, sept ou huit jours après, à tous les honnêtes gens de son cortege, qu'ils pouvoient s'en retourner, parce que ses

affaires ne lui permettoient pas de revenir si-tôt (40). DELLON, 1672.

(40) Pages 476 & précedentes. L'Auteur ajoute que le bruit de cette avanture se repandit dans toutes les Indes, & qu'il vit repasser, par Daman, toute la Noblesse qui avoit été pendant plusieurs mois honteusement dupée par un adroit imposteur.



VOYAGES

AUX MINES DE DIAMANS,

DE GOLKONDE, DE VISAPOUR ET DE BENGALE.

INTRODUCT. CE n'étoit pas le poivre de Visapour, comme on l'a fait observer dans la Relation précedente, ni les esperances ordinaires du commerce, qui avoient donné naissance à l'établissement François de Mirzeou. Le celebre Tavernier, qui voyageoit alors dans l'Orient (41), avoit communiqué, aux Directeurs de Surate, ses observations sur les mines de Diamans qu'il avoit visitées; & la Compagnie Françoise esperoit de grands avantages d'un Comptoir qui n'en étoit pas éloigné. Ainsi le Voyage de Tavernier aux Mines, doit suivre l'Histoire de cet établissement. Mais, il s'est trompé, lorsqu'il s'est cru le premier Européen (42), qui eût visité

(41) On a vu, ci-devant son caractere & l'usage qu'on doit faire de ses Relations.

(42) Il dit hardiment que » si d'avanture quelqu'autre en a écrit ou » parlé avant lui, ce ne » peut avoir été que sur le » rapport qu'il en a fait. » *Ubi infra.* Page 291.

ſes Mines de Golkonde. Dès l'an 1622, un Anglois, dont Purchas a publié la Relation dans ſon Recueil, avoit profité du voiſinage de Maſulipatan, pour ſe procurer les mêmes lumieres. Sa Relation doit préceder par conſéquent celles du Voyageur François ; d'autant plus que s'expliquant avec aſſez d'obſcurité ſur ſa route & ſur le terme, il laiſſe quelque raiſon de douter s'il parle effectivement des mêmes lieux & du même travail. INTRODUCT.

§ I.

Voyage de Guillaume de Methold.

METHOLD ayant entendu parler avec admiration d'une Mine de Diamans, dont le Roi de Golkonde s'étoit mis en poſſeſſion, & qui attiroit tous les Joualliers des pays voiſins, ne put reſiſter à la curioſité de la viſiter. On attribuoit cette découverte au hazard. Un berger gardant ſon troupeau, dans un champ écarté, avoit donné du pied contre une pierre, qui lui avoit paru jetter quelque éclat. Il l'avoit ramaſſée ; & l'ayant vendue, pour un peu de riz, à quelqu'un qui n'en connoiſſoit pas mieux la valeur, elle étoit paſſée de mains en mains, ſans rapporter beau- METHOLD. 1622. Motifs du Voyage.

METHOLD. 1622.

coup de profit à ſes maîtres, juſqu'à celles d'un Marchand plus éclairé, qui par de longues recherches étoit parvenu enfin à découvrir la mine. Methold également curieux de voir le lieu d'où l'on tiroit une ſi riche production de la nature, & de connoître l'ordre qui s'obſervoit dans le travail, entreprit ce voyage avec *Socore* & *Thomaſon*, tous deux employés comme lui au ſervice de la Compagnie Angloiſe dans le Comptoir de Maſulipatan.

Route de Methold.

Ils employerent quatre jours à traverſer un pays deſert, ſtérile, & rempli de montagnes. Cet eſpace leur parut d'environ huit milles d'Angleterre. Leur premier étonnement fut de trouver les environs de la mine fort peuplés, non ſeulement par la multitude des ouvriers que le Roi ne ceſſoit pas d'y envoyer, mais encore par un grand nombre d'Etrangers, que l'avidité du gain attiroit de toutes les contrées voiſines. Les trois Anglois ſe logerent dans une hôtellerie aſſez commode; & pour ſuivre l'uſage établi, ils rendirent une viſite de civilité au Gouverneur, qui étoit un Bramine, nommé *Raja Ravio*, établi par le Roi, pour recevoir les droits de la Couronne & pour conſerver l'ordre entre quantité de Nations différentes.

Cet Officier leur fit voir de fort beaux Diamans, dont le plus précieux étoit de trente carats, & pouvoit se tailler en pointe.

METHOLD. 1622.

Ses observations à la Mine.

Le jour suivant, ils se rendirent à la mine. Elle n'est qu'à deux lieues de la Ville de Golkonde. Le nombre des ouvriers ne montoit pas à moins de trente mille. Les uns fouilloient la terre, les autres en remplissoient des tonneaux. D'autres puisoient l'eau qui s'amassoit dans les ouvertures. D'autres portoient la terre de la mine dans un lieu fort uni, sur lequel ils l'étendoient à la hauteur de quatre ou cinq pouces; & la laissant secher au soleil, ils la broyoient, le jour suivant, avec des pierres. Ils ramassoient avec soin tous les cailloux qui s'y trouvoient. Ils les cassoient sans aucune précaution. Quelquefois ils y trouvoient des Diamans. Plus souvent ils n'en trouvoient pas. Mais on assura Methold qu'ils connoissoient, à la vûe, les terres qui donnoient le plus d'esperance, & qu'ils les distinguoient à l'odeur. Il ne put douter du-moins qu'ils n'eussent quelque moyen de faire cette distinction, sans rompre les mottes de terre & les cailloux; car dans quelques endroits, ils ne faisoient qu'égratigner un peu la terre; &, dans d'autres, ils

METHOLD. 16_2.

fouilloient jusqu'à la profondeur de dix ou douze brasses.

Qualités de la terre.

La terre de cette Mine est rouge, avec des veines d'une matiere qui ressemble beaucoup à la chaux, quelquefois blanches & quelquefois jaunes. Elle est mêlée de cailloux, qui se levent attachés plusieurs ensemble. Au lieu d'y faire des allées & des chambres comme dans les mines de l'Europe, on creuse droit en bas, & l'on fait comme des puits quarrés. L'Auteur ne peut assurer si les mineurs s'attachent à cette methode pour suivre le cours de la veine, ou si c'est un simple effet de leur ignorance. Mais ils ont une maniere de tirer l'eau des mines, qui lui parut préferable à toutes nos machines : elle consiste à placer, les uns au-dessus des autres, un grand nombre d'hommes qui se donnent l'eau de main en main. Rien n'est plus prompt que ce travail ; & la diligence y est d'autant plus nécessaire, que l'endroit où l'on travaille à-sec, pendant toute la nuit, se trouveroit le matin presque rempli d'eau.

Combien la Mine est affermée.

La Mine étoit affermée à un riche Marchand, nommé *Marcanda*, de la Tribu des Orfevres (43), qui en payoit

(43) *Voyez* ci-dessous la description de Golconde.

annuellement

annuellement la somme de trois cens mille Pagodes ; sans compter que le Roi se reservoit tous les Diamans au-dessus de dix carats. Ce Fermier géneral avoit divisé le terrain en plusieuts portions quarrées, qu'il louoit à d'autres Marchands. Les punitions étoient fort rigoureuses pour ceux qui entreprenoient de frauder les droits : mais cette crainte n'empêchoit pas qu'en ne détournât sans cesse quantité de beaux Diamans. Methold en vit deux de cette espece, qui approchoient chacun de vingt carats, & plusieurs de dix & douze. Mais, malgré le peril auquel on s'expose en les montrant, ils se vendent fort cher.

METHOLD. 1622.

Cette Mine est située au pied d'une grande montagne, assez proche d'une riviere, qui se nomme *Christena*. Le Pays est naturellement si sterile, qu'il ne pouvoit passer que pour un desert avant cette découverte. On admiroit avec quelle promptitude il s'étoit peuplé, & l'on y comptoit alors plus de cent mille hommes, Ouvriers ou Marchands. Les vivres y étoient d'autant plus chers qu'on étoit obligé de les y apporter de fort loin ; & les maisons assez mal bâties, parce qu'on se formoit des logemens proportionnés au peu de sejour qu'on y devoit faire. Peu de temps

Sa situation.

METHOLD. 1622.

après, un ordre du Roi fit fermer la mine & disparoître tous ses habitans. On s'imagina que le dessein de ce Prince étoit d'augmenter le prix & la vente des Diamans : mais quelques Indiens mieux instruits apprirent à Methold que cet ordre étoit venu à l'occasion d'une Ambassade du Mogol, qui demandoit au Roi de Golkonde trois livres pesant de ses plus beaux Diamans. Aussi-tôt que les deux Cours se furent accordées, on recommença le travail ; & la mine étoit presqu'épuisée, lorsque l'Auteur quitta Masulipatan.

Autres pierres précieuses du même pays.

Ce pays produit aussi beaucoup de cryſtal, & quantité d'autres pierres transparentes qui n'ont pas la même dureté, telles que des grenats, des amethystes, des topazes & des agathes. Il s'y trouve beaucoup de fer & d'acier, qui se transporte en divers endroits des Indes. On vend le fer, sur les lieux, environ trente sous le quintal ; & quarante cinq sous, le quintal d'acier. Mais les prix augmentent du double à Masulipatan, parce qu'il faut employer, pour le transport, des bœufs, qui mettent huit jours entiers à ce voyage (44).

(44) Methold n'ayant pas fait fait la description de cette route, j'emprunterai ici celle de Tavernier, qui ne peut trouver de place plus convenable.

On ne connoît, dans le Pays, aucune mine d'or, ni de cuivre. Il se trouve ; METHOLD. 1622.

De Golkonde à Masulipatan, on compte, dit-il, cent cosses (*) en prenant le droit chemin. Mais quand on veut passer par la mine de Diamans, qui se nomme *Colour* en Persan, & *Gani* en langue Indienne, il y a cent douze cosses, & c'est la route que l'Auteur a tenue.

De Golkonde, on fait quatre lieues pour se rendre à Tenara, lieu remarquable, où l'on voit quatre fort belles maisons, accompagnées chacune d'un grand jardin. L'une des quatre, qui est à gauche le long du grand chemin, est incomparablement plus belle que les trois autres. Elles sont bâties de belles pierres de taille & à double étage, avec de grandes galeries, de belles salles & de belles chambres. Devant la face principale est une grande Place. A chacune des trois autres faces, on voit un grand Portail, & des deux côtés, une belle Plate forme relevée de terre, d'environ quatre ou cinq pieds, très bien voutée, où les Voyageurs de qualité prennent leur logement. Au-dessus de chaque Portail, il y a une grande balustrade, & une petite chambre qui est pour les Dames. Les personnes de considération, qui ne veulent pas se loger dans les édifices, peuvent faire dresser leurs tentes dans les jardins. Mais on ne peut loger que dans trois de ces maisons. La plus belle & la plus grande n'est que pour la Reine. On y entre néanmoins dans son absence, & l'on a la liberté de se promener dans les jardins, qui sont ornés de quantité de belles eaux. Le tour de la Place offre de petites chambres, destinées pour les pauvres Voyageurs ; & tous les jours, vers le soir, on leur fait une aumône de pain, de riz, ou de legumes cuits. Comme les Idolâtres ne mangent rien qui ait été preparé par d'autres, on leur donne de la farine pour faire du pain, & un peu de beurre, dont leur usage est de frotter leur pain, qui est fait en forme de galete.

De Tenara, on compte douze cosses à Jatenagar ; douze de Jatenagar à Patengy ; quatorze, de Patengy à Pengeul ; douze

(*) *On appelle* Cosse *une de nos lieues communes ; &* Gos, *environ quatre des mêmes lieues.*

METHOLD. 1622.

dans un ſeul endroit des montagnes, une grande quantité de bezoar, qu'on tire du ventre des chevres. L'Auteur parle avec admiration de la multitude de ces animaux qu'on ne ceſſe pas de tuer, pour chercher ces précieuſes pierres dans leurs entrailles. Quelques-unes en donnent trois ou quatre, les unes longues, d'autres rondes, mais toutes fort petites. On a fait une experience ſinguliere ſur ces chevres. De quatre, qui furent tranſportées à cent cinquante mille de leurs montagnes, on en ouvrit deux auſſi-tôt après, & l'on y trouva des bezoars. On laiſſa paſſer dix jours pour ouvrir la troiſieme, & l'on vit à quelques marques, qu'elle en avoit eu. Dans la quatrieme, qui ne fut ouverte

Expérience ſinguliere touchant le Bezoar.

de Pengeul à Nagelpar; onze de Nagelpar à Lakabaron; & onze, de Lakabaron à *Coulour* ou *Gani*, c'eſt-à-dire, à la Mine.

La plus grande partie du chemin, de Lakabarou à Coulour, ſur-tout en approchant de Coulour, eſt toute de roches. En deux ou trois endroits, l'Auteur fut obligé de faire démonter ſa voiture, ce qui ſe fait promptement. Lorſqu'il ſe rencontre un peu de bonne terre entre ces roches, on y voit des arbres de caſſe, qui eſt la meilleure & la plus laxative de toutes les Indes. Il paſſe une grande riviere le long du Bourg de Coulour, qui ſe rend dans le Golfe de Bengale proche de Maſulipatan.

Onze coſſes de Coulour à Kahkaly. Six, de Kahkaly à Bezoar, où l'on repaſſe la riviere de Coulour. Quatre, de Bezoar à Vouchir. Entre Vouchir & Nilimor, vers la moitié du chemin, on paſſe une grande riviere ſur un radeau. Six Coſſes, de Nilimor à Milmol. Quatre, de Milmol à Maſulipatan. *Tavernier*, *Tome* II. Pages 97 *& ſuivantes*.

qu'un mois après, on ne trouva ni bezoar, ni la moindre marque de pierre. Methold en conclut que la nature produit, dans ces montagnes, quelque arbre ou quelque plante, qui servant de nourriture aux chevres, sert à la production du bezoar. Il ajoute, à cette courte Relation, que la teinture, ou plûtôt, dit-il, la peinture des toiles de ce pays [car les plus fines se peignent au pinceau] est la meilleure & la plus belle de toutes celles de l'Orient. La couleur dure autant que l'étoffe. On la tire d'une plante qui ne croît point dans d'autres lieux, & que les habitans nomment *Chay*.

METAOLD. 1622.



§ II.

VOYAGES DE TAVERNIER,

AUX MINES DE DIAMANS.

Son départ d'Ormuz.

CE fameux Voyageur s'étoit rendu par diverſes courſes, qui appartiennent à l'Hiſtoire des Voyages de terre, dans le ſein Perſique, où l'eſperance du gain & le goût de ſa profeſſion (45) lui avoient fait acheter un grand nombre de belles Perles. Il y prit la réſolution d'entreprendre le voyage de Golkonde, pour viſiter les mines de Diamans, pour ſe fournir de ce qu'il y trouveroit de plus riche, & pour vendre, au Roi, ſes perles, dont la moindre étoit de trente quatre carats (46).

TAVERNIER. 1652.

Il s'embarqua l'onzieme jour de Mai 1652, ſur un grand Vaiſſeau du Roi de Golkonde, qui vient en Perſe tous les ans, chargé de toiles fines & de chites,

(45) Il étoit Jouaillier.

(46) Voyages de Tavernier, Tome II de l'édition de Paris, 1681. *Pages* 146 *& ſuivantes*.

ou de toiles peintes, dont les fleurs ſont au pinceau; ce qui les rend plus belles & plus cheres que celles qui ſe font au moule. La Compagnie Hollandoiſe s'étant accoutumée à donner aux Vaiſſeaux des Rois de l'Inde, un Pilote, un ſous-Pilote, & deux ou trois Canoniers, il y avoit ſix matelots Hollandois dans l'équipage du Vaiſſeau. Les Marchands Armeniens & Perſans, qui paſſoient aux Indes pour leur commerce, y étoient au nombre de cent. On avoit auſſi à bord cinquante cinq chevaux, que le Roi de Perſe envoyoit au Roi de Golkonde.

TAVERNIER. 1652.

Danger dont on ſe délivre par induſtrie.

Après quelques jours de navigation, il s'éleva un vent de traverſe des plus impetueux. Le Bâtiment, qu'on avoit eu l'imprudence de laiſſer ſecher pendant cinq mois au Port de Bander-Abaſſi, commença bien-tôt à faire eau de toutes parts; & par un autre malheur, les pompes ne valoient rien. On fut obligé de recourir à deux balles de cuirs de Ruſſie qu'un Marchand portoit aux Indes, où ces belles peaux, qui ſont très fraîches, ſervent à couvrir les lits de repos. Quatre ou cinq cordonniers, qui ſe trouvoient heureuſement à bord, entreprirent d'en faire des ſeaux qui ne tenoient pas

TAVERNIER. 1652.

moins d'une pipe, & rendirent un service important dans un ſi grand danger. A l'aide d'un gros cable, auquel on attacha autant de poulies qu'il y avoit de ſeaux, on vint à bout, dans l'eſpace d'une heure ou deux, de tirer toute l'eau du Vaiſſeau, par cinq grands trous qu'on fit en divers endroits du tillac. Mais il arriva le même jour un évenement fort étrange. L'orage étant devenu furieux, on vit tomber trois fois le tonnere ſur différens endroits du bâtiment. Le premier coup perça l'arbre de proue du haut en bas; & ſortant du mât à fleur du tillac, il courut le long du bord, où il tua trois hommes. Le ſecond tomba deux heures après, & tua deux hommes ſur le tillac. Le troiſieme, qui ſuivit d'aſſez près, fit un petit trou au bas ventre du Cuiſinier, & lui brûla tout le poil du corps, ſans lui cauſer d'autre mal. Mais lorſque pour guérir ſa playe on la vouloit oindre d'huile de cocos, il ſentoit une douleur ſi vive qu'elle lui faiſoit jetter de hauts cris (47).

Etrange effet du tonnerre.

Le temps étant devenu plus doux, on arriva le deux de Juillet, au Port de Maſulipatan. Les Facteurs Anglois & Hollandois y reçurent fort civilement

L'Auteur arrive à Maſulipatan.

(47) *Ibidem*, page 148.

Tavernier, & lui donnerent plusieurs fêtes, dans un beau jardin que les Hollandois ont à une demi-lieue de la ville. Mais apprenant le dessein qu'il avoit de se rendre à Golkonde, ils l'avertirent que le Roi n'achetoit rien de rare ni de haut prix, sans avoir consulté Mirgimola, son premier Ministre & Géneral de ses armées, qui faisoit alors le siege de Gandicot, Ville de la Province de Carnatica (48), dans le Royaume de Visapour. Tavernier ne balança point à prendre cette route. Il acheta une sorte de voiture, qui se nomme *Pallekis*, avec trois chevaux & six bœufs, pour le porter, lui, ses valets & son bagage, & son départ ne fut differé que jusqu'au 21 de Juillet. TAVERNIER. 1652.

Il fit trois lieues, le premier jour, pour aller passer la nuit dans un village nommé *Nilmol*. Le 22, il fit six lieues jusqu'à Vouhir, autre village, avant lequel on passe une riviere sur un radeau. Le 23, après une marche de six heures, il arriva dans un mauvais village qui se nomme Patemet, où la violence des pluies l'obligea de s'arrêter trois jours. Il est obligé de se rendre à Gandicot. Sa route. Nilmol. Patemet.

Le 27, n'ayant pu faire qu'une lieue & demie, jusqu'à Bezoar, par des che- Bezoar.

(48) Ou Carnate.

TAVERNIER. 1652. mins que les grandes eaux avoient rompus, il s'y arrêta quatre autres jours. Une riviere, qu'il avoit à passer, s'étoit changée en torrent si rapide, que la barque ne pouvoit resister au courant; sans compter qu'il fallut du temps, pour laisser passer les chevaux du Roi de Perse. On les menoit à Mirgimola, par la même raison qui forçoit Tavernier de voir ce Ministre avant que de se rendre à Golkonde. Pendant le sejour qu'il fit à Bezoar, il visita plusieurs Pagodes. Le nombre en est plus grand dans cette contrée qu'en tout autre endroit des Indes, parce qu'à l'exception des Gouverneurs & de quelques-uns de leurs domestiques, qui sont Mahometans, tous les Peuples y sont idolâtres. La Pagode de Bezoar est fort grande, & n'est pas fermée de murailles. On y voit cinquante deux colomnes, hautes d'environ vingt pieds, qui soutiennent une voute de grandes pierres de taille. Elles sont ornées de diverses figures de relief, qui représentent d'affreux demons, & quantité d'animaux. Quelques-uns ont quatre cornes. D'autres ont plusieurs jambes & plusieurs queues. D'autres tirent la langue, ou tiennent des postures ridicules. L'entredeux des colomnes offre les statues

Pagodes du pays.

des dieux, élevées chacune ſur ſon pie-deſtal. La Pagode eſt au centre d'une grande cour, plus longue que large, entourée d'une muraille, & chargée des mêmes figures que les colomnes du Temple. Une galerie, ſoutenue de ſoixante piliers, regne en forme de cloître au-tour de ce mur. On entre dans la cour par un grand portail, au-deſſus duquel s'élevent l'une ſur l'autre, deux grandes niches, dont la premiere eſt ſoutenue de douze piliers, & la ſeconde de huit. Au bas des colomnes de la pagode, on voit de vieux caracteres Indiens, que les Prêtres mêmes ont beaucoup de peine à lire.

La curioſité conduiſit Tavernier dans une autre Pagode, bâtie ſur une hauteur, où l'on monte par un eſcalier de cent quatre-vingt treize marches, chacune d'un pied de hauteur. Sa forme eſt quarrée. Elle ſoutient un dôme, & tous ſes murs ſont chargés de reliefs, comme ceux de Bezoar. On voit au centre, une idole, aſſiſe les jambes croiſées, haute de quatre pieds dans cette poſture, & la tête couverte d'une triple couronne, d'où ſortent quatre cornes. Son viſage, qui eſt celui d'un homme, eſt tourné vers l'Orient. Les Pelerins, qui viennent adorer ces monſtrueuſes

TAVERNIER. 1652.

figures, joignent les mains, en entrant dans la Pagode, & les portent au front. Enſuite, s'approchant de l'Idole, ils repetent pluſieurs fois, *Ram*, *Ram*, qui ſignifie Dieu, Dieu. Lorſqu'ils en ſont proches, ils ſonnent trois fois une cloche, qui eſt ſuſpendue à l'Idole même, après avoir barbouillé de quelques peintures divers endroits de la face & du corps. Quelques-uns l'oignent d'huile, ou d'autres parfums. Ils lui offrent du ſucre, de l'huile, & d'autres alimens. Les plus riches y joignent quelques pieces d'argent ou d'or. Cette Pagode eſt ſervie par ſoixante Prêtres, qui vivent des offrandes, avec leurs femmes & leurs enfans. Cependant ils doivent les laiſſer deux jours entiers devant l'Idole; & le troiſieme jour, ils s'en ſaiſiſſent vers le ſoir. Un Pelerin, qui vient pour être gueri de quelque mal, doit apporter, ſuivant l'état de ſa fortune, en or, en argent, ou en cuivre, la figure du membre dont il eſt incommodé. Le devant de la Pagode eſt couvert d'un toît plat, ſoutenu par ſeize piliers; & vis-à-vis, on en voit un autre, ſoutenu ſeulement de quatre, ſous lequel ſe fait la cuiſine des Prêtres. Du côté du midi, on a taillé, dans la montagne, une grande plate-forme, où l'on

eſt agréablement à l'ombre, ſous quantité de beaux arbres, & près de laquelle on voit un fort beau puits. Il y vient des Pelerins de fort loin, & les pauvres y ſont nourris, par les Prêtres, des aumônes qu'ils reçoivent des riches. Tavernier y vit une femme, qui étoit depuis trois jours dans le Temple, repreſentant ſans ceſſe à l'Idole qu'elle avoit perdu ſon mari, & lui demandant ce qu'elle devoit faire pour nourrir & pour élever ſes enfans. Il s'informa, d'un des Prêtres, ſi cette femme eſperoit quelque reponſe, & pourquoi elle étoit obligée de l'attendre ſi long-temps. On lui dit que les explications du Dieu meritoient bien d'être attendues, & qu'elles dépendoient de ſa volonté. Ce langage lui fit juger qu'il y avoit quelque fourberie dans la conduite des Prêtres. Il attendit le temps de leur repas; & n'en voyant plus qu'un, qui étoit demeuré à faire la garde devant la porte, il le pria civilement de lui aller chercher de l'eau pour ſe rafraîchir, aux puits, qui eſt éloigné de deux portées de mouſquet. Pendant ſon abſence, il entra dans le Temple; & cet édifice ne recevant du jour que par la porte, il s'avança comme à tatons derriere la ſtatue, où il décou-

TAVERNIER. 6152. vrit un trou par lequel un homme pouvoit entrer, & qui servoit apparemment de niche aux Prêtres pour faire parler l'Idole par leur bouche. Il ne put être si prompt, que celui qui étoit allé lui chercher de l'eau ne le trouvât dans la Pagode. Mais après en avoir reçu quelques injures, avec un reproche d'avoir profané la sainteté du Temple, il n'eut pas de peine à l'appaiser, en lui mettant deux roupies dans la main (49).

Il partit de Bezoar, le 31; & passant la riviere, qui étoit large alors d'une demi-lieue, il arriva, trois lieues plus loin, devant une grande Pagode, bâtie sur une plate-forme où l'on monte par quinze ou vingt marches. On y voit la figure d'une vache, d'un marbre fort noir, & quantité d'autres Idoles fort differentes. Les plus hideuses sont celles qui reçoivent le plus d'adorations & d'offrandes. Un quart de lieue au-delà, on traverse un gros Village. Le même jour, Tavernier fit encore trois lieues, pour arriver dans un Village nommé Kahkali, proche duquel on voit, dans une petite Pagode, cinq ou six Idoles de marbre assez bien faites. Le lendemain, après une marche de sept heures, il alla descendre à

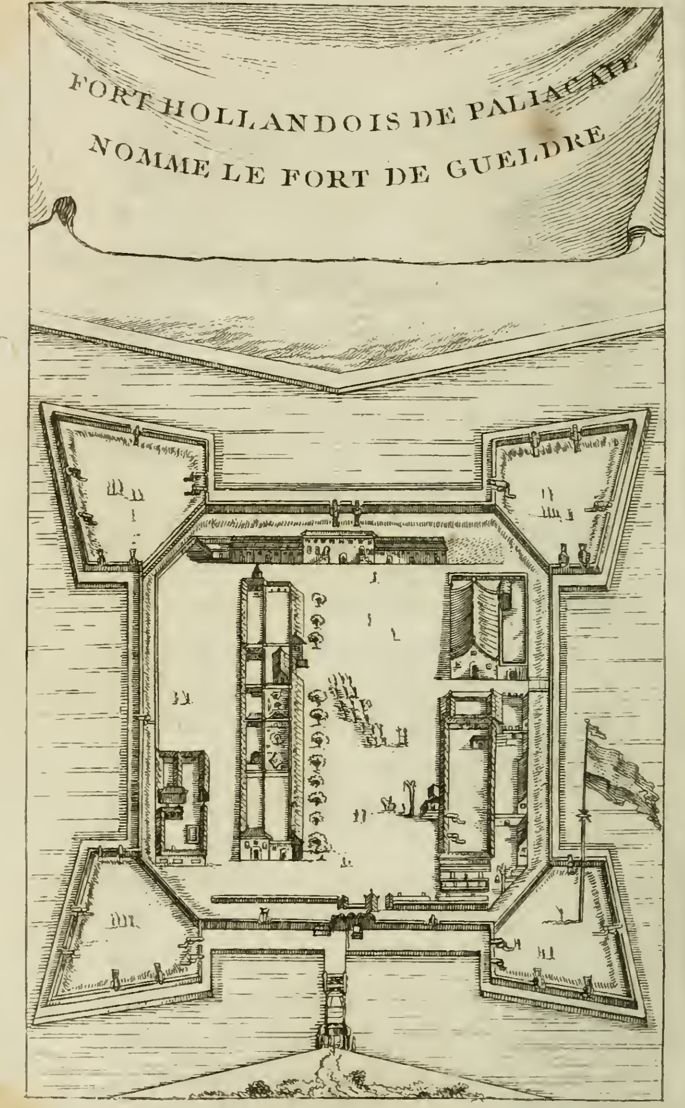
(49) *Ibidem.* Pages 151 & précedentes.

Condevir, grande Ville, avec un double fossé, revêtu de pierre de taille. On y arrive par un chemin qui est fermé, des deux côtés, d'une forte muraille, où d'espace en espace, on voit quelques tours rondes, peu capables de défense. Cette Ville touche, au levant, une montagne d'une lieue de tour, environnée, par le haut, d'un bon mur, avec une demi-lune de cinquante en cinquante pas. Elle a, dans son enceinte, trois Forteresses, dont on néglige l'entretien. TAVERNIER. 1652. Condevir, Place très forte.

Le 2, Tavernier & les Compagnons de son voyage ne firent que six lieues, pour aller passer la nuit dans le Village de *Copenour*. Le 3, après avoir fait huit lieues, ils entrerent dans *Adanqui*, Village assez considerable, qui est accompagné d'une fort grande Pagode, où l'on voit les ruines de quantité de chambres qui avoient été faites pour les Prêtres. Il reste encore, dans la Pagode, quelques Idoles mutilées, que ces Peuples aveugles ne laissent pas d'adorer. Le 4, on fit huit lieues, jusqu'au Village de *Nosdrepar*, avant lequel on trouve, à la distance d'une demi-lieue, une grande riviere qui avoit alors peu d'eau, parce que le temps des pluies n'étoit pas encore arrivé dans Copenour. Adanqui. Nosdrepar.

TAVERNIER. 1652. ce canton. Le 5, après huit lieues de chemin, on passa la nuit au Village de Condecour. Condecour. Le 6, on marcha sept heures, pour arriver à Dakijé. Dakijé. Le 7, après avoir fait trois lieues, on traversa une Ville qui se nomme *Nelour*, Nelour. où les Pagodes sont en grand nombre. Un quart de lieue plus loin, on traversa une grande riviere, après laquelle on fit encore six lieues, jusqu'au Village de Gandaron. Gandaron. Le 8, on arriva par une marche de huit heures, à Serepelé, Serepelé. qui n'est qu'un petit Village. Le 9, on fit neuf lieues, pour s'arrêter dans un fort bon Village, qui se nomme Ponter. Ponter. Le 10, on marcha deux heures, & l'on passa la nuit à Senepgond, Senepgond. autre Village considerable.

Le jour suivant, on arriva le soir à Paliacate, Paliacate. qui n'est qu'à quatre lieues de Senepgond: mais on en fit plus d'une dans la mer, où les chevaux avoient, en plusieurs endroits, de l'eau jusqu'à la selle. Le veritable chemin est plus long de deux ou trois lieues. Paliacate est un Fort qui appartient aux Hollandois, & dans lequel ils tiennent leur Comptoir pour la Côte de Coromandel. Ils y entretiennent une garnison d'environ deux cens hommes, qui, joint à plusieurs Marchands & à quel-



T. IX. N.° XIII.

ques Naturels du pays, en font une demeure assez peuplée. L'ancienne Ville du même nom n'en est separée que par une grande place. Les bastions sont montés d'une fort bonne Artillerie, & la mer vient battre au pied. Mais c'est moins un Port qu'une simple Plage. Tavernier sejourna dans la Ville jusqu'au lendemain au soir; & le Gouverneur, qui se nommoit *Pitre*, ne souffrit point qu'il eût d'autre table que la sienne. Il lui fit faire trois fois, avec une confiance affectée, le tour du Fort sur les murailles, où l'on pouvoit se promener facilement. La maniere dont les Habitans de Paliacate vont prendre l'eau qu'ils boivent, est assez remarquable. Ils attendent que la mer soit retirée, pour aller faire sur le rivage, des ouvertures, d'où ils tirent de l'eau douce qui est excellente (50).

TAVERNIER. 1652.

Le 12, l'Auteur partit de Paliacate; & le lendemain, vers dix heures du matin, il entra dans Madraspatan, ou Madras, Fort Anglois, qui porte aussi le nom de Saint-Georges, & qui commençoit alors à se peupler. Il s'y logea dans le Couvent des Capucins, où le Pere Ephraïm de Nevers & le Pere Zenon de Baugé jouissoient paisiblement

Madras.

(50) *Ibid.* page 174.

TAVERNIER. 1652. St-Thomé.

de la protection du Gouverneur (51). Saint-Thomé n'étant qu'à une demi-lieue de Madras, Tavernier visita cette Ville, dont les Portugais étoient encore en possession. Mais leurs civilités ne purent l'empêcher de retourner le soir parmi les Anglois, avec lesquels il trouvoit plus d'amusement. Ils l'arrêterent jusqu'au 22, qu'étant parti le matin, il fit six lieues pour aller passer la nuit dans un gros Village qui se nomme Servavaron.

Oudecot.

Le 23, il la passa dans le Bourg d'Oudecot, après avoir traversé, pendant sept lieues, un pays plat & sabloneux, où l'on ne voit de toutes parts que des Forêts de Bambou, d'une hauteur égale à nos plus hautes futayes. Il s'en trouve de si épaisses, qu'elles sont inaccessibles aux hommes : mais elles sont peuplées d'une prodigieuse quan-

(51) Ces deux Capucins s'étoient rendus celebres dans les Indes; le premier pour avoir été enlevé par les Portugais de Sant-Thomé, qui l'avoient livré à l'Inquisition de Goa, d'où il n'étoit sorti que par la faveur du Roi de Golkonde, qui avoit armé toutes ses forces pour le délivrer : l'autre, pour avoir entrepris, pendant la prison de son confrere & de son ami, de se faire l'instrument de sa liberté, en se saisissant du Gouverneur Portugais de Saint-Thomé, qu'il retint quelque temps prisonnier au Couvent de Madras, après avoir fait déclarer à l'Inquisition, que ce Gouverneur recevroit le même traitement que le Pere Ephraïm. Tavernier raconte cette avanture, au Tome II, page 126 & suivantes.

tité de ſinges. On avoit raconté, à Tavernier, que les ſinges qui habitent un côté du chemin étoient ſi mortels ennemis de ceux qui occupent les Forêts du côté oppoſé, que ſi le haſard en fait paſſer un d'un côté à l'autre, il eſt étranglé ſur le champ. Le Gouverneur de Paliacate lui avoit parlé du plaiſir qu'il avoit eu à les voir combattre, & lui avoit appris comment on ſe procure ce ſpectacle. Dans tout ce canton, le chemin eſt fermé, de lieue en lieue, par des portes & des barricades où l'on fait une garde continuelle, avec la précaution de demander aux paſſans, où ils vont & d'où ils viennent; de ſorte qu'un voyageur y peut marcher ſans crainte & porter ſon or à la main. L'abondance n'y regne pas moins que la ſureté; & l'on y trouve, à chaque pas, l'occaſion d'acheter du riz. Ceux qui veulent être temoins d'un combat de ſinges, font mettre, dans le chemin, cinq ou ſix corbeilles de riz, éloignées de quarante ou cinquante pas l'une de l'autre; &, près de chaque corbeille, cinq ou ſix bâtons de deux pieds de long & de la groſſeur d'un pouce. On ſe retire enſuite un peu plus loin. Bien-tôt, on voit les ſinges deſcendre des deux côtés, du ſommet des Bambous,

TAVERNIER. 1652.

Haine & combats des Singes du pays.

TAVERNIER. 1652.

& ſortir du bois pour s'approcher des corbeilles. Ils ſont d'abord près d'une demi-heure à ſe montrer les dents. Tantôt ils avancent, tantôt ils reculent, comme s'ils apprehendoient d'en venir au choc. Enfin les femelles, qui ſont plus hardies que les mâles, ſurtout celles qui ont des petits, qu'elles portent entre leurs bras comme une femme porte ſon enfant, s'approchent d'une proie qui les tente, & mettent la tête dans les corbeilles. Alors, les mâles du parti oppoſé fondent ſur elles, & les mordent ſans ménagement. Ceux de l'autre côté s'avancent auſſi, pour ſoutenir leurs femelles ; & la mêlée devenant furieuſe, ils prennent les bâtons qu'ils trouvent près des corbeilles, avec leſquels ils commencent un rude combat. Les plus foibles ſont forcés de ceder. Ils ſe retirent dans les bois, eſtropiés de quelque membre, ou la tête fendue ; tandis que les vainqueurs, demeurant maîtres du champ de bataille, mangent avidement le riz. Cependant, lorſqu'ils ſont à demi raſſaſiés, ils ſouffrent que les femelles du parti contraire viennent manger avec eux (52).

(52) *Ibidem*, pages 156 & précedentes.

Le 24, on fit neuf lieues, par un chemin tel que celui du jour précedent, & l'on arriva le soir à Naraveron. Le 25, après huit heures de marche, dans un pays où les portes & les gardes ne se trouvent plus que de deux en deux lieues, on passa la nuit à Gazel. Le 26, la journée fut de neuf lieues. *Courva*, où l'on arriva le soir, n'offre aucun soulagement pour les hommes, ni pour les animaux. C'est une Pagode assez celebre, mais où la stérilité du pays ne permet pas d'exercer l'hospitalité pour les Etrangers. L'Auteur y vit passer quelques Compagnies de gens de guerre, armés de demi-piques & d'arquebuses, qui alloient joindre un des principaux Capitaines de l'armée de Mirgimola, sur une éminence voisine où il avoit fait dresser sa tente. Il se crut obligé à quelques civilités pour cet Officier; & s'étant rendu au camp, où il le trouva sous sa tente avec les principaux Seigneurs du pays, il lui fit présent, aprés l'avoir salué, d'une paire de pistolets de poche, garnis d'argent, & de deux aunes de drap couleur de feu. Cette libéralité valut le soir, à Tavernier, une abondance de vivres, qui l'empêcherent de sentir les incommodités de son logement. Le Capitaine Indien, ayant

TAVERNIER. 1652.

Naraveron.

Gazel.

Rencontre d'un Officier de Mirgimola.

TAVERNIER. 1652. appris qu'il étoit en chemin pour se rendre au camp du Géneral, lui donna une autre marque de consideration, en l'invitant, pour le lendemain, à la chasse des élephans, dont il faisoit son exercice ordinaire, avec trois ou quatre mille soldats qu'il commandoit dans la Province. Tavernier s'excusa sur ses affaires qui le pressoient de partir. Mais à l'occasion de quelques élephans qui étoient échapés aux chasseurs, il apprit une propriété de ces animaux qui lui parut fort étrange, & qu'il regreta de n'avoir pû verifier par ses yeux : c'est qu'en sortant du piege, ils rentrent dans les bois avec une défiance qui leur fait arracher, avec leur trompe, une grosse branche d'arbre, dont ils sondent la terre avant que d'y mettre le pied, pour découvrir les fosses couvertes, où ils craignent de tomber une seconde fois (53).

Proprieté des élephans.

Le 27, Tavernier s'étant remis en marche, fit six lieues pour arriver à Ragiapeta. Le 28, une marche de huit lieues le conduisit à Ondecour. Le 29, il employa, neuf heures pour se rendre à Outamodia, gros bourg, où l'on voit une des plus grandes Pagode de toutes les Indes, bâtie de belles pierres de taille, avec trois tours qui sont chargées

Ragiapeta.

Ondecour.

Outamodia & sa Pagode.

(53) *Ibid.* page 158.

de figures difformes. Cet édifice est environné d'un grand nombre de petites chambres, pour le logement des Prêtres. A cinq cens pas, on trouve un grand Etang, dont les bords offrent plusieurs petites pagodes, de huit ou dix pieds en quarré; & dans chacune, quelque Idole d'affreuse figure, avec un Bramine, qui empêche les Etrangers d'une autre Religion que la sienne de venir se laver ou puiser de l'eau dans l'Etang. Ces Prêtres ne font pas difficulté de déclarer, que si ce malheur arrivoit, ils seroient obligés d'en faire écouler l'eau pour le purifier. Mais ils ne font pas les mêmes exceptions dans leurs aumônes; & tous les passans, de quelque loi qu'ils fassent profession, sont traités dans la pagode avec beaucoup de charité. On trouve, sur ces chemins, quantité de femmes, qui tiennent continuellement du feu prêt, pour allumer le tabac aux Voyageurs, & qui en donnent même à ceux qui en manquent. D'autres leur offrent du riz cuit, & du quicheri, qui est une graine assez semblable au chenevi. D'autres leur présentent de l'eau de feves, parce qu'on prétend qu'elle ne peut causer de pleuresie à ceux que la marche a trop échauffés. Ces femmes s'engagent, par vœu,

TAVERNIER, 1652.

Charités singulieres des Bramines.

TAVERNIER. 1652.

à faire cette charité aux passans, pendant plusieurs années, suivant l'état de leur fortune. On en voit d'autres, sur le chemin & dans les prairies, derriere les chevaux, les bœufs & les vaches, qui ont fait vœu de ne manger que ce qu'elles trouvent dans la fiente mal digerée de ces animaux. Comme le pays est sans orge & sans avoine, on donne pour nourriture aux bestiaux une sorte de pois, gros & cornus, qu'on écrase entre deux petites meules, & qu'on laisse ensuite tremper, parce que leur dureté en rend la digestion fort lente. On donne de ces pois aux chevaux tous les soirs; & le matin on leur fait avaller environ deux livres de sucre noir, pêtri, avec autant de farine & une livre de beurre, en petites boules qu'on leur pousse dans le gosier; après quoi, on leur lave soigneusement la bouche, parce qu'ils ont de l'aversion pour cette nourriture. Pendant le jour, on ne leur donne que certaines herbes des champs, qu'on arrache avec les racines, & qu'on prend soin de laver aussi, afin qu'il n'y reste point de terre ou de sable (54).

Comment les chevaux sont nourris dans cette contrée.

Le 30, Tavernier fit huit lieues jusqu'à *Goulupalé*; & neuf, le 31, jusqu'à Gogeron. Il n'en restoit que six jusqu'à

Goulupalé. Gogeron.

(54) *Ibid.* page 162.

jusqu'à Gandicot, où il arriva heureusement le 1 de Septembre.

TAVERNIER. 1652.

Gandicot & fin de son siege.

Il n'y avoit pas plus de huit jours que le Nabab (55) s'étoit rendu maître de cette Ville, après un siege de trois mois, dont il n'auroit pas vû si-tôt la fin, sans le secours de quelques François, à qui divers sujets de mécontentement avoient fait quitter le service de la Compagnie de Hollande. Il avoit aussi quelques Canoniers, Anglois, Hollandois, & Italiens, qui avoient avancé le succès de cette expédition.

Situation de cette Place.

Gandicot est une des plus fortes Places du pays de Carnatica. Sa situation est sur la pointe d'une haute montagne, où l'on ne peut arriver que par un chemin fort difficile, qui n'a, dans quelques endroits, que sept ou huit pieds de large. Il est pratiqué dans la montagne, & bordé, sur la droite, d'un effroyable précipice, au bas duquel passe une grande riviere. Sur la montagne, on trouve, au Midi, une petite plaine, longue d'une demi-lieue, sur un quart de large. Elle est arrosée de plusieurs petites sources, & semée de riz & de millet. Plus haut, c'est-à-dire, au sommet de la montagne, la Ville est bâtie

(55) Titre Indien de Mirgimola.

TAVERNIER. 1652.

ſur une pointe, d'où l'on ne découvre ſous ſes pieds que des précipices, & deux rivieres qui coulent en bas. Ainſi, l'on n'y entre que par une ſeule porte, du côté de la petite plaine; & cette porte eſt fortifiée de trois murs de pierres de taille, avec des foſſés à fond de cuve, revétus de la même pierre: de ſorte que les aſſiegés n'avoient eu à défendre qu'un eſpace de quatre ou cinq cens pas. Toute leur artillerie conſiſtoit en deux pieces de canon de fer, l'une de douze livres de balle, l'autre de ſept; la premiere, placée ſur la porte; l'autre ſur la pointe d'une eſpece de baſtion. Le Nabab avoit perdu beaucoup de monde par diverſes ſorties, & n'auroit pas ſurmonté les obſtacles de la nature, ſi les Européens n'euſſent trouvé l'art de faire monter du canon dans un lieu ſi eſcarpé. Il leur avoit promis quatre mois de paye, au-deſſus de leurs appointemens ordinaires. Cette eſperance les avoit excités ſi vivement, qu'après en avoir fait monter quatre pieces, ils avoient eu l'adreſſe de donner dans celle que les aſſiegés avoient ſur la porte & de la mettre hors d'état de ſervir; ce qui avoit reduit auſſi-tôt la Place à capituler (56).

(56) *Ibid.* page 164.

Tavernier trouva toute l'armée du Nabab campée au pied de la montagne. Quelques Anglois, qui le virent arriver, l'ayant reconnu pour un Européen, l'obligerent civilement de passer la nuit avec eux. Mais il fut reçu le lendemain, dans la Ville, par un Canonier François, nommé Claude Maillé, que le Nabab employoit à fondre quelques pieces de canon qu'il vouloit y laisser. Cet Artiste, qu'il avoit vû jardinier au service des Hollandois, lui procura toutes sortes de commodités, & le conduisit aux tentes de Mirgimola qui étoient dressées sur le haut de la montagne, dans la petite plaine où le chemin aboutit. Le motif de son voyage, qu'il n'oublia pas d'expliquer, fut un compliment si agréable pour ce Géneral, qu'après en avoir été reçu avec beaucoup de distinction, il fut invité à dîner le lendemain à sa table; & le soir même, étant à souper chez Maillé avec tous les Canoniers Européens, on lui apporta, de sa part, quelques bouteilles de vin d'Espagne & de Chiras; present magnifique, dans un Pays où l'on ne connoît gueres d'autre liqueur que l'eau-de-vie de riz & de sucre.

TAVERNIER. 1652.

Tavernier trouve un Canonier François à Gandicot.

Il est bien reçu du Nabab.

Il fit voir ses Perles, dont on admira la beauté. Le Nabab lui conseilla de se

TAVERNIER. 1652.

rendre promptement à Golkonde, où il écriroit à son fils de le présenter au Roi. Mais s'étant fait apporter cinq petits sacs, pleins de Diamans, il lui demanda si cette marchandise étoit estimée dans sa Patrie. Les plus grosses de ces pierres n'étoient pas au-dessus de deux carats ; & la plûpart étoient noires d'eau. Tavernier repondit qu'on ne faisoit cas, en Europe, que des Diamans noirs & blancs. A l'entrée de cette guerre, le Nabab ayant appris qu'on avoit découvert quelques mines de Diamans dans le Pays dont il entreprenoit la conquête, y avoit envoyé douze mille hommes, qui n'en avoient pû tirer que ce qu'il conservoit dans les cinq sacs. Il avoit fort bien distingué lui-même que ce n'étoient que des pierres fort brunes d'eau, qui tiroient beaucoup plus sur le noir que sur le blanc ; & jugeant qu'il perdoit sa peine, il avoit ordonné de fermer les mines. Il ne fut pas plus heureux, dans la fonderie qu'il avoit fait entreprendre à Maillé. Son dessein étoit de faire fondre vingt pieces ; dix de quarante livres de balle, & dix de vingt quatre. Il avoit ramassé du cuivre de toutes parts, sans épargner les Idoles des Pagodes. Maillé en fondit une partie ; mais il lui fut

impoſſible de fondre ſix grandes Idoles de la Pagode de Gandicot, quoique le Nabab, qui accuſoit les Prêtres de quelque ſortilege, employât toutes ſortes de menaces pour faire lever le charme: & du cuivre même qu'il avoit fondu, il ne parvint point à faire un canon entier. L'un ſortoit fendu, l'autre à demi formé. L'ouvrage fut abandonné après beaucoup de dépenſe; & Maillé, dans ſon chagrin, quitta le ſervice de Golkonde (57).

TAVERNIER. 1652.

Obſervations de l'Auteur dans la tente du Nabab.

Tavernier, ſe diſpoſant à partir pour Golkonde, ſe rendit le 15, au matin, à la tente du Nabab. Sa curioſité n'y manqua pas d'exercice. Ce Géneral étoit aſſis, les jambes croiſées & les pieds nuds, avec deux Secretaires, près de lui. Cette

(57) Cet Avanturier François étoit de Bourges. Il s'étoit enrôlé, à Amſterdam, pour les Indes. Le Géneral de Batavia lui reconnoiſſant de l'adreſſe, le retint à ſon ſervice particulier, pour faire quelques grottes & quelques jets d'eau dans ſon jardin. Maillé, peu content de cet emploi, trouva le moyen de ſe mettre à la ſuite d'un Hollandois, nommé *Cheteur*, qui fut envoyé de Batavia, au Nabab, pendant le ſiege de Gandicot. Cheteur ayant achevé ſes affaires, Maillé, qui le ſçavoit prêt à partir, enleva l'étui & les onguents de ſon Chirurgien, & ſe cacha pour éviter les recherches. En vain Cheteur demeura quelques jours de plus au Camp de Gandicot. Après ſon départ, Maillé ſe mit au ſervice du Nabab, en qualité de Chirurgien. Enſuite, s'étant vanté d'être bon Canonier & bon Fondeur, il fut employé à ces deux titres. Mais ſon principal talent étoit l'effronterie. *Page 166.*

TAVERNIER. 1652.

posture n'eut rien de surprenant pour l'Auteur, parce qu'elle est commune en Orient; non plus que la nudité des jambes & des pieds, parce que c'est l'usage des plus grands Seigneurs de Golkonde, sur-tout dans leurs appartemens, où l'on ne marche que sur de riches tapis. Mais il observa que le Nabab avoit tous les entredeux des doigts des pieds, pleins de lettres, & qu'il en avoit aussi quantité entre les doigts de la main gauche. Il en tiroit tantôt de ses mains, tantôt de ses pieds, pour en dicter les reponses à ses deux Secretaires. Lui-même, il en faisoit quelques-unes. Lorsque les Secretaires avoient achevé d'écrire, il leur faisoit lire leur lettre. Ensuite, il y appliquoit son cachet de sa propre main; & c'étoit lui-même aussi, qui les donnoit aux Messagers qui devoient les porter. Aux Indes, suivant la remarque de l'Auteur, toutes les Lettres que les Rois, les Géneraux d'armée & les Gouverneurs de Province, envoyent par des gens de pied, arrivent beaucoup plus vîte que par d'autres voyes. On rencontre, de deux lieues en deux lieues, de petites cabanes où demeurent constamment deux ou trois hommes gagés pour courir. Le Messager, qui arrive

Couriers des Indes.

hors d'haleine, jette sa Lettre à l'entrée. Un des autres la ramasse, & se met à courir aussi-tôt. Ajoutez qu'aux Indes la plûpart des chemins sont comme des allées d'arbres, & que ceux qui sont sans arbres ont de cinq en cinq cens pas de petits monceaux de pierre, que les habitans des villages voisins sont obligés de blanchir, afin que dans les nuits obscures & pluvieuses, ces Couriers puissent distinguer leur route (58).

TAVERNIER. 1652.

Prompte justice du Nabab.

Pendant que Tavernier étoit dans la tente, on vint avertir le Nabab qu'on avoit amené quatre criminels à sa porte. L'usage du Pays ne permet pas de les garder long-temps en prison. La Sentence suit de près la conviction du crime. Mirgimola, sans rien repondre, continua d'écrire & de faire écrire ses Secretaires. Ensuite, il ordonna tout d'un coup qu'on lui amenât les criminels. Après les avoir interrogés severement, & leur avoir fait confesser de bouche le crime dont ils étoient accusés, il reprit ses occupations. Plusieurs Officiers de son armée, qui entroient dans la tente, s'approchoient respectueusement pour lui faire leur cour. Il ne repondoit, à leur salutation, que

(58) *Ibid.* page 168.

TAVERNIER. 1652. par un ſigne de tête. Enfin, ce ſilence ayant duré près d'une heure, il leva bruſquement la tête, pour prononcer la Sentence des quatre criminels. L'un étoit entré dans une maiſon, où il avoit tué la mere & ſes trois enfans : ſon ſupplice fut d'avoir les pieds & les mains coupés, & d'être jetté dans un champ proche du grand chemin, pour y finir ſes jours. Un autre avoit volé ſur le grand chemin : il eut le ventre ouvert. On coupa la tête aux deux autres ; mais Tavernier ne put être bien informé de leur crime (59). Pendant l'exécution, qui ſe fit à quelques pas de la tente, on apporta le dîner ; & Mirgimola fit encore une fois l'honneur, à Tavernier, de le faire manger avec lui. Enſuite, ayant repeté ce qu'il lui avoit promis pour Golkonde, il commanda ſeize Cavaliers, pour le conduire à treize lieues de Gandicot, juſqu'au bord d'une riviere que perſonne ne paſſoit ſans une permiſſion de ſa main, dans la crainte que ſes troupes n'abuſaſſent de la liberté du paſſage pour ſe débander.

Tavernier ſe met en chemin pour Golkonde.

L'Auteur parti le 16, avec ſon eſcorte & la plûpart des Canoniers Euro-

(59) Même page.

péens, qui le conduisirent jusqu'à Co- tepali. Cette journée fut de sept lieues. Le 17, il n'en fit que six pour se rendre à Cotchen, Villade au-delà de la riviere. Sa reconnoissance pour les seize Cavaliers lui fit offrir, à leur Chef, quelques Roupies, qu'il eut la generosité de refuser. Il observe que les Bateaux, qui servent à passer cette riviere, sont de grands mannequins d'osier, couverts de peaux de bœuf, au fond desquels on jette quelques fascines, qu'on couvre d'un tapis, pour y placer le bagage & les marchandises. On fait passer les voitures, en les liant par le timon & par les roues entre deux de ces mannequins. Les chevaux passent à la nage, chassés à coup de fouet, tandis qu'un homme du mannequin les tient par la bride. Les bœufs, qui sont les bêtes de charge du pays, se laissent pousser dans la riviere, après avoir été déchargés, & passent d'eux-mêmes à l'autre bord. Chaque mannequin est conduit par quatre hommes, qui sont debout, chacun dans un coin, & qui rament avec des pelles. Si leurs mouvemens ne sont pas justes, le mannequin fait trois ou quatre tours en rond, & ne manque point d'être entraîné par le cours de l'eau, qui le fait descendre

TAVERNIER. 1652.

TAVERNIER. 1652. beaucoup plus bas qu'il ne devoit aborder (60).

Le 18, après une marche de cinq heures, Tavernier paſſa la nuit à Morimal. Le 19, il fit neuf lieues pour ſe rendre à Santeſela. La journée du 20 fut encore de neuf lieues, juſqu'à Goremeda. Le 21, ſix heures de marche le firent arriver à Kaman, Ville frontiere du Royaume de Golkonde, avant que le Nabab eût conquis celui de Carnatica.

Morimal. Santeſcla. Kamam, frontiere de Golkonde.

Le 22, il fit ſept lieues juſqu'au Bourg d'Emelipata. Il avoit rencontré, vers la moitié du chemin, une proceſſion d'environ quatre mille perſonnes, qui conduiſoient une vingtaine de Pallekis, ſur chacun deſquels on voyoit une Idole. Toutes ces voitures étoient ornées de brocard d'or, & de velours à franges d'or & d'argent. Quelques-unes étoient portées par quatre hommes; d'autres par huit, ou par douze, ſuivant la grandeur & le poids des Idoles. Des deux côtés de chaque Pallekis, un homme, avec un grand éventail d'environ cinq pieds de diametre, composé de plumes d'Autruches & de Paons, dont le manche, long de cinq ou ſix pieds, étoit couvert de plaques

Emelipata. Proceſſion ſolemnelle.

(60) *Ibid.* page 174.

d'argent, chassoit les mouches du visage de la divinité. Chacun s'empressoit de porter la main à l'éventail, pour se faire un mérite de ce service. D'autres soutenoient un parasol, garni de sonnettes d'or & d'argent, & ne craignoient pas de s'exposer à l'ardeur du soleil pour en garantir le Pallekis. Cette malheureuse troupe d'Idolâtres venoit de Brampour & des lieux voisins, pour aller rendre leurs adorations au grand Ram, c'est-à-dire, au plus celebre des dieux du pays, dans une Pagode qui étoit encore éloignée de quatorze ou quinze jours de marche, quoiqu'ils fussent en chemin depuis près d'un mois. Un valet de Tavernier, qui étoit de Brampour, & de la Tribu de ces zelés adorateurs, lui demanda la permission d'accompagner aussi ses dieux. Il se crut d'autant plus obligé de le satisfaire, qu'ayant plusieurs parens dans la troupe, un refus n'auroit pas été capable de l'arrêter. Après son pelerinage, ce même Indien eut la fidelité de suivre les traces de son maître jusqu'à Surate; & Tavernier, qui en avoit toujours été bien servi, ne fit pas difficulté de le reprendre.

TAVERNIER. 1652.

Fidelité d'un Indien.

Le 23, la journée fut de huit lieues jusqu'à *Doupar*. Celle du lendemain

Doupar.

TAVERNIER. 1652. Tripanté.

fut de quatre lieues jusqu'à *Tripanté*; où l'Auteur visita une grande Pagode, située sur une colline, dont tout le tour forme un escalier revétu de pierres de taille. La moindre de ces pierres est longue de dix pieds & large de trois. Entre plusieurs figures, qui sont adorées dans la Pagode, on en distingue une qui représente une femme debout, avec plusieurs demons qui l'environnent dans des postures lascives. Cette espece de Venus, & les demons, sont d'une seule pierre de marbre, à laquelle il n'a manqué que la main d'un Sculpteur plus habile.

Le 25, huit lieues firent arriver l'Auteur à Mamli. Il en fit huit autres, le jour suivant, pour aller passer la nuit à Mancheli. Le 27, il n'en fit que trois, parce qu'il eut une grande riviere à passer dans des mannequins, & qu'il y employa la moitié du jour. Outre l'embarras du passage, on est arrêté par les épreuves que les Bateliers font de l'argent qu'on leur donne. Ils le jettent dans un grand feu. S'il se trouve quelque Roupie qui devienne un peu noire, ils la rejettent; & le moindre scrupule les arrête. Aussi-tôt qu'ils sont satisfaits du payement, ils appellent leurs Compagnons, qui se tiennent ca-

chés exprès à quelque diſtance, avec les mannequins. Ils les chargent ſur leurs épaules, juſqu'au bord de l'eau, & toutes ces formalités prennent beaucoup de de temps. Le 28, Tavernier fit cinq lieues, juſqu'à Dabirpinta. La marche du 29 fut de douze heures, pour arriver au Bourg d'Hohora; celle du 30, de huit lieues juſqu'à Peridera; celle du Lundi, premier jour d'Octobre, de dix juſquà Tenara; enfin celle du 2, de quatre lieues juſqu'à Golkonde.

TAVERNIER. 1652.

Dabirpinta.

Tavernier alla deſcendre chez un jeune Hollandois, Chirurgien du Roi, que ce Prince avoit demandé inſtamment à *Cheteur*, Envoyé de Batavia. Il ſe nommoit Pitre *De-Lan*. Le Roi de Golkonde ſe plaignoit depuis long-tems d'un mal de tête, & ſes Medecins l'exhortoient à ſe faire tirer du ſang, en quatre endroits de la langue. Les Chirurgiens du pays n'oſoient entreprendre cette operation. De-Lan, dont on eſperoit un ſi grand ſervice, fut attaché à la Cour avec huit cens Pagodes de gage. Quelques jours après le départ de l'Envoyé, cet adroit jeune homme, qui avoit deja fait prendre une haute opinion de ſon habileté, en publiant que la ſaignée étoit le moins difficile de

Adreſſe d'un jeune Chirurgien Hollandois.

TAVERNIER. 1652. tous les exercices de la Chirurgie, fut averti que le Roi étoit resolu de le mettre à l'épreuve. Mais on lui déclara que ce Prince vouloit absolument que, suivant l'ordonnance des Medecins, il ne lui tirât que huit onces de sang, & qu'avec un maître si redoutable il ne devoit rien donner au hasard. De-Lan, plein de confiance à ses propres lumieres, ne balança point à se laisser conduire dans une chambre du Palais par deux ou trois Eunuques. Quatre vieilles femmes l'y vinrent prendre pour le mener au bain, où l'ayant deshabillé & bien lavé, elles lui parfumerent tout le corps, particulierement les mains. Elles lui firent prendre une robbe à la mode du pays. Ensuite, l'ayant mené devant le Roi, elles apporterent quatre petits plats d'or, que les Medecins firent peser. Il fut encore averti qu'il devoit se garder, sur sa tête, de passer les bornes de leur ordonnance. Il saigna le Roi, avec tant de bonheur ou d'adresse, qu'en pesant le sang avec les plats, on trouva qu'il n'en avoit tiré que huit onces. Cette justesse & la legereté de sa main passerent pour des prodiges de l'art. Le Monarque en fut si satisfait qu'il lui fit donner sur le champ trois cens Pagodes, c'est-à-dire,

environ sept cens écus. La jeune Reine & la Reine-mere voulurent aussi qu'il leur tirât du sang. Tavernier, qui ne s'arrête à ce recit que pour faire connoître à nos Chirurgiens, quelle fortune ils peuvent esperer aux Indes, s'imagine que la curiosité de le voir avoit plus de part à cet empressement que le besoin de se faire saigner. C'étoit, dit-il, un jeune homme des mieux faits, & jamais ces deux Princesses n'avoient vû un étranger de si près. De-Lan fut conduit dans une Chambre magnifique, où les mêmes femmes qui l'avoient preparé à saigner le Roi, lui laverent encore les bras & les mains, & le parfumerent soigneusement. Ensuite elles tirerent un rideau, & la jeune Reine allongea le bras par un trou. Il la saigna fort habilement. La Reine-mere n'ayant pas été moins satisfaite, il reçut encore une grosse somme, avec quelques pieces de brocard d'or ; & ces trois operations le mirent dans une haute faveur à la Cour (61).

TAVERNIER. 1652.

Il paroît que ce fut sous la protection de cet heureux Chirurgien, que l'Auteur entreprit de visiter les mines de Diamans. On lui conseilla de commen-

Tavernier se rend à la mine de Diamans de Raolkonde.

(61) *Ibid.* page 174.

TAVERNIER. 1652.

cer par la plus celebre, qui se nomme Raolkonda. Elle est située à cinq journées de Golkonde, & huit ou neuf de de Visapour. Il n'y avoit pas plus de deux cens ans qu'elle avoit été découverte. Comme les Souverains de ces deux Royaumes étoient autrefois Sujets de l'Indoustan, & Gouverneurs des mêmes Provinces, qu'ils érigerent en Royaumes après leur revolte, on a cru long-temps, en Europe que les diamans venoient des Terres du Grand-Mogol (62).

En arrivant à Raolkonda (63), Tavernier alla saluer le Gouverneur de la mine, qui commande aussi dans la Province. C'étoit un Mahometan, qui lui fit un accueil fort civil, & qui lui promit toutes sortes de suretés pour son commerce, mais qui lui recommanda beaucoup de ne pas frauder les droits du Souverain, qui sont de deux pour cent.

Qualité de la terre & methode du travail.

Aux environs du lieu, d'où l'on tire les diamans, la terre est sabloneuse, & pleine de roches & de taillis. Ces rochers ont plusieurs veines, larges, tan-

(62) *Ibidem*, page 267. On passe ici sur d'autres évenemens qui n'appartiennent point à cet article, & l'on joint ceux qui se rapportent au même sujet.

(63) Sa route est ci-dessus dans une Note.

tôt d'un demi-doigt, tantôt d'un doigt entier; & les Mineurs ſont armés de petits fers crochus par le bout, qu'ils fourrent dans ces veines pour en tirer le ſable ou la terre. C'eſt dans cette terre qu'ils trouvent les diamans. Mais comme les veines ne vont pas toujours droit, & que tantôt elles baiſſent ou elles hauſſent, ils ſont contraints de caſſer ces roches, pour ne pas perdre leur trace. Après les avoir ouvertes, ils ramaſſent la terre, ou le ſable, qu'ils lavent deux ou trois fois, pour en ſeparer les diamans. C'eſt dans cette mine que ſe trouvent les pierres les plus nettes & de la plus belle eau: mais il arrive ſouvent que pour tirer le ſable des roches, ils donnent de ſi grands coups d'un gros levier de fer, qu'ils étonnent le diamant & qu'ils y mettent des glaces. Lorſque la glace eſt un peu grande, ils clivent la pierre; c'eſt-à-dire, qu'ils la fendent, & plus habilement que nous. Ce ſont les pieces qu'on nomme foibles en Europe, & qui ne laiſſent pas d'être de grande montre. Si la pierre eſt nette, ils ne font que la paſſer ſur la roue, ſans s'amuſer à lui donner une forme, dans la crainte de lui ôter quelque choſe de ſon poids. S'il y a quelque petite glace,

TAVERNIER, 1652.

TAVERNIER. 1652.

ou quelques points, ou quelque petit ſable noir ou rouge, ils couvrent toute la pierre de facettes, pour cacher ſes defauts. Une glace fort petite ſe couvre de l'arrête d'une des facettes. Mais les Marchands, aimant mieux un point noir dans une pierre qu'un point rouge, on brûle la pierre qui eſt tachée d'un point rouge, & ce point devient noir.

On trouve auprès de cette mine, quantité de Lapidaires, qui n'ont que des roues d'acier, à peu près de la grandeur de nos aſſiettes de table. Ils ne mettent qu'une pierre ſur chaque roue, qu'ils arroſent inceſſamment avec de l'eau, juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé le chemin de la pierre. Alors ils prennent de l'huile, & n'épargnent plus la poudre de diamant, qui eſt toujours à grand marché. Ils chargent auſſi la pierre beaucoup plus que nous. L'Auteur vit mettre, ſur une pierre, cent cinquante livres de plomb. C'étoit à la verité une grande pierre, qui demeura à cent trois carats après avoir été taillée; & la grande roue du moulin, qui étoit à notre maniere, étoit tournée par quatre Negres. Les Indiens ne croyent pas que la charge donne des glaces aux pierres (64).

(64) L'Auteur ajoute qu'ils ne peuvent donner aux pierres un *poliment* auſſi vif que nous le donnon

Le negoce se fait, à la mine, avec autant de liberté que de bonne foi. Outre ses deux pour cent, le Roi tire un droit des Marchands, pour la permission de faire travailler à mine. Ces Marchands, après avoir cherché un endroit favorable avec les mineurs, prennent une portion de terrain, à laquelle ils employent un nombre convenable d'ouvriers. Depuis le premier moment du travail jusqu'au dernier, ils payent chaque jour au Roi deux Pagodes pour cinquante hommes; & quatre Pagodes, s'ils en employent cent.

TAVERNIER. 1652.

Les plus malheureux sont les mineurs mêmes, dont les gages ne montent par an qu'à trois Pagodes. Aussi ne font-ils pas scrupule, en cherchant dans le sable, de détourner une pierre qu'ils peuvent dérober aux yeux; & comme ils sont nuds, à la reserve d'un petit

en Europe, & que cela vient, à son avis, de ce que leur roue ne court pas si plat que les nôtres. Etant d'acier, il la faut ôter de l'arbre pour la frotter sur l'émeril, comme il est besoin, toutes les vingt quatre heures; & la difficulté de la remettre fait qu'elle ne court pas aussi plat qu'il le faudroit.

Quoiqu'un diamant soit dur de nature, c'est-à-dire, qu'il ait une espece de nœud, comme on voit dans le bois, les Diamantaires Indiens, ne laissent pas de tailler la pierre; ce que ceux de l'Europe font grande difficulté de faire & ce que le plus souvent ils ne veulent pas entreprendre. Mais aussi, on donne aux Indiens quelque chose de plus pour leur façon. *Ibidem*, page 269.

TAVERNIER. 1652.

linge qui leur couvre le milieu du corps, ils tâchent adroitement de l'avaller. L'Auteur en vit un, qui avoit caché, dans le coin de son œil, une pierre du poids d'un mengelin, c'est-à-dire, d'environ deux de nos carats, & dont le larcin fut découvert. Celui qui trouve une pierre dont le poids est au-dessus de sept ou huit mengelins, reçoit une recompense; mais proportionnée à sa misere plûtôt qu'à l'importance du service.

Comment se fait le negoce à la mine.

Les Marchands qui se rendent à la mine, pour ce riche négoce, ne doivent pas sortir de leur logement : mais, chaque jour, à 10 ou 11 heures du matin, les Maîtres Mineurs leur apportent des montres de diamans. Si les parties sont considerables, ils les confient aux Marchands, pour leur donner le temps de les considerer à loisir. Il faut ensuite que le marché soit promptement conclu; sans quoi les Maîtres reprennent leurs pierres, les lient dans un coin de leur ceinture ou de leur chemise, & disparoissent, pour ne revenir jamais avec les mêmes pierres; ou du-moins, s'ils les rapportent, elles sont mêlées avec d'autres, qui changent absolument le marché. Si l'on convient de prix, l'acheteur leur donne un billet de la som-

me, pour l'aller recevoir du Cheraf, c'est-à-dire, d'un Officier nommé pour donner & recevoir les Lettres de change. Le moindre retardement, au-delà du terme, oblige de payer un intérêt, sur le pied d'un & demi pour cent par mois. Mais lorsque l'acheteur est connu, ils aiment mieux des Lettres de change, pour Agra, pour Golkonde, ou pour Visapour, & sur-tout pour Surate, d'où ils font venir diverses marchandises par les Vaisseaux étrangers (65).

TAVERNIER. 1652.

Enfans, qui font le commerce des diamans.

C'est un spectacle agréable de voir paroître tous les jours au matin les enfans des Maîtres Mineurs & d'autres gens du Pays, depuis l'âge de dix ans jusqu'à l'âge de quinze ou seize, qui viennent s'asseoir sous un gros arbre dans la Place du bourg. Chacun d'eux a son poids de diamans, dans un petit sac pendu d'un côté de sa ceinture; & de l'autre, une bourse attachée, qui contient quelquefois jusqu'à cinq ou six cens Pagodes d'or. Ils attendent qu'on leur vienne vendre quelques Diamans, soit du lieu même ou de quelque autre mine. Quand on leur en présente un, on le met entre les mains du plus âgé de ces enfans, qui est com-

(65) Page 271.

TAVERNIER, 1652.

me le chef des autres. Il le considere soigneusement, & le fait passer à son voisin, qui l'examine à son tour. Ainsi la pierre circule de main en main, dans un grand silence, jusqu'à ce qu'elle revienne au premier. Il en demande alors le prix, pour en faire le marché; & s'il l'achete trop cher, c'est pour son compte. Le soir, tous ces enfans font la somme de ce qu'ils ont acheté. Ils regardent leurs pierres, & les mettent à part, suivant leur eau, leur poids & leur netteté. Ils mettent le prix sur chacune, à peu près comme elles se pourroient vendre aux Etrangers. Ensuite ils les portent aux Maîtres, qui ont toujours quantité de parties à assortir, & tout le profit se partage entre ces jeunes Marchands, avec cette seule différence, que le chef, ou le plus âgé, prend un quart pour cent de plus que les autres. Ils connoissent si parfaitement le prix de toutes sortes de pierres, qui si l'un d'eux, après en avoir acheté une, veut perdre demi pour cent, un autre est prêt à lui rendre aussi-tôt son argent.

Heureuse avanture de l'Auteur.

Un jour, sur le soir, l'Auteur reçut la visite d'un Indien fort mal vétu. Il n'avoit qu'une ceinture au-tour du corps & un mechant mouchoir sur la tête

Après quelques civilités, il fit demander à Tavernier, par son interprete, s'il vouloit acheter quelques rubis; & tirant de sa ceinture quantité de petits linges, il en fit sortir une vingtaine de petites pierres. Tavernier en acheta quelques-unes, & ne fit pas difficulté de les payer un peu au-delà de leur prix, parce qu'il jugea qu'on ne l'étoit pas venu trouver sans avoir quelque chose de plus précieux à lui offrir. En effet, l'Indien, l'ayant prié d'écarter ses gens, ne se vit pas plutôt avec l'interprete & lui, qu'il ôta le mouchoir sous lequel ses cheveux étoient liés. Il en tira un petit linge, qui contenoit un diamant de quarante huit carats & demi, de la plus belle eau du monde, & les trois quarts fort nets. Gardez-le jusqu'à demain, dit-il, à l'Auteur, pour l'examiner à loisir. S'il est de votre goût, vous me trouverez hors du bourg, à telle heure, & vous m'apporterez telle somme. Tavernier ne manqua pas de lui porter la somme qu'il avoit demandée. A son retour, à Surate, il trouva un profit considerable sur cette pierre. TAVERNIER, 1652.

Quelques jours après, ayant reçu avis qu'un François nommé *Boete*, qu'il avoit laissé à Golkonde pour recevoir & garder son argent, étoit atta-

TAVERNIER. 1652. qué d'une maladie dangereuse, il ne pensa qu'à retourner dans le Pays. Le Gouverneur de la mine, surpris de le voir partir si-tôt, lui demanda s'il avoit employé tout son argent. Il lui restoit vingt mille Pagodes, dont il regrettoit effectivement de n'avoir pas fait l'emploi. Mais, se croyant pressé par l'avis qu'il avoit reçu, il fit voir au Gouverneur tout ce qu'il avoit acheté, qui se trouva conforme au rôle du Receveur des droits; il paya les deux pour cent; &, ne déguisant pas même qu'il avoit acheté en secret un diamant de quarante huit carats & demi, il satisfit avec la même fidélité pour cette pierre, quoique personne ne fût informé de son marché dans le bourg. Le Gouverneur admirant sa bonne foi, lui confessa naturellement qu'aucun Marchand du Pays n'auroit eu cette délicatesse; & dans le mouvement de son estime, il fit venir les plus riches Marchands de la mine, avec ordre d'apporter les plus belles pierres. Dans l'espace d'une heure ou deux, Tavernier employa fort avantageusement ses vingt mille Pagodes. Après le marché, ce génereux Gouverneur dit aux Marchands qu'ils devoient distinguer un si galant homme par quelques témoignages de reconnoissance & d'amitié.

d'amitié. Ils consentirent de fort bonne grace à lui faire present d'un diamant de quelque prix (66).

Maniere de traiter entre les Marchands.

La maniere de traiter, entre ces Marchands, merite particulierement une observation. Tout se passe dans le plus profond silence. Le vendeur & l'acheteur sont assis l'un devant l'autre, comme deux Tailleurs. L'un des deux ouvrant sa ceinture, le vendeur prend la main droite de l'acheteur & la couvre avec la sienne de cette ceinture, sous laquelle le marché se fait secrettement, quoiqu'en présence de plusieurs autres Marchands qui peuvent se trouver dans la même salle; c'est-à-dire, que les deux interessés ne se parlent ni de la bouche ni des yeux, mais seulement de la main. Si le vendeur prend toute la main de l'acheteur, ce signe exprime mille. Autant de fois qu'il la lui presse, ce sont autant de mille Pagodes ou de mille Roupies, suivant les especes dont il est question. S'il ne prend que les cinq doigts, il n'exprime que cinq cens. Un doigt signifie cent. La moitié du doigt, jusqu'à la jointure du milieu, signifie cinquante; & le petit bout du doigt, jusqu'à la premiere jointure, signifie

(66) Page 275.

TAVERNIER. 1652.

dix. Il arrive ſouvent que dans un même lieu, & devant quantité de témoins, une même partie ſe vende ſept ou huit fois, ſans qu'aucun autre que les intereſſés ſçache à quel prix elle eſt vendue. A l'égard du poids des pierres, on n'y peut être trompé que dans les marchés clandeſtins. Lorſqu'elles s'achetent publiquement, c'eſt toujours aux yeux d'un Officier du Roi, qui, ſans tirer aucun bénefice des particuliers, eſt chargé de peſer les diamans; & tous les Marchands doivent s'en rapporter à ſon témoignage (67).

Retour de l'Auteur à Golkonde.

Tavernier obtint du Gouverneur une eſcorte de ſix cavaliers pour ſortir des terres de ſon Gouvernement, qui s'étend juſqu'aux limites communes des Royaumes de Viſapour & de Golkonde. Elles ſont marquées par une riviere, large & profonde, dont le paſſage eſt d'autant plus difficile, qu'il ne s'y trouve ni pont ni bateau. On ſe ſert, pour la traverſer, d'une invention aſſez commune aux Indes. C'eſt un Vaiſſeau rond, de dix à douze pieds de diametre, compoſé de branches d'oſier, comme nos mannequins, & couvert de cuir de bœuf. On pourroit entretenir de bonnes barques, ou faire un pont ſur cette

(67) *Ibidem.*

riviere : mais les deux Rois s'y opposent, parce qu'elle fait la ſeparation de leurs Etats. Chaque jour au ſoir, tous les bateliers des deux rives ſont obligés de rapporter à deux Officiers, qui demeurent de part & d'autre à un quart de lieue du paſſage, un état exact des perſonnes & des marchandiſes qui ont paſſé l'eau pendant le jour.

Fidelité admirable des Indiens.

En arrivant à Golkonde, l'Auteur apprit, avec chagrin, que ſon Agent étoit mort, & que la chambre, où il l'avoit laiſſé, avoit été ſcellée de deux ſceaux ; l'un du Cadi, qui eſt comme le chef de la Juſtice ; & l'autre du *Cha-Bander* (68), qu'il compare à nos Prevôts des Marchands. Un Officier de Juſtice gardoit la porte, nuit & jour, avec deux valets qui avoient ſervi l'Agent juſqu'à ſa mort. Après avoir demandé, à Tavernier, ſi l'argent qui ſe trouvoit dans la chambre étoit à lui, on en exigea des preuves, qui furent le témoignage des Cherafs mêmes qui l'avoient compté par ſon ordre. On lui fit ſigner un papier, par lequel il déclaroit qu'on n'en avoit rien détourné ; & les frais de ces procedures lui parurent ſi legers, qu'il admira également la fidélité &

(68) C'eſt ce qu'on a nommé Sabandar dans les Relations d'Achem & de Bantam.

TAVERNIER. 1652.

le désintereſſement de la Juſtice Indienne (69).

Voyage à la mine de Coulour, ou Gani.

Il entreprit bien-tôt de viſiter une autre mine de Diamans, qui eſt dans le Royaume de Golkonde, à ſept journées de la Capitale. Elle eſt proche d'un gros bourg, où paſſe la même riviere qu'il avoit traverſée en revenant de Raolkonda. De hautes montagnes forment une ſorte de croiſſant à une lieue & demie du bourg; & c'eſt dans l'eſpace qui eſt entre le bourg & les montagnes qu'on trouve le Diamant. Plus on cherche, en s'approchant des montagnes, plus on découvre de grandes pierres; mais ſi l'on remonte trop haut, on ne rencontre plus rien.

L'Auteur compte, dans ſa route, trois gos & demi, de Golkonde à Almaſpinde; deux gos d'Almaſpinde à Kaper; deux gos & demi, de Kaper à Montecour; deux de Montecour à Na-

(69) Il joint ici la route qu'il a tenue de Golkonde à Raolkonda. Les diſtances ſe comptent ici par *Gos*, dont chacun fait quatre lieues de France.

Un gos de Golkonde à Canapour. Deux gos & demi de Canapour à Parkel. Un de Parkel à Cakenol. Trois de Cakenol à Canol Candanor. Un de Canol Candanor à Setapour. Deux de Setapour à la riviere qui ſepare les Etats de Golkonde & de Viſapour. Trois quarts, de la riviere à Alpour. Un quart d'Alpour à Canol. Deux gos & demi de Canol à Raolkonde. En tout dix ſept gos, qui font ſoixante huit lieues de France.

glepar ; un gos & demi, de Naglepar à Eligada ; un, d'Eligada à Sarvaron ; un, de Sarvaron à Mellaſeron ; un & demi, de Mellaſeron à Pononcour. De Pononcour à la mine, il ne reſte que la riviere à paſſer. Ce voyage, ſuivant le calcul de l'Auteur, revient à cinquante cinq lieues.

TAVERNIER. 1652.

Il fut ſurpris de trouver, aux environs de cette mine, juſqu'à ſoixante mille perſonnes qu'on y employoit continuellement au travail. On lui raconta qu'elle avoit été découverte depuis environ cent ans par un pauvre homme, qui bêchant un petit terrain pour y ſemer du millet, avoit trouvé une pointe naïve, du poids d'environ vingt cinq carats. La forme & l'éclat de cette pierre la lui avoient fait porter à Golkonde, où les Négocians avoient reçu avec admiration un Diamant de ce poids, parce que les plus gros qui fuſſent connus auparavant n'étoient que de dix à douze carats. Le bruit de cette découverte n'ayant pas tardé à ſe repandre, pluſieurs perſonnes riches avoient commencé auſſi-tôt à faire ouvrir la terre ; & l'on n'avoit pas ceſſé d'y trouver quantité de grandes pierres. Il s'en trouvoit en abondance, depuis dix juſqu'à quarante carats ; & quelquefois de beau-

Origine de cette mine.

Qualité des Pierres.

TAVERNIER. 1652.

coup plus grandes, puiſque, ſuivant le témoignage de l'Auteur, *Mirgimola*, ce même Capitaine Indien, dont on a parlé, fit preſent au Grand Mogol Aureng-Zeb, d'un Diamant de cette mine, qui peſoit neuf cens carats avant que d'être taillé (70). Mais la plûpart de ces grandes pierres ne ſont pas nettes, & leurs eaux tiennent ordinairement de la qualité du terroir. S'il eſt humide & marécageux, la pierre tire ſur le noir. S'il eſt rougeâtre, elle tire ſur le rouge; &, ſuivant les autres endroits, tantôt ſur le verd, ou tantôt ſur le jaune. Il paroît toujours, ſur leur ſurface, une ſorte de graiſſe, qui oblige de porter ſans ceſſe la main au mouchoir pour l'eſſuier.

A l'égard de leur eau, l'Aûteur obſerve qu'au lieu qu'en Europe nous nous ſervons du jour pour examiner les pierres brutes, les Indiens ſe ſervènt de la nuit. Ils mettent, dans un trou qu'ils font à quelque mur, de la grandeur d'un pied quarré, une lampe avec une groſſe meche, à la clarté de laquelle ils jugent de l'eau & de la netteté de la pierre, qu'ils tiennent entre leurs doigts. L'eau, que l'on nomme céleſte, eſt la pire de toutes. Il eſt im-

(70) *Ibid.* page 278.

possible de la reconnoître, tandis que la pierre est brute. Mais pour peu qu'elle soit découverte sur le Moulin, le secret infaillible pour bien juger de son eau est de la porter sous un arbre touffu. L'ombre de la verdure fait découvrir facilement si elle est bleue. TAVERNIER. 1652.

Methode du travail.

On cherche les pierres, dans cette mine, par des methodes qui ressemblent peu à celle de Raolkonda. Après avoir reconnu la place où l'on veut travailler, les Mineurs applanissent une autre place, à peu près de la même étendue, qu'ils environnent d'un mur d'environ deux pieds de haut. Au pied de ce petit mur, ils font de petites ouvertures pour l'écoulement de l'eau, & les tiennent fermées jusqu'au moment où l'eau doit s'écouler. Alors, tous les ouvriers s'assemblent, hommes, femmes & enfans, avec le maître qui les emploie, accompagné de ses parens & de ses amis. Il apporte avec lui quelque Idole, qu'on met debout sur la terre, & devant laquelle chacun se prosterne trois fois. Un Prêtre qui fait la priere pendant cette ceremonie, leur fait à tous une marque sur le front, avec une composition de saffran & de gomme; espece de colle, qui retient sept ou huit grains de riz qu'il appli-

TAVERNIER. 1652. que deſſus. Enſuite, s'étant lavé le corps, avec de l'eau que chacun apporte dans un vaſe, ils ſe rangent en fort bon ordre, pour manger ce qui leur eſt preſenté, dans un feſtin que le maître leur fait au commencement du travail.

Après ce repas, chacun commence à travailler. Les hommes fouillent la terre. Les femmes & les enfans la portent dans l'enceinte qui ſe trouve preparée. On fouille juſqu'à dix, douze, & quatorze pieds de profondeur ; mais auſſitôt qu'on rencontre l'eau, il ne reſte plus d'eſperance. Toute la terre étant portée dans l'enceinte, on prend, avec des cruches, l'eau qui demeure dans les trous qu'on a faits en fouillant. On la jette ſur cette terre, pour la détremper : après quoi, les trous ſont ouverts pour donner paſſage à l'eau ; & l'on continue d'en jetter d'autre par-deſſus, afin qu'elle entraîne le limon, & qu'il ne reſte que le ſable. On laiſſe ſécher tout au ſoleil ; ce qui tarde peu dans un climat ſi chaud. Tous les Mineurs ont des paniers, à peu près de la forme d'un van, dans leſquels ils mettent ce ſable, pour le ſecouer, comme nous ſecouons le bled. La pouſſiere acheve de ſe diſſiper, & le gros eſt remis ſur le fond qui demeure dans l'en-

ceinte. Après avoir vanné tout le sable, ils l'étendent, avec une maniere de rateau, qui le rend fort uni. C'est alors que se mettant tous ensemble sur ce fond de sable, avec un gros pilon de bois, large d'un demi-pied par le bas, ils le battent, d'un bout à l'autre, de deux ou trois grands coups qu'ils donnent à chaque endroit. Ils le remettent ensuite dans les paniers ; ils le vannent encore ; ils recommencent à l'étendre ; & ne se servant plus que de leurs mains, ils cherchent les diamans, en pressant cette poudre, dans laquelle ils ne manquent point de les sentir. Anciennement, au lieu d'un pilon de bois pour battre la terre, ils la battoient avec des cailloux, & de-là venoient tant de glaces dans les pierres. TAVERNIER. 1652.

Depuis trente ou quarante ans, on avoit découvert une autre mine, entre Colour & Raolkonda. On y trouvoit des pierres, qui avoient l'écorce verte, belle, transparente, & qui paroissoient même plus belles que les autres ; mais elles se mettoient en morceaux lorsqu'on commençoit à les égriser ; ou du moins elles ne pouvoient resister sur la roue. Le Roi de Golkonde fit fermer la miue (71).

(71) Ce fut apparemment à cette occasion que vint

TAVERNIER. 1652.

Pendant que *Fremelin* & *Breton* présidoient au Comptoir Anglois de Surate, un Juif, nommé *Edouard Ferdinand*, Marchand libre, c'est-à-dire, sans dépendance d'aucune Compagnie, chercha l'occasion de s'associer avec eux pour acheter une belle pierre de cette mine. Elle étoit nette, & ne pesoit pas moins de quarante deux carats. Le Juif devant passer en Europe, les deux Anglois la mirent entre ses mains, pour la vendre & leur en tenir compte. Quelques Juifs lui en offrirent, à Livourne, jusqu'à vingt cinq mille piastres. Il en vouloit trente mille. Mais ayant porté la pierre à Venise, pour la faire tailler, elle se rompit en neuf morceaux sur la roue, quoiqu'elle eût été égrisée sans aucune alteration. L'Auteur même fut trompé à quelques-unes de cès pierres; mais elles ne pesoient heureusement que deux carats (72).

Voyage à la mine de diamans de Bengale.

Il lui restoit à visiter la mine de Bengale, qui est la plus ancienne de toutes les mines de diamans. Ce voyage doit trouver sa place ici quoiqu'il ait été fait dans un autre temps. On donne indifferemment à cette mine, le nom

l'ordre dont Methold a parlé, & qu'il explique tout autrement; du moins s'il est qnestion de la même mine.

(72) Pages 281 & precedentes.

de *Soumelpour*, qui eſt un gros Bourg proche duquel on trouve des diamans, ou celui de *Gouel*, riviere ſabloneuſe dans laquelle on les découvre. Les terres que cette riviere arroſe dépendent d'un Raja, qui étoit anciennement tributaire du Grand-Mogol, mais qui avoit pris occaſion des guerres pour ſecouer le joug. Tavernier, partant d'Agra, fit cent trente coſſes juſqu'à la Ville d'*Halabas*, trente trois d'Halabas à Banarous, & quatre de Banarous à Saſeron. Depuis Agra juſqu'à Saſeron, il n'avoit pas ceſſé de marcher au Levant; mais, de Saſeron juſqu'à la mine, on tourne au Midi, & l'on fait vingt un coſſes pour arriver dans un gros Bourg qui appartient au Raja dont on a parlé. De ce Bourg, on en fait quatre, pour ſe rendre à *Rodas*, une des plus fortes places de l'Aſie. Elle eſt ſituée ſur une montagne, & revêtue de ſix grands baſtions, avec trois foſſés pleins d'eau. La montagne n'eſt acceſſible que par trois endroits; & par toutes ſes faces elle eſt environnée de précipices, la plûpart couverts de bois. Au ſommet on trouve une plaine d'une demi-lieue, dans laquelle on ſeme du bled & du riz, & qui eſt arroſée de plus de vingt ſources. Les Rajas faiſoient leur ſejour

TAVERNIER.
1652.

TAVERNIER. 1652.

ordinaire dans cette Forteresse, avec une garnison de sept ou huit cens hommes : mais elle appartient presentement au Grand-Mogol, qui n'a dû cette importante conquête qu'à l'adresse d'un de ses Géneraux. Tous les Rois des Indes, successeurs de Tamerlan, l'avoient attaqué sans succès ; & deux de ces Princes étoient morts, pendant le siege, dans la Ville de Saferon.

De Rodas, on compte trente cosses jusqu'à Soumelpour, où l'on commence à chercher le diamant. C'est un gros Bourg, dont les maisons ne sont composées que de terre, & couvertes de branches de cocos. La route est dangereuse depuis Rodas. Elle n'offre que des bois, ordinairement remplis de voleurs, qui sçavent que les étrangers ne vont pas à la mine sans argent, & qui les attendent pour les égorger. Le Raja fait sa residence à deux cosses du Bourg, sur une belle colline, où il n'a point d'autre logement que ses tentes. La riviere de Gouel, qui passe au pied de cette colline, vient des hautes montagnes qui sont éloignées d'environ cinquante cosses au Midi, & va se perdre dans le Gange.

Temps où l'on cherche les diamans dans la riviere.

C'est en remontant, que les recherches commencent. Lorsquele temps des

pluies eſt paſſé, ce qui arrive ordinairement au mois de Decembre, on attend encore, pendant tout le mois de Janvier, que la riviere ſoit éclaircie, parce qu'alors elle n'a pas plus de deux pieds en divers endroits, & qu'elle laiſſe toujours quantité de ſable à découvert. Vers le commencement de Février, on voit ſortir de Soumelpour, & d'un autre bourg, qui eſt vingt coſſes plus haut, ſur la même riviere, ſans compter pluſieurs petits villages de la Plaine, huit ou dix mille perſonnes de tous les âges, qui ne reſpirent que le travail. Les plus experts connoiſſent, à la qualité du ſable, s'il s'y trouve des Diamans. On entoure ces lieux, de pieux, de faſcines & de terre, pour en tirer l'eau & les mettre tout-à-fait à ſec. Le ſable qu'on y trouve, ſans le chercher jamais plus loin qu'à deux pieds de profondeur, eſt porté ſur une grande Place qu'on a préparée au bord de la riviere, & qui eſt entourée, comme à Raolkonda, d'un petit mur, haut d'environ deux pieds. On y jette de l'eau, pour le purifier; & tout le reſte de l'operation reſſemble à celle des Mineurs de Golkonde.

TAVERNIER. 1652.

Methode qu'on emploie.

C'eſt de cette riviere que viennent toutes les belles pierres qu'on appelle

Pointes naïves & leur forme.

TAVERNIER. 1652.

Pointes naïves. Elles ont beaucoup de ressemblance avec celles qu'on nomme *Pierres de tonnerre.* Mais il est rare qu'on en trouve de grandes. Pendant plusieurs années, on avoit cessé de voir de ces pierres en Europe ; ce qui faisoit croire que la mine s'étoit appauvrie. Les guerres seules avoient interrompu le travail (73).

(73) L'Auteur joint, au recit de ces deux voyages, une regle qu'il appelle importante & qu'il croit peu connue en Europe, pour connoître au juste le prix & la valeur d'un diamant. Il ne parle point, dit-il, des diamans au-dessous de trois carats, dont le prix est assez connu. Mais de ce point jusqu'à cent & audelà, il faut premierement sçavoir combien pese le diamant, & voir ensuite s'il est parfait ; c'est-à dire, si c'est une pierre épaisse, bien quarrée, & qui ait tous ses coins, si elle est d'une belle eau, blanche & vive, sans points & sans glaces. Si c'est une pierre taillée à facettes, ce que d'ordinaire on appelle une rose, il faut prendre garde si la forme est bien ronde ou ovale, si la pierre est de belle étendue, & si elle n'est pas de ces pierres ramassées. Une pierre de cette nature, pesant un carat, vaut cent cinquante livres ou plus. Il est question de sçavoir combien vaut celle qui pese douze carats. Multipliez douze par douze, vous aurez cent quarante quatre. Ensuite multipliez encore cent quarante quatre, qui est le prix de la pierre d'un carat, vous aurez vingt & un mille six cens livres. C'est le prix du diamant de douze carats.

Mais ce n'est pas assez de sçavoir le prix des diamans parfaits. Il faut sçavoir aussi le prix de ceux qui ne le sont pas ; ce qui se fait par la même regle, en partant du prix de la pierre d'un carat. L'Auteur suppose un diamant de quinze carats, qui n'est pas parfait, dont l'eau n'est pas bonne, & dont la pierre est de mauvaise forme, ou pleine de points & de glaces. Un tel diamant, qui ne seroit que d'un carat, ne pourroit valoir que soixante livres, ou quatre-vingt, ou cent au plus,

TAVERNIER. 1652.

Tavernier ne peut vendre ses perles à Golkonde.

Après avoir visité les mines de Golkonde, Tavernier n'ayant pas trouvé, dans le fils du Nabab, toute la protection que son Pere lui avoit fait esperer, parce que ce jeune Seigneur n'étoit occupé que de ses plaisirs, eut recours à l'amitié de Delan, qui lui offrit de parler au premier Medecin du

suivant le degré de sa beauté. Il faut multiplier le poids du diamant de quinze carats par quinze; puis multiplier encore le produit, par la valeur de la pierre d'un carat, & le produit sera le prix du diamant imparfait de quinze carats.

Sur le pied de cette regle, Tavernier donne le prix des deux plus grandes pierres taillées qui fussent connues de son temps; l'une dans l'Asie, qui appartenoit au Grand-Mogol; l'autre en Europe, qui étoit au Grand Duc de Toscane. Le diamant du Grand Mogol pese, dit-il, 279 carats, $\frac{9}{16}$. Il est parfait, de bonne eau, de bonne forme, & n'a qu'une petite glace, qui est dans l'arrête du tranchant d'en-bas du tour de la pierre. Sans cette petite glace, il faudroit mettre le premier carat à 160 livres: mais on ne le met, par cette raison, qu'à 150. Il revient par consequent à la somme de 11723278 liv. 14 sous & 3 liards; c'est-à-dire, onze millions sept cens vingt trois mille deux cens soixante dix huit livres quatorze sous & trois liards. S'il ne pesoit que 273 carats juste, il ne vaudroit que 11676150 liv. Ainsi, les $\frac{9}{16}$ produisent 47128 livres 14 sous & 3 liards. Le diamant de Toscane pese 139 carats $\frac{1}{2}$. Il est net & de belle forme, taillé de tous les côtés à facettes. Mais comme l'eau tire un peu sur la couleur du citron, il ne faut mettre le premier carat qu'à 135 livres; & sur ce pied, le diamant doit valoir 2608335 c'est-à-dire, deux millions six cens huit mille trois cens trente cinq livres.

En langage de Mineurs, le diamant se nomme *Iri*. En Turc, en Persan, & en Arabe, on l'appelle *Almas*. Dans toutes les langues de l'Europe, il n'a point d'autre nom que *Diamant*. Pages 291 & précedentes.

TAVERNIER. 1652.

Roi. Ce chef de la Medecine & de la Chirurgie du Royaume étoit du Conseil d'Etat, & jouissoit d'une grande distinction. Aussi-tôt qu'il fut informé des affaires de l'Auteur, il le fit prier de se rendre chez lui, & de lui faire voir ses Perles. Il les admira beaucoup; & les ayant fait remettre dans les petits sacs, il pria Tavernier d'y appliquer son cachet, avec promesse de les montrer au Roi, qui prendroit la peine, après les avoir vûes, d'y mettre aussi le sien. C'étoit, lui dit-il, une sage methode de ce Prince, pour éviter toute occasion de fraude. Mais tous ces soins produisirent peu d'effet. Les Perles furent agréables au Roi, qui les rendit soigneusement cachetées. On s'empressa de demander le prix à Tavernier. Il le mit fort haut. Un Eunuque, qui se trouvoit près de lui, & qui écrivoit les demandes & les reponses, lui dit assez brusquement » qu'il prenoit sans doute tous les Officiers de » la Cour de Golkonde pour des gens » sans jugement & sans connoissance, » & qu'ils voyoient tous les jours mille » choses précieuses qu'on présentoit au » Roi. Tavernier reprocha, du même » ton, à cet incivil Eunuque, d'entendre mieux le prix d'un jeune esclave

Reponse qu'il fait à un Eunuque.

» que celui d'un joyau ; & faisant res-
» serrer ses Perles, il se retira fort pi-
» qué. Dès le lendemain, il partit de Golkonde, avec un Jouaillier François, nommé *Du-Jardin*, qui l'avoit accompagné dans toutes ses courses, & qui étoit associé à son commerce. Ils prirent le chemin de Surate. Le Roi, qui n'avoit appris leur départ que deux jours après, envoya cinq ou six cavaliers sur leurs traces, pour les presser de revenir à la Cour. Mais ils étoient deja au cinquieme jour de leur marche, & sur les terres du Grand-Mogol. Un de ces cavaliers leur ayant expliqué l'ordre du Roi, & le desir qu'il avoit d'acheter leurs Perles, Tavernier qui craignoit de nouvelles difficultés, s'excusa sur ses affaires, & déclara nettement qu'elles ne lui permettoient pas de changer de résolution (74).

TAVERNIER. 1652.

Il quitte Golkonde pour se rendre à Surate.

(74) Pages 176 & précedentes. On ne suit pas l'Auteur à Surate. Sa route n'eut rien de remarquable, & ses observations sur le commerce n'appartiennent point à cet article. Son voyage dans l'Isle de Ceylan & dans celle de Java, ne contiennent que des affaires personnelles, dont il n'y a rien à recueillir pour la connoissance des lieux & des usages.



TAVERNIER. 1652.

§ III.

Royaume de Boutan, de Tipra & d'Asem.

CEs trois Contrées, qui sont situées au Nord & au Levant des Etats du Grand-Mogol, avoient été si peu connues avant Tavernier, qu'on ne peut lui refuser ici la gloire qu'il s'attribue d'avoir donné des éclaircissemens qui ne se trouvent dans aucune autre Relation. Il ne se vante point de les devoir à ses yeux : mais s'étant trouvé à Patna, Ville fameuse de Bengale, dans la saison des caravanes, il n'épargna rien pour s'instruire par le témoignage des Marchands de Boutan ; & le soin qu'il se vante d'y avoir apporté doit rendre son recit fort précieux (75).

Route de Patna au Royaume de Boutan.

Le Royaume de Boutan est d'une fort grande étendue ; mais on n'est pas exactement informé de ses limites. Les caravanes qui s'y tendent, chaque année, de Patna, partent vers la fin du mois de Decembre. Elles arrivent, le huitieme jour, à Gorrachepour, Ville qui termine de ce côté-là l'Empire du Mogol, & dans laquelle on fait des provi-

(75) Tavernier, *ubi suprà*, Livre III, page 379.

ſions pour une partie du voyage. De Gorrachepour, juſqu'au pied des hautes montagnes, il reſte encore huit ou neuf journées, pendant leſquelles on a beaucoup à ſouffrir dans un Pays plein de forêts, où les élephans ſauvages ſont en grand nombre. Les Marchands, au lieu de ſe repoſer la nuit, ſont obligés de faire la garde, & de tirer ſans ceſſe leurs mouſquets pour éloigner ces redoutables animaux. Comme l'élephant marche ſans bruit, il ſurpend les caravanes; & quoiqu'il ne nuiſe point aux hommes, il emporte les vivres dont il peut ſe ſaiſir, ſur-tout les ſacs de riz ou de farine, & les pots de beurre, dont on a toujours de groſſes proviſions (76).

TAVERNIER, 1652.

Comment on paſſe d'affreuſes montagnes.

On peut aller de Patna juſqu'au pied des montagnes, dans des Pallekis, qui ſont les Caroſſes des Indes : mais on ſe ſert ordinairement de bœufs, de chameaux, & de chevaux du Pays. Ces chevaux ſont naturellement ſi petits, que les pieds d'un homme qui les monte touchent preſqu'à terre. Mais ils ſont très vigoureux ; & leur pas eſt une eſpece d'amble, qui leur fait faire vingt lieues d'une ſeule traite, avec fort peu de nourriture. Les meilleurs s'achetent juſqu'à deux écus. Lorſqu'on

(76) *Ibid.* page 382.

TAVERNIER. 1652.

entre dans les montagnes, les passages deviennent si étroits, qu'on est obligé de se reduire à cette seule voiture; & souvent même on a recours à d'autres expediens. La vûe d'une caravane fait descendre de diverses habitations un grand nombre de Montagnards, dont la plûpart sont des femmes & des filles, qui viennent faire marché avec les Négocians, pour les porter, eux, leurs marchandises & leurs provisions, entre des précipices qui ne durent pas moins de neuf ou dix journées. Elles ont sur les deux épaules, un bourlet, auquel est attaché un gros coussin qui leur pend sur le dos, & qui sert comme de siege à l'homme dont elles se chargent. Elles sont trois, qui se relayent tour à tour, pour chaque homme. Le bagage est transporté sur le dos des boucs, qui sont capables de porter jusqu'à cent cinquante livres. Ceux qui s'obstinent à mener des chevaux dans ces affreuses montagnes, sont souvent obligés, dans les passages dangereux, de les faire guinder avec des cordes. On ne leur donne à manger que le matin & le soir. Les femmes, qui portent les hommes, ne gagnent que deux roupies dans l'espace de dix jours. On paye le même prix pour chaque bouc

& pour chaque cheval (77). TAVERNIER. 1652.

Pays du Raja de Nupal.

A cinq ou six lieues de Gorrachepour, on entre sur les Terres du Raja de Nupal, qui s'étendent jusqu'aux frontieres du Royaume de Boutan. Ce Prince, Vassal & Tributaire du Grand-Mogol, fait sa résidence dans la ville de Nupal. Son Pays n'offre que des bois & des montagnes. On entre de-là dans l'ennuieux espace qu'on vient de représenter, & l'on trouve ensuite des bœufs, des chameaux, des chevaux, & même des pallekis. Ces commodités ne cessent plus jusqu'à Boutan. On marche dans un fort bon Pays, où le bled, le riz, les legumes & le vin sont en abondance. Tous les Habitans, de l'un & l'autre sexe, y sont vétus, l'Eté, de grosse toile de cotton ou de chanvre; & l'Hyver, d'un gros drap, qui est une espece de feutre. Leur coeffure est un bonnet, au-tour duquel ils mettent, pour ornement, des dents de porc, & des pieces d'écaille de tortue rondes ou quarrées. Les plus riches y mêlent des grains de corail & d'ambre jaune, dont les femmes se font aussi des colliers. Les hommes, comme les femmes, portent des brasselets, au bras gauche seulement, & depuis le poignet jus-

Idée du Royaume de Boutan.

(77) *Ibid.* page 383.

TAVERNIER. 1652.

qu'au coude ; avec cette difference, que ceux des femmes ſont plus étroits. Ils ont, au cou, un cordon de ſoye, d'où pendent quelques grains de corail, ou une dent de porc, qui tombe ſur l'eſtomach ; &, au côté gauche, des ceintures où pendent encore des attaches de ces mêmes grains de corail ou d'ambre, & des dents de porc. Quoique fort livrés à l'Idolâtrie, ils mangent de toutes ſortes de viande, excepté celle de vache, parce qu'ils adorent cet animal comme la nourrice du genre humain. Ils ſont paſſionnés pour l'eau-de-vie, qu'ils font de riz & de ſucre, comme dans la plus grande partie des Indes. Après leurs repas, ſur-tout dans les feſtins qu'ils donnent à leurs amis, ils brûlent de l'ambre jaune ; ce qui le rend cher & fort recherché dans le Pays (78).

Garde & forces du Roi de Boutan.

Le Roi de Boutan entretient conſtamment au-tour de ſa perſonne une garde de ſept ou huit mille hommes, qui ſont armés d'arcs & de fleches, avec la rondache & la hache. Ils ont depuis long temps l'uſage du mouſquet & du canon de fer. Leur poudre a le grain long ; & celle que l'Auteur vit entre les mains de pluſieurs Marchands

(78) Pages 382.

étoit d'une force extraordinaire. Ils l'aſ- TAVERNIER. 1652.
ſurerent qu'on voyoit, ſur leurs canons, des chiffres & des lettres qui n'avoient pas moins de cinq cens ans. Un Habitant du Royaume n'en ſort jamais ſans la permiſſion expreſſe du Gouverneur, & n'auroit pas la hardieſſe d'emporter une arme à feu, ſi les plus proches parens ne ſe rendoient caution qu'elle ſera rapportée. Sans cette difficulté, Tavernier auroit acheté des Marchands un de leurs mouſquets, parce que les caracteres qui étoient ſur le canon rendoient témoignage qu'il avoit cent quatre-vingt ans d'ancienneté. Il étoit fort épais; la bouche en forme de tulipe, & le dedans auſſi poli que la glace d'un miroir. Sur les deux tiers du canon, il y avoit des filets de relief, & quelques fleurs dorées & argentées. Les balles étoient d'une once. Le Marchand, étant obligé de décharger ſa caution, ne ſe laiſſa tenter par aucune offre, & refuſa même de donner un peu de ſa poudre (79).

On voit toujours cinquante élephans au-tour du Palais du Roi, & vingt ou vingt cinq chameaux, qui ne ſervent qu'à porter une petite piece d'artillerie, d'environ demi-livre de balle. Un

(79) page 386.

TAVERNIER. 1652.

homme, aſſis ſur la croupe du chameau, manie d'autant plus facilement cette piece, qu'elle eſt ſur une eſpece de fourche qui tient à la ſelle, & qui lui ſert d'affut. Il n'y a pas au monde de Souverain plus reſpecté de ſes Sujets que le Roi de Boutan. Il en eſt comme adoré. Lorſqu'il rend juſtice ou qu'il donne audience, ceux qui ſe préſentent devant lui ont les mains jointes, élevées ſur le front; & ſe tenant éloignés du Thrône, ils ſe proſternent à terre ſans oſer lever la tête. C'eſt dans cette humble poſture qu'ils font leurs ſupplications; &, pour ſe retirer, ils marchent à reculons, juſqu'à ce qu'ils ſoient hors de ſa préſence. Leurs Prêtres enſeignent, comme une partie de la Religion, que ce Prince eſt un Dieu ſur la terre. Cette ſuperſtition va ſi loin, que chaque fois qu'il ſatisfait aux beſoins de la nature, on ramaſſe ſoigneuſement ſon ordure, pour la faire ſecher & la mettre en poudre. Enſuite on la met dans de petites boetes, qui ſe vendent dans les marchés, & dont on ſaupoudre les viandes. Deux Marchands de Boutan, qui avoient vendu du muſc à l'Auteur, lui montrerent chacun leur boete, & quelques pincées de cette poudre, pour laquelle ils avoient

Reſpect des Sujets pour leur Roi.

beaucoup

beaucoup de véneration (80).

TAVERNIER. 1652.

Figure des Habitans.

Les Peuples de Boutan sont robustes & de belle taille. Ils ont le visage & le nez un peu plats. Les femmes sont encore plus grandes & plus vigoureuses que les hommes; mais la plûpart ont des goitres fort incommodes. La guerre est peu connue dans cet Etat. On n'y craint pas même le Grand-Mogol; parce que du côté des siens, qui sont au Midi, la nature a mis de hautes montagnes & des passages fort étroits, qui forment une barriere impénetrable. Au Nord, il n'y a que des bois, presque toujours couverts de nége. Des deux autres côtés, ce sont de vastes deserts, où l'on ne trouve guere que des eaux ameres. Si l'on y rencontre quelques terres habitées, elles appartiennent à des Rajas sans armes & sans forces. Le Roi de Boutan fait battre des pieces d'argent, de la valeur des roupies; ce qui porte à croire que son pays a quelques mines d'argent. Cependant les Marchands, que Tavernier vit à Patna, ignoroient où ces mines étoient situées. Leurs pieces de monnoie sont extraordinaires dans leur forme. Au lieu d'être rondes, elles ont huit angles;

Leur monnoie.

(80) *Ibidem.*

TAVERNIER. 1652.

& les caracteres qu'elles portent ne sont ni Indiens ni Chinois. L'or de Boutan y est apporté par les Marchands du Pays qui reviennent du Levant.

Commerce de Boutan.

Leur principal Commerce est celui du musc. Dans l'espace de deux mois qu'ils passerent à Patna, Tavernier en acheta d'eux pour vingt six mille roupies. L'once, en vessie, lui revenoit à quatre livres quatre sols de notre monnoie. Il la payoit huit francs hors de vessie. Tout le musc qui entre dans la Perse vient de Boutan, & les Marchands qui font ce commerce aiment mieux qu'on leur donne de l'ambre jaune & du corail que de l'or ou de l'argent. Pendant les chaleurs, ils trouvent peu de profit à transporter le musc, parce qu'il devient trop sec & qu'il perd de son poids. Comme cette marchandise paye vingt cinq pour cent à la Douane de Gorrachepour, derniere Ville des Etats de Mogol, il arrive souvent que pour éviter de si grands frais, les caravanes prennent un chemin qui est encore plus commode, par les montagnes couvertes de musc, & les grands deserts qu'il faut traverser. Ils vont jusqu'à la hauteur de soixante degrés; d'où tournant vers Caboul, qui est au quarantieme, elles se divisent,

Son excellent Musc.

Distribution des Marchands de Boutan.

TAVERNIER. 1652.

Rhubarbe & Semencine de Boutan.

une partie pour aller à Balk, & l'autre dans la grande Tartarie. Là, les Marchands qui viennent de Boutan, troquent leurs richesses contre des chevaux, des mulets & des chameaux, car il y a peu d'argent dans ces contrées. Ils y portent, avec le musc, beaucoup d'excellents Rhubarbe & de Semencine (81). Les Tartares font passer ensuite ces marchandises dans la Perse; ce qui fait croire aux Européens, que la Rhubarbe & la Semencine viennent de la Tartarie. » Il est vrai, remarque » l'Auteur, qu'il en vient de la Rhu- » barbe; mais elle est de beaucoup moins » bonne que celle du Royaume de Bou- » tan. Elle est plûtôt corrompue; & » c'est le défaut de la Rhubarbe, de » se manger d'elle-même par le cœur. Les Tartares remportent, de Perse, des étoffes de soye de peu de valeur, qui se font à Tauris, à Ardevil, &c. avec quelques draps d'Angleterre & de Hollande, que les Armeniens vont prendre à Constantinople & à Smyrne, où nous les portons de l'Europe. Quelques-uns des Marchands, qui

(81) C'est une poudre à vers, dont on a deja parlé dans l'article de Tartarie. Les Persans, & quantité d'autres Peuples s'en servent comme d'anis pour mettre dans les dragées. Cet usage est même passé en Angleterre & en Hollande. *Page* 385.

TAVERNIER. 1652.

viennent de Boutan à Caboul, vont à Candebar, & jusqu'à Ispahan, d'où ils remportent, pour leur musc & leur rhubarbe, du corail en grains, de l'ambre jaune, & du lapis en grains. D'autres, qui vont du côté de Multau, de Lahor & d'Agra, remportent des toiles, de l'indigo, & quantité de cornaline & de crystal. Enfin, ceux qui retournent par Gorrachepour, remportent, de Patna & de Daca, du corail, de l'ambre jaune, des brasselets d'écaille de tortue, & d'autres coquilles de mer, avec quantité de pieces rondes & quarrées, de la grandeur de nos jettons, qui sont aussi d'écaille de tortue & de coquille.

Marchands Armeniens qui aident à l'idolatrie.

L'Auteur vit à Patna, quatre Armeniens, qui ayant deja fait un voyage au Royaume de Boutan, venoient de Dantzick, où ils avoient fait faire un grand nombre de figures d'ambre jaune, qui représentoient toutes sortes d'animaux & de monstres. Ils alloient les porter au Roi de Boutan, pour augmenter le nombre de ses divinités. Ils dirent à Tavernier qu'ils se seroient enrichis, s'ils avoient pû faire composer une idole particuliere que le Prince leur avoit recommandée : c'étoit une figure monstrueuse, qui devoit avoir six cornes, quatre oreilles, & quatre

bras, avec six doigts à chaque main. Mais ils n'avoient pas trouvé d'assez grosse piece d'ambre jaune (82).

TAVERNIER. 1652.

Commerce d'ambre jaune, & de corail en grains.

Dans Patna même, des morceaux d'ambre jaune qui ne sont pas travaillés, de la grosseur d'une noix, bien nets, & de belle couleur, se payent trente cinq à quarante roupies la serre, qui revient à notre poids de neuf onces; & si le morceau est d'une serre, il vaut deux cens cinquante, & trois cens roupies. Le corail brut, ou travaillé en grains se vend avec assez de profit; mais la préference est pour le brut, parce qu'on le façonne à son gré. Ce sont ordinairement des femmes & des filles, qui s'emploient à ce travail. Elles mettent aussi en grains le crystal & l'agathe. Les hommes font des brasselets d'écaille de tortue & de coquille de mer, & ces petits morceaux d'écaille ronds & quarrés que tous les Indiens du côté du Nord portent aux cheveux & aux oreilles. Les Marchands de Patna & de Daca emploient plus de deux mille personnes à ces ouvrages, qu'ils transportent ou qu'ils font passer dans les Royaumes de Boutan, d'Asem, de Siam, & dans d'autres

(82) Page 382.

TAVERNIER. 1652.

pays au Nord & au Levant des Etats du Mogol (83).

Précaution du Roi de Boutan contre l'alteration du musc.

Le Roi de Boutan, commençant à craindre que les tromperies qui se font dans le musc ne ruinassent ce commerce, d'autant plus qu'on en tire aussi du Tonquin & de la Cochinchine, où il est beaucoup plus cher, parce qu'il y est moins commun, avoit ordonné depuis quelque temps que toutes les vessies ne seroient pas cousues ; & qu'elles seroient apportées ouvertes à Boutan, pour y être visitées & scellées de son sceau. Mais cette précaution n'empêche pas qu'on ne les ouvre subtilement, & qu'on n'y mette de petits morceaux de plomb, qui, sans l'alterer à la verité, en augmente du-moins le poids. L'Auteur, dans un de ses voyages à Patna, acheta 7673 vessies, qui pesoient 2557 onces ½ ; & le poids du musc, hors des vessies, ne se trouva que de 452 onces (84). A son retour, il eut la curiosité d'apporter, jusqu'à Paris, la peau d'un de ces animaux qui produisent le musc (85).

Animal qui produit le musc.

(83) Page 384.

(84) Pages 317 & 318.

(85) Il en donne la figure ; mais il ne nous en apprend pas le nom ; voici ses propres termes : Après qu'on a tué cet animal, on lui coupe la vessie, qui paroît sous le ventre, de la grosseur d'un œuf, & qui est plus proche des parties genitales que du nombril.



T. IX. N.° XII.

ROYAUME DE TIPRA.

ON a cru long-temps que le Pegu touchoit à la Chine ; & Tavernier confeſſe qu'il n'étoit point exempt de

Occaſion que l'Auteur eut de connoître ce pays.

Puis on tire, de cette veſſie, le muſc qui s'y trouve, & qui eſt alors comme du ſang caillé. Quand les chaſſeurs le veulent falſifier, ils mettent du foye & du ſang de l'animal, hachés enſemble, à la place du muſc qu'ils ont tiré. Ce mélange produit, dans les veſſies, en deux ou trois années de temps, certains petits animaux qui mangent le bon muſc ; de ſorte qu'en venant à les ouvrir, on y trouve beaucoup de déchet. D'autres, après avoir coupé la veſſie, & tiré du muſc ce qu'ils en peuvent tirer ſans qu'il y paroiſſe trop, remettent à la place de petits morceaux de plomb, pour la rendre plus peſante. Les Marchands qui l'achetent, & qui ſe tranſportent dans les pays étrangers, aiment bien mieux cette tromperie que l'autre, parce que le plomb n'altere pas le muſc. Mais la fraude eſt encore plus difficile à découvrir, lorſque de la peau du ventre de l'animal ils font de petites bourſes, qu'ils couſent fort proprement avec des filets de la même peau, & qui reſſemblent aux veritables veſſies. Ils rempliſſent ces bourſes de ce qu'ils ont ôté des bonnes veſſies, avec le mélange frauduleux qu'ils y veulent ajouter ; à quoi il eſt mal aiſé que les Marchands puiſſent rien connoître. Il eſt vrai que s'ils lioient la veſſie dès qu'ils l'ont coupée, ſans lui donner de l'air, & ſans laiſſer le tems à l'odeur de perdre un peu de ſa force en s'évaporant, tandis qu'ils touchent au muſc, il arriveroit qu'en portant cette veſſie au nez de quelqu'un, le ſang lui ſortiroit auſſi-tôt par la force de l'odeur, qui demande neceſſairement d'être temperée, pour être agreable ſans nuire au cerveau. L'odeur de l'animal, dont j'ai apporté la peau à Paris, étoit ſi forte, qu'il étoit impoſſible de le tenir dans une chambre. Il fallut le mettre au grenier, où je lui fis couper enfin la veſſie ; ce qui n'a pas empêché que la peau n'ait toujours conſervé quelque choſe de l'odeur.

TAVERNIER. 1652.

cette erreur, lorſqu'il en fut délivré par quelques Marchands d'un Royaume peu connu des Européens, qui ſe nomme *Tipra*. Il les vit à Daca, grande Ville du Bengale, où il étoit venu acheter du corail, de l'ambre jaune, & des braſſelets d'écaille de tortue. Ces Marchands parloient peu, mais ils ſçavoient la langue commune des Indes; &, pour s'attirer plus de reſpect, ils s'attribuoient la qualité de Bramines. Lorſqu'ils achetoient quelque marchandiſe, ils faiſoient leur calcul avec de petites pierres, de la grandeur de l'ongle, qui reſſembloient à de petites agathes, &

On ne commence à trouver cet animal que vers le cinquante-ſixieme degré: mais, au ſoixantieme, il y en a grande quantité, le pays étant rempli de forêts. Il eſt vrai qu'aux mois de Fevrier & de Mars, après que ces animaux ont ſouffert la faim dans le pays où ils ſe trouvent, à cauſe des neiges, qui tombent en quantité juſqu'à dix & douze pieds de haut, ils viennent du côté du Midi juſqu'au quarante-quatre & au quarante-cinquieme degrés, pour manger du bled ou du riz nouveau. C'eſt en ce temps-là que les payſans les attendent au paſſage, avec les pieges qu'ils leur tendent, & qu'il les tuent à coups de fleches & de bâtons. Quelques uns d'eux m'ont aſſuré qu'ils ſont ſi maigres & ſi languiſſans, que beaucoup ſe laiſſent prendre à la courſe. Il faut qu'il y ait une prodigieuſe quantité de ces animaux, chacun d'eux n'ayant qu'une veſſie; & la plus groſſe, qui n'eſt ordinairement que comme un œuf de poule, ne pouvant fournir une demi-once de muſc. Il faut quelquefois trois ou quatre veſſies, pour en faire une once. *Ibid.* pages 316 & 317. D'autres Voyageurs regardent cet animal comme une eſpece de Chevreuil.

ſur leſquelles on diſtinguoit une maniere de chiffre. Ils avoient auſſi chacun leur poids, à peu près de la forme d'une romaine. La branche étoit d'un bois auſſi dur que le breſil; & l'anneau, qui tient le poids pour marquer les livres, étoit un cordon de ſoie. Ils peſoient tout, avec cette machine, depuis une drachme juſqu'à dix de nos livres (86).

Ces Marchands aimoient beaucoup à boire; & Tavernier payoit en vin d'Eſpagne ou de Chiras, les éclairciſſemens qu'il tiroit d'eux. Le compliment qu'il leur faiſoit faire par ſon interprete n'étoit pas plutôt achevé, que ſon vin étoit bû. Enſuite, ils ſe regardoient l'un l'autre, en ſerrant leurs levres, & en ſe frappant deux ou trois fois l'eſtomach de la main, avec un ſoupir (87).

Ils étoient venus par le Royaume d'Arrakan, qui eſt au midi & au couchant de celui de Tipra, comme celui de Pegu le borne en partie au couchant d'hyver. Ils dirent à l'Auteur qu'on met environ quinze jours à traverſer leur pays; mais il obſerve que cette meſure ne fait pas connoître exa-

Sa ſituation.

(86) Page 388.
(87) *Ibidem*.

TAVERNIER. 1652.

ctement sa grandeur, parce que les journées ne sont pas égales, & que suivant la commodité des rivieres on les fait plus longues ou plus courtes. Leurs voitures, comme dans les Indes, sont des bœufs, & des chevaux, qui sont excellens malgré leur petite taille. Le Roi & les Seigneurs se servent de palekis, & font instruire des élephans pour la guerre. Cette Nation n'est pas moins incommodée du Goitre que celle de Boutan. On y voit des femmes à qui cette tumeur pend jusques sur les mammelles. Un des Marchands, que l'Auteur vit à Daca, en avoit deux, chacun de la grosseur du poing.

Quelques-uns de ses usages.

Son Commerce.

Leur pays ne produit rien qui convienne aux étrangers. Ils ont une mine d'un or fort bas, & de la soie grossiere; deux sources de revenu, qui font toutes les richesses du Roi. Ce Monarque ne tire aucun subside de ses Sujets. Mais tous ceux qui ne sont pas d'une condition noble lui doivent chaque année six jours de travail, pour la mine d'or ou pour la soie. Il envoie vendre sa soie & son or à la Chine. On lui rapporte de l'argent, dont il fait battre des pieces de la valeur de dix sous. Il fait faire aussi de petites pieces d'or, si minces, qu'il en faut douze pour faire un écu.

ROYAUME D'ASEM.

ON doit la connoiſſance du Royaume d'Aſem à Mirgimola, ce grand Capitaine dont on a deja lu quelques exploits dans le voyage de l'Auteur à Golkonde. Après avoir heureuſement terminé la guerre, il comprit que ſon autorité s'affoibliroit pendant la paix ; & ne penſant qu'à ſe conſerver le commandement des troupes, il reſolut d'entreprendre la conquête d'Aſem, où ſes informations l'avoient aſſuré qu'il trouveroit peu de reſiſtance. On pretend néanmoins que ce ſont les Habitans de ce pays qui ont découvert anciennement l'invention de la poudre & du canon ; & qu'ayant paſſé d'Aſem au Pegu, & du Pegu à la Chine, c'eſt injuſtement qu'on en attribue l'honneur aux Chinois (88). Mais cette Nation, autrefois guerriere, s'étoit amollie dans une paix qui avoit duré cinq ou ſix cens ans (89). Mirgimola rapporta de cette guerre quantité d'artillerie de fer. La poudre du pays eſt excellente. Le grain n'en eſt pas long, comme à Boutan, mais rond & menu comme le nôtre ; &, ſuivant

On attribue aux Habitans l'invention de la poudre & du canon.

(88) Page 390.
(89) *Ibidem.*

TAVERNIER. 1652.

le temoignage de l'Auteur, ses effets surpassent beaucoup ceux de toute autre poudre.

Comment il est conquis par Mirgimola.

Mirgimola partit avec une puissante armée, qu'il fit embarquer à cinq lieues de Daca, sur une des rivieres qui sortent du lac de Chiamnay. Elle prend divers noms, comme les autres rivieres des Indes, suivant les regions qu'elle arrose, jusqu'à ce qu'elle se jette dans un des bras du Gange. Dans le lieu même où ces deux rivieres se joignent, on voit des deux côtés une Forteresse; & ces deux Places sont garnies d'une artillerie de bronze, qui bat à fleur-d'eau. C'est de-là que le Géneral Indien fit remonter ses troupes jusqu'au vingt-neuvieme degré, où commence la frontiere du Royaume d'Asem. Ensuite, penetrant par terre dans un pays fort abondant, ses conquêtes furent d'autant plus rapides qu'on ne s'y attendoit point à cette invasion. La Religion d'Asem est l'Idolâtrie. L'armée de Mirgimola, toute composée de Mahometans, n'épargna point les Pagodes. Elle détruisit ou brûla tout ce qui se presenta dans sa marche, jusques vers le trente-cinquieme degré. Mirgimola fut alors informé que le Roi d'Asem avoit mis en campagne, plus de forces

qu'il ne se l'étoit figuré, & qu'il avoit plusieurs pieces d'artillerie, avec des feux d'artifice, qui ressemblent beaucoup à nos grenades, & qu'on lance au bout d'un bâton de la longueur d'une demi-pique. Cet avis lui fit suspendre son entreprise. Mais le principal motif de son retour fut la crainte du froid, qui commençoit à se faire sentir, & l'opinion établie dans son armée, que pour conquerir tout le pays, il falloit s'avancer jusqu'au quarantieme degré. Les Indiens sont si sensibles au froid, & le croient si terrible, qu'ils croient hasarder leur vie au-delà du trente-cinquieme degré. L'Auteur rend temoignage que de tous les domestiques qui sont venus avec lui des Indes en Perse, il ne s'en est pas trouvé un qui ait voulu passer Casbin, & qu'il n'a jamais eu le pouvoir de les faire avancer jusqu'à Tauris. Aussi-tôt qu'ils commençoient à découvrir les montagnes de la Medie, qui sont toujours couvertes de neige, il falloit les congedier (90).

TAVERNIER. 1652.

Dans l'impossibilité de continuer sa marche vers le Nord, Mirgimola prit le parti de tourner au Sud Ouest, pour aller faire le siege d'une Ville, nommée *Azo*, qu'il emporta dans peu de jours,

Ruse du Conquerant.

(90) *Ibid.* Page 392.

TAVERNIER. 1652.

& dans laquelle il trouva de grandes richesses. On a cru que dans le premier projet de sa conquête il n'avoit jamais eu d'autre objet que la prise & le pillage de cette Ville. C'étoit le tombeau des Rois d'Asem, & de toute la race Royale. Quoique ces Peuples soient idolâtres, ils n'ont pas l'usage de brûler les corps. Ils les enterrent, dans l'opinion qu'après la mort on passe dans un autre monde, où ceux qui ont bien vécu sur la terre ne manquent d'aucun bien; mais que ceux qui ont merité quelque reproche auront beaucoup à souffrir, sur-tout de la faim & de la soif, & qu'à tout hasard la prudence oblige d'enterrer quelque chose avec eux, dont ils puissent se servir au besoin. Aussi Mirgimola trouva-t-il d'immenses richesses dans Azo. Depuis plusieurs siecles, chaque Roi d'Asem avoit fait bâtir, dans la grande Pagode, une Chapelle pour lui servir de Mausolée. Ces Monarques y envoyoient, pendant leur vie, quantité d'or & d'argent, de tapis & d'autres meubles, qui devoient être ensevelis avec eux. Lorsqu'on mettoit le corps d'un Roi, dans son caveau, on y renfermoit aussi ce qu'il avoit de plus précieux, sur-tout les Idoles d'or ou d'argent qu'il avoit adorées;

Il pille le Tombeau des Rois d'Asem.

Richesse de ce Tombeau.

TAVERNIER, 1651.

& tout ce qu'on croyoit necessaire à son repos dans l'autre monde. Les femmes qu'ils avoient le plus aimées, & les principaux Officiers qui les avoient servis s'empoisonnoient par quelque breuvage, pour être enterrés avec eux. On portoit cette cruelle superstition, jusqu'à renfermer vifs, dans le même tombeau, un élephant, douze chameaux, six chevaux, & quantité de chiens de chasse, qu'on croyoit destinés à l'honneur de les servir après leur mort (91).

Proprietés du Royaume d'.

Le Royaume d'Asem est une des plus fertiles contrées de l'Asie. Il produit tout ce qui est nécessaire à la vie, sans que les Habitans ayent besoin de recourir aux Nations voisines. Ils ont des mines, d'argent, d'acier, de plomb & de fer. La soye n'est pas moins en abondance; mais elle est aussi grossiere que dans le Pays de Tipra. Ils en ont une espece, qui croît sur les arbres, & qui est l'ouvrage d'un animal dont la forme ressemble à celle des vers à soye communs, avec cette double différence qu'il est plus rond, & qu'il demeure toute l'année sur les arbres. Les étoffes qu'on fait de cette soye sont fort lustrées, mais elles se

(91) Page 392.

TAVERNIER. 1652.

coupent. C'eſt du côté du Midi que la nature produit ces vers, & qu'on trouve les mines d'argent. Le Pays produit auſſi quantité de gomme laque, dont on diſtingue deux ſortes. Celle qui croît ſur les arbres eſt de couleur rouge, & ſert à peindre les toiles & les étoffes. Après en avoir tiré cette couleur, on employe ce qui reſte, à faire une ſorte de vernis dont on enduit les cabinets & d'autres meubles de cette nature. On le tranſporte en abondance à la Chine & au Japon, où il paſſe pour le meilleur laque de l'Aſie. A l'égard de l'or, on ne permet pas qu'il ſorte du Royaume, & l'on n'en fait néanmoins aucune eſpece de monnoie. Il demeure en lingots, grands & petits, dont le Peuple ſe ſert dans le commerce intérieur (92).

Quoique le Pays produiſe abondamment toutes les commodités de la vie, les Peuples d'Aſem ont un goût fort vif pour la chair de chien. C'eſt le mets le plus délicieux de leurs feſtins. Tous les mois, on tient, dans chaque Ville du Royaume, un marché où l'on ne vend que des chiens, qu'on y amene de toutes parts. Les vignes croiſſent en abondance, dans pluſieurs parties de

(92) *Ibidem.*

TAVERNIER. 1652.

Deux manieres de faire du sel.

cette riche contrée, & le raisin en est fort bon : mais l'usage est de le laisser secher pour en faire de l'eau-de-vie. Il n'y a point d'autre sel que celui qu'on y fait avec le secours de l'art ; & l'on y employe deux methodes : la premiere est de ramasser cette verdure qui se trouve ordinairement sur les eaux dormantes, & dont les canards paroissent friands. On la fait secher. On la brûle. Les cendres qu'elle forme, étant bouillies & passées, servent de sel. La seconde methode & la plus commune est de prendre de grandes feuilles de figuier, qu'on fait secher & qu'on brûle de même. Les cendres sont une espece de sel, d'une âcreté si piquante, qu'il seroit impossible d'en manger s'il n'étoit adouci. On met ces cendres dans l'eau. On les y remue l'espace de dix ou douze heures. Ensuite on passe cette eau, trois fois, au travers d'un linge, & puis on la fait bouillir. A mesure qu'elle bout, le fond s'épaissit ; & lorsqu'elle est consumée, on trouve au fond de la chaudiere, un sel blanc & d'assez bon goût (93). C'est de la cendre des mêmes feuilles, qu'on fait, dans le Royaume d'Asem, une lescive dont on blanchit les soyes. Si le Pays avoit plus de

(93) Page 393.

TAVERNIER. 1652.

figuiers, les Habitans feroient toutes leurs ſoyes blanches, parce que la ſoie de cette couleur eſt beaucoup plus chere que l'autre. Mais ils n'ont pas aſſez de feuilles pour blanchir la moitié de toutes leurs ſoies.

Kemmerouf, Iſle royale.

Kemmerouf, eſt le nom d'une grande Ville où les Rois d'Aſem tiennent leur Cour. Elle eſt ſituée à vingt cinq ou trente journées d'une autre Ville, qui étoit anciennement la Capitale du Royaume, & qui portoit le même nom. Le Roi, comme celui de Tipra, ne tire aucun ſubſide de ſes Sujets. Mais toutes les mines ſont à lui; & plus humain que les autres Rois des Indes, il y fait travailler des eſclaves qu'il achete de ſes voiſins, pour ne pas cauſer de fatigues extraordinaires à ſes Sujets. Ainſi tous les payſans d'Aſem menent une vie aiſée. Il y en a peu qui n'ayent leur maiſon à part, avec une fontaine environnée d'arbres. La plûpart entretiennent même un élephant pour leurs femmes. Un ancien uſage leur permet la Polygamie. Un payſan d'Aſem a quelquefois quatre femmes. Mais, pour leur faire éviter toutes ſortes de débats, il dit à l'une, en les épouſant; Je te deſtine, dans mon menage, à tel exercice; à l'autre, Je te prends pour

Regles de la Polygamie.

TAVERNIER. 1652.

tel ouvrage ; & chacune sçait ainsi quel doit être son emploi dans la maison(94). Dans le sein du Royaume, les hommes & les femmes sont de fort belle taille, & d'un très beau sang. Mais les Habitans des Frontieres, du côté du Midi, sont un peu olivâtres & ne sont pas sujets au Goitre comme ceux du Nord. Ils n'ont pas non plus la taille si belle, & la plûpart des femmes ont le nez un peu plat. Du côté du Midi, les Peuples d'Asem sont nuds, ou n'ont qu'un linge dont ils se couvrent le milieu du corps. Ils portent un bonnet, d'où pendent quantité de dents de porc. Ils ont les oreilles assez percées pour y passer le pouce, & les ornemens qu'ils y portent sont d'or ou d'argent. Les hommes ne laissent pas tomber leurs cheveux plus bas que leurs épaules, & les femmes les portent dans toute la longueur qu'ils ont reçus de la nature (95).

Figure des Habitans.

Le commerce des brasselets d'écaille de tortues, & de certaines coquilles de mer qui ont la longueur d'un œuf, n'est pas moins en honneur au Royaume d'Asem, que dans le Pays de Boutan. On scie ces coquilles en petits cercles. Les Grands & les riches en portent

(94) Page 394.
(95) *Ibidem*.

TAVERNIER. 1652. de corail & d'ambre jaune. C'eſt un uſage ſacré, dans tous les ordres de la Nation, qu'en donnant la ſepulture aux Morts, tous les parens & les amis qui aſſiſtent au convoi tirent les braſſelets qu'ils ont aux bras & aux jambes, & les jettent dans le tombeau (96).

(96) *Ibidem.* Pages 394 & précedentes.



DESCRIPTION DU ROYAUME DE GOLKONDE.

REPRENONS un article, d'où l'enchaînement de quelques autres ſujets nous a trop éloignés. Methold & Tavernier ſemblent repeter avec complaiſance qu'ils ont fait un long ſejour dans le Royaume de Golkonde, & qu'ils y ont tourné leur attention ſur tout ce qui s'attire la curioſité d'un Etranger. C'eſt de leurs obſervations réunies que cette Deſcription ſera compoſée.

Situation du Royaume de Golkonde.

Le Golfe de Bengale qui s'étend depuis le cap de Comorin, ſous le huitieme degré de latitude du Nord, juſqu'à Chatigam, qu'on place au vingt-deuxieme degré, contient dans cette étendue environ mille lieues (97) de côte. Son ouverture eſt de neuf cens lieues; & le cap de Sincapur, qui eſt ſous le premier de latitude tauſtrale, le ferme de l'autre côté. La côe du Golfe

(97) L'Auteur entend des lieues Angloiſes, qui ſont de cinq mille quatre cens cinquante quatre pieds.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

offre plusieurs Royaumes, dont les plus celebres sont ceux de Bisnagar, de Golkonde, de Bengale, d'Arakam, & de Pegu. Elle est coupée de plusieurs petites rivieres, dont le nom est obscurci par le voisinage du Gange, un des plus grands & des plus fameux fleuves du monde (98).

Bisnagar, le premier, le plus ancien & le plus considerable de tous ces Etats, s'est divisé, avec le temps, entre les Princes voisins, & plusieurs Naikes, ou Gouverneurs de Provinces, qui ont profité des guerres civiles, pour s'y établir par les armes (99). C'est dans une des divisions de ce grand Royaume qu'est située la fameuse Ville de Saint-Thomé (1).

Sa Capitale est nommée Hidraband par les Persans.

Celui de Golkonde, qui le suit au Nord-Est, prend son nom de la Ville de Golkonde, qui en est la Capitale, & que les Persans & les Mogols nomment *Hidraband*. On ne trouve, dans

(98) Sa source étoit encore inconnue du temps de l'Auteur. On sçait aujourd'hui qu'il la prend dans les montagnes qui bordent le petit Tibet, au Sud-Est, à quatre-vingt seize degrés de longitude, & trente cinq degrés quarante cinq minutes de latitude du Nord. Il se jette par deux embouchures dans le Golfe.

(99) De-là vient que ces parties ont pris differens noms, tels que Carnate, Narsingue, Chaadegri, &c.

(1) A treize degrés dix minutes de latitude du Nord.

aucun Voyageur, l'exacte mesure de son étendue; & les Itineraires de Tavernier ne peuvent donner là-dessus que des lumieres d'autant plus imparfaites, que diverses révolutions y ont apporté beaucoup de changemens (2). Mais, en géneral, le Royaume de Golkonde est un Pays dont on vante la fertilité. Il produit abondamment du riz & du bled, toutes sortes de bestiaux & de volailles, & les autres nécessités de la vie. On y voit quantité d'étangs, qui sont remplis de bon poisson, surtout d'une espece d'éperlans fort délicats, qui n'ont qu'une arrête au milieu du corps. La nature a contribué plus que l'art à former ces étangs, dont Tavernier admire également la multitude & la forme. La plûpart, dit-il, sont dans des lieux un peu élevés, où l'on n'a besoin que de faire une chaussée du côté de la Plaine, pour retenir l'eau. Ces chaussées ont quelquefois une demi-lieue de long. Après la saison des pluies, on ouvre de temps en temps les écluses, pour laisser couler l'eau dans la campagne, où étant reçue dans divers petits canaux, elle sert à la fécondité des terres (3).

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Qualités du Pays.

(2) Voyez la derniere, à la fin de cet article.
(3) Tavernier, *ubi suprà*. Tome II, page 85.

DESCRIPT. DE GOLKONDE. Son climat & ses saisons.

Le climat est fort sain. Les Habitans divisent leurs années en trois saisons, Mars, Avril, Mai & Juin sont l'Eté; car, dans cet espace, non seulement l'approche du soleil cause beaucoup de chaleur, mais le vent, qui sembleroit devoir la temperer, l'augmente à l'excès. Il y souffle ordinairement vers le milieu de Mai, un vent d'Ouest qui échauffe plus l'air que le soleil même. Dans les chambres les mieux fermées, le bois des chaises & des tables est si ardent qu'on n'y sçauroit toucher, & qu'on est obligé de jetter continuellement de l'eau sur le plancher & sur les meubles. Mais cette ardeur excessive ne dure que six ou sept jours, & seulement depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Il s'éleve ensuite un vent frais, qui la tempere agréablement. Ceux qui ont la temerité de voyager, pendant ces extrêmes chaleurs, sont quelquefois étouffés dans leurs Palanquins (4). Elles dureroient pendant tous les mois de Juillet, d'Août, de Septembre & d'Octobre, si les pluies continuelles, qui tombent en abondance, ne rafraîchissoient l'air, & n'apportoient aux Habitans le même avan-

(4) Methold, dans Purchas, page 3.

tage

rage que les Egyptiens reçoivent du Nil. Leurs terres étant préparées par cette inondation, ils y sement leur riz & leurs autres grains, sans esperer d'autre pluie avant la même saison de l'année suivante. Ils comptent leur Hyver aux mois de Decembre, de Janvier & de Février : mais l'air ne laisse pas d'être alors aussi chaud, qu'il l'est au mois de Mai dans les Provinces Septentrionales de France. Aussi les arbres de Golkonde sont-ils toujours verds, & toujours chargés de fruits mûrs. On y fait deux moissons de riz. Il se trouve même des terres qu'on seme trois fois (5).

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Figure & Religion des Habitans.

Les Habitans de Golkonde sont presque tous de belle taille, bien proportionnés, & plus blancs de visage qu'on ne pourroit se l'imaginer d'un climat si chaud. Il n'y a que les paysans qui soient un peu basanés (6). Leur Religion est un mêlange d'Idolâtrie & de Mahometisme. Ceux qui sont attachés à la Secte de Mahomet, ont adopté la Doctrine des Persans. Les Idolâtres suivent celle des Bramines (7).

Quoique l'usage fasse donner à pré-

(5) Methold, *ubi suprà*.
(6) Tavernier, page 90.
(7) Tavernier, page 86.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Bagnagar, veritable nom de la Capitale de Golkonde.

ſent le nom de Golkonde à la Capitale du Royaume, elle ſe nomme proprement *Bagnagar.* Golkonde eſt une Fortereſſe qui en eſt éloignée d'environ deux lieues, où le Roi fait ſa reſidence ordinaire, & qui n'a pas moins de deux lieues de circuit. La Ville de Bagnagar fut commencée par le biſayeul du Monarque, qui occupoit le thrône pendant le voyage de Tavernier, à la ſollicitation d'une de ſes femmes qu'il aimoit paſſionnement, & qui ſe nommoit Nagar. Ce n'étoit auparavant qu'une maiſon de plaiſance, où l'on entretenoit de fort beaux jardins pour le Roi. En y jettant les fondemens d'une grande Ville, il lui fit prendre le nom de ſa femme; car Bag-Nagar, ſignifie le jardin de Nagar. Elle eſt à dix ſept degrés d'élévation, moins deux minutes. Le Pays qui l'environne eſt plat. On y rencontre, à peu de diſtance, quantité de grandes roches, qui reſſemblent à celles de la Forêt de Fontainebleau. Une grande riviere baigne les murs, du côté du Sud-Oueſt, & va ſe jetter proche de Maſulipatan, dans le Golfe de Bengale. On la paſſe, à Bagnagar, ſur un grand Pont de pierre, dont la beauté ne le cede gueres à celle du Pont-neuf de Paris. La Ville eſt bien

Origine & Deſcription de cette Ville.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

bâtie, & de la grandeur d'Orleans. On y voit plusieurs belles & grandes rues, mais qui n'étant pas mieux pavées que toutes les Villes de Perse & des Indes, sont fort incommodes en Eté, par le sable & la poussiere dont elles sont remplies (8).

Avant que d'arriver au Pont, on trouve un grand Fauxbourg, nommé *Erengabad*, long d'une lieue, qui n'est habité que par des Marchands & des ouvriers. La Ville n'a guere d'autres Habitans que des personnes de qualité, des Officiers de la Maison du Roi, des gens de Justice, & des gens de guerre. Mais depuis dix heures du matin jusqu'à quatre ou cinq heures du soir, les Marchands & les courtiers du Fauxbourg, ont la liberté d'y venir négocier avec les Marchands étrangers. On voit, dans Erengabad, deux ou trois belles mosquées, qui servent comme de caravanseras aux Voyageurs. Les lieux voisins offrent plusieurs Pagodes. C'est par le même Fauxbourg qu'on se rend de la Ville à la Forteresse de Golkonde (9).

(8) Le même. *Ibidem*.

(9) Methold, page 87. Ajoutons, pour donner plus de vraisemblance au recit de Tavernier, que ce Voyageur judicieux, qui avoit vu cette Ville assez près de son origine, rend témoignage que le nouveau Palais surpassoit en

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Après avoir passé le Pont, on entre dans une grande rue, qui mene au Palais du Roi, & qui présente à main droite les maisons de quelques Seigneurs, avec quatre ou cinq beaux caravanseras à deux étages. Cette rue est terminée par une grande Place, sur laquelle regne une des faces du Palais, au milieu de laquelle s'avance un balcon, d'où le Roi donne audience au Peuple. La grande porte du Palais donne sur une autre Place. Elle fait l'entrée d'une vaste cour, entourée de portiques, qui servent de retraite à la Garde royale. De cette cour, on passe dans une autre, dont Tavernier parle avec beaucop d'admiration. » Elle est environnée, dit-il, de beaux apparte» mens dont le toît est en terrasses, sur » lesquelles, comme sur celles du quar-

magnificence tous les autres Palais des Indes. Il a, dit il, douze milles de circuit. Il est tout bâti de pierre; & dans plusieurs endroits, où nous n'employons ici que le fer, comme aux barreaux des fenêtres, c'est de l'or massif. On tient ce Prince pour le plus riche des Indes, en élephans & en pierreries. Il tire son origine des Persans, & a retenu leur religion, qui differe tellement de celle des Turcs, qu'un nommé *Méene*, qui se vantoit d'être de la race de Mahomet, me disoit qu'il prieroit plutôt Dieu pour un Chrétien que pour un *Sunny*, c'est-à-dire, pour un Mahometan héretique. Ce Prince & tous ses Prédecesseurs ont gardé le titre de *Cotub-cha*. *Cotub*, en Arabe, signifie *essieu*; comme s'ils étoient l'appui & le soutien de Mahomet. *Methold*, *ubi suprà*, page 3.

» tier du Palais où l'on tient les éle- » phans, il y a de beaux jardins, & de » si gros arbres, qu'on s'étonne que les » voutes puissent porter ce fardeau.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Edifice merveilleux.

Dans un endroit de la Ville, on voit une Pagode, commencée depuis cinquante ans & demeurée imparfaite, qui sera la plus grande de toutes les Indes, s'il arrive jamais qu'elle soit achevée. On admire, sur-tout, la grandeur des pierres. Celle de la niche, qui est l'endroit où doit se faire la priere, est une roche entiere, d'une si prodigieuse grosseur, que cinq ou six cens hommes ont employé cinq ans à la tirer de la carriere, & qu'il a fallu quatorze cens bœufs pour la trainer jusqu'à l'édifice. Une guerre du Roi de Golkonde & du Mogol a fait suspendre ce bel ouvrage, qui auroit passé, suivant Tavernier, pour le plus merveilleux monument de toute l'Asie.

Etangs & tombeaux des Rois de Golkonde.

De l'autre côté de la Ville, sur le chemin qui conduit à Masulipatan, on trouve deux grands étangs, chacun d'une lieue de tour, sur lesquels on entretient constamment quelques barques fort ornées, pour les promenades du Roi. Les bords offrent plusieurs belles maisons, qui appartiennent aux principaux Seigneurs de la Cour. A trois lieues de

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Bagnagar, on rencontre une très belle Mosquée, qui contient les tombeaux des Rois de Golkonde, & dans laquelle on distribue, chaque jour après midi, du pain & du pilau à tous les pauvres qui se présentent. Aux jours de fête, ces tombeaux, qu'on couvre de riches tapis, forment un spectacle magnifique (10).

Leur gouvernement & leurs forces.

Le Roi de Golkonde, comme la plûpart des autres Rois des Indes, est maître absolu de toutes les terres de son Empire. Elles sont divisées en Gouvernemens, que les Gouverneurs tiennent à ferme de la Cour, & qu'ils afferment eux-mêmes à des particuliers, par d'autres subdivisions qui continuent ainsi jusqu'au plus bas ordre du Peuple. Celui qui ne se trouve point en état de payer sa ferme n'a pas d'autre ressource que d'abandonner le Pays. Alors, sa femme & tous ses parens deviennent comptables de la dette. Les Gouverneurs & les grands Fermiers qui manquent au payement, sont punis à coups de canne. Methold vit expirer, sous les coups, un Gouverneur de Masulipatan. Tous les ans, au mois de Juillet, on expose les Gouvernemens en vente ; & comme ils se donnent au plus offrant, il n'y a pas

(10) Tavernier, page 87.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

de violences & d'exactions que ces Officiers n'exercent pendant la durée de leur bail (11).

Places fortes du pays.

On compte, dans le pays, soixante six Places fortes; dont la plûpart sont situées sur des rochers d'un très difficile accès. Methold en avoit vu trois: *Cundapoli*, *Cundavera*, & *Bellum-Cunda* (12). Un jour qu'il avoit eu l'occasion de rendre visite au Gouverneur de Cundapoli, sa curiosité lui fit souhaiter de voir le Château. Le Gouverneur lui dit qu'avec la qualité de Commandant dans la Province, il n'avoit pas lui même le droit d'y entrer sans un ordre du Prince, qui ne s'obtenoit qu'avec beaucoup de peine. Il ajouta que cette Forteresse étoit composée de soixante Forts, qui se commandoient mutuellement, & qui enfermoient des campagnes d'une grande étendue, où le riz & les arbres fruitiers étoient soigneusement cultivés. Methold observa cette Place dans l'éloignement. Elle lui parut située sur un rocher, que sa forme rend inaccessible à l'exception d'un chemin étroit par lequel on y peut monter. Elle est d'ailleurs enfermée d'un

(11) Methold, page 4.

(12) Dans la langue du pays, Cunda signifie une montagne.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

mur très épais, & flanquée de quelques bastions. Ceux qui l'ont bâtie ont tiré parti fort habilement de sa situation. Elle ne peut être minée. Elle commande tous les lieux voisins. C'est une retraite que la nature & l'art semblent avoir formée de concert, pour la sureté d'un Prince malheureux, après la perte d'une bataille (13).

Division du Peuple de Golkonde, en quarante quatre Tribus.

Le Peuple de Golkonde est divisé en quarante quatre Tribus, & cette division sert à regler les rangs & les prérogatives. La premiere Tribu est celle des Bramines, qui sont les Prêtres du pays & les Docteurs de la Religion dominante. Ils entendent si bien l'arithmétique, que les Mahometans mêmes les emploient pour leurs comptes. Leur methode est d'écrire, avec une pointe de fer, sur des feuilles de palmites. Ils tiennent par tradition, de leurs ancêtres, les secrets de la medecine & de l'astrologie, qu'ils ne communiquent jamais aux autres Tribus (14). Methold verifia, par diverses experiences, qu'ils n'entendent pas mal le calcul des temps, & la prédiction des éclipses. C'est par l'exercice continuel

(13) Methold, page 4.
(14) On remet à traiter des Bramines à l'article de la Religion commune des Indes.

de ces connoiſſances, qu'ils ont ſi bien établi leur reputation dans toutes les Indes, qu'on n'entreprend rien ſans les avoir conſultés. Mais rien n'a tant ſervi à la relever, que l'honneur qu'ils ont eu de donner deux Rois de leur race; l'un à Calecut, & l'autre à la Cochinchine (15). Après eux, la Tribu des Famgams tient le ſecond rang. C'eſt un autre ordre de Prêtres, qui obſervent les ceremonies des Bramines, mais qui ne prennent point d'autre nourriture que du beurre, du lait, & toutes ſortes d'herbages, à l'exception des oignons, auſquels ils ne touchent jamais, parce qu'il s'y trouve certaines veines, qui paroiſſent avoir quelques reſſemblance avec du ſang.

Les *Comitis*, qui compoſent la troiſieme Tribu, ſont des Marchands, dont le principal commerce eſt de raſſembler les toiles de cotton, qu'ils revendent en gros, & de changer les monnoies. Leur habileté va ſi loin dans les changes, qu'à la ſeule vue d'une ſeule piece d'or, ils parient d'en connoître la valeur à un grain près. La Tribu de *Campovero*, qui ſuit immediatement, eſt compoſée des Laboureurs & des Soldats. C'eſt la plus nombreuſe. Elle ne

(15) Methold, page 5.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

rejette l'usage d'aucune sorte de viande, à l'exception des bœufs & des vaches. Mais elle regarde comme un si grand excès d'inhumanité, de tuer des animaux, dont l'homme reçoit tant de service, que le plus indigent de cet ordre n'en vendroit pas un, pour la plus grosse somme, aux étrangers qui les mangent; quoiqu'entr'eux ils se les vendent pour quatre francs ou cent sous. La Tribu suivante est celle des femmes de débauche, dont on distingue deux sortes; l'une, de celles qui ne se prostituent qu'aux hommes d'une Tribu supérieure; l'autre, des femmes communes, qui ne refusent leurs faveurs à personne. Elles tiennent cette infame profession de leurs ancêtres, qui leur ont acquis le droit de l'exercer sans honte. Les filles de leur tribu, qui ont assez d'agrémens pour n'être pas rebutées de l'autre sexe, sont élevées dans l'unique vue de plaire. Les plus laides sont mariées à des hommes de la même Tribu, dans l'esperance qu'il naîtra d'elles, des filles assez belles pour reparer la disgrace de leurs meres (16).

(16) On fait apprendre, aux plus jolies, le chant, la danse, & tout ce qui peut leur rendre le corps souple. Elles font des postures qu'on croiroit impossibles. » J'ai vû, dit » l'Auteur, une fille de

Les Orfevres, les Charpentiers, les Massons, les Marchands en détail, les Peintres, les Selliers, les Barbiers, les

Descript. de Golkonde.

» huit ans lever une de » ses jambes aussi droit » par-dessus la tête que » j'aurois pû lever mon » bras, quoiqu'elle fût de- » bout & soutenue seule- » ment sur l'autre. Je leur » ai vu mettre les plantes » des pieds sur leur tête. *Methold*, page 6. Tavernir dit : » Il y a tant de » femmes publiques, dans » la Capitale, dans ses » Fauxbourgs & dans la » Forteresse, qu'on en » compte ordinairement » plus de vingt mille sur » les Rôles du Déroga. » Elles ne payent point de » tribut : mais elles sont » obligées, tous les Ven- » dredis, de venir en cer- » tain nombre, avec leur » Intendante & leur Mu- » sique, se presenter dans » la Place devant le bal- » con du Roi. Si ce Prince » s'y trouve, elles dan- » sent en sa presence ; & » s'il n'y est pas, un Eu- » nuque vient leur faire » signe de la main qu'elles » peuvent se retirer. Le » soir, à la fraîcheur, on » les voit devant les por- » tes de leurs maisons, » qui sont de petites hu- » tes ; & quand la nuit » vient, elles mettent pour » signal, à la porte, une » chandelle ou une lampe » allumée. C'est alors » qu'on ouvre aussi toutes » les boutiques où l'on » vend le Tari, boisson » tirée d'un arbre, qui est » aussi douce que nos vins » nouveaux. On l'apporte » de cinq ou six lieues, » dans des outres, sur des » chevaux qui en portent » un de chaque côté, & » qui vont le grand trot. » Le Roi tire, de l'impôt » qu'il met sur le Tari, » un revenu considerable ; » & c'est principalement » dans cette vue qu'il per- » met tant de femmes pu- » bliques, parce qu'elles » en occasionnent une » grande consommation. » Ces femmes ont tant de » souplesse, que lorsque » le Roi qui regne presen- » tement voulut aller voir » la Ville de Masulipatan, » neuf d'entr'elles repre- » senterent admirable- » ment bien la figure d'un » élephant, quatre faisant » les quatre pattes, qua- » tre autres le corps, & » une la trompe ; & le » Roi, monté dessus, dans » une maniere de thrône, » fit de la sorte son entrée » dans la Ville. *Ubi suprà*, » page 90.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Porteurs de Palanquins, en un mot ; toutes les professions qui servent aux usages de la societé, font autant de Tribus, qui ne s'allient jamais entr'elles, & qui n'ont pas d'autre relation avec les autres que celle de l'interêt & des besoins mutuels. La derniere est celle de *Piriaves*. Cette malheureuse espece de Citoyens n'est reçue dans aucune autre Tribu. Elle n'a pas même la permission de demeurer dans les Villes. Le plus vil Artisan d'une Tribu supérieure, qui auroit touché par hasard un Piriave, seroit obligé de se laver aussi-tôt. Leur fonction est de preparer les cuirs, de faire des sandales, & d'emballer les marchandises (17). Malgré cette odieuse difference, toutes les Tribus ont la même Religion, & les mêmes Temples ; car le Mahometisme n'a guere trouvé de faveur qu'à la Cour. Ces Temples, ou ces Pagodes, sont ordinairement fort obscurs, & n'ont pas d'autre lumiere que celle qu'ils reçoivent par les portes, qui demeurent toujours ouvertes. Chacun y choisit son Idole. Ils servent aussi de retraite à ceux qui voyagent. Methold fut obligé de se loger un jour dans le Temple de

Etrange superstition.

(17) On a vu quelque chose d'approchant dans la description de l'Isle de Ceylan, au Tome 32.

la petite verole, dont l'Idole principale representoit une grande femme maigre, avec deux têtes & quatre bras. Le Fondateur de cet édifice lui raconta que cette maladie s'étant repandue dans sa famille, il avoit fait vœu de lui bâtir un Temple, & qu'elle avoit cessé aussi-tôt. Les plus devots, s'ils sont moins riches, lui font un autre vœu. L'Auteur fut témoin du zele avec lequel il s'exécute. On fait, à l'Adorateur, deux ouvertures, avec un couteau, dans les chairs des épaules, & l'on y passe les pointes de deux crocs de fer. Ces crocs tiennent au bout d'une solive posée sur un essieu, qui est porté par deux roues de fer; de sorte que la solive a son mouvement libre. D'une main, l'Adorateur tient un poignard; de l'autre, une épée. On l'éleve en l'air; & dans cet état, on lui fait faire un quart de lieue de chemin, par le mouvement des roues. Pendant cette procession, il fait mille differens gestes avec ses armes. Methold, qui en vit accrocher successivement quatorze à la solive, s'étonna que la pesanteur du corps ne fit pas rompre la peau par laquelle il est attaché. Cette douleur n'arrache aucune marque d'impatience à ceux qui la souffrent. On met un

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

appareil ſur leurs plaies. Ils retournent chez eux dans un triſte état, mais conſolés par le reſpect & l'admiration des ſpectateurs (18).

Mariages, & triſte condition des femmes veuves.

Le droit de marier les enfans appartient aux peres & aux meres, qui leur choiſiſſent toujours un parti dans la même Tribu, & le plus ſouvent dans la même famille; car ils n'ont aucun égard aux degrés de parenté. Ils ne donnent rien aux filles en les mariant. Le mari eſt même obligé de faire quelque preſent au pere. On marie les garçons dès l'âge de cinq ans, & les filles à l'âge de trois; mais on ſuit les loix de la nature, pour la conſommation. Elle eſt fort avancée, dans un climat ſi chaud, & Melthod a vû des filles devenir meres avant l'âge de douze ans. La céremonie du mariage conſiſte à promener les deux époux, dans un palanquin, par les rues & les Places publiques. A leur retour, un Bramine étend un drap, ſous lequel il fait paſſer une jambe au mari, pour preſſer de ſon pied nud celui de la jeune épouſe, qui eſt dans le même état. Si le mari meurt avant ſa femme, la veuve n'a jamais la liberté de ſe remarier; ſans excepter celles

(18) Methold, pages 7 & 8.

dont le mariage n'a pas été consommé. Leur condition devient fort malheureuse. Elles demeurent renfermées dans la maison de leur pere, dont elles n'obtiennent jamais la permission de sortir, assujetties aux ouvrages les plus fatiguans, privées de toutes sortes d'ornemens & de plaisir. Enfin cette contrainte est si penible, que la plûpart prennent la fuite, pour mener une vie plus libre : mais elles sont obligées de s'éloigner de leur famille, dans la crainte d'être empoisonnées par leurs parens, qui se font un honneur de cette vengeance (19).

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Education des enfans.

La circoncision, suivant les termes de l'Auteur, est aussi inconnue à Golkonde, que le Baptême. A la naissance des enfans, on ne fait pas d'autre ceremonie que de leur donner un nom, qui est pris ordinairement de leur Tribu, ou de quelque qualité qu'on découvre sur leur corps. Les femmes de cette contrée ne connoissent presque point les douleurs de l'enfantement. La plûpart se lavent deux ou trois jours après la délivrance, & quelques-unes dès le premier jour. L'éducation des enfans ne leur cause pas plus de peine.

(19) Methold, page 8.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Elles les laissent nuds jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, rampant ou se roulant sur la terre; & le soin qu'elles ont seulement de les laver les tient toujours fort nets. Les enfans des personnes riches sont élevés avec plus de soin, mais sans habits, à l'exception des jours de fête. En sortant de l'enfance, les hommes portent une piece de cotton blanc, qui leur pend de la ceinture aux genoux; & sur les épaules, une espece de manteau, qui les couvre jusqu'au milieu du corps. Ils relevent leurs cheveux, qu'ils laissent croître comme les femmes. Ils portent le turban, avec des anneaux aux oreilles, de petites perles & des chaînes d'argent au cou (20). Leur caractere est doux & civil. Tous les artisans de chaque Ville travaillent pour le même salaire. Le Maréchal & l'Orfevre ne gagnent que cinq ou six sous par jour, quoique l'un fasse des fers pour les chevaux, & l'autre des chaînes d'or ou d'argent. Les Etrangers sont fort bien servis, dans leurs maisons, par des domestiques du Pays, qui ne demandent pour gages qu'en-

Habits & figure.

(20) Methold ne dit pas, comme Tavernier, qu'ils soient blancs. Ils ne sont pas tout-à-fait noirs, dit-il, mais olivatres, & quelques-uns plus blancs que les autres; la plûpart bien faits & robustes. *Ibidem.*

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

viron cinquante ſous par mois, ſans qu'on ſoit obligé de les nourrir. Ceux mêmes qui portent les palanquins n'aſpirent point à de plus grands profits, quoiqu'ils ſoient chargés de diverſes corvées pour les Gouverneurs. Methold attribue ce déſintereſſement à la ſobriété naturelle de ces Peuples, autant qu'à l'abondance des vivres (21).

Origine de l'uſage qui faiſoit brûler les femmes.

L'uſage leur laiſſe indifféremment la liberté de brûler leurs Morts ou de les enterrer. On jette les cendres des uns, dans la riviere la plus voiſine. Les autres ſont enſevelis les jambes croiſées, c'eſt-à-dire, dans la poſture où ils s'aſſeyent ordinairement. Si l'on en croit la tradition du Pays, les femmes étoient autrefois ſi livrées à la débauche, qu'elles empoiſonnoient leurs maris, pour s'y abandonner plus librement. Ce déſordre, répandu dans toutes les conditions, ne put être arrêté que par de rigoureuſes loix, qui obligeoient une veuve de ſe brûler avec ſon mari, ſur le ſeul fondement qu'elle pouvoit avoir procuré ſa mort, par l'avantage qu'elle trouvoit à lui ſurvivre. Cet uſage ſubſiſte encore dans quelques autres Pays des Indes. Mais, du temps de Methold, on en avoit adouci la rigueur à Gol-

(22) *Ibidem.*

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

konde. La loi n'ôtoit aux veuves que la liberté de se remarier; en leur laissant néanmoins celle de se brûler, par un simple mouvement de tendresse, & dans l'esperance de rejoindre l'objet de leur affection (22). Ce motif n'a souvent

(22) Le même, page 9. Il fut temoin deux fois de ce spectacle. » La femme » d'un Tisserand, âgée de » vingt ans, se para de ce » qu'elle avoit de plus ri- » che, & se fit accompa- » gner de ses parens & de » ses amis. Elle se reposa » quelque temps sur le » bord de la fosse où elle » devoit être brûlée, en- » tretenant d'un air fort » tranquille ceux qui ve- » noient prendre congé » d'elle. Elle mangeoit des » feuilles de betel. Elle ac- » compagnoit, des mou- » vemens de son corps, la » cadence de la musique, » qui faisoit partie de cet- » te triste fête. Nous en » fumes avertis dans la » Ville, & nous courru- » mes en diligence, pour » y arriver à temps. Les » Spectateurs s'imagine- » rent, en nous voyant » accourir, que le Gou- » verneur nous envoyoit, » pour empêcher la jeune » femme de se brûler. Ils » presserent l'exécution; » & lorsque nous arriva- » mes, ils jettoient deja » de la terre sur son corps; » car chacun des parens » tient un panier plein de » terre, qu'ils jettent tous » en même temps. Nous » remarquames qu'un d'en- » tr'eux s'approcha de la » fosse & qu'il appella la » femme par son nom. Il » voulut nous faire croire » qu'elle avoit repondu, » & qu'elle lui avoit dit » qu'elle étoit fort con- » tente de son sort. On » éleva sur cette fosse un » peu de terre, & toute » l'assemblée donna de » grandes marques de » joie.

» L'autre femme que je » vis brûler étoit de la » Tribu de Campo-Varo. » Après s'être preparée » comme la precedente, » elle chantoit, en s'ap- » prochant du bucher, » *Bama Narina*, qui est » le nom d'une de leurs » Idoles, & se jetta d'el- » même dans la fosse. Ses » parens & ses amis l'eu- » rent plutôt couverte de » terre, que le feu ne l'eut » brûlé.

„ Un autre jour, que „ le Kutual, ou le Ma- „ gistrat de la Police,

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

que trop de force, sur-tout dans de jeunes femmes, qui se voyent condamnées pour le reste de leur vie, aux horreurs du veuvage. On peut même conclure du recit de Methold, non seulement que les femmes sont élevées dans des préjugés favorables à l'ancien usage, mais que toute la Nation n'est pas fâchée qu'il se perpetue.

Noblesse & Milice.

On trouve peu de lumieres, dans les Voyageurs, sur la Noblesse de Golkonde. Tavernier raconte que ce sont les plus grands Seigneurs qui montent la garde alternativement tous les lundis, & qu'ils ne sont relevés que le huitieme jour. Quelques-uns commandent jusqu'à cinq ou six mille chevaux. Ils campent sous des tentes, au-tour de la demeure du Roi. Lorsqu'ils entrent en exercice, ils se rendent simplement, de chez eux, au quartier d'assemblée : mais lorsqu'ils en sortent, ils viennent passer le Pont en fort bel ordre ; & sui-

» étoit chez moi, la femme d'un Orfevre vint lui demander la permission de se brûler avec son mari. Il repondit qu'il examineroit sa demande ; & s'efforçant d'avance de lui ôter cette pensée, il lui offrit de prendre soin d'elle. » Mais elle rejetta ses offres, en disant que s'il pouvoit lui refuser cette cette permission, il ne pouvoit l'empêcher de choisir un autre genre de mort. En effet, elle se pendit, peu de jours après. *Ibidem.*

vant la grande rue, ils se rendent dans la Place du Palais, devant le balcon royal. Cette marche commence par dix ou douze élephans, suivant la qualité de l'Officier, les uns avec leurs Châteaux, qui ressemblent à la cage d'un carosse, d'autres chargés seulement de l'homme qui les gouverne, & d'un autre qui porte l'enseigne. Ensuite les chameaux suivent deux à deux, & leur nombre monte quelquefois à trente ou quarante; chacun avec sa selle, sur laquelle on attache une petite coulevrine, qu'un homme vétu de peau, depuis la tête jusqu'aux pieds, & placé sur la croupe de l'animal avec la meche allumée en main, tourne adroitement de tous côtés devant le Balcon. On voit paroître, après les chameaux, tous les Palanquins du Seigneur, au-tour desquels ses domestiques marchent à pied. Ils sont suivis des chevaux de main. Enfin le maître de cet équipage s'avance à cheval, & précedé de dix ou douze Courtisanes qui l'attendent au bout du Pont, & qui dansent & sautent devant lui jusqu'à la Place. La cavalerie & l'infanterie ferment le cortege. Ce spectacle a quelque chose de si pompeux, que l'Auteur ayant son logement dans la grande rue, pendant trois ou quatre

mois de sejour à Bagnagar, ne manquoit point, chaque semaine, de s'en procurer la vûe (23).

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Habits & armes des soldats.

Les soldats du Pays n'ont pour habillememt que trois ou quatre aunes de toile, dont ils se couvrent le devant & le derriere du corps. Ils portent les cheveux longs, & relevés sur la tête par un gros nœud, comme ceux des femmes, avec un morceau de toile à trois pointes, dont l'une vient sur le milieu de la tête, & les deux autres se lient sur le chignon du cou. Au lieu du cimeterre, à la Persane, ils ont une large épée, dont ils frappent de pointe & de taille, & qui leur pend d'un ceinturon. Les canons de leurs mousquets sont plus forts que les nôtres. Le fer en est meilleur & plus net. La cavalerie est armée de l'arc & des fleches, de la rondache & du marteau d'armes, avec le pot en tête & la jaque de maille, qui pend par derriere depuis le pot jusqu'à l'épaule (24).

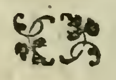
Le Roi paroît ordinairement sur son balcon, d'où il passe comme en revûe les troupes qui descendent la garde. Quelquefois il prend le même jour pour rendre la justice au Peuple, & tous

(23) Tavernier, *ubi sup.* pag. 88 & 89.
(24) *Ibidem.*

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

ceux que la curiosité ou l'interêt conduit à cette audience, se tiennent debout vis-à-vis du balcon. Entre le Peuple & le mur du Palais, on plante, en terre, trois rangs de bâtons, de la longueur d'une demi-pique, au bout desquels on attache des cordes qui croisent l'une sur l'autre. C'est une sorte de barriere, qu'il n'est permis à personne de passer, sans être appellé. Elle tient toute la longueur de la Place ; & vis-à-vis du balcon, il reste une ouverture pour le passage. Alors deux hommes, qui tiennent, chacun par un bout, une corde tendue à cette ouverture, ne font que la baisser, pour admettre ceux qu'on appelle. Un Secretaire d'Etat, qui se tient dans la Place, au-dessous du balcon, reçoit les Requêtes. Lorsqu'il en a reçu cinq ou six, il les met dans un sac, qu'un Eunuque, placé sur le balcon auprès du Roi, fait descendre avec une corde, & qu'il tire aussi-tôt pour les présenter à ce Monarque (25).

(25) *Ibidem.*



ORIGINE

DU ROYAUME

DE GOLKONDE,

ET SA DERNIERE REVOLUTION.

Comment le Royaume de Golkonde s'est formé.

LE Roi de Golkonde, qui regnoit vers le milieu du siecle précedent, se nommoit *Abdoul Cotub-cha* (26). Tavernier s'informa soigneusement de son origine. Sous le regne d'Abkar, Roi de l'Indoustan, & pere de Gehanguir (27), les Mogols n'étendoient leur domination, du côté du Midi, que jusqu'à Narbeder, où la riviere, qui passe dans cette Ville, & qui venant du Sud va se jetter dans le Gange, separoit leurs terres de celles du Raja de Narsingue, qui alloient jusqu'au Cap de Comorin. C'étoit ce Raja & ses Prédecesseurs qui avoient soutenu constamment la guerre contre les Mogols, depuis les conquêtes du fameux Tamer-

(26) On a fait remarquer que Cotub-cha est un titre commun à tous les Rois de Golkonde.

(27) *Voy.* ci-dessous l'article de l'Indoustan.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE.

lan (28). Ils étoient si puissans, que le dernier Raja, qui resistoit aux forces d'Abkar, entretenoit quatre armées puissantes, commandées par quatre autres Rajas, ses Vassaux, dont le plus considerable avoit son quartier dans les terres qui composent aujourd'hui le Royaume de Golkonde. Le second tenoit le sien dans le Pays de Visapour; le troisieme, dans la Province de Doltabar; & le quatrieme dans celle de Brampour. Le dernier Raja de Narsingue étant mort sans enfans, ces quatre Géneraux se cantonnerent dans les Pays qu'ils occupoient. Ensuite, joignant leurs forces contre le Mogol, ils remporterent une victoire signalée, après laquelle ils ne trouverent point d'obstacle à prendre les honneurs Souverains, chacun dans leurs Gouvernemens. Gehan-guir, fils d'Abkar, conquit les terres du nouveau Roi de Brampour; *Cha-gehan*, fils de Gehan-guir, celles du Roi de Doltabar; & Aureng-zeb, fils de Cha-goham, une partie de Visapour. Mais le Roi de Golkonde acheta la paix sous les deux premiers de ces trois regnes, en payant aux Mogols

(28) Voyez ci-dessus, au Tome 27, ce qui regarde ce Conquerant, qui est nommé par les Orientaux, Timur-berg & Temurleng.

un

un tribut annuel 200000 pagodes (29).

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE.

[» Abdoul, qui descendoit de lui, » n'eut pour enfans que trois filles, » dont il maria l'aînée au Grand-Check » de la Meque (30); la seconde, à » Sultan Mahmud, fils aîné d'Aureng-» zeb, pour se délivrer de la guerre (31),

(29) Tavernier, *ubi sup.* pages 90 & suivantes.

(30) L'Histoire de ce mariage demande une Note, d'après Tavernier. Le Check étant arrivé à Golkonde en habit de Faquir, se tint quelques mois à la porte du Palais, sans daigner repondre aux Officiers de la Cour, qui lui demandoient quel étoit son dessein. Enfin le premier Medecin de la Cour, qui parloit fort bien l'Arabe, l'ayant reconnu homme d'esprit, prit le parti de le mener au Roi; & ce Prince, fort satisfait de sa figure & de ses discours, voulut sçavoir ce qui l'avoit amené. Le Check lui déclara qu'il étoit venu pour épouser l'aînée de ses filles. Cette proposition surprit le Roi, & fut meme regardée comme une marque de folie, qui fit rire toute la Cour. Cependant l'opiniatreté de Check, qui alloit jusqu'à menacer le Royaume des plus grands malheurs, si la Princesse ne lui étoit pas accordée, fit prendre le parti de le mettre en prison, où il demeura longtemps. Il fut renvoyé à la fin dans son pays, sur un Vaisseau de Masulipatan, qui portoit des Pelerins à la Mecque. Mais il revint à Golkonde, deux ans après, & sa constance lui fit obtenir la Princesse. Il devint premier Ministre du Royaume, qu'il gouverna fort habilement, & qu'il défendit même avec beaucoup de courage contre l'armée d'Aureng-zeb. Ce fut lui qui engagea le Roi, son beau pere, à déclarer la guerre aux Portugais, pour délivrer de l'Inquisition de Goa, le pere Ephraïm de Nevers, Missionnaire Capucin, comme on l'a vu dans une Note du Voyage précedent.

(31) Cette guerre lui fut suscitée par le même Mirgimola, dont on a lu plusieurs fois le nom dans le Voyage précedent, & qui après avoir été son Général & son premier Ministre, passa dans la parti d'Aureng-zeb. *Tavernier, ubi suprà.*

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE.

» que ce Prince avoit portée jusqu'aux » portes de sa Capitale ; & la troisie» me, à un Prince de sa Maison, nom» mé *Mirza-Abdul-Cesing*, qui en eut » deux enfans (32)].

Erreur de Tavernier, rectifiée par Daniel Sheldon.

On a pris soin de separer les six lignes précedentes, pour faire observer que l'Auteur ayant quitté alors le Royaume de Golkonde, & n'écrivant que sur des témoignages incertains, trompe ses Lecteurs, comme il avoit été trompé lui-même dans l'idée qu'il donne de la famille & de la succession d'Abdoul. Daniel *Sheldon*, celebre Anglois, qui a été envoyé depuis dans les mêmes contrées, fait un recit différent du mariage des trois Princesses de Golkonde. Il y joint l'Histoire de la succession au thrône, avec de curieuses circonstances dont il paroît avoir été témoin, & qui lui font meriter un rang dans Recueil, quoique ses remarques n'ayent pas été publiées sous son nom (33).

SHELDON. Derniere revolution de Golkonde.

Le Roi de Golkonde, successeur d'Abdoul-Cotub-cha, est fils d'un Arabe d'illustre extraction, qui ne jouissant

(32) *Ibidem.*

(33) Elles se trouvent dans le Voyage d'Ovington, à qui Sheldon les avoit communiquees, sous le titre de *History of a late Revolution in the Kingdom of Golkonda*, p. 525 & suivantes. Ovington est deja connu dans ce Recueil, par la Relation de ses propres Voyages; & Sheldon par la description d'Arrakan.

point, dans son Pays, d'une fortune égale à sa naissance, étoit venu chercher de l'emploi à la Cour de Golkonde. Abdoul, lui reconnoissant du merite, l'avoit élevé par degrés aux premieres dignités de l'Etat. Mais, quoique satisfait de ses services, il avoit usé, après sa mort, du droit qui rend les Rois de Golkonde heritiers de toute la Noblesse du Royaume; & s'étant saisi de tous ses biens, il avoit négligé son fils, qui se trouva reduit à la paye militaire, c'est-à-dire, à douze ou quinze pagodes d'appointemens par mois.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

Abdoul (34) n'avoit pas d'autres enfans que trois filles, dont il avoit marié la premiere à Sultan Mahmud, fils aîné du Grand-Mogol Aureng-zeb. La seconde avoit épousé un Arabe de grande consideration, nommé Mera-Mahmud (35). La troisieme étoit encore fille; mais elle étoit recherchée par un Arabe de haute naissance, nommé *Siud-Sultan* (36). Le Roi qui se voyoit dans un âge avancé, las d'ailleurs des fac-

(34) Ovington, qui le nomme continuellement *Cotub-sha*, paroît avoir ignoré que c'est un nom de dignité, qui ne distingue point Abdoul.

(35) Cet Arabe étoit apparemment le Gheck dont Tavernier raconte l'Histoire. Mais il lui fait épouser mal-à-propos l'aînée des Princesses.

(36) Tavernier l'appelle *Sejed*, & le donne aussi pour *Check*.

tions qui se formoient sans cesse à sa Cour, parce qu'il avoit toujours préferé le plaisir aux soins du Gouvernement, résolut de se donner un successeur. Il ne vouloit pas de Sultan-Mahmud, qui l'avoit forcé par une guerre cruelle à lui donner sa fille, dans l'esperance d'unir par ce mariage le Royaume de Golkonde à l'Empire du Mogol. Son inclination ne le portoit pas non plus pour son second gendre, Mera-Mahmud : il haissoit son humeur & celle de sa femme. Sa troisieme fille étoit aimable. Il résolut de lui donner un mari, dont l'adresse & le courage fussent capables de dissiper toutes les intrigues de la Cour, & qui lui devant son élevation sçût se contenir dans dans la dépendance. Il crut l'avoir trouvé dans l'Arabe, qui recherchoit cette Princesse. Mais ce jeune homme, voyant sa recherche approuvée, se laissa éblouir par la grandeur à laquelle on lui permettoit d'aspirer. Au lieu de menager les Ministres, pour les attacher à ses interêts, il eut l'imprudence de les traiter avec tant de fierté, qu'ils résolurent de traverser son mariage. Les principaux Conseillers du Roi étoient Moso-Kaune, Mir-Zapher, & Moussouke. Mera-Mah-

mud, ſon gendre, avoit peu de part au Gouvernement : mais ne pouvant ſupporter l'inſolence d'un nouveau favori, il ſe joignit à ſes ennemis pour le perdre. Ces vieux Courtiſans, qui connoiſſoient parfaitement l'eſprit du Roi, repréſenterent Siud-Sultan, comme un ambitieux, qui n'étoit propre qu'à faire naître de nouveaux troubles. Abdoul, plein d'averſion pour tout ce qui pouvoit lui cauſer de l'embarras, abandonna facilement un homme ſi dangereux. Les Miniſtres lui conſeillerent, en même temps, de chercher pour la Princeſſe un mari ſans biens & ſans établiſſement, mais de haute naiſſance, bien fait, d'une humeur agréable, & plus porté au plaiſir qu'aux affaires. Ils lui firent jetter les yeux ſur le jeune Arabe, dont il avoit aimé le pere. Après l'avoir rempli de cette idée, Mir-Zapher fit appeller ce jeune homme, & l'entretint quelque temps dans un lieu où le Roi s'étoit caché, pour le voir & l'entendre ſans être vû lui-même. Il lui parla de la grandeur & des ſervices de ſon pere. Il lui témoigna le chagrin qu'il avoit de voir le fils d'un ſi grand homme, dans un état indigne de ſa naiſſance. Il lui fit eſperer des emplois honorables. Enfin, lorſqu'il eut laiſſé

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

assez de temps au Roi pour le considerer, il le congedia (37).

Après son départ, le Roi n'en parut pas aussi satisfait que Mir-Zapher l'avoit esperé. Il ne lui trouva pas la figure aussi belle qu'il le desiroit pour sa fille (38). Zapher lui répondit qu'à la verité ses malheurs l'avoient un peu défiguré; que c'étoit l'effet naturel du chagrin qui le dévoroit; mais qu'en lui donnant de quoi mener une vie convenable à son éducation, il reprendroit bien-tôt tous les agrémens qu'il avoit eus dans sa premiere jeunesse. Abdoul résolut d'en faire l'épreuve. Il donna ordre au Ministre de lui faire compter tout l'argent qu'il desireroit, sans lui en découvrir la source. Quelques Banquiers furent chargés de lui porter de grosses sommes, & reçurent défense, sous peine de la vie, de lui faire connoître d'où venoit cette profusion de bienfaits. Ils lui rendirent d'abord quelques visites, sous des prétextes qu'ils firent naître aisément. Ensuite, un peu de familiarité leur fit prendre occasion de sa tristesse pour lui faire des offres. Ils lui présenterent, pour essai, trois mille pagodes, qui reviennent à

(37) Sheldon dans Ovington, page 533.
(38) *Ibidem.*

quinze cens livres ſterling. Il ne déſavoua pas ſes beſoins : mais conſiderant que ceux qui lui offroient cette ſomme étoient capables de lui faire payer bien cher l'argent qu'ils vouloient lui prêter, & craignant de tomber dans une ſituation encore plus fâcheuſe, par la difficulté qu'il auroit à le rendre, il les remercia de leurs génereuſes intentions. Les Banquiers avoient ordre de rendre compte à la Cour, de leurs propoſitions & de ſes reponſes. On leur commanda de renouveller leurs inſtances. Elles l'emporterent à la fin ſur les objections. Siud reçut d'eux une ſomme conſiderable, pour laquelle ils refuſerent de prendre aucune obligation ; ce qui lui cauſa d'autant plus d'étonnement, qu'ils le prierent de ne pas épargner leur bourſe, & de lui demander de nouvelles ſommes lorſqu'il auroit employé la premiere.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

Comme il àimoit naturellement le faſte, la magnificence & les commodités de la vie, il ſe donna auſſi-tôt une belle maiſon, des Domeſtiques, un palanquin, des chevaux, & toutes les diſtinctions de la grandeur & de l'opulence. Mir-Zapher avoit les yeux ouverts ſur ſa perſonne & ſur ſa conduite. Le changement qu'il y apperçut répon-

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

dant bien-tôt à ſes eſperances, il le fit voir une ſeconde fois au Roi, qui conçut pour lui la plus vive affection, & qui réſolut enfin de le choiſir pour ſon gendre.

Un jour, au ſoir, il donna ordre au Secretaire d'Etat, de l'emmener à la Cour. Siud étoit à ſe rejouir avec quelques amis, lorſqu'on vint l'avertir qu'il y avoit à ſa porte quelques grands Officiers de la Cour, accompagnés d'une garde à cheval. Il fit auſſi-tôt ſortir ſes amis & les danſeuſes par une porte dérobée, pour aller recevoir le Secretaire & les Omrahs. Son trouble éclatoit ſur ſon viſage. Il ſe croyoit au moment de ſa perte. Cependant il rappella ſon courage ; & ſans attendre que le Secretaire ſe fût expliqué, il repréſenta que s'il n'avoit pas eû le bonheur de ſervir le Roi, comme ſon pere, dont il reconnoiſſoit que les ſervices avoient été bien recompenſés, il étoit fort éloigné d'avoir jamais offenſé ce Prince; que ſi ſon crime étoit de vivre avec une magnificence dont on ignoroit la ſource, il n'avoit rien commis d'injuſte pour fournir à cette dépenſe, & qu'il étoit prêt à confeſſer d'où lui venoit ſa fortune. Le Secretaire, qui avoit ordre d'obſerver exactement ſes diſcours, lui

laissa la liberté de parler. Ensuite prenant une robbe fort riche qu'il avoit apportée, il l'en revétit avec les Omrahs, sans rompre ce respectueux silence. Après cette cermonie, ils lui firent une profonde reverence, en l'assurant que leur commission n'avoit rien qui dût lui causer de l'effroi, & qu'il alloit être élevé au plus grand honneur auquel un Sujet pût aspirer. On le fit monter sur un cheval richement équipé; & sans avoir eu le temps de se reconnoître, il fut conduit à la Cour, où le Roi lui fit épouser sur le champ la Princesse sa fille. Cette affaire fut conduite avec tant de secret, que Mera-Mahmud n'en fut informé qu'après la publication du mariage. Son desespoir lui fit abandonner le Royaume, pour se retirer à la Cour de Delly, où il fut bien reçu de son beau-frere, qui lui fit obtenir d'Aureng-Zeb une pension convenable à son rang (39).

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

Le Roi de Golkonde sentit croître, de jour en jour, son affection pour ce nouveau gendre. Cependant, il prit le parti de ne lui donner aucune part à l'administration; & ne lui procurant même aucune occasion de s'enrichir, il ordonna seulement que ses dépenses les

(39) *Ibid.* page 548.

plus excessives fussent payées, sans qu'il eût jamais besoin de toucher lui-même aucune somme. Siud, qui avoit l'esprit pénetrant, conçut bien-tôt le dessein du Roi, & consentit, avec aussi peu d'ambition que d'avarice, à se laisser conduire. Cette politique lui attacha les Omrahs & les Gouverneurs, en leur persuadant que s'il succedoit à la Couronne, ils seroient toutpuissans sous un Roi si tranquille. Elle confirma aussi l'affection du Roi, qui le regarda comme un present du Ciel pour le bonheur de sa vieillesse. Il continua de regner, l'espace d'onze ou douze ans, pendant lesquels Siud eut de sa femme un fils & deux filles. Enfin, losqu'il se crut proche de la mort, il assembla tous les Omrahs; & nommant pour son successeur, *Sultan-Abdalla-Housan*, (40) il leur fit jurer à tous, sur l'Alcoran, qu'ils exécuteroient sa derniere volonté.

A peine fut-il au tombeau, que sa seconde fille, femme de Mera-Mahmud, soutenue par un parti qu'elle s'étoit formé secretement, s'empara du Palais, au nom d'un fils que son mari avoit eu d'une premiere femme. Mais, étant el-

(40) C'est-à-dire, qu'il fit prendre ce nom à Siud.

le-même ſans enfans, ſon entrepriſe trouva peu de faveur parmi la Nobleſſe, qui étoit dévouée au nouveau Roi, par ſon inclination & par ſes ſermens. Les Mogols, occupés de leurs propres guerres, ne firent aucun movement pour s'oppoſer à la ſucceſſion de Golkonde. Ainſi l'heureux Siud ſe vit porté ſur le Thrône par les vœux communs de la Nation, & fut bien-tôt couronné paiſiblement ſous le nom qu'il avoit reçu de ſon beau-pere (41).

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

Après cette céremonie, ſon premier ſoin fut de recompenſer ceux qui avoient contribué à ſon élevation. Quoiqu'il eût remarqué, depuis long-temps, que Moſo-Kaune & Mir-Zapher ſe conduiſoient fort mal dans leurs emplois, il avoit tant d'obligation à leurs ſervices, que pour ſon propre honneur, il étoit obligé non ſeulement de les conſerver à la Cour, mais de leur faire même de nouvelles graces; ſans compter qu'il ne croyoit point encore ſon pouvoir aſſez établi pour les dépouiller de leur autorité. Le même crédit qui l'avoit fait Roi pouvoit en élever un autre à ſa place. Dans cet embarras, il

(41) Quoique Tavernier ait ſuivi de mauvais memoires, on reconnoît, dans ſon recit, quelques traces de verité, qui confirment celui de Sheldon.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

prit le parti, pour diminuer l'excès de leur puiſſance, de faire entr'eux un partage égal de la faveur & de l'adminiſtration. Ils ſe haïſſoient mortellement; & la jalouſie ne pouvant manquer de leur faire chercher les moyens de ſe détruire, il y avoit beaucoup d'apparence que cette averſion mutuelle les rendroit moins redoutables, & donneroit peut-être, quelque jour, l'occaſion de les abbattre tous deux. Moſo-Kaune, qui étoit homme de guerre, fut créé Géneral des armées; & Mir-Zapher, plus propre au cabinet, fut revêtu de l'importante charge de *Duan*, qui renferme celles de Chancelier & de Threſorier.

Tous ceux qui avoient ſuivi le Roi, furent recompenſés avec la même nobleſſe. Alors, ce Prince feignit d'abandonner les affaires pour ſe livrer au plaiſir. Mais il n'en prenoit pas moins connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit dans l'Etat. Souvent, il ſe tenoit renfermé pour méditer & pour écrire. On a ſçu depuis, que dans cette ſolitude, il examinoit les abus publics, & qu'il cherchoit les moyens d'y remedier. Il ſe formoit les regles qui devoient lui ſervir un jour à gouverner. Pendant ce temps-là, ſes deux Miniſtres ſe diſ-

putoient le merite de lui fournir les plus belles femmes, les plus agréables danseuses, & les meilleurs instrumens. Ils ne s'accordoient que dans le dessein d'entretenir sa mollesse. Mais ce qu'il avoit prevu ne tarda point à se vérifier. Ces deux hommes ne pouvant souffrir d'égalité, s'efforcerent bien-tôt de se renverser mutuellement par des accusations. Le Duan, chargé du payement des troupes, ayant reçu de grandes plaintes contre le Géneral, qui retenoit l'argent destiné à cet usage, en informa le Roi. Ce Prince feignit également de ne le pas croire, & de ne pas s'en embarrasser. Le Duan, pour ne lui laisser aucun doute, fit arrêter le Banquier du Géneral, qui avoit entre ses mains tous les comptes de l'armée. Moso-Kaune en fut si piqué, que se faisant suivre de quelques soldats, il se rendit chez le Duan, dans la resolution de le mettre en piece. Mais ce dangereux adversaire n'étoit jamais sans quelques braves, qu'il s'étoit attachés par ses liberalités. Ils le défendirent avec tant de courage, que le Roi informé sur le champ de cet attentat, eut le temps d'envoyer aux deux partis l'ordre absolu de se separer. Le Géneral, dans l'emportement de sa fureur, s'ou-

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

blia jusqu'à refuser d'obéir. Cependant quelques amis plus moderés, lui persuaderent enfin de se retirer. Aussi-tôt le Duan porta ses plaintes au Roi, qui, loin d'entrer dans ses ressentimens, l'appaisa par un langage flatteur, & lui promit de le reconcilier avec son ennemi. En effet, il fit dire au Géneral qu'il souhaitoit leur reconciliation. Mais cet esprit impétueux prit feu d'abord, & ne se rendit aux volontés du Roi, qu'après avoir accablé le Duan de reproches & d'injures. Quelque temps après, il reçut ordre de se rendre au Palais. Dans le trouble de sa conscience, qui lui reprochoit ses temerités, il balança long-temps à donner cette marque de soumission. Cependant quelques personnes, qu'il croyoit de ses amis, lui ayant representé que la patience du Roi pour ses premieres violences, étoit une preuve que ce Prince avoit plus d'affection pour lui que pour le Duan, il prit le parti d'obéir; mais à peine fut-il entré dans la Cour du Palais, qu'il fut arrêté par la Garde & jetté dans une étroite prison. Son procès fut instruit avec toutes les formalités de la Justice. Les chefs d'accusation étoient d'avoir méprisé les ordres du Roi; d'avoir attaqué à main armée, & dans le

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

lieu de sa residence, un de ses principaux Ministres; d'avoir détourné les deniers de l'Etat, & refusé aux Ambassadeurs du Grand-Mogol des sommes considerables que le Roi s'étoit engagé à payer fidellement. Au lieu de la mort, qu'il meritoit pour tant de crimes, sa Sentence fut reduite à la confiscation de ses biens. On trouva, dans ses coffres, cinq cens mille Pagodes, qui font environ deux cens mille livres sterling. Après cet exemple de justice, le Roi fit la revue de ses troupes, paya ce qui leur étoit dû, & donna le commandement des armes à Moso-Kaune.

Le Duan ressentit une joie extrême de la disgrace du Géneral. Mais se croyant en possession de toute la faveur, il se rendit bien-tôt coupable de tant d'exactions & de tyrannies, qu'il se fit détester de tous les ordres du Royaume. On annonça une Audience solemnelle au *Durbar*, c'est-à-dire, au Balcon d'où les Rois de Golkonde se font voir à leurs Peuples. Tous les Grands s'y étant rendus, le Monarque, après avoir jetté les yeux autour de lui, fit signe au Duan de s'approcher, & lui tint d'abord un langage si obligeant, qu'il fit croire à tout le monde que son intention étoit de l'élever à quelque nouvelle dignité.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

Il lui remit devant les yeux l'amitié qu'il avoit toujours eue pour lui, & la confiance qui l'avoit porté à lui confier l'administration de son Royaume, avec un pouvoir si peu borné, qu'il ne s'étoit reservé que le titre de Roi. Mais il prit alors un air plus serieux, pour ajouter qu'il s'étoit malheureusement trompé dans l'opinion qu'il avoit eue de lui, puisqu'il ne s'étoit servi de cette autorité, que pour deshonorer son maître, & pour opprimer l'Etat. Ensuite, animant son discours, il lui représenta vivement toutes ses prévarications. La vie d'un Ministre si coupable ne meritoit pas d'être épargnée. Cependant, ajouta-t-il, en considération de ses anciens services, non seulement, il lui faisoit grace de la vie, mais il lui accordoit le gouvernement d'une Province, à condition qu'il s'y retirât sur le champ, sous peine de perdre l'un & l'autre, & qu'il ne se mêlât plus d'autres affaires que celles de son emploi. Il le congedia aussi tôt; & loin de lui faire aucun mal, ou de permettre qu'il fût insulté, il ordonna qu'on lui rendît tous les respects qui appartenoient à son rang.

Abdalla Housan sortit alors de sa retraite, comme s'il eût commencé de ce jour à regner. Il congedia les femmes &

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

les danſeuſes qu'il avoit reçues de la main de ſes Miniſtres. Il ſe livra uniquement aux affaires ; & ſe faiſant voir ſouvent au Durbar, il donnoit à ſes Peuples, pendant le ſejour que Sheldon fit dans ſes Etats, l'eſperance de vivre heureux ſous ſon regne (42).

(42) Sheldon, *ubi ſuprà*, pages 552 & précedentes.



DESCRIPTION
DU ROYAUME
DE PEGU.

C'EST à Daniel Sheldon qu'on doit encore cet éclairciſſement, ſur un pays celebre, mais dont l'intérieur eſt peu connu.

Situation & bornes du Pegu.

Il lui donne pour bornes au Nord, les Pays de Brama, de Siammon, & de Calaminham; à l'Occident, les montagnes de Pré, qui le ſeparent du Royaume d'Arrakan, & le Golfe de Bengale, dont les côtes lui appartiennent depuis le Cap de Nigraos (43), juſqu'à la Ville de Tavay (44); à l'Orient, le Pays de Laos; au Midi, le Royaume de Siam. Mais il ajoute que ces bornes ne ſont pas ſi conſtantes, qu'elles ne changent ſouvent par des acquiſitions ou des pertes. Vers la fin du ſiecle précedent, un de ſes Rois les étendit beaucoup. Il ſoumit juſqu'aux Siamois à lui payer un tribut. Mais cette gloire

(43) A ſeize degrés de latitude du Nord.
(44) A treize degrés.

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

dura peu; & ses Successeurs ont été renfermés dans les possessions de leurs ancêtres (45).

Qualités du Pays.

Le Pays est arrosé de plusieurs rivieres, dont la principale sort du Lac de Chiamay, & ne parcourt pas moins de quatre ou cinq cens milles jusqu'à la mer. Elle porte le nom de Pegu, comme le Royaume qu'elle arrose. La fertilité qu'elle y repand, & ses inondations regulieres l'ont fait nommer aussi le Nil Indien (46). Ses débordemens s'étendent jusqu'à trente lieues de ses bords. Ils laissent sur la terre un limon si gras, que les pâturages y deviennent excellens, & que le riz y croît dans une prodigieuse abondance.

On ne doit compter entre les Villes de Pegu, ni celle de Martaban, qui est elle-même la Capitale d'un petit Etat, quoiqu'elle ait appartenu successivement aux Royaumes de Pegu & de Siam, entre lesquels elle est située; ni celle d'Ava, qui est la Capitale d'un Royaume du même nom, quoique la riviere qui s'y jette dans le Golfe de Bengale (47) serve de port aux Peguans, pour remonter dans une grande

(45) Mendez Pinto donne au Pegu cent quarante lieues de circonference.

(46) C'est Maffée qui lui donne ce nom.

(47) A vingt un degrés du Nord.

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

partie de leur Pays. Cette riviere conduit jusqu'à *Siren*, où le Roi de Pegu tient ordinairement sa Cour (48). C'est un voyage qui se fait en soixante jours, sur de grandes barques plates, avec lesquelles on surmonte sans danger les difficultés d'un grand nombre d'écueils. Les bois qui sont remplis de lions, de tigres & d'élephans, ne permettent point de faire cette route par terre. Siren n'est connue que de nom, & suivant toute apparence, c'est la même Ville que tous les Voyageurs nomment Pegu, en donnant mal-à-propos à la Capitale, le nom du pays & de la riviere (49). Mais Sheldon qui avoit assez visité d'autres parties du Royaume pour en connoître le terroir & les usages, semble meriter plus de foi que Tavernier, lorsqu'il en vante les richesses, & qu'il assure qu'avant les dernieres gueres des Peguans, elles égaloient celles des plus grands Princes de l'Orient. Tavernier, sans appuyer son opinion d'aucun témoignage, decide hardiment d'un pays qu'il n'avoit jamais vû, que » c'est une des » plus pauvres contrées du monde, d'où

Tavernier contredit par Sheldon.

(48) C'est une erreur commune à toutes les Relations, & qu'on a fait remarquer à l'occasion de Siam.

(49) Sheldon, *ubi suprà*, page 585.

» il ne vient que des rubis ; & bien » moins, dit-il, qu'on ne le pourroit » croire, puiſque tous les ans, il n'en » ſort pas pour cent mille écus (50). A la verité il paroît contredire auſſi-tôt le jugement qu'il a porté des richeſſes de Pegu, en reconnoiſſant qu'il n'en ſort aucun rubis qu'on n'ait fait voir au Roi, & que ce Prince retient tous ceux qui ſont d'une valeur extraordinaire (51).

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

Il ſe contredit lui-même.

Sheldon rapporte avec toute la ſimplicité de la bonne foi, » que ce qui » augmente les richeſſes de ce Royau- » me ſont les pierres précieuſes, telles » que les rubis, les topazes, les ſa- » phirs, les améthyſtes, &c. qu'on y » comprend ſous le nom géneral de » rubis, & qu'on ne diſtingue que par » la couleur, en nommant un ſaphir, » un rubis bleu ; un améthyſte, un ru- » bis violet ; un topaze, un rubis jau- » ne. Cependant la pierre qui porte » proprement le nom de rubis eſt une » pierre tranſparente, d'un rouge écla- » tant, & qui dans ſes extrémités, ou » près de ſa ſurface, a quelque choſe du » violet de l'améthyſte (52). Sheldon

Rubis & autres pierres du Pegu.

(50) Tavernier, *ubi ſuprà*, page 291.
(51) *Ibidem.*
(52) Sheldon, *page* 581.

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

ajoute que les principaux endroits, d'où les rubis se tirent, sont une montagne voisine de Cabelan ou Cablan, entre Siriam & Pegu, & les montagnes qui s'étendent depuis le Pegu jusqu'au Royaume de Camboya. On distingue, dit-il, quatre sortes de rubis, le rubis, le rubacel, le balais, & le spinel. Le premier est le plus estimé. Leur forme est ordinairement ronde ou ovale, & l'on en trouve peu qui ayent des angles. La valeur d'un rubis augmente à proportion de son poids, comme celle des diamans. Le poids dont les Peguans se servent pour les estimer, se nomme *Ratis*. Il est de trois grains & demi, ou de sept huitiemes de carat (53).

Il ne faut pas attendre de Sheldon, plus que des autres Voyageurs, beaucoup de lumieres geographiques sur les parties intérieures du Royaume où l'on a fait voir combien il est dangereux de pénetrer dans les terres. Mais il s'est attaché soigneusement à s'instruire du

(53) Un rubis qui ne pese qu'un ratis, se vend vingt Pagodes; celui de deux, quatre-vingt cinq Pagodes; celui de trois, cent quatre-vingt cinq; celui de quatre, quatre cens cinquante; celui de cinq, cinq cens vingt cinq; celui de six & demi, neuf cens vingt. Le Rubis qui passe ce poids, & qui est sans défaut, n'a pas de valeur fixe. *Sheldon*, page 580.

caractere des Habitans & de leurs usages. Les Peguans sont plus corrompus dans leurs mœurs, qu'aucun autre peuple qu'il ait vû dans les Indes. Leurs femmes semblent avoir renoncé à la modestie naturelle. Elles sont presque nues, ou du-moins leur unique vétement est à la ceinture, & consiste dans une étoffe si claire & si négligemment attachée, que souvent elle ne dérobe rien à la vûe. Elles donnerent pour excuse à Sheldon, que cet usage leur venoit d'une ancienne Reine du Pays, qui pour empêcher que les hommes ne tombassent dans de plus grands désordres, avoit ordonné que les femmes de la Nation parussent toujours dans un état capable d'irriter leurs desirs (54).

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

Corruption extraordinaire des Peguans.

(54) Linschot confirme ce recit & le détail suivant. Il ajoute que les Nobles du pays font tenir leur place par un autre homme, pendant la premiere nuit de leur mariage, & que le Roi même suit cet usage. » La coutume, dit-il, » d'aucuns de ce Royaume, est de porter, entre » leurs parties naturelles, » entre la peau & la chair, » une petite sonnette de la » grosseur d'une noix, laquelle rend un son fort » doux, & sert à les retenir du peché contre nature, auquel ils sont fort » enclins. Quelques-uns » ont de maniere de coudre la Vergogne des petites filles, n'y laissant » qu'un petit passage pour » les necessités de nature, » jusqu'à ce qu'elles soient » parvenues en âge de maturité. Alors l'époux fait » découdre la sienne, & » en tels cas usent d'oignemens propres à la guerison de la plaie : ce que » j'ai tenu au commencement pour fable ; mais « j'en ai été informé, tant » par les Portugais con-

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

Un Peguan qui veut ſe marier, eſt obligé d'acheter ſa femme & de payer ſa dot à ſes parens. Si le dégoût ſuccede au mariage, il eſt libre de la renvoyer dans ſa famille. Les femmes ne jouiſſent pas moins de la liberté d'abandonner leurs maris, en leur reſtituant ce qu'ils ont donné pour les obtenir. Il eſt difficile aux Etrangers qui ſont quelque ſejour dans le Pays, de reſiſter à ces exemples de corruption. Les peres s'empreſſent de leur offrir leurs filles, & conviennent d'un prix qui ſe regle par la durée du commerce. Lorſqu'ils ſont prêts à partir, les filles retournent à la maiſon paternelle, & n'en ont pas moins de facilité à ſe procurer un mari. Si l'Etranger, revenant dans le pays, trouve la fille qu'il avoit louée, au pouvoir d'un autre homme, il eſt libre de la redemander au mari, qui la lui rend pour le temps de ſon ſejour, & qui la reprend à ſon départ (55).

Malpropreté des maiſons & des Habitans.

Les maiſons des Peguans ſont d'une malpropreté qui paroît ſans exemple en Aſie. Ils ne font pas difficulté d'habiter dans une même chambre avec leurs porcs; & la plûpart ſentent ſi mauvais,

» verſans en ces lieux, que » par les propres naturels » du pays, qui me l'ont » averé. *Linſchot*, Edition » d'Amſterdam, de 1638; » page 51.

(55) Sheldon, p. 591.

qu'on

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

qu'on ne ſçauroit en approcher ſans avoir l'odorat bleſſé (56). Leur couleur eſt baſanée, mais la plûpart ſont d'aſſez belle taille.

Religion du Pegu.

Ils admettent deux principes, comme les Manichéens ; l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal. Suivant cette Doctrine, ils rendent, à l'un & à l'autre, un culte peu different. C'eſt même au mauvais principe que leurs premieres invocations s'adreſſent dans leurs maladies, & dans les diſgraces qui leur arrivent. Ils lui font des vœux, dont ils s'acquittent avec une fidélité ſcrupuleuſe, auſſi-tôt qu'ils croyent en avoir obtenu l'effet. Un Prêtre, qui s'attribue la connoiſſance de ce qui peut être agréable à cet eſprit, ſert à diriger leur ſuperſtition. Ils commencent par un grand feſtin, qui eſt accompagné de danſes & de muſique. Enſuite, quelques-uns courent le matin par les rues, portant du riz dans une main, & dans l'autre un flambeau. Ils crient de toute leur force, qu'ils cherchent le mauvais eſprit, pour lui offrir ſa nourriture ; afin qu'il ne leur nuiſe point pendant

(56) Ceux du pays de Pegu reſſemblent aux Chineis, excepté par la couleur, étant plus noirs que les Chinois, & plus blancs que les Bengalois. *Linſchot*, ubi ſuprà.

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

le jour. D'autres jettent, par-dessus leurs épaules, quelques alimens qu'ils lui consacrent. La crainte qu'ils ont de son pouvoir est si continuelle & si vive, que s'ils voyent un homme masqué, ils prennent la fuite avec toutes les marques d'une extrême agitation, dans l'idée que c'est ce redoutable maître qui sort de l'enfer pour les tourmenter. Dans la Ville de Tavay, l'usage des Habitans est de remplir leurs maisons de vivres au commencement de l'année, & de les y laisser exposés pendant trois mois, pour engager leur tyran, par ce soin de le nourrir, à leur accorder du repos pendant le reste de l'année (57).

Talapoins du Pegu.

Quoique tous les Prêtres du Pays soient de cette secte, on y voit un ordre de Religieux, qui portent comme à Siam le nom de Talapoins, & qui descendent apparemment des Talapoins Siamois. Ils sont respectés du peuple; mais en vain font-ils la guerre à des superstitions, auxquelles rien n'est plus opposé que leurs principes. Ils ne vivent que d'aumônes. La véneration qu'on a pour eux est portée si loin, qu'on se fait honneur de boire de l'eau dans laquelle ils ont lavé leurs mains, Ils marchent par les rues, avec beaucoup de

(57) *Ibidem*, page 592.

gravité, vétus de longues robbes, qu'ils tiennent ſerrées par une ceinture de cuir, large de quatre doigts, à laquelle pend une bourſe dans laquelle ils mettent les aumônes qu'ils reçoivent. Leur habitation eſt au milieu des bois, dans une ſorte de cages, qu'ils ſe font conſtruire au ſommet des arbres : mais cette pratique n'eſt fondée que ſur la crainte des tigres, dont le Royaume eſt rempli. A chaque nouvelle Lune, ils vont prêcher dans les Villes. Ils y aſſemblent le Peuple au ſon d'une cloche ou d'un baſſin. Leurs diſcours roulent ſur quelque précepte de la Loi naturelle, dont ils croyent que l'obſervation ſuffit pour meriter des recompenſes dans une autre vie, de quelque extravagance que ſoient les opinions ſpeculatives auxquelles on eſt attaché. Ces principes ont du-moins l'avantage de les rendre charitables pour les Etrangers, & de leur faire regarder ſans chagrin la converſion de ceux qui embraſſent le Chriſtianiſme. Quand ils meurent, leurs funerailles ſe font aux dépens du Peuple, qui dreſſe un bucher des bois les plus précieux, pour brûler leur corps. Leurs cendres ſont jettées dans la riviere ; mais leurs os demeurent enterrés au pied de l'arbre qu'ils ont habité

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

pendant leur vie (58).

Contradiction de la Doctrine des Peguans.

Outre la Doctrine du Manicheïſme, les Peguans ont d'autres dogmes, qui paroiſſent la détruire. Ils admettent, par exemple, une ſucceſſion éternelle de mondes, ſans création, avec un grand nombre de dieux pour les gouverner. Ils ont une ſi haute opinion de la ſainteté des crocodiles, qu'ils regardent comme un bonheur d'être dévorés par ces animaux (59). Les ſinges n'ont pas moins de part à leur veneration.

Cinq Fêtes ſolemnelles, qui ſont tout le culte Religieux du Pegu.

Sheldon ne donne point de Temples aux Peguans, ni de culte regulier; ce qui doit faire juger qu'un celebre Voyageur a compté mal-à-propos (60) l'Iſle de Mounay, entre les dépendances du Pegu. Ils n'ont, pendant l'année, dit Sheldon, que cinq Fêtes ſolemnelles, auxquelles ils donnent le nom général de *Sapens*, mais qui ont chacune leur nom particulier. La premiere, qu'ils nomment *Giachie*, ſe celebre à ſix mil-

(58) *Ibid.* page 594.

(59) *Ibid.* page 596.

(60) Cette Iſle, qui eſt voiſine du Cap de Nigraes, & que Pinto fait regarder comme un Sanctuaire de Religion, par la multitude de ſes Prêtres & de ſes Temples, devoit appartenir alors au Royaume de Martaban, dont le Roi de Brama fit la conquête; puiſque, ſuivant Pinto même, le chef des Prêtres ou des Raulins de l'Iſle, reſidoit a la Cour du malheureux Chambayna. *Voy.* ci-deſſus la Relation de Pinto. Balbi & Mandeſlo parlent d'une Moſquée au Pegu.

les de la Capitale, & toute la Cour y assiste avec beaucoup de pompe & de magnificence. La seconde, nommée *Catena-Giaimo*, a pour theatre la Capitale même, où les principaux Habitans dressent des pyramides, de différentes formes, au-tour desquelles ils mettent pendant la nuit des flambeaux & des bougies, pour éclairer ceux qui vont rendre leurs adorations à la grande Idole. La troisieme, qui se nomme *Segienou*, se fait à l'honneur d'une autre Idole, sous les yeux du Roi, de la Reine, & de leurs enfans, qui doivent y assister dans des chars magnifiques. La quatrieme, à laquelle on donne le nom de *Daiche*, est la fête de l'eau. Elle consiste dans le plaisir que toute la Nation, sans excepter le Roi & la Noblesse, prend à se jetter de l'eau, dans les rues & dans les Places publiques. On ne quitte point alors sa maison, sans être sûr d'y revenir entierement mouillé. Enfin la cinquieme, qu'on appelle *Denon*, ne se celebre que sur la riviere. C'est une course de Barques, qui reçoit beaucoup d'éclat de la présence du Roi & de toute la Cour. Le premier prix de la vitesse est un statue d'or; & le second, une statue d'argent : tous

DESCRIPT. DU PEGU, SHELDON.

DESCRIPT. DE PEGU. SHELDON.

les autres concurrens ſont expoſés à la raillerie des Spectateurs (61).

(61) Sheldon, *ubi ſuprà*, pages 589 & précedentes. Balbi & Mandeſlo, qui ont fait plus anciennement le même Voyage, n'ont pas étendu ſi loin leurs obſervations; mais, dans tout ce qu'ils rapportent du même pays, ils s'accordent avec Sheldon.



VOYAGE

DE NICOLAS GRAAF,

SUR LE GANGE.

DE pluſieurs courſes, dont ce voyageur Hollandois a publié différens Journaux, on a deja détaché ſes obſervations ſur Batavia, qui en font l'article le plus utile & le plus curieux (62). Son troiſieme Voyage ne merite pas moins le rang qu'il va prendre dans ce Recueil. Mais tous les autres ne contiennent que des noms & des évenemens mille fois repetés, avec ſi peu d'ordre, & dans un ſtyle ſi ſec, qu'ils n'offrent pas plus d'agrément que d'utilité. Cependant le premier commence par un détail aſſez inſtructif ſur la diſcipline des Vaiſſeaux Hollandois, qui peut ſervir ici d'Introduction (63). INTRODUCT.

Avant le départ, on fait un revûe génerale des équipages, & chacun reçoit d'avance deux mois de ſes gages, Ordre qui s'obſerve dans les embarquemens & ſur les vaiſſeaux Hollandois.

(62) Dans la deſcription de Batavia, Tome 32 de ce Recueil.

(63) Imprimés à Amſterdam, chez Frederic Bernard, 1719, *in*-12.

GRAAF. Introduction.

quoiqu'ils ne commencent à courir que du jour où l'on a passé les Balises (64), c'est-à-dire, lorsqu'on a fait une lieue en mer. De ce jour, la Compagnie est obligée de satisfaire à l'engagement, & de laisser aux engagés les deux mois de gages, soit que la navigation soit continuée ou qu'elle soit suspendue. Il arrive souvent qu'on est forcé de rentrer dans le Port & de s'y arrêter long temps, par l'obstination des vents, qui ne cessent point d'être contraires, par l'arrivée de l'Hyver, qui amene les glaces, ou par d'autres accidens. On congedie quelquefois les équipages, pour éviter les frais; mais les gages, qu'ils ont reçus pour deux mois, ne peuvent leur être ôtés.

Deux ou trois jours après le depart, la Compagnie fait distribuer, par tête, cinq fromages de Hollande. Tout l'équipage d'un Vaisseau, à l'exception des passagers & de ceux qui sont exempts du service, doit se rendre sur le tillac, pour être divisé en deux quartiers, qui se nommoient, du temps de Graaf, le quartier du Prince, & celui du Comte Maurice. On leur assigne leur département & leurs fonctions. Les noms,

(64) Ce sont des tonneaux qui flottent sur l'eau, pour marquer les sables à la sortie du Texel.

GRAAF. Introduction.

écrits en deux colomnes, ſont affichés au mât d'artimon ou de pouppe, avec l'ordre des emplois, le quartier de chacun, & l'heure de la garde, qui ſe nomme le quart. Le quartier du Prince a le premier quart. Le ſecond appartient à celui du Comte. C'eſt le Prévôt du Vaiſſeau, qui appelle à cette fonction. Elle dure quatre heures. On appelle au quart, près du grand mât, & le châtiment eſt rigoureux pour ceux qui s'y preſentent dans l'yvreſſe. Les ſables ſont d'une demi-heure, & toujours expoſés à la vue de l'équipage. Lorſque le premier eſt écoulé, on donne un coup de cloche; deux coups, après l'écoulement du ſecond; & de ſuite en augmentant, juſqu'au huitieme, qui acheve les quatre heures. Alors, le ſecond quartier vient relever l'autre.

Les ſoldats qui vont aux Indes ſont exempts du quart ſur le grand mât. Au retour, ils y ſont obligés comme les Matelots, s'ils ne ſe rachetent de cette fatigue en payant quinze ou vingt riſdales. Lorſque les malades ſont en grand nombre ſur un bord, on diſtribue les plus ſains, & le tour du quart revient plus ſouvent. La négligence, dans cette importante fonction eſt punie de cent coups de corde. Celui qui

GRAAF. Introduction.

manque de se rendre soir & matin à la priere, perd sa ration d'eau-de-vie ou de vin. La priere est suivie du chant d'un Pseaume; & la Compagnie fait present, pour ce pieux exercice, à chaque personne de l'équipage, d'un livre de Pseaume en langue Hollandoise (65).

Il est défendu, sous peine d'un châtiment exemplaire, de fumer la nuit; parce que dans l'obscurité le feu peut prendre aisément au branle d'un matelot. Pendant le jour, on entretient, sur le tillac, autour d'un poteau, dix ou douze brasses de meche, dont les équipages se servent pour allumer leur pipe.

On fait, chaque jour, trois repas; le premier, après la priere du matin; & l'on y distribue, à chaque Matelot, une petite mesure d'eau-de-vie, de la grandeur d'un verre commun. Le Samedi, chacun reçoit cinq livres de biscuit, une petite mesure d'huile d'olive, deux petites mesures de vinaigre, & demi-livre de beurre. C'est l'unique provision qu'on accorde d'un Samedi à l'autre: mais dans cet espace, on donne, à trois repas, de la viande & du lard. Cette viande, qui le plus souvent est fort salée, n'est pas une nourriture

(65) *Ibid.* page 4.

GRAAF. Introduction.

délicate, & diminue d'un tiers en cuisant. Pendant qu'on est sur les côtes de Hollande, on boit de la biere ; ou plutôt, on en boit aussi long-temps qu'elle dure. Ensuite, on reçoit, chaque jour, un pot d'eau, qui suffit ordinairement pour un homme. Mais lorsqu'on approche des Indes, ou lorsqu'on est commandé pour quelque établissement éloigné, cette portion diminue par degrés ; & souvent l'eau devient si rare & si nécessaire, qu'un matelot perdroit plus volontiers cent florins que sa ration *(66)*.

La Justice des Hollandois est d'une extrême rigueur en mer. Comme le couteau est l'arme favorite de cette Nation, un Matelot, qui s'en est servi contre un autre, est condamné à tenir la main contre le mât, auquel on l'attache en le perçant d'un couteau dans la chair des doigts ; ou même dans la paume, si le crime est considerable. Ensuite, on lui laisse le soin d'arracher lui-même sa main du mât. Celui qui frappe un Officier reçoit trois fois la calle, si l'on est en mer, & perd la main, si le crime s'est commis à terre. La calle expose beaucoup la vie d'un criminel, lorsqu'il touche de la tête à

(66) Page 5.

GRAAF.
Introduction.

la quille du Vaiſſeau, ou lorſqu'il rencontre quelque ferrement. On attache quelques quelques pierres peſantes à ſes pieds. On lui lie au bras une éponge imbibée d'huile, qui ſert à conſerver ſa reſpiration. Comme on ſçait à combien de pieds le Vaiſſeau nage, on le plonge, trois fois de ſuite, un peu au-delà de cette profondeur; &, par le jeu des cordes, on le fait remonter autant de fois de l'autre côté (67).

Le jeu eſt ſeverement défendu, à la la reſerve de celui des Dames, qu'on permet pendant le jour : mais il n'y a point d'indulgence pour les dés & les cartes. En faiſant voile aux Indes, on exerce regulierement les ſoldats au maniment des armes. Les Flottes Hollandoiſes partent trois fois dans le cours de l'année, & c'eſt vers le temps de leur départ que ſe font les enrollemens. Un ſoldat, qui arrive à Batavia, eſt libre de renoncer à ſon premier engagement, pour en former un nouveau, qui conſiſte à ſervir dix ans dans les autres colonies Hollandoiſes. Mais cette condition eſt peu differente de l'autre; car celui qui l'embraſſe n'a pas la liberté d'exercer le commerce, ni de choiſir le lieu qui convient à ſon inclination. Il

(67) *Ibidem.*

GRAAF. Introduction.

eſt envoyé aux Moluques, ou dans quelque Fort, dont l'air n'eſt pas plus ſain : & s'il en ſort ſans congé, le moindre châtiment qui le menace eſt la perte de ſon bien. L'engagement au ſervice de la Compagnie dure cinq ans. Ceux qui ſont obligés de ſervir en mer ont plus de peine & moins de conſideration ; mais ils y trouvent d'ailleurs plus d'avantage. Il arrive rarement qu'on s'éleve à quelque poſte, ſans un talent extraordinaire, tel que d'écrire parfaitement, ou d'exceller dans quelque partie du commerce, ou de s'être fait des amis puiſſans. Ces difficultés doivent peu ſurprendre, s'il eſt vrai, comme Graaf le fait obſerver, qu'il ſe preſente aux Hollandois, pour les Indes, trois fois plus de ſoldats qu'ils n'en ont beſoin, & qu'ils ſe reduiſent ſouvent au choix de ceux qui apportent les meilleures recommandations. Avec quelques bonnes qualités qu'on entre à leur ſervice, on n'a point d'autre parti à ſe promettre que celui de ſoldat, à quatre Riſdales par mois & la nourriture, qui eſt également mauvaiſe à bord & dans les garniſons. Elle conſiſte en trente livres de riz crud, qui tiennent lieu de pain de munition, avec douze ſous & demi en argent. La moitié des gages

GRAAF. Introduction.

est payée deux fois l'année, non en especes courantes, mais en hardes ou en marchandises, qu'on passe assez haut. L'autre moitié court, & ne se paye qu'à la fin du service, c'est-à-dire, après le retour en Hollande (68). Les Forts où la Compagnie entretient des troupes, sont si mal sains, à l'exception de la Côte de Coromandel, Batavia, & quelques autres lieux, que l'ennui d'un si triste sejour, joint au chagrin de se voir négligés, jette quelquefois les meilleurs Sujets dans un affreux desespoir.

GRAAF. 1668. Départ de l'Auteur. Son arrivée à Batavia, d'où il passe au Bengale.

Graaf ne represente tous ces maux que pour les plaindre; car la qualité de Chirurgien est un merite si recherché sur les Vaisseaux & dans tous les établissemens des Indes, qu'en attirant des caresses & des distinctions, elle conduit souvent à la fortune ceux qui joignent un peu de conduite à beaucoup d'habileté. L'auteur fait souvent remarquer qu'il jouissoit heureusement de ces deux avantages. Il s'engagea, pour la troisieme fois, au service de la Compagnie de Hollande en 1668, sur *le Jeune-Prince*, Vaisseau qui appartenoit à la Chambre de Hoorn, & qui partit du Texel le 14 de Décembre. Sa navigation, jus-

(68) Premier Voyage de Graaf, pages 7 & précedentes.

qu'à Batavia, n'eut rien de plus remarquable que la mort de ſon fils, que tous ſes ſoins ne purent guerir d'une fievre chaude, & qui ne reçut pas d'autre ſépulture que celle qui eſt en uſage ſur mer; ſpectecle aſſez triſte pour un pere, quoiqu'avec un peu de reflexion il doive lui paroître égal que ſon fils ſerve de pâture aux vers ou aux poiſſons (69). GRAAF. 1669.

En arrivant à Batavia, il fut temoin d'une ceremonie, qui fait honneur au bon ordre que la Compagnie entretient dans ſes Etabliſſemens. Toute la Bourgeoiſie de Batavia, les Officiers & les Troupes, les Capitaines, Pilotes, Ecrivains, Conſolateurs, Chirurgiens des Vaiſſeaux qui étoient à la rade, enfin tous les Européens de la Colonie Hollandoiſe, paſſerent en revue ſur l'eſplanade du Château, devant le Géneral & les Conſeillers des Indes. Graaf n'ajoute point à quoi montoit ce dénombrement. Il fut bien-tôt nommé entre ceux qui devoient faire le voyage de Bengale. Dans cette route, il viſita quelques ports Hollandois de l'Iſle de Ceylan, & le Fort de Paliacate, ſur la Côte de Coromandel, d'où s'étant rendu près d'*Iſle-de-Gale*, à l'embouchure du

1669. Revue generale à Batavia.

(69) Troiſieme Voyage, page 40.

GRAAF. 1669.

Gange, & remontant ce fameux fleuve, quoique le courant y soit très rapide, il mouilla heureusement, le 9 d'Octobre, devant le Comptoir Hollandois d'Ougly (70).

Accès de pieté du Grand-Mogol.

Pendant quelques mois qu'il y employa dans l'exercice de sa profession, un accès de zele pour le Mahometisme porta le Grand-Mogal à faire publier, dans toute cette contrée, des ordres severes contre l'idolatrie. Les Pagodes furent murées. On diminua les taxes des Mahometans, & celles des Payens furent augmentées. En même-temps ce Prince envoya de grosses aumônes à la Mecque, & depêcha d'autres ordres pour abolir tous les lieux publics de débauche. Mais Graaf observe que menant lui-même une vie fort dereglée dans son Palais, son exemple eut plus de force pour soutenir le regne du vice, que ses Edits pour établir celui de la vertu.

Comptoir d'Ougly, d'où Graaf se rend à Cassambar.

Les environs d'Ougly offrent un pays fort agreable, qui peut être comparé aux meilleurs cantons de l'Asie, pour la fertilité. Graaf en partit le 9 de Juin, par l'ordre du Directeur, pour se rendre au Comptoir de Cassambar. En remontant le Gange, il passa devant plu-

(70) Pages 43 & précedentes.

ſieurs Bourgs, tels que *Nata*, *Trippina*, *Amboa*, *Nedia*, *Lallamatti* & *Sedebat*. Le 14, étant arrivé à Caſſambar, il fut obligé, par un nouvel ordre, de remonter juſqu'à Patna, pour travailler à la guériſon du Directeur Jacob Sanderus, qui étoit depuis long-temps accablé de maladies. Mais comme ſes talens ne ſe bornoient point à la Chirurgie, on le chargea de lever les plans des Châteaux, des Villes & des Palais les plus conſiderables qui ſe preſenteroient ſur ſa route. Le Directeur de Caſſambar, pour favoriſer cette entrepriſe en le traitant avec diſtinction, lui fit équiper une barque legere, dans laquelle on dreſſa, pour ſon logement, une tente fort commode. On lui donna douze rameurs, deux valets, un cuiſinier, un interprete; & pour écrivain, un jeune homme de dix-huit ans, nommé Corneille Van-Voſterhof, qui devoit demeurer à Patna (71).

GRAAF. 1669.

Commiſſion qu'il reçoit ſur le Gange.

Ces preparatifs retarderent ſon départ juſqu'au 10 de Septembre. Les premiers jours de ſa navigation ne lui offrirent que de méchans villages. Mais ſes yeux furent plus ſatisfaits en arrivant à *Moxedabat*, Ville aſſez grande, que le commerce a fort embellie. Elle eſt

Ville de Moxedabat.

(71) Graaf, page 46.

GRAAF. 1669.

ſans murailles ; mais on y voit une belle Place, qui ſert de marché, avec des arcades ſoutenues par des colomnes. La maiſon du Gouverneur eſt diſtinguée par la beauté de ſes édifices, & par un jardin fort agréable, au bord du petit Gange, qui eſt une branche du grand. Moxedabat eſt d'ailleurs une Ville bien peuplée ; dont les Habitans font un grand commerce de ſoie & de toutes ſortes d'étoffes (72).

Les bords du Gange continuerent d'offrir, à Graaf, quelques Bourgs & pluſieurs Villages, juſqu'à Ragi-Mohol, Ville également conſiderable par ſa grandeur & par l'abondance de ſes marchandiſes. En deſcendant ſur la rive, il fut conduit à la Cour de Kappado Moſelem, qui avoit toujours marqué beaucoup d'affection pour les Hollandois, & qui ne fit pas difficulté de lui accorder la permiſſion qu'il demanda de deſſiner la Ville & le Palais du Prince *Cha-Souſa*.

Deſcription de Ragi-Mohol.

Ragi-Mohol & ſes fortifications s'étendent ſur le bord du Gange (73), qui eſt fort large dans ce lieu, & qui ſe partageant en pluſieurs bras, forme

(72) *Ibidem.*

(73) L'Auteur ne marque pas ſur quelle rive. On doit regretter auſſi que dans un Voyage ſi intereſſant il n'ait pas obſervé les diſtances.

GRAAF. 1669.

autant de petites rivieres. La Ville a plusieurs édifices remarquables, tels que des Mosquées pour les Mahometans, des Pagodes pour les Idolâtres, un grand marché fort bien bâti; & du côté du Gange, un beau Palais avec un corps de logis pour les femmes. A l'extrémité de la Ville, vers la montagne, on voit les masures de l'ancien Château, & les debris de l'ancienne Ville. C'est à Ragi-Mohol qu'on rafine l'argent de Bengale, & qu'on frappe les roupies. Les Hollandois ont obtenu la liberté d'y établir un Comptoir, mais peu considerable, derriere lequel sont situés le Palais & les jardins du Prince Cha-Sousa, frere d'Aurengzeb, qui occupoit alors le Thrône de l'Indoustan, & plusieurs autres édifices dont la plûpart ont été ruinés par les guerres. Graaf dessina le Palais du Prince dans toute son étendue, c'est-à-dire, avec ses bâtimens & ses jardins. On en donne la figure d'après lui (74).

Graaf dessine le Palais de Cha-Sousa, frere du Grand-Mogol.

(74) On place ici l'explication des renvois, qui chargeroient trop la figure.

A. Bâtiment au mur de derriere, où sont les pompes & le reservoir, d'où l'eau coule pour les jets d'eau.

B. Tour octogone, sur laquelle le Prince monte lorsqu'il fait combattre les élephans.

C. Bain à trois tours, qui ne sert qu'à l'usage du Prince.

D Grandes Salles avec leurs fontaines, joignant

GRAAF. 1669.

Jardins du même Palais.

La forme génerale du jardin est presqu'un quarré parfait. Deux des côtés donnent sur la riviere, & les autres sur la campagne. La longueur de chaque côté est d'environ cinq cens pas. Tout l'espace est entouré d'un grand mur, orné de plusieurs petites tours, d'une architecture agréable. Il est divisé en cinq grandes parties, par des murailles fort hautes & fort épaisses. Chaque partie a ses bâtimens, qui renferment diverses chambres, avec des voutes & des arcades d'un assez beau travail, les unes peintes & dorées, les autres chargées de sculpture, toutes soutenues par de grosses colomnes rondes ou octogones, dont les unes sont de bois, & les autres de pierre ou de cuivre. Chaque jardin a ses fontaines, où l'eau coule par divers tuyaux, qui se croisent avec d'art. Elles sont de marbre & d'albâtre, ou de pierre bleue & blanche, & la

le mur du milieu.

E. Salle du Sallam, c'est-à-dire, grande piece où le Prince donne audience.

F. Appartement des femmes, qui est du côté de la Ville & du Comptoir Hollandois.

G. Grands espaces plantés d'arbres, & ornés de Cabinets repandus dans les intervalles.

H. Grand vivier, où l'on descend par quatre degrés de pierre.

I. Reservoirs d'où partent les tuyaux qui se croisent, & portent l'eau dans toutes les parties du Jardin.

K. Jardin du milieu, qui est plus haut de dix pieds que les autres, vouté par-dessous, & plein de tuyaux.



T. IX. N.° XI.

plûpart ornées de figures d'animaux en marbre ou en bronze. En un mot, ce jardin est une des merveilles du Pays, & seroit admiré dans tout autre lieu (75).

GRAAF. 1669.

Pointe de Borregangel.

Après avoir employé huit jours à visiter la Ville & le Palais, Graaf rentra dans sa barque, qui le conduisit à la pointe de *Borregangel*, ainsi nommée, parce qu'elle est la premiere pointe d'une montagne qui s'avance dans le grand Gange. Elle est couverte d'arbres, au-dessus desquels on trouve un petit village, avec un caravanseras pour les Voyageurs.

Gingiparsaat.

Au-dessus de Borregangel, l'Auteur passa devant plusieurs villages, entre lesquels on lui fit distinguer *Gingiparsaat*, renommé par la multitude de ses Forgerons & de ses Charpentiers. On y construit plusieurs de bâtimens pour la navigation. Il eut ensuite la vûe de diverses places, telles que *Rampour*, *Thiena*, *Jagarnatpour*, *Siabatpour*, Katjoka, & Goërassi, après lesquelles il arriva devant la seconde pointe, qui se nomme *Panthi*, & qui s'allonge, comme la premiere, jusqu'au bord du Gange. On découvre, sur la pointe de Panthi & sur le haut de la montagne, un tombeau Mahometan, entouré d'un

Pointe de Panthi.

(75) *Ibid.* page 49.

GRAAF. 1669.

mur, & un petit village accompagné de quelques jardins. Au pied, ſur le bord même de la riviere, on voit un grand Tamarin qu'on a pris ſoin d'environner d'un ouvrage de maçonnerie, & qui a de loin l'apparence d'un baſtion. L'autre côté du Gange offre un village nommé *Laigola*, & les ruines d'un ancien jardin.

Pointe de Patrigatti.

En continuant de remonter, Graaf vit encore, ſur les deux rives, quelques bourgs & quelques villages, juſqu'à *Patrigatti*, qui eſt la troiſieme pointe de la montagne. Cette pointe n'eſt qu'un roc eſcarpé, qui deſcend du ſommet de la montagne juſques dans la riviere. Sur le bas, on a trouvé l'art de bâtir une moſquée, qui eſt environnée d'une muraille blanche. A peu de diſtance, on voit quelques arbres, au-deſſous deſquels les Idolâtres ont conſtruit une Pagode, qui ſert de retraite à quelques Fakkirs. Graaf ne put reſiſter à la curioſité de viſiter pluſieurs rochers de différentes grandeurs, ſur leſquels il fut ſurpris de voir diverſes figures, & des caracteres qu'il lui fut impoſſible de lire. Il obſerva, dans la montagne, quantité de cavernes, ou de ſouterrains, qui la traverſent. Quelques-unes étoient habitées par des Fak-

Antres des Fakkirs.

kirs. Il en vit un qui demeuroit ſeul, dans un de ces antres, où il prioit dévotement, en offrant quelques fleurs qu'il arroſoit d'eau & murmurant quelques paroles. Tous les effort de Graaf & de ſes gens ne purent troubler ſa priere, ni lui faire rompre le ſilence dont il faiſoit peut-être un point de ſa Religion (76).

GRAAF. 1669.

Quatrieme pointe du Gange.

Plus loin, mais avec auſſi peu d'attention à marquer les diſtances, l'Auteur parvint à la quatrieme pointe, qui ſe nomme *Jangira*, ou *Gehanguir*, & qui a beaucoup de reſſemblance avec les précedentes. Elle a vers le bas, quelques habitations, avec des jardins; & preſqu'au ſommet une moſquée. De l'autre côté, on apperçoit quelques pauvres cabanes. Mais ce que cette pointe a de plus remarquable, c'eſt un grand rocher, éloigné du rivage d'environ quatre cens pas, qui forme un demi-cercle, de ſix cens pas de diametre par le bas, & de deux mille par le haut. Du côté qui regarde la riviere, il eſt tout-à-fait eſcarpé, & veritablement inacceſſible; mais en dedans, au contraire, il eſt aſſez uni. L'Auteur le compare à la montagne de Gibraltar, qu'il avoit vûe dans ſa jeuneſſe. Sur ce rocher,

(76) *Ibid.* page 50.

GRAAF. 1669.

on voit à ſoixante pas de hauteur, une Pagode entourée d'un mur, à laquelle on monte par quelques degrés. Le ſommet contient quelques habitations de Pelerins. Entre la pointe de Jangira & le rocher, paſſe un ruiſſeau dont le cours eſt ſi rapide, ſur-tout lorſqu'il eſt enflé par des pluies, qu'on ne le traverſe pas ſans danger. De ce lieu, Graaf prit plaiſir à faire le chemin à pied juſqu'à Gorgate. C'eſt une promenade agréable. Il viſita les ruines d'un ancien Palais de Gehanguir, biſayeul d'Aurengzeb, dont la quatrieme pointe du Gange a tiré ſon nom. Cet édifice, quoiqu'à demi détruit par les guerres civiles, conſerve encore dans ſes murs, dans ſes arcades & ſes colomnes, un reſte de grandeur qui excite de l'admiration. Gorgate eſt un aſſez grand village, à deux lieues de Jangira. On y paſſe un pont de pierre de huit arches, défendu aux deux bouts par une tour octogone. Ce pont, qui n'a pas moins de trois cens pas de long, paſſe pour l'ouvrage du fameux Tamerlan, & porte en effet de grandes marques d'antiquité. Graaf étant retourné à ſa barque, paſſa devant les villages de Kattai, Golle, Killoupar, Haelpour, Manci, Hermincora, & découvrit enſuite une grande

Gorgate, ancien Palais de Gehanguir.

grande Ville qui se nomme *Mongher*.

GRAAF. 1669. Graaf arrive à Mongher & veut observer cette Ville.

En approchant de cette Place, la beauté de ses murs qui sont de pierre blanche, ses châteaux, ses mosquées, & les autres édifices qu'on apperçoit de la riviere, lui en firent prendre une si haute idée, qu'il entreprit de la visiter. Il descendit avec son Ecrivain & ses deux valets, pour faire le tour des fossés. Mongher a presque la forme d'un arc, dont le Gange paroît la corde. Graaf compta ses pas, en faisant le tour de la Ville, depuis une pointe de l'arc jusqu'à l'autre. Il en trouva douze mille cinq cens. La fidélité qu'il devoit aux ordres du Directeur de Cassambar lui fit écrire cette observation sur un papier. Il y joignit le nombre des portes & des petites tours, qu'il avoit comptées avec le même soin, leur distance entr'elles, & tout ce qui lui avoit paru meriter de l'attention. Mais quelque précaution qu'il eût observée, il n'avoit pu se dérober à la vûe des gardes d'une grande porte qui regarde les terres. Ils le suivirent. Ils l'arrêterent. Sa barque, qui étoit à quelque distance de la Ville, fut arrêtée aussi par quelques soldats.

Il est arrêté & conduit au Gouverneur.

Il fut mené au Gouverneur, dont le Palais n'étoit pas éloigné de la même

GRAAF. 1669.

porte, & donnoit ſur une piece d'eau aſſez ſpacieuſe, proche de la grande moſquée. Cet édifice avoit quinze tours. Le Gouverneur nommé *Miſa Mahamet*, More de haute taille & d'un air impoſant, étoit au milieu de ſes Conſeillers, vétu magnifiquement, aſſis ſous un fort beau dais & ſur des tapis très riches. Il avoit près de lui deux boetes, l'une pour le tabac, & l'autre pour le betel. Après avoir regardé les deux Hollandois d'un air ſevere, il leur ordonna de s'aſſeoir au-delà des tapis. Il continua de les regarder aſſez longtemps. Enfin il leur demanda d'un ton fort rude, de quelle Nation ils étoient, d'où ils venoient, & dans quelle vûe ils s'étoient approchés de la Ville. Ils répondirent qu'ils étoient Hollandois; que leurs maîtres les envoyoient à Patna, & qu'ils avoient quitté leur barque pour acheter quelques proviſions dans Mongher. Mais pourquoi vous a-t-on vus faire le tour de nos murs, reprit le fier Indien, & porter ſi ſoigneuſement les yeux ſur nos baſtions & ſur nos portes? Quel eſt votre deſſein? Qu'avez-vous écrit ſur un papier? En même temps, il leur donna ordre de lui remettre ce qu'ils avoient écrit. Mais, avec autant d'adreſſe que de

Comment il eſt interrogé.

prudence, Graaf cacha dans son sein le papier qui contenoit ses remarques, & présenta au Gouverneur un écrit dont il n'avoit rien à redouter. On ne laissa pas de le fouiller, & de tirer de ses poches, un compas & un quart de cercle. Cependant, après avoir considéré fort attentivement ces deux pieces, ils les lui rendirent, sans comprendre ce que c'étoit, ni quel pouvoit être leur usage. Alors, il leur demanda la permission de retourner à sa barque, & de continuer son voyage à Patna. Mais on lui répondit qu'il falloit passer la nuit à Mongher, & qu'ils la passeroient en lieu de sûreté, eux & leur barque. La fin du jour ayant fait separer le conseil, ils furent jettés tous deux dans une prison fort puante, où ils n'eurent pas d'autre lumiere que celle d'une lampe. Ils s'y trouverent confondus avec des voleurs & des assassins, qui attendoient le châtiment de leurs crimes (77).

GRAAF. 1669.

Il est confondu avec des Brigands dans une affreuse prison.

Le lendemain, vers midi, quelques soldats vinrent les prendre, & les conduisirent au Conseil. Le Gouverneur leur demanda quel pays étoit la Hollande? qui la gouvernoit? quelle étoit leur Religion, & s'ils croyoient au

Seconde interrogation.

(77) *Ibid.* page 53.

GRAAF. 1669.

Prophete Mahomet. Ils répondirent, par leur interprete, que la Hollande étoit un Pays riche & puissant, rempli de grandes villes & de beaux villages, où le Commerce florissoit, & d'où l'on envoyoit sans cesse un grand nombre de Vaisseaux dans toutes les parties du monde; qu'on y vivoit sous le Gouvernement des Etats, & qu'on y croyoit à Jesus-Christ, Fils de Dieu, & Redempteur des hommes. » Vous ne croiez » donc pas au Prophete Mahomet, » reprit ardemment le Gouverneur? » Je m'en étois défié. Vous êtes donc » pires que ces chiens; en montrant ses gardes, qui étoient des idolâtres du Pays. Après quelques autres discours, Graaf revint à le supplier de leur rendre la liberté de partir dans leur barque, parce que les affaires qui l'appelloient à Patna étoient pressantes, & parce que le jeune homme, qui l'accompagnoit, se trouvoit fort mal du miserable cachot où il avoit passé la nuit. On lui répondit que s'ils y mouroient l'un & l'autre, on prendroit soin de les jetter dans le Gange, pour les faire retourner au Bengale, d'où ils se disoient venus; mais qu'ils ne partiroient point avant qu'on eût écrit au Mogol, & qu'on eût reçu ses ordres. Aussi-tôt ils

furent enfermés dans une autre prison, vis-à-vis de la premiere, fort près du cimetiere de la Mosquée. C'étoit une Chapelle quarrée, qui n'avoit guere plus de quatre pas d'étendue. L'épaisseur des murs étoit de trois pieds, & l'entrée en avoit deux de large. Deux trous, défendus par des barreaux, servoient de fenêtres; & le toît, qui étoit rond, avoit la forme d'une cloche. Ce petit édifice étoit environné de tombeaux. Les deux Hollandois y furent gardés nuit & jour par quelques soldats, armés d'arcs, d'épées & de boucliers. Leurs valets eurent néanmoins la permission de les visiter, & celle de leur acheter tout ce qui étoit nécessaire à leur subsistance. Une infinité d'Habitans venoient les observer, par les deux trous qui leur servoient à respirer l'air. Quelques-uns leur témoignoient de la compassion. D'autres les traitoient de chiens, d'espions, & de traîtres qui menaçoient la sûreté du Pays. Graaf eut d'abord la liberté d'écrire à Ragi-Mohol, à Cassambar & à Patna; mais ensuite, cette faveur fut supprimée.

GRAAF. 1669. Sa prison est changée.

Quelques jours après, on le fit paroître au Conseil, sans être accompagné de l'Ecrivain, qui étoit fort mal, & que sa jeunesse faisoit d'ailleurs excuser.

Troisième interrogation.

GRAAF. 1669.

Toutes les accuſations tomboient ſur Graaf, parce qu'on l'avoit vû fort attentif à conſiderer la Ville, & qu'il avoit écrit ſes obſervations » On lui » demanda d'où lui étoit venu la har- » dieſſe de venir à Mongher, d'en faire » le tour & d'obſerver les murs; s'il » ne ſçavoit pas que c'étoit une Ville » frontiere, ſur laquelle il n'étoit pas » permis à des Etrangers de jetter les » yeux? que c'étoit l'ordre du Mogol; » que par conſequent nous étions tom- » bés dans ſa diſgrace, & devenus di- » gnes d'un châtiment ſi rigoureux; que » pour le même crime, un Nabab avoit » fait attacher depuis peu un *Timideor* » ſur une planche & l'avoit fait ſcier » par le milieu du corps. Il ajouta: » Vous vous dites Hollandois; nous » ne connoiſſons point votre Nation. » Vous êtes de ruſés Portugais, des » des coquins, que le rebelle Sevagi » employe pour nous obſerver, dans le » deſſein de venir ſurprendre la ville(78). En vain Graaf prit le ciel à témoin de ſes intentions. On le menaça du gibet, ou de l'attacher au tronc d'un arbre, & de le tuer à coups de fleches. Il fut reconduit à ſa priſon, où la ri-

(78) Page 56. Voyez l'Hiſtoire de Sevagi dans la Relation de L'Eſtra.

GRAAF. 1669.

gueur de ſes gardes & les outrages de la populace ne firent que redoubler. Cependant il ne pouvoit croire qu'on attentât à ſa vie, ſans avoir reçu des éclairciſſemens ſur ſon voyage, & des ordres du Grand-Magol. L'Ecrivain ſe croyoit menacé de la mort, & cette crainte l'affoibliſſoit encore plus que ſa maladie. Graaf l'exhortoit à la conſtance & le ſoutenoit par ſes raiſonnemens (79).

Dans l'excès de leurs peines, ils reçurent beaucoup de conſolation d'une Lettre, qui leur fut remiſe par leurs valets. Elle étoit de Jacob *Verburg*, Directeur d'Ougly. Il leur marquoit qu'on avoit appris, au Comptoir, la nouvelle de leur infortune; qu'ils ne devoient pas manquer de courage; qu'on avoit écrit, en leur faveur, au Nabab de Patna; & qu'on étoit réſolu de ne rien épargner pour leur délivrance. Une autre Lettte qu'ils reçurent, le jour ſuivant, du Directeur de Soëpra, leur faiſoit les mêmés promeſſes. Quatre jours après, le Gouverneur de Mongher reçut lui-même un ordre du grand Nabab de Patna, qui le preſſoit de lui envoyer les deux

(79) *Ibid.* page 57.

GRAAF. 1669.

Hollandois qu'il retenoit dans ses prisons. Ils se crurent libres. Cependant le Gouverneur differa d'obéir, sous prétexte qu'ayant écrit à la Cour d'Agra, il devoit attendre la reponse du Mogol. Mais il n'eut pas la hardiesse de les maltraiter plus long-temps. Il leur laissa même la liberté de se promener dans la Ville, sans autre condition que d'être accompagnés de quelques soldats, & de revenir coucher le soir dans leur prison. Un de leurs valets ayant publié que Graaf étoit un Chirurgien fort habile, cette qualité, qui est fort estimée des Indiens, lui attira bien-tôt plus de consideration qu'il n'avoit essuyé d'insultes. Le Gouverneur même se hâta de le faire appeller, & lui fit des excuses de sa rigueur. Quoi ? vous êtes Chirurgien, lui dit-il. Eh ! pourquoi ne m'en avertissez-vous pas ? Il le supplia de voir son neveu, qui étoit incommodé depuis long-temps de la poitrine. Il lui promit de grandes recompenses. Graaf saisit l'occasion de se faire respecter. Sans refuser ses conseils, il répondit qu'il n'avoit avec lui, ni ses instrumens, ni ses remedes; & voyant en effet le malade, il déclara que sa langueur venoit d'un ulcere au poumon, mal in-

La qualité de Chirurgien fait respecter l'Auteur.

Comment il est vangé du Gouverneur.

curable, pour lequel l'oncle & le neveu devoient prendre patience, comme il la prenoit lui-même à l'égard sa prison. Quelques secours heureux, qu'il distribua dans la Ville, acheverent d'autant mieux sa vengeance, que deux jours après, un second Courier du Nabab apporta, au Gouverneur, l'ordre de faire partir sur le champ ses deux Prisonniers; sans quoi il étoit menacé d'être conduit lui-même à Patna, pour y être puni comme un Rebelle. Il ne lui resta que le parti de la soumission, qui parut couter beaucoup à sa fierté. GRAAF. 1669.

Pendant quelques jours, que Graaf avoit employés à se promener dans la Ville, il avoit ajouté de nouvelles observations à celles qui avoient causé sa disgrace. Il repete que cette Place est d'une beauté singuliere. Le Gange baigne d'un côté le pied de ses murs. Du côté de la campagne, elle est presque ronde. Ses fossés sont larges & profonds, mais secs dans tous les temps où la riviere n'est pas fort haute. Elle a quatre portes, dont celle qui regarde l'Orient est la principale. On y entre par deux ponts-levis, après lesquels on passe un guichet, qui est suivi d'un grand espace quarré & ceint de murs, d'où l'on Description de Monghers.

GRAAF. 1669.

ſort par une autre porte. Les deux côtés de cette porte offrent deux grandes figures de pierre, qui repréſentent deux élephans, chacun monté d'un homme armé. Les portes du Sud & de l'Oueſt reſſemblent beaucoup à la premiere: mais celle du Nord eſt moins grande & moins ornée. Près de la porte du Nord, on voit, ſur une petite élevation, quelques arbres, une pagode, & divers tombeaux, dont la vûe donne ſur un grand vivier. Le centre de la Ville, dans l'endroit où pluſieurs rues ſe croiſent, eſt occupé par un très beau Kettera (80), de forme octogone, environné de pluſieurs belles maiſons qui ont de petites tours. Toutes les rues de la Ville vont d'une porte à l'autre, & ſe croiſent au Kettera. Le côté de la riviere préſente un beau Château, avec le Palais des anciens Rois, le logement de ſes femmes, & pluſieurs autres Bâtimens d'une magnifique apparence. Devant la porte Orientale, c'eſt-à-dire, au dehors, on a formé un grand marché, où l'on vend ſans ceſſe toutes ſortes de viandes, de volaille, de poiſſon, & de fruits. C'eſt auſſi le poſte de

(80) L'Auteur n'explique point ce que c'eſt qu'un Kettera; mais il paroît ailleurs que c'eſt la bourſe des Marchands.

la grande garde. Cette Ville ayant été fort maltraitée dans les guerres de 1657 & 1658, on s'occupoit encore à relever ses bâtimens. Les Magistrats & les principaux Habitans font profession du Mahometisme. Tout le reste est livré à l'idolâtrie. La garnison étoit composée de cinq cens hommes de pied, & de mille chevaux. Quoiqu'on parle, à Mongher, une langue propre au pays, que Graaf nomme le haut More, on y employe les caracteres Persans pour l'écriture. La plûpart des Habitans n'ont pas d'autre occupation que le Commerce. Hors de la Ville, & sur le bord même des fossés, on voit un grand nombre d'édifices, qui servent de demeure & d'atteliers à quantité d'ouvriers & d'artistes. On y fabrique toutes sortes d'ouvrages & de marchandises. C'est une espece de Fauxbourg, sans aucune apparence de regularité.

GRAAF. 1669.

Route de Graaf depuis Mongher jusqu'à Patna.

Graaf reçut, dans sa barque, six soldats qui devoient lui servir d'escorte jusqu'à Patna : mais la crainte d'être punis, par le Nabab, de la mauvaise conduite de leur Gouverneur, en fit deserter quatre avant la fin du voyage. Le troisieme jour de leur navigation, les deux Hollandois rencontrerent une petite flotte, qui portoit les équipa-

GRAAF. 1669.

ges & les vivres d'un corps de troupes qui ſuivoit les bords du Gange. Elles conſiſtoient en douze cens cavaliers fort bien équipés, quarante chameaux, ſix élephans, quantité de bœufs, & quelques bataillons d'infanterie. Cette petite armée, qui appartenoit à Mir-Amarting, Prince idolâtre, venoit de la montagne d'Aſſang, avec ordre de ſe rendre aux environs de Delli & d'Agra, pour marcher contre le rebelle Sevagi, avec l'armée du Grand-Mogol. La barque de Graaf ne pouvant avancer beaucoup plus vîte, il eut l'occaſion, dit-il, de faire, pendant quelques jours, des remarques aſſez curieuſes; mais il negligea de les écrire. Enfin, perdant de vûe ces troupes, il paſſa par les Villages de *Detiapour*, *Mokava*, *Monareck*, *Noada*, *Baar*, *Bander-Bana*, *Fathoa*, & par d'autres lieux, Pagodes & de belles Moſquées. De Fatoha, il ſe rendit à pied par un chemin fort agréable, en ſuivant le bord du Gange, au Palais de Seſtakan, Nabab de Patna, où l'on ne fit pas difficulté de lui laiſſer viſiter à loiſir les Edifices & les Jardins (81).

Palais de Seſtakan.

De-là, continuant ſa marche, par un chemin bordé de Jardins très agréa-

(81.) *Ibidem*, pages 62 & précedentes.

bles, il arriva au Fauxbourg de Patna. La perſpective de cette Ville lui parut charmante. A ſon arrivée, il fut conduit au Comptoir Hollandois par un Baniane, qui l'occupoit alors pour la Compagnie de Hollande. Auſſi-tôt que le Conſeil de Patna en fut averti, il envoya au Comptoir un Secretaire, & quatre Députés, avec ordre de ſaluer les deux Hollandois, & de recevoir, de leur bouche, d'exactes informations ſur le traitement qu'ils avoient eſſuyé à Mongher. Graaf n'eut pas beſoin de conſulter ſon reſſentiment, pour faire un recit peu favorable au Gouverneur.

GRAAF. 1669.

Pendant quelques jours de repos qu'il prit à Patna, la curioſité de connoître une Ville ſi celebre par ſon Commerce, lui fit acheter un habit More, ſous lequel il entreprit de la viſiter dans toutes ſes parties, avec le ſoin d'écrire fidelement ſes obſervations. Il ſe fit accompagner de ſon Interprete & d'un ſeul valet (82).

Deſcription de Patna.

La Ville de Patna eſt ſituée fort près du Gange, comme un grand nombre d'autres Places, dont les Habitans ont voulu ſe procurer cette commodité, pour leurs bains & leurs purifications. Elle eſt défendue par un grand Châ-

(82) *Ibidem.*

GRAAF. 1669. teau, revêtu de Boulevards & de Tours. On y voit de belles Maiſons, des Moſquées, des Jardins, des Pagodes & d'autres Bâtimens ſomptueux. Sa ſituation eſt ſur une hauteur, pour éviter les grandes inondations du Gange. On monte, du rivage à la Ville, vingt, trente, &, dans quelques endroits, quarante degrés de pierre. Du côté de la terre, elle eſt flanquée d'un grand nombre de Redoutes& de Tours, qui ſervent néanmoins à l'orner plus qu'à la défendre. D'une extrêmité de la Ville à l'autre, regne une grande rue, bordée de boutiques, où l'on trouve toutes ſortes de marchandiſes & d'ouvriers. Cette rue eſt traverſée de pluſieurs autres, dont les unes aboutiſſent à la campagne, & les autres vers le Gange. Dans la plus haute partie de la Ville, on voit une grande Place, qui ſert de marché, un très beau Palais, où le Nabab fait ſa demeure, & un grand Kettera, où s'aſſemblent les Marchands de diverſes Nations, avec des montres de toutes leurs marchandiſes (83).

Graaf part pour Soëpra. Après avoir ſatisfait ſa curioſité dans la Ville, Graaf retourna au Palais du Nabab Seſtakan, pour en admirer encore une fois les jardins & les fontai-

(83) page 63.

GRAAF. 1669.

nes : mais il s'en épargne la description, parce qu'il leur trouva beaucoup de ressemblance avec ceux de Ragi-Mohol. Graaf fut pressé de quitter ce beau lieu, par une Lettre de Sanderus, qui l'attendoit impatiemment à Soëpra, dernier Comptoir de la Compagnie sur le Gange. Etant remonté sur cette riviere, il ne cessa plus de voir un pays fort peuplé, jusqu'à la fameuse Mosquée de *Monera*, dont on lui avoit raconté beaucoup de merveilles. Monera n'est en lui-même qu'un miserable village, éloigné d'une demi-lieue du Gange, & ses Habitans ne sont que de pauvres laboureurs. Ce canton étoit autrefois desert. Mais un celebre Fakkir, nommé Iha-Monera, remarquant la fertilité naturelle du terroir, qui ne servoit de retraite qu'aux tigres, aux loups & aux chiens sauvages, maudit ces dangereux animaux, les chassa par la force de ses prieres, & bâtit dans le même lieu une petite Chapelle, où il fit quantité de miracles. La reputation de sa sainteté lui ayant attiré beaucoup d'aumônes, son valet trouva de si grosses sommes après sa mort, qu'il fit bâtir à sa memoire une Mosquée magnifique, qui sert de retraite à quantité de Fakkirs (84).

Fameuse Mosquée de Monera & son origine.

(84) Page 64.

GRAAF. 1669. Description de cette Mosquée.

C'est un bâtiment quarré, qui est environné d'arcades & de colomnes. Le toît en est rond, & couvert, avec beaucoup d'art, de petites pierres jaunes & bleues. Chaque angle offre une petite tour, dont le toît est de la même forme & de la même couleur que le grand. Tout cet édifice est entouré d'un mur haut de dix pieds, & long de cent quarante pas sur chaque face. La principale entrée est une très belle porte de pierre, devant laquelle on a placé une piece de canon, forgée de plusieurs barres de fer, qui tire huit livres de balle. De l'autre côté de la Mosquée, on voit un grand vivier bordé d'arbres, où l'on descend par sept ou huit marches, & dont les rives sont couvertes d'un grand nombre de tombes. On y a bâti une autre Mosquée, plus petite que la premiere, près de laquelle on admire un élephant de pierre, qui tient un aigle avec sa trompe, & dont on vante la vertu contre le tonnerre, les éclairs & le mauvais temps. On trouve sans cesse au-tour de ce lieu, une infinité de Fakkirs, qui débitent leurs fables aux pelerins, & qui en tirent de l'argent par diverses sortes d'impostures. Les uns font leur residence habituelle dans la Mosquée. Les autres courent le pays

GRAAF. 1669.

Comptoir de Soepra, pour l'opium & le salpêtre.

en troupes, armés de bâtons, avec des enseignes & des banieres. Ils sont quelquefois nuds, quelquefois vêtus bisarrement & souvent couverts de cendres, pour se donner un air de penitence qui les rend effroyables. Dans tous les villages & dans les villes mêmes de leur passage, les Habitans sont obligés de leur fournir des vivres, pour se garantir de leurs brigandages (85).

L'arrivée de Graaf à Soëpra, la guerison du Directeur Sanderus, & quelques petits évenemens de guerre & de commerce, enrichissent peu le reste de cette Relation. Le Comptoir de Soëpra n'a pour objet que l'opium & le salpêtre, qui sont en abondance dans ce canton. Le bâtiment des Hollandois repond, par sa grandeur, à l'importance de ce negoce. C'est un quarré long, dont la longueur s'étend sur le bord du Gange, avec une tour à chaque coin. Il est divisé en trois corps, dont l'un est accompagné d'un très beau jardin. Celui du milieu contient le magasin, & de fort beaux appartemens pour les Chefs. Le troisieme est le lieu du travail, où l'on cuit & l'on purifie le salpêtre. Au de-là du chemin, les Direteurs ont fait bâtir des écuries, d'une

(85) *Ibid*, Page 65.

GRAAF. 1669. assez grande étendue, qui portent, en langage du pays, le nom de *Place du bois* (86).

1671. Après avoir employé près de deux ans dans les Comptoirs de sa nation, Graaf quitta celui d'Ougly, le 20 Novembre 1671, sur un Vaisseau destiné pour la Perse. Mais, en passant sous la Côte de Ceylan, le bâtiment fut jetté, par un orage, dans le Port Hollandois de Colombo. L'Amiral De-la-Haie, dont on a lu l'Expédition au Tome XXXII de ce Recueil, donnoit alors la loi sur ces mers, avec une escadre de douze Vaisseaux François. Graaf ayant abandonné le dessein du voyage de Perse, eut l'occasion, avant son retour en Hollande, qui fut differé jusqu'à l'année suivante, d'apprendre les revolutions qui venoient d'arriver à Goa, & les premieres avantures du celebre Dom Pedre De-Castro. Mais comme il ne devoit ses informations qu'à la renommée, on verra plus volontiers les mêmes évenemens dans le recit d'un Voyageur François, que le hasard rendit temoin d'une partie de ce qu'il raconte, & qui n'a pas le même interêt qu'un Hollandois à décrier la conduite des Portugais dans les Indes. J'ai pris soin de ren-

(86) *Ibid.* page 75.

voyer ici cette partie (87) du voyage de Carré, pour suppléer aux omissions de Graaf, par quelques Observations historiques, qui conviennent à la fin de ce Volume. GRAAF, 1671.

§ I.

Etat des Portugais aux Indes Orientales, en 1670, & l'Histoire de Dom Pedre De-Castro.

1670.

Sources de l'affoiblissement des Portugais.

LEs Guerres, entre l'Espagne & le Portugal, avoient épuisé d'hommes deux Etats qui se trouvoient deja fort dépeuplés, par les grandes Colonies que l'un & l'autre avoient envoyées dans les deux Indes. Ce qui leur restoit d'Habitans suffisoit à peine, pour la culture des terres & pour l'entretien du commerce intérieur. Ainsi l'on étoit fort éloigné, dans les deux Nations, de pouvoir envoyer du secours aux Colonies mêmes, qui se trouvant pressées par d'autres ennemis, attendoient en vain les flottes, dont elles étoient accoutumées à recevoir, tous les ans, un renfort de soldats & de munitions.

Leurs inquietudes à Goa.

Les Portugais des Indes Orientales s'imaginerent qu'il étoit arrivé quelque

(87) Voyage de Carré, Tome II. Page 86.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

fatal accident qu'ils ne pouvoient pénetrer, ou que les flottes qu'ils avoient fait partir pour Lisbonne ayant peri dans le voyage, on les avoit oubliés, sans faire desormais aucun fond sur un commerce qui commençoit à s'affoiblir, & dont le profit ne remplaçoit pas les depenses qu'il falloit renouveller chaque année, pour équiper un grand nombre de Vaisseaux, & leur faire passer avec mille dangers des mers immenses, qui ne pouvoient jamais être assez connues. Le commerce ne déperissoit pas moins par cette opinion, que par les efforts des Hollandois & des Anglois, qui enlevoient chaque jour quelque Place importante aux Colonies Portugaises, & qui établissoient des Comptoirs redoutables dans tous les lieux dont ils devenoient les maîtres. Les Princes voisins contribuoient aussi à ruiner les affaires du Portugal, & prenoient ce temps pour abbattre une puissance, qui faisant valoir trop long-tems des droits chimeriques, s'étoit mise en possession d'une infinité de biens qui ne lui appartenoient pas.

Division des Seigneurs.

Enfin les Portugais étoient reduits si bas dans les Indes, qu'entre eux-mêmes, chacun pensant pour son propre interêt à sauver quelque chose du nau-

frage, ils cesserent bien-tôt d'employer leurs soins & leurs forces au bien commun de leur nation. Les Seigneurs, qui tenoient pour le Portugal des Places fortes & des pays considerables, secouerent le joug de la dépendance. Ils se traiterent d'abord avec une défiance naturelle, parce qu'ils craignoient de trouver, l'un dans l'autre, des obstacles à leurs usurpations. Cependant ayant reconnu que cette division ne pouvoit servir qu'à leur ruine, ils formerent une espece de societé : sur quoi l'Auteur observe que rien ne peut subsister sans quelque apparence de justice (88).

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

Ils convinrent de partager les terres & l'argent qui appartenoient à la Couronne, de ne se causer aucune inquietude entr'eux, & de se rassembler contre l'ennemi commun, s'ils trouvoient de l'opposition à leur entreprise. Douze des principaux se liguerent particulierement contre le Viceroi, qui paroissoit conserver la fidelité qu'il devoit à la Cour. Il avoit combattu le desordre, aussi-tôt qu'il s'en étoit apperçu ; & dans la suite, il n'oublia rien pour en arrêter le cours. Il publioit des nouvelles du Portugal. Il faisoit repandre adroite-

Traité par lequel ils se réunissent.

(88) Carré, page 90.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

ment que le Roi, vainqueur de tous ſes ennemis, envoyoit des ſecours d'hommes & de munitions dans les Colonies, & qu'inceſſamment on verroit arriver une puiſſante Flotte à Goa. Pendant qu'il ſoutenoit les eſprits par cet artifice, il dépêchoit ſouvent des caravelles en Europe, pour repreſenter ſa ſituation. Tous ces ſoins ne lui faiſoient recevoir aucune reponſe de la Cour, qui ne pouvant ſeconder le zele de ſon Miniſtre, craignoit d'avouer ſa foibleſſe, & prenoit le parti de laiſſer croire que ces informations n'alloient pas juſqu'à Liſbonne (89).

Fermeté du Viceroi pour les tenir en bride.

Le Viceroi n'en fut pas moins ferme, & préfera, ſuivent les termes de l'Auteur, la ſatisfaction d'être homme de bien dans l'infortune, à celle de devenir riche & puiſſant par une perfidie. Quoique les Rebelles euſſent plus de forces pour l'attaquer qu'il ne lui en reſtoit pour ſe défendre, il continua de ſoutenir, par toutes ſortes de voies, l'intérêt de la Couronne. On tenta de l'engager du-moins au ſilence. Sa vertu demeura inflexible, & ne fit que ſe roidir contre les difficultés. Enfin les conjurés penſerent à ſe défaire de lui. Les plus violens propoſoient de ſe ſai-

(89) *Ibid.* page 92.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

ſir ouvertement de ſa perſonne, & de lui ôter la vie. D'autres, pour conſerver quelque apparence d'ordre & de modération, vouloient qu'on cherchât, dans ſa conduite même, des prétextes pour l'arrêter & pour le faire perir dans une priſon. L'opinion des plus adroits, & celle qui l'emporta, fut de s'aſſurer à la vérité de ſa perſonne, mais pour le mettre dans un Vaiſſeau & le renvoyer en Portugal, chargé d'accu ſations, qui leur donnaſſent le temps d'exécuter tous leurs deſſeins, & de s'affermir dans les Domaines dont ils avoient fait le partage. Cette réſolution fut ſuivie avec tant de bonheur ou d'habileté, qu'ayant enlevé le malheureux Viceroi dans une promenade, ils le confierent à la garde d'un Capitaine de Vaiſſeau qui retournoit à Liſbonne. On prétend qu'à ſon départ, ils eurent la temerité de lui déclarer, qu'ils l'envoyoient porter au Roi la nouvelle de ſa perte & de leur revolte. Après cet étrange attentat, ils exercerent, dans la Ville, toutes ſortes d'injuſtices & de cruautés. La famille du Viceroi fut dépouillée de ſes biens; & ceux qui oſerent lever la voix, en ſa faveur, perdirent la vie dans les ſupplices (90).

Comment ils ſe défont de lui.

(90) Page 95.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

§ II.

Histoire de Dom Pedre De-Castro.

Caractere de Dom Pedre De-Castro.

Dom Pedre De-Castro, qui tenoit un rang distingué parmi les Conjurés, fut celui qui garda le moins de menagement dans ses violences. C'étoit un très mechant homme, ingenieux à trouver les moyens de faire reussir toutes ses vûes, qui n'étoient ordinairement que des crimes. Il avoit acquis d'immenses richesses, autant par des concussions ouvertes, que par les ressorts secrets d'une trop heureuse politique, qui lui rendoit aisé tout ce qui flattoit ses passions (91). Le rôle qu'il joue dans ce recit oblige l'Auteur de rappeller un évenement, qui achevera de faire connoître son caractere.

Vers le temps de la décadence des Portugais, & lorsque la soumission des Seigneurs commençoit à diminuer, un jeune Prince de Visapour alla passer quelque temps à Bicholain, petite ville éloignée de Goa d'environ deux lieues. Les promenades & les bois dont elle est environnée en font un sejour fort

(91) Page 69.

agréable

agréable, où le Prince vouloit se délasser du tumulte de la Cour, sans renoncer tout-à-fait aux plaisirs. Le voisinage de la Capitale Portugaise attiroit continuellement chez lui quantité de Seigneurs, qui contribuoient à son amusement. Cette vie lui parut si douce, qu'il s'en fit une habitude. Le commerce des Dames Portugaises l'attachoit encore plus. Il avoit pour elles une si vive inclination, qu'il ne connoissoit plus de bonheur dans un autre lieu. Cependant ses affaires le rappelloient à sa Cour. Il auroit souhaité de pouvoir emmener quelqu'une de ces Portugaises, dont la beauté l'avoit touché. Il s'ouvrit à Dom Pedre De-Castro, dont il avoit reconnu le caractere & l'habileté.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

Dom Pedre envisagea, dans le dessein du Prince Mahometan, une occasion de satisfaire la haine qu'il portoit au Viceroi. Il y avoit, à Goa, deux Dames d'une rare beauté, mais d'une grande reputation de vertu, qui étoient de la maison du Viceroi, ses proches parentes & qui descendoient des anciens Seigneurs à qui le Portugal devoit la conquête des Indes. Dom Pedre résolut de les vendre au Prince; & si le projet paroît détestable, l'exécu-

Il livre deux Dames Chrétiennes à un Prince Mahometan.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

tion ne le fut pas moins. Il feignit de ſe reconcilier avec la famille du Vice-roi, qu'il faiſoit profeſſion de hair depuis long temps. Tous les honnêtes gens furent d'autant plus charmés de cette réconcilation, qu'elle faiſoit gemir le Public, & qu'elle nuiſoit même au cours des affaires. Les eſprits penétrans, qui connoiſſoient Dom Pedre, ſoupçonnerent quelque mauvaiſe vûe dans une réſolution ſi ſubite. Ils ne ſe trompoient pas. Dom Pedre pouſſoit inſenſiblement ſon entrepriſe, & conduiſoit les deux victimes au précipice.

Elles avoient des terres conſiderables, où elles vivoient ſouvent d'une maniere convenable à leur naiſſance. Reſpecté comme il étoit par ſon rang & par ſes richeſſes, elles ne pouvoient refuſer ſes viſites. Il les accoutuma ſi naturellement à les recevoir, que n'ayant aucune défiance de ſes intentions, elles conſentirent un jour à prendre l'amuſement de la promenade avec lui. Il avoit fait préparer un Palanquin. Le Prince, averti de l'occaſion, envoya ſur leur paſſage quelques gens armés qui les enleverent. On ne douta point, à Goa, que cette trahiſon ne fût un crime de Dom Pedre. Pluſieurs Portugais, qui avoient rencontré le palan-

quin, accompagné d'une nombreuſe eſcorte, rendirent témoignage qu'ils en avoient entendu ſortir les gemiſſemens de deux femmes, & qu'entre leurs plaintes elles avoient prononcé ſon nom avec horreur. On le connoiſſoit aſſez dépravé, pour trahir indifféremment ſa Patrie & ſa Religion. Perſonne n'ignoroit qu'en arrivant aux Indes, il avoit livré aux Infideles une de ſes propres parentes; & ceux qui l'avoient connu en Portugal lui attribuoient une infinité de crimes (92).

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

Anarchie qui produit de grands deſordres à Goa.

La plûpart de ſes complices n'étant pas plus reglés dans leurs mœurs & dans leurs principes, il s'éleva bientôt entr'eux, des querelles qui donnerent à Goa les ſcenes les plus ſanglantes. La guerre n'a rien d'affreux, dont on ne vît l'image, entre des Citoyens qui avoient le même interêt à vivre dans l'union. Si cette Anarchie eût duré plus long-temps, ſes Auteurs auroient trouvé leur punition, dans une fureur qu'ils commençoient à tourner contre eux-mêmes. Mais le Vaiſſeau, qui portoit le Viceroi en Portugal, arriva heureuſement au Port de Liſbonne. La colere du Roi fut ſi vive en apprenant

(92) *Ibid.* pages 106 & précedentes.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

la sedition, qu'il fit équiper aussi-tôt deux grands Vaisseaux de guerre, sur lesquels il fit embarquer un nouveau Viceroi, de la même Maison que le précedent, homme severe & résolu, qui, en suivant les ordres de son maître, devoit travailler à la vengeance de sa famille. Quantité de Seigneurs partirent avec lui, pour soutenir l'autorité du Roi dans la sienne, & pour commander sous lui quelques troupes d'élite qui composoient son cortege. Il avoit ordre de faire arrêter tous les rebelles, en arrivant à Goa, & de les renvoyer, chargés de fers, à la Cour de Portugal.

Arrivée d'un nouveau Viceroi.

Il fait arrêter Dom Pedre De-Castro.

Avec quelque diligence que le nouveau Viceroi pût passer les mers; il n'arriva point assez tôt pour exercer, sur les seditieux, toute la rigueur des châtimens qu'il leur destinoit. La plûpart s'étoient entredétruits; & ceux qui survivoient prirent le parti de se retirer dans leurs Gouvernemens, ou chez les Princes voisins. Dom Pedre s'étant flatté que la ruine des uns & la fuite des autres, joint à l'ancienne considération dont il jouissoit dans Goa, feroient oublier ses excès, ou le mettroient à couvert de la vengeance, ne put se déterminer à quitter une Ville

où toutes ses richesses étoient rassemblées. Il fut trompé dans cette esperance. Le Viceroi, instruit de sa securité par quelques Emissaires, dont il s'étoit fait préceder, le fit arrêter en descendant au rivage, & le mit, sous une bonne garde, dans le premier Vaisseau qui devoit retourner en Europe. Aussitôt l'autorité du Roi fut rétablie dans la Ville, & les soins du nouveau gouvernement se tournerent au-dehors.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

Ceux qui se trouvoient chargés de la garde de Dom Pedre, ont raconté que jugeant sa perte infaillible, il avoit passé tout le temps de la navigation dans une sombre tristesse, comme un criminel qu'on traîne à l'échaffaut. Mais ses idées changerent, & sa confiance se ranima, lorsqu'il fut entré dans la riviere de Lisbonne. La Cour avoit pris une autre face par la mort du Roi Dom Jean. Outre que ces changemens sont toujours favorables aux criminels d'Etat, Dom Alphonse, qui succedoit à la Couronne, avoit toujours aimé Dom Pedre, qui étoit à peu près du même âge, & qui avoit été le compagnon de son enfance. Il le reçut avec autant d'affection, que Dom Jean lui préparoit de rigueur. Cet heureux coupable auroit pû vivre avec honneur & dans un rang

Dom Pedre est mené prisonnier à Lisbonne.

Faveur qu'il y trouve.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

diſtingué à la Cour de Portugal. Il ſe vit tout d'un coup au nombre des favoris; & le ſouvenir de ſon humiliation ne l'empêchoit point de ſoutenir ſa nouvelle faveur, avec toute la fierté d'un mechant homme. Mais il forma le deſſein de ſe venger, & cette idée le rappelloit à Goa. L'ancien Viceroi, qui occupoit un poſte conſiderable à la Cour, étant au-deſſus de ſes atteintes, il réſolut de faire tomber ſur ſon parent & ſon ſucceſſeur tout le reſſentiment qu'il croyoit devoir à cette odieuſe famille.

Il retourne aux Indes.

Ses inſtances lui firent obtenir du Roi, non ſeulement la permiſſion de retourner aux Indes, mais encore des terres conſiderables, dans le voiſinage de Goa, & le Commandement d'un Château qui dépend de cette Ville. Il avoit été frappé de l'excommunication, à Liſbonne comme à Goa, pour avoir vendu les deux Dames Chrétienes à un Prince Mahometan. Avant ſon départ, il fit demander ſon abſolution à Rome; & l'ayant obtenue, il s'embarqua ſur un Vaiſſeau particulier, qui partoit pour les Indes. L'indulgence de la Cour avoit paru ſurprenante en Portugal; mais elle cauſa beaucoup plus d'admiraton à tous les Portugais de l'O-

rient, ſur-tout au Viceroi, qui jugea par l'air de hauteur & d'indépendance avec lequel il vit arriver un ennemi ſi redoutable, à quels nouveaux démêlés il devoit s'attendre avec lui.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1675.

Dom Pedre avoit, à Goa, ſa femme & ſa fille, qui méritoient toute la tendreſſe d'un mari & d'un pere vertueux. Il refuſa de voir l'une & l'autre, pour ſe replonger dans l'excès de la débauche. Sa maiſon devint un ſerail, où il raſſembla quantité de belles eſclaves, achetées de diverſes Nations. Ses amis & ſes confidens étoient tout ce qu'il y avoit de gens décriés par leur caractere. Au milieu de cette molleſſe, il n'oublioit point ſes projets de vengeance. Mais le Viceroi, qui ne doutoit pas de ſes intentions, ſe crut obligé de le prévenir en ſe déclarant ſon ennemi, avant qu'il eût rien tenté contre ſon autorité. La protection de la Cour n'effraya point un homme ferme, qui étoit autoriſé par les ordres du Roi Jean, & qui ſçavoit d'ailleurs qu'Alfonſe, avec la même foibleſſe qui lui faiſoit prodiguer ſes faveurs à des Sujets indignes, oublioit ſes propres bienfaits, ou s'embarraſſoit peu de les ſoutenir (93). Il garda d'autant moins de

Vie qu'il y mene.

(93) Page 123.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

ménagemens, qu'il se voyoit appuyé de tous les gens d'honneur, qui regardoient Dom Pedre comme la honte de leur Nation. A la premiere occasion où ce méprisable ennemi lui manqua de respect, il le fit arrêter; & sans écouter ses plaintes, il le tint renfermé dans une étroite prison (94).

Il est arrêté pour la seconde fois.

Vers le même-temps, les Portugais se virent forcés de faire la guerre sur mer. Dom Pedre, humilié par sa situation, demanda instamment la liberté de combattre sur la Flotte. Il l'obtint. Le Viceroi, qui le connoissoit brave, jugea non seulement qu'il étoit capable de rendre service à l'Etat, mais que c'étoit une occasion de s'en défaire; & cette conduite fit autant d'honneur à son desinteressement qu'à sa prudence. Dom Pedre se trouva dans trois actions fort sanglantes, où sa valeur lui attira de l'admiration, & dont il eut le bonheur de sortir sans blessures. A son retour, le Viceroi informé qu'il se prevaloit deja de cet avantage, le fit conduire en prison à la descente du Vaisseau (95).

Il obtient la permission de servir.

Mais soit qu'il eût corrompu ses Gardes, ou que pour se délivrer de lui, le

Sa fuite d'une troisieme prison.

(94) *Ibidem.*
(95) page 125.

Viceroi même lui facilitât les moyens de se sauver, il sortit bien-tôt & de sa prison & de la Ville, d'où il se retira dans une des bourgades maritimes, qui sont habitées par des Mahometans & des Idolâtres. Rien ne prouve mieux la faveur qu'il avoit trouvée dans sa fuite, que la permission qu'il obtint de vendre sa Commission & les Terres qu'il avoit obtenues du Roi. Il passa deux ans dans l'oubli, errant aux environs de Goa, sans avoir l'audace d'y rentrer. On ignore s'il tenta, dans cet intervalle, de former quelque parti contre le Viceroi, & si le bon ordre qui regnoit dans le gouvernement lui en ôta l'esperance : mais, se livrant enfin à son desespoir, il prit la resolution de se retirer à la Cour de quelque Prince Mahometan. Il choisit celle de Visapour; & pour y paroître dans tout l'éclat qui convenoit à son nom & à ses desseins, il se fit un Equipage magnifique, avec lequel il se mit en chemin à la fin de l'année 1672. Quoiqu'extrême dans tout ce qu'il entreprenoit, jamais il ne le fut tant que dans la pompe de sa marche. On l'eût pris pour quelque Ambassadeur extraordinaire du Roi de Portugal, qui, par l'ordre de son Maître, étalloit cette

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

Son desespoir le conduit chez les Mahometans.

1672.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

magnificence aux yeux de l'Orient, dans la vue de s'attirer l'admiration & le respect; deux sentimens, ajoute l'Auteur, qui conduisent naturellement à la soumission (96).

Sa retraite fit beaucoup de bruit parmi les Portugais. Quelques-uns se plaignoient hautement du Gouverneur. Comme on le soupçonnoit d'avoir fermé volontairement les yeux sur son évasion, les plus sages prétendoient, qu'après avoir fait arrêter un homme si dangereux, la prudence ne devoit jamais permettre de lui ouvrir les portes de sa prison (97).

Ce fut dans ces circonstances que le Voyageur François fut envoyé au pays de Visapour. En arrivant à Rhebac, Ville considerable de cet Etat, il apprit que Dom Pedre s'y étoit arrêté dans sa marche, & qu'il y faisoit prendre quelques jours de repos à son Equipage. Mais avant que d'expliquer les Relations qu'il eut avec lui, il donne une courte peinture de l'Etat du Royaume de Visapour, telle qu'il la reçut du Gouverneur de Rhebac, qui avoit beaucoup d'affection pour les François (98).

Carré arrive au Visapour dans le même temps que Dom Pedre.

(96) Page 127.
(97) Page 128.
(98) *Ibidem.*

L'ancien Roi étoit mort depuis peu. Un uſurpateur étoit monté ſur le Thrône par le crime de la Reine, qui avoit empoiſonné ſon mari, pour mettre la Couronne ſur la tête de ſon amant. Cet attentat n'avoit pas été ſi ſecret, qu'il eût échappé à la pénetration du Peuple; mais le nouveau Roi avoit trouvé l'art d'appaiſer les eſprits & d'entretenir la paix dans toutes les parties de l'Etat, en faiſant briller toutes les vertus qui font les plus grands Monarques. Jamais on n'avoit vu plus de grace & de majeſté ſur le Thrône. Jamais la puiſſance n'avoit été plus heureuſement employée pour inſpirer l'amour. Il parut digne de la place qu'il occupoit; & l'on jugea, dit l'Auteur, que c'étoit pour corriger l'injuſtice de la fortune, que le Ciel avoit mis le ſceptre entre ſes mains. En un mot, il fit oublier le crime de ſa femme, & ſa propre naiſſance, qui, ſans être mépriſable, étoit fort éloignée de l'élevation royale. Son bonheur acheva l'ouvrage de ſon merite. Un des plus grands Seigneurs du Royaume, qui avoit des droits inconteſtables à la Couronne, donna le premier exemple de la ſoumiſſion, en lui prêtant de bonne grace le ſerment de fidelité. Il ſe nommoit Caveskan. C'é-

Etat de ce Royaume.

Caractere vertueux d'un Seigneur Mahometan.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

toit lui-même un homme au-dessus du commun par les qualités de son esprit, & capable également d'occuper la premiere place ou la seconde. Il gouvernoit après le Roi, ou plutôt le Roi ne gouvernoit que par se conseils; & ces deux Chefs de l'Etat sembloient avoir attaché leur bonheur à celui des Peuples (99).

Le Roi tomba dans une maladie dangereuse; & sentant approcher la fin, il nomma Caveskan pour son successeur. Ce genereux Ministre repondit, aussi tranquillement que s'il y eût été preparé, » qu'il n'avoit jamais fait d'injusti» ce, & qu'il ne vouloit pas commen» cer; que le Roi laissant un fils, on » devoit esperer que ce jeune Prince res» sembleroit à son pere, & feroit le » bonheur de la Nation; que la Cou» ronne lui appartenoit; & que l'uni» que soin du Roi devoit être de nom» mer un Gouverner à son fils.

Ce fils du Roi n'avoit que six ans. Il étoit né d'une femme légitime. Personne ne pouvoit lui contester ce que la modestie & la generosité du veritable héritier lui cedoient. Le Roi repondit à Caveskan, qu'il lui confioit & son fils & son Royaume. Il mourut

(99) *Ibidem*, page 132.

après cette déclaration. Un évenement si singulier ne laissa pas de former plusieurs partis dans le Royaume. Quelques Seigneurs vouloient forcer le Ministre de prendre un rang qu'il lui étoit glorieux d'avoir refusé, mais dont ce refus même le rendoit plus digne encore, & leur faisoit souhaiter d'être les Sujets d'un tel Maître. D'autres se déclarerent pour un Prince du même sang, c'est-à-dire, pour le plus proche héritier de la Couronne après lui. Cette division causa des troubles. Les Gouverneurs des Provinces & des Villes, sous prétexte d'embrasser l'un des trois Partis, exercerent toutes sortes de concussions dans les lieux soumis à leur autorité. Le Gouverneur même de Rhebac, ayant demandé à sa Ville une très grosse somme d'argent que les Habitans s'étoient obstinés à lui refuser, avoit fait mettre le scellé à tous les Comptoirs & chez tous les Marchands, avec défense, sous peine de la vie, de le lever sans son ordre (1).

Etat des Portugais aux Indes, 1672.

Cependant le parti du jeune Prince étant devenu le plus nombreux, Caveskan ne se démentit point. Il fit couronner solemnellement son éleve. Dans cette ceremonie, qui servit beaucoup à

Usage singulier, pour juger du bonheur d'un regne.

(1) *Ibid.* page 136.

réunir tous les esprits, il fut déclaré Régent du Royaume & Tuteur du Roi. Entre plusieurs évenemens qu'on prend pour le presage d'un heureux regne, l'Auteur rapporte qu'après le couronnement, on place, suivant l'usage du pays, dans cinq differens endroits d'une salle, autant de monceaux, d'or, d'argent, d'étoffes, d'armes, & de riz; & dans un autre endroit, un monceau de cendre. Cette distribution est abandonnée aux mains des Prêtres; & tous les assistans demeurent dans un respect qui ne leur permet pas de toucher aux monceaux. On conduit le Monarque au milieu de la salle, les yeux bandés d'un riche turban, qu'on garde ensuite, avec une espece d'adoration. On l'abandonne dans ce lieu, pour observer de quel côté le hasard lui fera tourner ses pas, & pour en tirer un augure. S'il tombe sur le monceau d'or & d'argent, on juge qu'il sera passionné pour les richesses, & que ses Peuples souffriront de son avarice. Si c'est aux étoffes qu'il s'adresse, on est persuadé que sa Cour sera magnifique, & qu'il fera regner le commerce dans ses Etats. Ler armes marquent la valeur & la victoire. Les grains annoncent l'abondance. Mais de tous les signes, la cen-

dre est le plus malheureux, parce qu'étant sterile d'elle-même, & le reste des choses consumées par le feu, elle est regardée comme un presage sûr de misere & de famine, de pertes & d'infortunes. ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

Le jeune Monarque tomba sur le monceau d'armes & sur le monceau de grains, qui passent pour le plus heureux des cinq presages (2).

Telle étoit la situation du Royaume de Visapour, à l'arrivée du Voyageur François. Après avoir salué le Gouverneur, qui se porta de lui-même à lui faire ce recit, il lui fit des plaintes, au nom de la Compagnie des Indes, pour le Facteur qu'elle avoit dans la Ville, qui avoit été compris dons l'ordre de fermer tous les Comptoirs. Il obtint sur le champ une exception, en faveur des marchandises qui appartenoient à la France. Carré arrive à Rhebac.

Mais la suite de cette narration ne peut avoir de grace, que dans la bouche de l'Auteur.

Ce fut, dit-il, dans cette Ville, que je vis, pour la premiere fois, Dom Pedre De-Castro. Il n'y avoit que sa personne qui me fût inconnue. La renommée m'avoit instruit de ses avan- Recit qu'il fait de ses liaisons avec Dom Pedre.

(2) *Ibidem*, page 143.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

tures; & comme il est rare qu'elle diminue le mal, j'avois conçu de lui les plus odieuses idées. Il faisoit le sujet de toutes les conversations, & son nom étoit devenu fameux dans l'Orient. C'étoit un monstre pour les gens de bien. C'étoit, pour les Indes, un sujet de tout appréhender de la part des Portugais, ausquels ils n'attribuoient point des mœurs moins corrompues, & des principes moins tyranniques. C'étoit, pour les personnes capables de reflexions, une preuve de la foiblesse du Portugal & de l'alteration de son Gouvernement.

Il reçoit sa visite à Rhebac.

Si Dom Pedre m'étoit connu, je n'étois pas tout-à-fait étranger pour lui. Il avoit entendu mon nom, dans plusieurs voyages que j'avois faits aux environs de Goa. Aussi la curiosité, si l'on ne veut pas supposer d'autre motif, l'amena-t-elle le premier chez moi. Sa visite fut très longue. Peut-être ne cherchoit-il que l'occasion de parler de lui-même, & les projets de vengeance qu'il avoit formés contre le Viceroi. Il me raconta mille choses que je sçavois, mais avec un tour avantageux pour lui, & propre à faire tomber l'injustice sur tous les objets de sa haine. Il me dit

dit que ses malheurs avoient commencé

de plus loin ; & que dans tous les temps de ſa vie, il avoit inſpiré une jalouſie, qui ne l'avoit pas laiſſé manquer de chagrins & d'embarras. Je remarquai, dans ce recit, qu'il cherchoit moins ma compaſſion que mes louanges. S'il avouoit qu'il eût quelquefois ſuccombé ſous les traits de ſes ennemis, il s'élevoit ſi fort au-deſſus d'eux, qu'il paroiſſoit dédommagé de leur averſion, par l'opinion qu'il avoit de lui-même.

Etat des Portugais aux Indes, 1672.

Il penetre ſon caractere.

Je penetrai ſon caractere, & je reconnus que le Public ne lui faiſoit pas d'injuſtice en le peignant des plus noires couleurs. Cependant je parvins à lui faire confeſſer que tout le tort n'étoit pas du côté de ſes ennemis. Je lui dis d'un ton aſſez ferme, que le deſeſpoir où il alloit ſe plonger, me paroiſſoit un effet de la colere du Ciel, qui ſe laſſant de ſes excès, étoit prêt ſans doute à l'abandonner. Je lui demandai quelles étoient ſes pretentions à la Cour d'un Prince Mahometan, où ſa premiere démarche ſeroit infailliblement de renoncer au Chriſtianiſme ; deſertion auſſi honteuſe devant Dieu que devant les hommes. Après ſon apoſtaſie même, je le priai de me dire s'il ſe flattoit de trouver, dans une Cour infidelle, d'autres hommes que les Por-

Leur entretien.

ÉTAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

tugais, c'eſt-à-dire, s'il faiſoit l'honneur aux Mahometans de leur croire plus de vertu & de probité qu'à des Chrétiens ? Devoit-il même eſperer que le ſacrifice dont il alloit ſe rendre la victime, fût d'un grand prix aux yeux des Mahometans ? La plûpart faiſoient-ils plus de cas de leur Religion, qu'il n'en faiſoit de la ſienne ? Je les connoiſſois, par une longue experience des cours de l'Orient, où loin du centre de leur créance, ils n'en adoptoient que les principes qui juſtifioient leurs plus honteuſes paſſions ; peu differens, dans tout le reſte, des veritables athées. J'ajoutai, que je ne comprenois pas d'ailleurs quelle vengeance il croyoit tirer du Viceroi des Indes, en juſtifiant par une conduite ſi criminelle tous les mauvais traitemens qu'il en avoit reçus. C'étoit le délivrer d'un ennemi, par des voies qu'il auroit choiſies lui-même dans le feu de ſa colere, s'il en avoit eu le choix. Quel triomphe pour lui, d'écrire en Portugal que ce Dom Pedre, qui après avoir obtenu ſon abſolution à Rome, avoit été renvoyé dans l'Orient avec des honneurs extraordinaires, venoit de quitter le ſervice de ſon Roi ; & qu'un Chevalier de l'ordre de Chriſt, s'étoit fait cir-

concire à la Cour de Visapour ! Quel opprobre pour toute sa maison ! Quelle affliction pour sa femme & pour sa fille, qu'il avoit laissées à Goa dans une situation indigne de leur naissance, accablées de tous les chagrins qu'on peut ressentir avec de l'honneur & de la pieté !

Je fis valoir quantité d'autres motifs ; & comme j'étois penetré d'une avanture si honteuse au Christianisme, la même ardeur qui donnoit du poids à mon discours, semblant forcer son attention, je me sentis comme inspiré de lever les yeux, & d'adresser au Ciel une priere fervente pour son salut.

Mais lorsque je le croyois touché de mes expressions, & que j'en jugeois par le trouble de ses yeux, c'étoit l'idée de sa vengeance qui lui revenoit sans cesse, & qui lui permettoit à peine de m'entendre. Il ne me répondit que par une nouvelle peinture des outrages qu'il avoit essuyés. Quelle esperance lui restoit-il, soit à Goa, soit du côté de Portugal ? Sa valeur, ou plûtôt son désespoir, dans trois actions sanglantes où il avoit exposé sa vie comme un soldat, n'avoit fait qu'irriter son ennemi. Jusqu'alors, le Viceroi l'avoit hai par des raisons affectées,

Etat des Portugais aux Indes. 1672.

par de prétendus motifs de zele & de fidélité pour l'Etat : mais il le haïssoit actuellement par un motif personnel ; il haïssoit sa bravoure, & l'éclat que cette qualité brillante avoit ajouté à son nom. N'étoit-il pas prêt à bien vivre avec lui, dans le moment que par ses ordres, il s'étoit vû conduire en prison comme le dernier des misérables ?

Il ne voyoit aucune ressource à la Cour de Lisbonne. Il en connoissoit la foiblesse ; & c'étoit assez d'y avoir une fois trouvé quelque accès, pour n'y retrouver, pendant le reste de sa vie, que des difficultés insurmontables. Il étoit las de souffrir des hauteurs & des rebuts. D'ailleurs, ne voyoit-il pas qu'en attendant des reponses de Lisbonne, il auroit le temps de languir dans les prisons de Goa ? Il sentoit depuis long-temps la nécessité de s'ouvrir un champ libre, où toutes ses qualités pussent s'exercer. Il étoit sûr de le trouver dans un Royaume tel que celui de Visapour, qui sans cesse agité par des guerres étrangeres ou domestiques avoit besoin d'hommes de tête & de résolution. Un homme tel que lui se soutenoit par lui-même, dans quelque lieu qu'il fût placé par la fortune. Il ne fai-

foit aucune différence d'un Chrétien de l'humeur du Viceroi, à un Mahometan; excepté qu'il donnoit au dernier l'avantage des mœurs & de la probité. D'ailleurs, il avoit remarqué que tous les hommes se conduisoient peu par les maximes de religion, dans les affaires où leur interêt se trouvoit engagé; & que Mahometans ou Chrétiens, c'étoit cet interêt qui les gouvernoit uniquement. A l'égard de sa femme & de sa fille, il se proposoit de prendre soin de l'une & de l'autre; & le pouvoir de les secourir ne pouvoit jamais lui manquer.

Etat des Portugais aux Indes. 1672.

Un peu de reflexion, qu'il fit apparemment sur cet air de confiance, le fit changer de discours. Ensuite, paroissant craindre de s'être trop ouvert, il revint au même sujet, pour me dire que son dessein n'étoit pas d'abandonner la religion; qu'il seroit Chrétien autant qu'on peut l'être au milieu des Infideles; & que si sa conduite ne laissoit pas d'être un sujet de scandale pour les Chrétiens, il falloit s'en prendre à ceux qui le forçoient de chercher, parmi les Mahometans, un asyle contre la cruauté de ceux qui prenoient le nom de Chrétiens.

Quoique sa résolution me parût fer-

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

Conseil que Carré donne à Dom Pedre.

me, & que j'esperasse peu de fruit de mes instances, il me rendit l'occasion de lui proposer une idée, que j'avois regreté qu'il eût interrompue. Ce n'étoit pas de retourner à Goa, où l'on m'avoit dit néanmoins que les sentimens du Viceroi étoient changés, & qu'il ne trouveroit plus de persecuteur. J'aurois apprehendé de l'aigrir d'avantage, & de m'attirer un refus qui m'eût fermé la bouche pour toujours. Mais je lui fis remarquer qu'il pouvoit quitter Goa sans se retirer à Visapour, où la Religion Chrétienne étoit en horreur; que d'autres pays lui offroient un asyle plus honorable pour lui-même, & plus sûr pour les gens de sa suite; qu'ayant un grand nombre d'esclaves Chrétiens, il alloit les exposer au danger d'être pervertis par la crainte ou par l'esperance; qu'il y avoit quantité de Villes, & des plus belles de l'Orient, où l'exercice du Christianisme étoit aussi libre qu'à Lisbonne. Je lui nommai Surate & Hispahan, où, parmi d'autres commodités, il trouveroit celle de faire valoir les grandes sommes d'argent qu'il emportoit avec lui, & le moyen par consequent de se soutenir avec distinction; au lieu de se ruiner par ses presens & ses dépenses, comme

il y seroit obligé dans le lieu dont il faisoit choix, pour se procurer une considération fort incertaine.

Etat des Portugais aux Indes. 1672.

Ce conseil étoit sage, & méritoit du-moins quelque nouvelle délibération; mais il n'écouta rien, & ne pensant qu'à se rendre à Visapour, il me dit brusquement que j'étois le maître de partir avec lui; qu'il avoit pris des mesures pour la sûreté de sa route; qu'un passeport très ample qu'il avoit obtenu pour lui & son équipage, l'exemptoit des droits d'entrée, & qu'il me conseilloit de saisir l'occasion; qu'il avoit pris de l'affection pour moi dans notre entretien; que je pouvois compter sur ses services; & que s'il ne se rendoit point à mes conseils, il ne me remercioit pas moins de les lui avoir donnés.

Je refusai honnêtement ses offres, en lui disant que s'il eût été disposé à partir le lendemain, je me serois fait honneur de l'accompagner; mais que j'étois chargé d'affaires pressantes, & qu'avec un équipage si considerable, sa marche ne pouvoit être aussi prompte que la mienne. En effet, il portoit des magasins entiers de riches marchandises & de meubles précieux. Il avoit des mulets chargés de vins exquis, de

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

fromages, de viandes ſalées, de confitures, & de toutes les délicateſſes dont les Portugais ne ſe laiſſent pas manquer dans les Indes. Je lui promis ſeulement de le voir à Viſapour. Le Gouverneur de Rheback, dont j'allai prendre congé, me fit expedier un paſſeport, & me donna deux de ſes gens pour guides; je partis le jour ſuivant, après avoir rendu ſa viſite à Dom Pedre.

1673. Carré ſe rend à Viſapour.

Ma ſanté, qui étoit excellente à mon départ, ſe ſoutint pendant les premiers jours de la route : mais je fus ſaiſi tout d'un coup d'une fievre violente qui dura deux jours entiers. Elle me quitta le troiſieme, & me laiſſa dans un abattement qui ne me permettoit pas de me ſoutenir.

Il tombe malade en chemin.

J'étois fort mal logé. De Rheback à Viſapour, on ne rencontre que de mauvaiſes cabanes, & des Habitans groſſiers. La différence de ma Religion augmentoit encore leur brutalité. Mon paſſeport ſervit à me mettre à couvert de leurs inſultes, en leur apprenant que j'étois connu du Gouverneur de Rheback, & que leurs mauvais traitemens ne demeureroient pas impunis. Mais les deux guides, qu'il m'avoit donnés, ſe laſſerent d'accompagner un malade; & je me trouvai ſans ſecours, dans un Pays dont j'entendois peu la langue.

Cependant

Etat des Portugais aux Indes. 1673.

Cependant j'arrivai à Visapour : mais à peine fus-je entré dans la Ville, que la fievre me reprit avec une nouvelle violence. Je me logeai chez un honnête Persan, de qui j'appris aussi-tôt que le Gouverneur de la Ville étoit de sa Nation. Comme il y avoit beaucoup d'apparence que ma derniere heure n'étoit pas éloignée, & que l'affoiblissement de mes forces me confirmoit à chaque moment dans cette idée, je pris le parti d'envoyer un de mes gens chez le Gouverneur, avec ordre de lui dire, qu'un François, chargé des affaires de sa Nation, étoit dans la Ville depuis quelques jours, & que se trouvant fort mal, il lui demandoit en grace de venir recevoir de sa main des lettres importantes, qui ne pouvoient être remises avec plus de sûreté que dans la sienne. Il vint aussi-tôt. Ma surprise & ma joye ne peuvent être representées, lorsque me reconnoissant le premier après deux mots d'entretien, il s'écria, dans sa langue, que j'entendois parfaitement ; Quel bonheur de retrouver ici le meilleur de mes amis ! Quoi, mon frere, c'est vous ! Je ne le reconnoissois pas : & quoique son visage me rappellât quelques idées vagues, la maladie avoit causé tant de désordre

Heureuse rencontre qu'il fait à Visapour.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

dans les traces de mon cerveau, que je ne me le remis tout-à-fait qu'après avoir entendu ſon nom (3).

Ce Perſan ſe nommoit Coja-Abdela. C'étoit un homme de conſideration, qui avoit toujours aimé la Nation Françoiſe. Il avoit été long-temps Gouverneur de Mirzeou (4), & je l'avois connu familierement à la Côte de Malabar. Nous avions lié même une amitié fort étroite; & je lui avois trouvé des mœurs ſi douces, avec tant de droiture & de probité, que j'aurois ſouhaité alors de ne le quitter jamais. Après avoir remercié le Ciel de cette heureuſe rencontre, je commençai à mieux augurer de ma ſituation, lorſque je retrouvois des ſecours & des conſolations aſſurées dans les ſoins de l'amitié. Cependant, l'ardeur de ma fievre ne faiſant que redoubler, je priai Coja-Abdela, qui m'offroit affectueuſement ſes ſervices, de penſer d'abord à me procurer un logement plus commode, & dans quelque endroit où je fuſſe plus éloigné du bruit. Je prétends, me dit-il, que vous n'ayez pas d'autre maiſon

(3) *Ibid.* Page 174.

(4) L'Auteur ne parle pas de ce Perſan, dans le Journal de ſes Voyages: mais on a vu, dans celui de Dellon, qu'il étoit encore Gouverneur de Mirzeou, en 1670, & qu'il faiſoit beaucoup de careſſes aux François.

que la mienne ; ou si vous ne la trouvez point encore assez tranquille, je vous trouverai un appartement qui le sera beaucoup plus, & qui touche neanmoins à ma maison. Il me quitta pour aller donner ses ordres. J'envoyai avec lui un de mes gens, qui revint me rendre compte de l'appartement qu'il me destinoit. C'étoient trois chambres fort commodes, mais qui n'étoient pas moins exposées au bruit que le logement que je voulois quitter.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES, 1673.

Dom Pedre y arrive & lui donne un logement.

Dans cet intervalle je reçus la visite de Dom Pedre, qui avoit employé ses premiers soins, en arrivant dans la Ville, à s'informer du lieu où j'étois logé. Il me pressa d'accepter un appartement chez lui. Sa maison étoit dans le meilleur air de Visapour, & degagée de tout ce qui peut incommoder un malade. Il joignit tant de politesses à ses offres, que dans le triste état où j'étois, je ne pus les refuser. Abdela m'avoit deja declaré, en gemissant, qu'il n'y avoit point, dans la Ville, d'autres Medecins que les Prêtres Indiens, dont je ne connoissois que trop l'ignorance. Je le fis consentir à me voir logé chez Dom Pedre, qui avoit, à ses gages, un Chirurgien Portugais.

Les secours que j'en reçus n'avance-

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

rent pas ma guerison. Au contraire, ma fievre devint continue, & dura trente cinq jours, avec une ardeur qui ne me laissoit pas plus de repos la nuit que le jour. L'approche de ma mort, que je crus certaine, me fit demander si dans toute la Ville il n'y avoit pas un Prêtre, ou du-moins un Chretien, entre les bras duquel je pusse expirer tranquillement. On n'eut pas de peine à me trouver des Chretiens; mais c'étoit autant de renegats, qui avoient abjuré l'Evangile pour embrasser l'Alcoran, & qui vivoient dans la plus infâme debauche.

Carré passe pour mort.

Cependant mon mal ne faisant qu'augmenter, je tombai dans une profonde lethargie. On me crut mort. Le Chirurgien me voyant sans poulx & sans respiration, declara que je venois d'expirer. Croira-t-on que Dom Pedre se souvint alors qu'il étoit Chrétien? Il fit allumer des cierges dans ma chambre; & faisant l'office de Prêtre, avec ses valets & les miens, il se mit à reciter, près de moi, les prieres que l'Eglise ordonne pour les Morts. Je suis porté à croire qu'il le faisoit par un motif de pieté, & par quelque sentiment d'amitié pour moi. Mais comme la malignité humaine empoisonne les

meilleures actions, on a prétendu que ſon unique vûe avoit été de faire connoître qu'il n'avoit pas embraſſé le Mahometiſme.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Le lendemain, il recommença les mêmes prieres, & les ordres furent donnés pour ma ſepulture. Une heureuſe negligence à les executer, me ſauva la vie. Les domeſtiques ayant remis cet office au jour ſuivant, qui étoit le troiſieme jour de ma lethargie, un Portugais ſe ſentit porté, par un mouvement de Religion, à paſſer la nuit près de moi. Pendant qu'il prioit à genoux, il ſe fit dans mon temperament une revolution ſubite, qui me rendit le ſentiment & la connoiſſance. Mais ne retrouvant pas la force de parler, je tournai les yeux dans toutes les parties de la chambre, qui étoit fort éclairée de la lumiere d'un grand nombre de bougies. Le Portugais fut ſaiſi d'une ſi vive frayeur, qu'étant ſorti de ma chambre avec précipitation, il alla publier que l'eſprit du François étoit revenu; & perſonne n'ayant jugé de la verité, parce qu'on ne pouvoit s'imaginer qu'un homme mort depuis deux jours fût revenu à la vie, ſon recit paſſa pour une illuſion de la crainte & ne fit pas naître la penſée de me ſe-

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

courir. Cependant, ma memoire s'étant un peu fortifiée, l'appareil qui m'environnoit me fit connoître l'erreur où l'on étoit sur ma situation. Je m'efforçai de me faire entendre : mais je fus mal obei de ma langue & de mes bras. Ainsi, faute d'assistance, je retombai dans le danger de mourir réellement. Cette cruelle solitude dura jusqu'au matin. Coja-Abdela étant venu chez Dom Pedre, on lui raconta mon apparition prétendue. Moins credule que les Portugais, il ne se fit pas repeter une avanture dont il comprit tout d'un coup le fond ; & l'amitié le conduisit promptement à ma chambre. Il me trouva les yeux ouverts, avec quelques apparences de mouvement, mais trop foible encore pour l'entendre. Il me reveilla bien-tôt, par la force de quelques liqueurs qu'il me fit avaller ; & d'autres remedes acheverent de m'arracher à la mort (5).

Dans ma convalescence, les soins de Dom Pedre se relâcherent beaucoup. Il n'étoit occupé que de ses plaisirs. D'ailleurs l'extrémité où je m'étois vû reduit m'avoit porté à lui confier plusieurs choses précieuses, qui lui seroient demeurées par mort. Ses espe-

(5) *Ibidem.* Pages 183 & précedentes.

rances étoient trompées; & comme je lui avois remis ce depôt à la vûe de plusieurs personnes, sur-tout à celle du Gouverneur Persan, il comprenoit qu'il ne seroit pas aisement dispensé de me le restituer. Le regret d'abandonner une proie, qu'il avoit crûe certaine, lui fit prendre un parti qui étoit capable effectivement de lui en assurer la possession. Ce fut de m'empoisonner (6).

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1675.

J'étois encore si foible, que la moindre agitation me causoit un évanouissement. Il vint un jour, dans ma chambre, environné d'une douzaine de courtisannes & de plusieurs instrumens. Ayant sçû, me dit-il, que j'étois beaucoup mieux, il vouloit contribuer à ma guerison par l'amusement de la danse & de la symphonie. En vain lui representai-je que ce spectacle me convenoit peu. Il fit étendre de riches tapis, sur lesquels s'étant assis à l'Indienne, avec toute sa suite, il commença la fête par un concert d'instrumens, qu'il fit ensuite accompagner de la voix des femmes. Après la musique, il donna ses ordres pour la danse. Je l'appellai plusieurs fois, pour le supplier de m'épargner ce tourment. Il feignit de

Dom Pedre tente de l'empoisonner.

(6) Page 189.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

ne me pas entendre. Ce fut alors que le bruit & la chaleur faillirent de me couter la vie. Je me sentois prêt à m'évanouir, & je demandai quelque chose qui pût soutenir mes forces. Dom Pedre attendoit cette occasion. Un esclave, qu'il avoit chargé de ses ordres, me présenta, dans un gobelet, une liqueur dans laquelle il avoit jetté une poudre dont on ne prend pas deux fois. Il ne s'étoit pas même caché pour composer ce breuvage; & de toute l'assemblée, je fus le seul qui ne pus le remarquer. Un de mes valets comprit de quoi j'étois menacé. Il s'avança brusquement; & prenant le gobelet des mains de l'esclave, comme s'il n'eut pensé qu'à disputer le droit de son office, il fit exprès un faux pas qui lui fit renverser la liqueur. Dom Pedre, irrité jusqu'à la fureur, maltraita de plusieurs coups & mon valet & l'esclave. Il se retira dans le même transport, & je reçus aussi-tôt l'explication de cette avanture (7).

Ses nouvelles tentatives furent prévenues par des soins si peu déguisés, qu'il n'approcha plus de ma chambre sans trouver deux de mes gens qui s'attachoient à lui, comme des ombres,

(7) *Ibid.* page 189.

& qui ne perdoient pas ses mains de vûe. Ma santé s'étant tout-à-fait retablie, je lui redemandai le depôt que je lui avois confié. Il fit naître mille difficultés, que j'eus beaucoup de peine à vaincre. Cependant je le forçai enfin de me le rendre, à l'exception de vingt ou trente pistoles, qu'il avoit prises dans mes habits, sur l'opinion de ma mort, & d'une montre, dont il me dit qu'il avoit fait present à la plus belle des femmes qu'il m'avoit amenées. Je m'applaudis de n'avoir pas fait une plus grosse perte. Mes affaires ne m'ayant pas arrêté long temps à Visapour, je ne partis point sans prendre congé de lui : mais je ne balançai point à lui reprocher son malheureux dessein, & je lui declarai que le mien étoit d'apprendre à tout l'univers, que ce Dom Pedre, qui faisoit tant de bruit dans le monde, étoit un Apostat, un empoisonneur, un homme dont le Christianisme devoit se feliciter d'être delivré, & qui feroit l'opprobre de la religion de Mahomet. Tels furent nos adieux. En effet, s'il n'avoit pas embrassé le Mahometisme, c'étoit moins par un reste d'honneur, qui ne s'éteint pas dans les ames les plus corrompues, que pour éviter toutes sortes d'assujet-

Etat des Portugais aux Indes, 1673.

Leurs adieux.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

tiſſemens, & pour vivre ſans aucune religion (8).

Cataſtrophe de Dom Pedre.

L'Auteur ajoute que Dom Pedre De-Caſtro, après avoir vieilli dans ſes crimes, fut poignardé par un Seigneur de Viſapour, dont il avoit corrompu la femme, & dans le temps qu'il faiſoit ſes efforts pour violer ſa fille. L'Orient, dit-il, offre des Renegats, de tous les Pays de l'Europe, ſans en excepter la France.

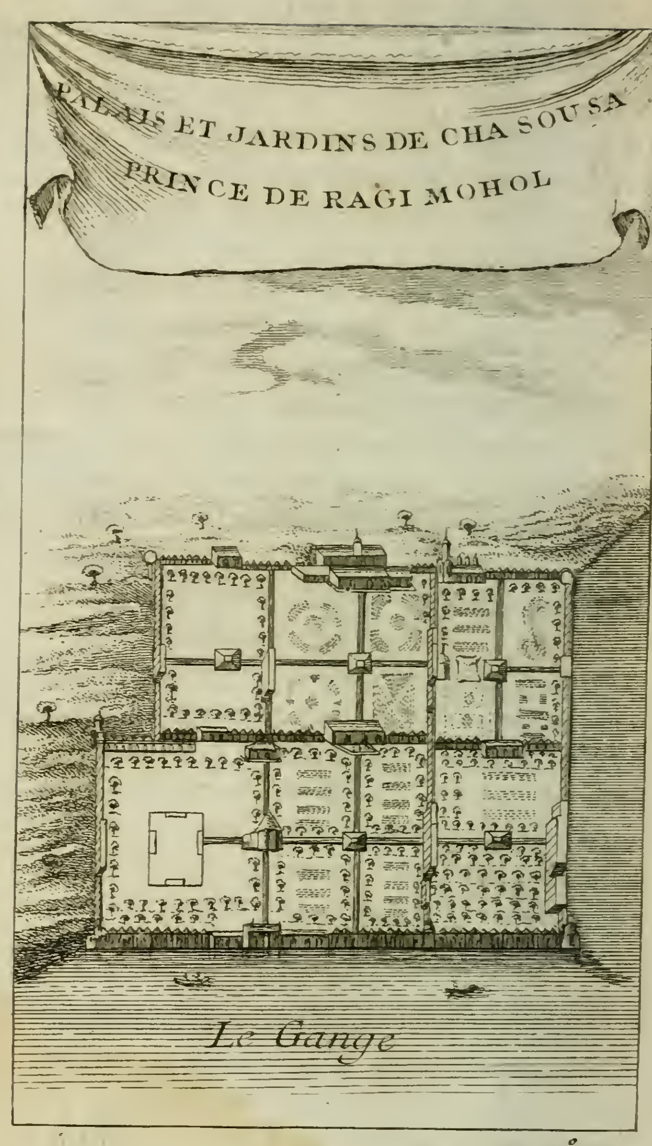
Renegats François, qui veulent voler l'Auteur.

Deux François de cette eſpece lui rendirent viſite à Viſapour, & ne feignirent de lui marquer du reſpect, que pour chercher l'occaſion de le voler. On croit devoir conſerver ici les principaux traits de cette avanture.

Leur Hiſtoire.

» Deux de ces malheureux, dit-il, » vinrent chez moi pendant ma maladie. Ils y revinrênt, lorſque je commençois à me porter mieux. Je n'y « étois pas; mais étant averti de leur » viſite, je deliberai aſſez long-temps » ſi je devois les voir. Je m'y déterminai enfin, dans la penſée que je ſerois » peut-être aſſez heureux pour faire » quelque impreſſion ſur leurs eſprits, » & que quand tous mes Voyages ne » m'apporteroient pas d'autre fruit que » d'avoir rendu un Chretien à l'Egliſe, » je me trouverois bien payé. Lorſqu'ils

(8) Page 191.



T. IX. N.° XI. *

» étoient venus, ils s'étoient ſimplement annoncés comme des François » qui ſe trouvoient à Viſapour, & qui » vouloient offrir leurs ſervices à un » homme de la même Nation, chargé » des ordres du Roi de France pour » cette contrée. Ils m'avoient fait dire » auſſi, que s'ils avoient la veſte & le » turban, ce n'étoit pas qu'ils euſſent » changé de Religion; mais qu'étant » ſans ceſſe avec les Turcs, ils s'étoient » vêtus comme eux, pour trouver plus » de facilité dans une ſorte de commer» ce qu'ils exerçoient à Viſapour.

» Je ſçavois deja le contraire : mais » je feignis de paroître abuſé, pour » jouer mieux mon rôle. Ils ſe préſen» terent donc une troiſieme fois chez » moi, d'un air auſſi familier que s'ils » euſſent deja fait connoiſſance. Je les » remerciai de leur honnêteté. Mais » leur premier but avoit été de me vo» ler chez moi; & n'en ayant pas trou» vé l'occaſion, ils eſperoient de la re» trouver d'autant plus facilement, dans » le Voyage qu'ils me croyoient reſolu » de faire à Saint-Thomé, que le ſiege » étoit devant cette Ville, & que toute » la campagne étoit infeſtée par les deux » Partis. Ils me dirent qu'ils en étoient » arrivés depuis peu; qu'ils étoient

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

» venus de France sur les Vaisseaux du
» Roi, commandés par Mr De-la-
» Haie(9),& qu'ayant été obligés de le
» quitter, ils avoient trouvé d'honnêtes
» Officiers Mores, qui les avoient pris
» avec eux,& qui leur faisoient des avan-
» tages considerables pour leur fortune.
» Je suis bien aise, leur dis-je, que
» votre fortune soit meilleure; mais il
» il me semble que votre bonne mine
» en a diminué; & vous semblez tout
» empruntés dans ces habits. Voyez ce
» que c'est que d'être déguisés. Vous
» n'avez ni l'air François ni l'air More.
» Il me semble que vous auriez aussi-
» bien fait de garder votre juste-au-
» corps & votre chapeau; car je ne puis
» croire que vous ayez changé de Reli-
» gion comme d'habit. Quoique fort
» impudens, leur trouble parut sur
» leur visage. Le plus hardi des deux me
» repondit que le Seigneur, avec lequel
» ils étoient, avoit souhaité qu'ils fus-
» sent vêtus comme les autres person-
» nes de sa maison, & qu'il seroit blessé
» d'y voir une difference d'habit. Mais
» ne l'est-il pas, leur dis je, de la dif-
» ference de votre Religion & de la
» sienne? Il est vrai, me dirent-ils,

(9) Voyez son Journal, au Tome XXXII de ce Recueil.

» qu'il n'a pas tenu à lui que nous » n'ayons embrassé le Mahomethisme; » mais nous avons essuié d'assez mau- » vais traitemens, pour conserver no- » tre sainte Religion, dans laquelle nous » voulons mourir. C'est-à-dire, Mes- » sieurs, repliquai-je, que j'ai devant » les yeux des Martyrs du Christianis- » me. Je prendrai soin de publier que » j'ai vu deux jeunes François, qui » conservant toute la pureté de leur foi » sous le turban, ne se servoient du » changement d'habit que pour conver- » tir les Mores, & qui se feroient don- » ner la circoncision même, pour se » mettre plus en état de faire des Chré- » tiens. J'admire votre zele, Messieurs, » & l'art que vous avez de faire tour- » ner de si mauvais moyens à de bon- nes fins.

Etat des Portugais aux Indes, 1673.

» Ces deux méchans hommes me » parurent dans un fort grand embar- » ras. Comme j'étois instruit du dessein » qu'ils avoient de me voler sur le che- » min de Saint-Thomé, j'employai l'a- » dresse pour m'en garantir. Je leur de- » mandai combien ils avoient mis de » temps à venir de cette Ville jusqu'à » Visapour. Ils me repondirent qu'ils » avoient marché l'espace de quarante- » cinq jours. Il faut, leur dis-je, que

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

» vous vous ſoyez arrêtés en chemin.
» Non, me dirent-ils ; & là-deſſus ils
» me promirent qu'au temps de mon
» départ ils me donneroient de bons
» avis ſur la route, & même quelques-
» uns de leurs amis pour me ſervir de
» guides & d'eſcorte. Nous ne nous
» entendons pas, interrompis-je. Il y a
» aujourd'hui trente cinq jours que j'ai
» depêché un Courier à Saint-Thomé,
» pour y porter des paquets dont j'étois
» chargé ; & je ſouhaiterois de ſçavoir
» dans quel temps à peu près j'en puis
» avoir des nouvelles. J'en ai même de
» l'inquietude ; parce que chemins ſont
» remplis de ſoldats, & le paſſage très
» dangereux. Je n'attends que cet éclair-
» ciſſement pour retourner à Surate,
» où eſt le Comptoir general de notre
» Compagnie ; & ma ſanté commen-
» çant à revenir, je ſonge à partir au
» premier jour.

» Ce diſcours déconcerta mes deux
» ſcelerats. Ils parurent troublés, &
» me dirent avec empreſſement ; Eh
» quoi, Monſieur, vous n'allez donc
» pas à Saint-Thomé ? Non aſſurément,
» leur dis-je. Je n'ai pas deſſein d'aller
» m'expoſer ſans raiſon, & je ne crois
» pas que vous fuſſiez d'un autre avis,
» ſi-je vous conſultois. Ils ne laiſſerent

» pas de me proposer divers chemins, » qu'ils connoissoient, me dirent-ils, » & par lesquels je n'aurois rien à craindre. C'étoient justement ceux que je » redoutois. Je les remerciai, & je les » vis partir fort mécontens d'avoir manqué leur coup (10).

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Carré continue de raconter que les ayant revus, avec deux autres de leurs compagnons, il tira d'eux l'aveu de leur apostasie, & de tous les degrés par lesquels ils y étoient tombés. Il ne les nomme point, dit-il, pour en épargner l'affront à quantité de gens de bien & d'honneur. Mais de quelque défiance qu'il fût armé avec eux, il ne put éviter d'être dupé par l'un des quatre, qui tira de lui quelque argent, sous prétexte de se faire vétir à la Françoise, pour retourner dans un pays Chrétien sans faire soupçonner sa fuite aux Mahometans. Après avoir donné dans ce piege, il ne le revit plus.

Mais il manqueroit quelque chose à sa principale narration, si je n'y joignois, d'après lui-même, l'histoire des deux Dames Portugaises, Nieces du Gouverneur de Goa, que Dom Pedre avoit livrées au Prince de Visapour. On lui avoit parlé si avantageusement de

(10) *Ibid.* pages 809 & précedentes.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

leur merite & de leur beauté, qu'après ſon rétabliſſement, il trouva le moyen de ſe lier avec un des Officiers du Prince, dans l'unique vue de ſe procurer l'éclairciſſement qu'il deſiroit.

Suite de l'Hiſtoire des deux Dames vendues par Dom Pedre.

Un jour, dit-il (11), que nous avions traité le chapitre des Religions, & que je l'avois entretenu du nombre des grands hommes que les Chrétiens reverent, pour avoir préferé la mort aux honneurs par leſquels on tentoit leur conſtance; Je ſuis bien curieux, ajoutai-je, de ſçavoir ce que ſont devenues deux Portugaiſes, dont le Prince Mahometan, que vous ſervez, avoit été aſſez amoureux pour les enlever. Vous voulez parler, interrompit-il, des Dames que Dom Pedre lui a vendues. Comment vendues? lui dis-je, en diſſimulant ce que je n'ignorois pas. C'eſt un Dom Pedre, qui les lui a livrées? & ce Dom Pedre eſt celui qui s'eſt retiré à Viſapour? Lui-même, reprit-il: & je puis vous le certifier d'autant plus parfaitement, que j'ai eu part moi-même à cette avanture. C'étoit moi qui donnois des ordres ſur la route, & qui

(11) *Ibidem*, pages 373 & ſuivantes. On craindroit que cette avanture ne parût romaneſque, ſi l'Auteur n'en parloit comme temoin. C'eſt par cette raiſon qu'on s'attache à conſerver juſqu'à la forme de ſon recit, quoiqu'on ait corrigé l'expreſſion.

faiſois preparer à ces deux Dames toutes les commodités qu'elles pouvoient deſirer. Alors, il me raconta une longue hiſtoire, dont on a deja lu l'origine & les premiers évenemens. Je la reprendrai, à l'enlevement même, où je me ſouviens de l'avoir interrompue.

Etat des Portugais aux Indes, 1673.

Dans tous les lieux où nous fimes paſſer les deux Portugaiſes, on n'entendoit ſortir, du Palankin, que des cris & des hurlemens. Lorſqu'elles furent arrivées au ſerail du Prince, elles parurent fort differentes de ce que je les avois vues. La douleur & les larmes les avoient défigurées, juſqu'à n'être plus reconnoiſſables. Le Prince qui les aimoit beaucoup, en reſſentit une vive affliction. Il ſe figura qu'elles haiſſoient également ſa religion & ſa perſonne. Mais la triſteſſe de l'une avoit une autre cauſe. Elle aimoit un jeune Portugais de Goa, qui avoit les mêmes ſentimens pour elle, & qui étoit depuis longtemps dans l'eſperance de l'épouſer. Tous les ſoins du Prince ne purent affoiblir cette paſſion. Elle ne lui repondoit que par des larmes, qu'il attribuoit à ſa vertu, & qui le rendoient ſi timide, qu'à peine oſoit-il ſe preſenter devant elle. Il employa toute l'éloquence de nos Prêtres pour lui faire aban-

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

donner le Chriſtianiſme, dans l'eſpoir que ce changement feroit tourner ſon cœur aux plaiſirs approuvés par l'Alcoran, & qu'une Religion voluptueuſe lui feroit aimer la volupté. Elle triompha de tout; parce qu'elle s'imaginoit, apparemment, que ſon attachement pour notre loi ne pouvoit s'accorder avec ſon amour pour un Chrétien.

Le Prince la fit conſentir par degrés à ſe promener quelquefois avec lui dans un riche Palankin; mais l'évenement a fait connoître d'où venoit cette complaiſance. Elle ſe flattoit, ſans doute, que ſon amant ne demeureroit pas tranquille à Goa; & ſon eſperance étoit de le rencontrer dans ſa marche. En effet, ce jeune temeraire, qui ſe nommoit Dom Alvarez Corrado, comme on l'a ſçu depuis, étoit venu dans cette Ville, à la premiere nouvelle de l'enlevement, c'eſt-à-dire, preſqu'auſſitôt qu'elle. Il y paſſoit pour un Marchand, & ſes occupations paroiſſoient bornées au Commerce: mais s'étant logé dans le quartier du Prince, il ne s'éloignoit guere de l'enceinte de ſon Palais, dont il ne ceſſoit pas d'obſerver la ſituation, avec l'audacieux deſſein d'y penetrer. Il ne put manquer de voir ſa Maîtreſſe, chaque fois qu'elle

ſortit avec le Prince. On n'a pas douté qu'elle ne l'eût reconnu ; & nous n'avons pû donner d'autre explication à l'empreſſement qu'elle marqua bientôt pour ſe promener avec le Prince, tandis qu'elle conſervoit pour lui la même rigueur, & que ſa triſteſſe ne paroiſſoit pas ſe relâcher. Enfin le jeune Portugais, encouragé peut-être par quelque ſigne ou par quelque billet, eut l'imprudence de s'adreſſer à un homme de ſa Nation, qui avoit embraſſé la Loi des vrais croyans, & qui étoit au ſervice du Prince. Il lui découvrit ſon amour, après s'être flatté de l'avoir engagé dans ſes interêts par une groſſe ſomme d'argent, qui devoit être ſuivie de beaucoup d'autres liberalités. Ils convinrent des moyens qu'il falloit employer, pour entrer impunément dans l'appartement des femmes. Le jeune homme reſolut de prendre l'habit d'une de ces Marchandes qui fourniſſent les Serails de fruits & de liqueurs, & qui ſont reçues ſans défiance. Ses meſures, qu'il ne déguiſa point à celui qui devoit les ſeconder, furent priſes avec tant d'adreſſe & de conduite, qu'elles auroient pû réuſſir ; & l'enlevement qu'il méditoit n'auroit pas eu moins de ſuccès que le nôtre.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Mais son confident ne paroissoit le servir, que pour garder la fidelité qu'il devoit à son Maître. Aussi-tôt qu'il eut tiré le secret de toutes ses vues, il en avertit le Prince. La vengeance ne fut pas éloignée. Je n'ignorai pas les ordres qui furent donnés dès le même jour : mais le confident demeura chargé de l'execution ; & cette préference, pour un cruel office, ne me causa point de jalousie.

Le Prince, dont le temps n'avoit fait qu'irriter la passion, comprit tout-d'un-coup ce qui rendoit la Portugaise si difficile. Il ne chercha plus d'autre explication pour sa tristesse & ses larmes. On lui dit que c'étoit un homme qu'il avoit vu plusieurs fois à la promenade. Il se ressouvint de l'avoir remarqué autour de son Palankin ; & sa memoire ne lui rappella pas moins diverses marques de trouble, que sa compagne n'avoit pas eu le pouvoir de cacher. Dans sa fureur, il pensa d'abord à poignarder son Rival de sa propre main : mais on lui representa qu'une vengeance si facile n'étoit pas digne de lui. Le Portugais devoit venir seul, en habit de femme, & par consequent sans armes. Le soin de punir son crime appartenoit à celui qui l'avoit revelé. On lui

donna deux eſclaves, qu'il mit dans un lieu obſcur, par lequel Alvarez devoit paſſer. Lorſque ce jeune temeraire y fut arrivé, il ſe ſentit frapper; & les coups qui le firent tomber ſans vie, furent portés avec tant de viteſſe, qu'il n'eut pas le temps de pouſſe un ſoupir. ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

J'étois avec le Prince, lorſqu'on lui vint apprendre que ſes ordres étoient exécutés. Il entra, d'un air furieux, dans la chambre de la Portugaiſe. Votre amant, lui dit-il, vient d'expirer. Vous le preferiez à moi. Il ne vit plus. Il a trouvé la mort qu'il meritoit. Quoi! Dom Alvare? s'écria-t-elle. Dom Alvare eſt mort? Oui, il eſt mort, & c'eſt moi qui l'ai fait poignarder.

Je n'ai pas conçu quel plaiſir le Prince put prendre à lui annoncer de ſa bouche cette funeſte nouvelle; & moins encore, pourquoi il ſe déclara l'auteur d'une violence qu'il pouvoit deſavouer. Mais, à cette déclaration, la Portugaiſe tomba évanouie, avec de ſi étranges accidens, que malgré tous les ſoins qu'on apporta ſecourir, elle expira quelques heures après.

Sa compagne, qui paroît ſans engagement du côté de l'amour, & qui n'a pas d'autre raiſon que ſa captivité pour

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

s'affliger, ſe conſume d'ennui; & loin d'écouter les propoſitions du Prince, elle s'obſtine à les rejetter, avec des emportemens de douleur qui ne lui promettent pas une longue vie (12).

(12) Carrę, *ubi ſuprà*, page 402 & précedentes.



VOYAGE

DE LUILLIER,

AU GOLFE DE BENGALE.

UN Lecteur François, qui s'est vu conduit successivement dans les principales parties du Golfe de Bengale, & qui est tombé mille fois sur les noms de divers établissement Européens, à l'embouchure du Gange & sur la Côte de Coromandel, peut se demander avec étonnement si ceux de sa Nation lui sont échappés, ou pourquoi il ne les a pas vus figurer dans les Relations étrangeres & dans les nôtres? On lui repond que si les étrangers s'occupent quelquefois de nos affaires, ce n'est pas pour en relever le succès ou l'éclat; & par une négligence, assez surprenante en effet, il ne se trouve aucun de nos propres Voyageurs, qui ait publié jusqu'à present ses observations sur nos Colonies Orientales. Luillier est le seul qui ait parlé, avec un peu d'étendue, de Pondichery & de

INTRODUCT.

INTRODUCT. Chandernagor. Aussi cette raison lui fera-t-elle obtenir, dans ce Recueil, un rang qu'il merite peu à tout autre titre, & qu'on ne lui accordera même, que pour prendre, de son recit, l'occasion d'y joindre un détail plus curieux & plus instructif. Il nous apprend que son Voyage (13) n'eut pas d'autre motif que sa politesse & sa galanterie. On lui proposa de conduire, aux rives du Gange, deux jeunes Demoiselles qui étoient promises à deux jeunes Officiers du Comptoir François. Il accepta cette commission comme une faveur.

1722. Départ de l'Auteur.

Luillier s'étant embarqué à l'Orient, le 4 de Mars 1722, sur un Vaisseau de la Compagnie des Indes, une navigation douce, dont il attribue le succès à la protection de l'amour, ne lui fit trouver que du plaisir sur mer, & de l'amusement dans tous les lieux de son passage, jusqu'au 12 de Juillet, qu'il mouilla dans la Rade de Pondichery. Cependant, depuis le 24 de Juin, après avoir passé à la hauteur de l'Isle de Ceylan, » où les Hollandois, dit-

(13) Publié en 1726, à Roterdam, chez *Hofhout*, *in*-12, sous le titre de Nouveau Voyage aux grandes Indes, avec une instruction pour le Commerce des Indes Orientales, & un Traité des maladies particulieres aux Pays Orientaux, & de leurs remedes. Le Voyage même ne contient que 128 pages.

» il,

» il, ont à present la politique de ne » recevoir aucun Navire étranger, dans » la crainte de communiquer la con» noissance du commerce de cette Isle » & d'inspirer le desir de la partager(14), quarante hommes de son bord tomberent malades, & dix huit moururent dans l'intervalle qui restoit jusqu'au Port.

LUILLIER. 1722.

Il fait quelques observations sur cet accident, pour l'utilité de ceux qui passeront, comme lui, par Anjouan, une des Isles Comorres. » A notre ar» rivée, dit-il, les uns attribuerent les » maladies du Vaisseau à quelque cli» mat pestiferé, par lequel il falloit » que nous eussions passé, & d'autres à » notre sejour dans l'Isle d'Anjouan. » Pour moi, j'en accuse la derniere » de ces deux causes, quoiqu'il ne soit » pas impossible que l'une & l'autre y » ayent contribué : car en pleine mer, » on se sent quelquefois abbatu jusqu'à » perdre le pouvoir d'agir; & si-tôt » qu'on entre sous un autre climat, on » s'apperçoit qu'insensiblement les for» ces reviennent. Les plus dangereuses » de ces alternatives sont dans la Zone » torride de l'hemisphere du Sud, par

Ses observations sur les maladies de son Vaisseau.

(14) Voyage de Luillier, page 25.

LUILLIER. 1722.

» les six à douze degrés, sous le Tropique du Capricorne, & lorsqu'on a le Soleil à plomb. Mais la raison qui me fait attribuer nos maladies au sejour d'Anjouan, c'est que tous les scorbutiques qui étoient descendus à terre se sont très bien portés; & qu'au contraire, de tous ceux qui se portoient bien & qui coucherent dans l'Isle, il n'y en eut que trois qui ne tomberent pas malades. Une partie mourut, & l'autre eut beaucop de peine à se retablir. On étoit campé au pied d'une haute montagne, depuis dix heures du matin, jusqu'à cinq heures du soir. La reverberation du Soleil y rendoit la chaleur si excessive, qu'à peine y pouvoit-on respirer. Pendant la nuit, il s'éleve de la mer un air froid, qui humecte la vallée; & cette fraîcheur, mêlée avec les vapeurs de la terre, y produit un air grossier qui qui ne peut être que nuisible à la santé. On peut objecter que les malades auroient plûtôt dû souffrir de ce mauvais air, parce qu'étant fort affoiblis, ils devoient moins resister à sa malignité. Mais outre que le scorbut est une maladie qui demande la terre, ceux qui se portent bien sont ordinairement prodigues de leur san-

» té ; & comme ils n'ont pas eu depuis » long-temps le plaisir de la promenade, ils s'en font un très grand de sentir cette fraîcheur pendant la nuit : » ils s'y endorment par l'assoupissement » de ces vapeurs épaisses ; & de-là vient » la maladie. Au contraire, les malades se menagent ; & c'est par cette » raison qu'ils y recouvrent la santé, » pendant que les autres la perdent (15).

LUILLIER. 1722.

Dix jours, que le Vaisseau passa dans la Rade de Pondichery, ne donnerent point le temps, à Luillier, de connoître cette fameuse colonie Françoise aussi parfaitement qu'à son retour.

Description de Pondichery, au passage de l'Auteur.

Cependant il ne nous derobe point ses premieres remarques. Il place la Ville au douzieme degré du Nord. L'air y est très chaud, mais fort sain. Le Pays, qui est fort sabloneux, ne produit que du riz, & très peu d'herbes potageres. On y trouve neanmoins une espece de grosses raves, de l'oseille, des épinars, de petites citrouilles qui se nomment Giromons, de la chicorée, des choux blancs, des concombres ; mais ces legumes n'ont pas le même goût que les nôtres. On y trouve des citrons en abondance, quel-

(15) *Ibid.* pages 28 & précedentes.

LUILLIER. 1722.

ques oranges, des bananes, des gouaves, des grenades, des patates, des melons d'eau, une autre eſpece de melons qui approche un peu des nôtres, des mangues, des pamplemouſſes, des ananas, des jacs & des papées; de la volaille & du gibier de toute eſpece, quelques bœufs & quelques vaches, mais quantité de bufles, qu'on employe indifferemment à porter & à traîner, des cabris à grandes oreilles abbatues & tout-à-fait differens des nôtres. Les cocotiers y ſont en très grand nombre, & fourniſſent, aux beſoins des habitans, cette multitude de ſecours qui le font regarder comme un des plus utiles preſens de la nature.

Pondichery étant devenu le premier Comptoir de la Compagnie dans toutes les Indes, on commençoit à ne rien épargner pour lui donner de l'éclat. L'Auteur croit ſon circuit d'environ quatre lieues, & la repréſente deja très peuplée, ſur-tout de Gentils, qui aiment beaucoup mieux, dit il, la domination Françoiſe que celle des Maures. Chaque Etat eſt reſſerré dans ſon quartier. On y conſtruiſoit alors une nouvelle Forrereſſe, près de laquelle quelques Officiers François avoient fait bâtir des maiſons: mais comme le pays

LUILLIER. 1722.

à peu de bois pour les édifices, & que d'ailleurs il s'y éleve de temps en temps des vents fort impetueux, elles ne sont que d'un étage. Outre ce nouveau Fort, on en comptoit neuf petits, qui faisoient auparavant l'unique défense des murs. La garde étoit composée de trois Compagnies d'Infanterie Françoise, & d'environ trois cens Topases ; nom qu'on donne à des habitans naturels du Pays, qu'on fait élever & vêtir à la maniere de France (16). Il y avoit, à Pondichery, trois Maisons Religieuses, l'une de Jesuites ; la seconde, de Carmes ; & la troisieme, de Capucins, qui se disoient Curés de toute la Ville & de l'Eglise Malabare. Le Roi, pour donner du lustre à ce bel établissement, y avoit établi depuis quelques années un Conseil Souverain. La Compagnie y entretenoit un Gouverneur, qui étoit alors Mr le Chevalier Martin (17), un Commandant Militaire, & un Major (18).

On ne s'est attaché à cette courte Description, que pour faire comparer,

(16) *Ibid.* pages 34 & précedentes.

(17) C'étoit lui qui avoit défendu Pondichery, contre les Hollandois, dans les dernieres guerres ; & malgré la perte de cette Place, sa bonne conduite lui avoit fait meriter la qualité de Gouverneur de l'Ordre du Mont Carmel.

(18) Page 36.

LUILLIER. 1722.

dans la ſuite de cet article, l'état de Pondichery, tel qu'il étoit alors, avec ce qu'il eſt devenu dans l'eſpace de peu d'années. L'Auteur ne donne pas d'ailleurs une idée fort avantageuſe de l'agrément qu'il y vit regner dans la ſocieté des François, lorſqu'il fait obſerver que la beauté, la propreté & le bon air y étoient rares. Il ajoute que les deux Demoiſelles du Vaiſſeau y firent admirer leurs charmes; » que l'amour fut plus fort que la » raiſon, dans la plûpart des Officiers » de la Ville, quoiqu'ils n'ignoraſſent » point que ces deux belles perſonnes » n'alloient au Bengale que pour s'y » marier; & que ſi leur ſejour eût duré » plus long-temps, le bruit des paſſions » qu'elles firent naître auroit pû retentir » jusqu'en Europe.

L'Auteur ſe rend à Bengale.

Le Vaiſſeau ayant remis à la voile le 22 de Juillet, on n'eut qu'un vent favorable juſqu'à la Rade de Ballaford, où l'on arriva le 29. Cette Rade eſt foraine, & très éloignée de la terre. Auſſitôt qu'on y eut mouillé, on tira trois coups de canon, & l'artimon fut bordé ſuivant l'uſage, pour avertir les Pilotes côtiers de la Compagnie. Un gros vent contraire, qui empêchoit de ſortir de la riviere, les retarda pendant cinq

jours. Comme le bruit de la guerre commençoit à se repandre dans les Indes, ce retardement causa de l'inquiétude au Capitaine, qui apprehendoit de rencontrer quelques vaisseaux d'Angleterre ou de Hollande. Enfin, les Pilotes arriverent à bord le 4 d'Août, & furent suivis, quelques heures après, du Facteur que la Compagnie entretient à Ballaford; mais le vent ne cessa pas d'être contraire jusqu'au 7. L'entrée du Gange a trois bancs de sable, qu'on ne passe point sans précaution. Aussitôt qu'on sçait à Ballaford l'arrivée de quelque vaisseau François, le Facteur en donne au Directeur du Comptoir d'Ougly, par un Patemard, c'est-à-dire, un Exprès, & le Directeur se hâte de dépêcher quelques Officiers, avec des Basaras, qui sont une espece de grands Bateaux assez propres, dont le milieu forme une petite chambre (19).

LUILLIER. 1722.

Son arrivée à Ballaford.

Ballaford est un lieu celebre par le commerce des belles toiles blanches qui se nomment *Sanas*, & de ces étoffes qui passent en France pour écorce d'arbre, quoiqu'elles soient composées d'une soye sauvage qui se trouve dans les bois (20). L'Auteur ne nous apprend

(19) *Ibid.* page 38.
(20) *Ibid.* page 39.

LUILLIER. 1722.

point combien cette Place eſt éloignée de l'embouchure du Gange. Les Baſaras du Directeur étant venues au-devant des Dames, on paſſa le lendemain devant le Comptoir des Anglois de l'ancienne Compagnie, qui ſe nomme Golgothe, où l'on faiſoit bâtir alors de très beaux magaſins. Il eſt ſitué ſur le bord du Gange, à huit lieues du Comptoir de France. Comme divers particuliers ont fait bâtir des maiſons, à Golgothe, on le prendroit de loin pour une Ville (21).

Comptoir Anglois de Golkonde.

On paſſa de même devant le Comptoir des Danois, qui ſaluerent le Bâtiment François de treize coups de canon. C'eſt un honneur qu'il reçut de tous les vaiſſeaux Européens, qu'il rencontra juſqu'à la loge Françoiſe (22). Elle n'eſt éloignée que d'un quart de lieue de celle des Danois. Les Dames étoient attendues au bord de la riviere par des Palanquins; & leur débarquement fut celebré par une décharge generale du canon & de la mouſqueterie. Quoique la fête de leur mariage n'appartienne point à ce Recueil, l'occaſion permet d'obſerver un incident qui dût

Comptoir Danois.

Plaiſante erreur entre des Amans.

(21) *Ibid.* page 40.

(22) Nos Marchands nomment Loge ce que les autres Nations appellent Comptoir.

avoir quelque agrément pour les spectateurs. Entre les François qui étoient venus recevoir les deux Dames, on s'imagine que leurs Amans, c'est-à-dire, deux jeunes Officiers du Comptoir à qui leurs parens les avoient destinées, ne furent pas les plus lents. Ils ne s'étoient jamais vûs. Une méprise dont Luillier n'éclaircit pas la source, mais qui n'étoit pas d'un heureux augure pour leur union, fit prendre le change aux deux Amans. Chacun adressa ses civilités à la Dame qui n'étoit pas pour lui (23). Les premiers embrassemens furent donnés dans une fausse supposition, qui dût laisser beaucoup de chagrin des deux côtés, si le goût avoit eu quelque part à cette erreur; & ce ne fut qu'après des éclaircissemens, qu'on revint à des caresses plus justes, mais peut-être moins tendres, & par consequent moins sinceres.

LUILLIER. 1722.

La Loge Françoise porte le nom de Chandernagor. C'est une très belle maison, qui est située sur le bord d'un des deux bras du Gange. Elle a deux autres Loges dans sa dépendance; celle de Cassambazar (24), d'où viennent toutes les soyes, dont il se fait un si

Comptoir, ou Loge des François de Chandernagor.

(23) Page 42.
(24) Graaf nomme le même lieu Cassambar.

LUILLIER. 1722. grand commerce au Levant, & celle de Ballaford. Le Pays, qui porte le nom d'Ougly, est une Province du Royaume de Bengale.

Ville de Chinchurat. Chandernagor n'est éloigné que d'une lieue, de *Chinchurat*, grande Ville, où les Hollandois, & les Anglois de la nouvelle Compagnie, ont des Comptoirs. Celui des Hollandois l'emporte beaucoup sur l'autre, par la beauté des édifices. Les Portugais y ont deux Eglises; l'une aux Jesuites, & l'autre aux Augustins (25). La ville de Chinchurat est défendue par une Citadelle, qui sert de logement au Gouverneur. Le Port est si spacieux, qu'il peut contenir trois cens Vaisseaux à l'ancre. Les Banians, qui sont les principaux Marchands du Pays, y ont leurs demeures & leurs magasins.

La Loge Françoise est accompagnée d'une fort belle Maison de Jesuites, où l'on ne comptoit alors que deux Prêtres, dont l'un faisoit les fonctions

(25) Ces derniers, dit l'Auteur, ne vivent pas dans toute la regularité possible, de quoi je ne suis point surpris; car à Goa, qui est la Capitale Portugaise des Indes, lorsqu'il arrive au Vaisseau de l'Europe, celui de l'Equipage qui veut se rendre Religieux n'a qu'à se presenter. Quelque ignorant qu'il soit, il est reçu, sans examiner s'il a l'esprit de Religion ou non. Ainsi, je ne m'étonne point qu'il s'y commette tant d'abus. *Luillier*, page 48.

de Curé. L'Auteur loue beaucoup leur conduite & leur zele. Il y a, dans la Loge même, une Chapelle, où la Messe est celebrée trois fois tous les jours. Les environs offrent plusieurs maisons, bâties par des François & par des Portugais. Le Comptoir Danois, qui n'en est pas à plus d'un quart de lieue, forme aussi un édifice assez regulier. Les maisons ne sont pas plus hautes au Bengale qu'à Pondichery. Elles so t de brique, parce que le Pays est sa s pierres. La chaux se tire de Ballaford, & n'est composée que d'écailles d'huitres qu'on fait brûler. Ces huitres pesent quelquefois quatre livres, & ne peuvent être ouvertes qu'avec des marteaux.

LUILLIER. 1722.

La Province d'Ougly est par le vingt-troisieme degré, sous le Tropique du Cancer (26). L'air y est fort grossier,

Province d'Ougly, où le Comptoir François est situé.

(26) Elle n'est par consequent moins éloignée que nous de l'Equateur, que de vingt cinq degrés de latitude ; » Si bien, dit » Luillier, que sans le Cap » de Bonne-Esperance, ou » plutôt sans une grande » langue de terre, qui nous » empêche de chercher en » droiture les mers Indiennes, on ne seroit éloi» gné du Bengale que de » cinq cens lieues en lati» tude, & d'environ mille » lieues en longitude ; au» lieu que pour y arriver, » il faut faire cinq mille » cinq cens lieues ; sça» voir, soixante-onze de» grés dans la partie du » Nord, & soixante-qua» torze dans la partie du » Sud, qui font cent tren» te cinq degrés, valant » en latitude deux mille

LUILLIER. 1722.

& le climat moins sain qu'à Pondichery. Cependant la terre y est beaucoup meilleure. Elle produit toutes sortes de legumes & d'herbes potageres, du froment, du riz en abondance, du miel, de la cire, & toutes les especes de fruits qui croissent aux Indes. Aussi le Bengale en est-il comme le magasin. On y recueille quantité de cotton, d'une plante dont la feuille ressemble à celle de l'Erable, & qui s'éleve d'environ trois pieds. Le bouton, qui le renferme, fleurit à peu près comme celui de nos gros chardons (27).

Commerce de la Compagnie des Indes au Bengale.

La Compagnie tire de son Comptoir d'Ougly diverses sortes de Mallesmolles; des Casses, que nous nommons mousselines doubles; des *Doreas*, qui sont les mousselines rayées; des Tanjebs, ou des mousselines serrées; des Amans, qui sont de très belles toiles de cotton, quoique moins fines que les Sanas de Ballaford; des pieces de mouchoirs de soye, de cotton, de mallesmolles, & d'autres toiles de cotton. La grande ville de Daca, qui est éloi-

» sept cens lieues, & deux » mille huit cens lieues en » longitude: sans compter » que souvent les vents » contraires obligent de » louvoyer. *Ibidem*, page 50.

(27) Page 51. Voyez ci-dessous la description du Bengale.

gnée de la Loge, d'environ cent lieues, fournit les meilleures & les plus belles broderies des Indes, en or & en argent comme en soye. De-là viennent les Stinkerques, & les belles mousselines brodées qu'on apporte en France. C'est de Patna que la Compagnie tire du salpêtre, & tout l'Orient de l'opium (28). Les Jamavars, les Armoisins, & les *Cottonis*, qui sont des étoffes mêlées de cotton & de soye, viennent de Cassambazar. En général, suivant la remarque de l'Auteur, les plus belles mousselines des Indes viennent de Bengale, les meilleures toiles de cotton viennent de Pondichery, & les plus belles étoffes de soye à fleurs d'or & d'argent viennent de Surate (29).

LUILLIER. 1722.

1723. Retour de l'Auteur à Pondichery.

Après avoir passé cinq mois entiers à Chandernagor, Luillier rappellé par le Capitaine de son Vaisseau, qui se disposoit à lever l'ancre, s'embarqua dans un Basaras, avec cinq Officiers qui le conduisirent jusqu'à Ballaford, où il se mit sur une des trois petites Barques que la Compagnie entretient

(28) Page 58. L'Opium, dit l'Auteur, est un simple qui approche beaucoup du Pavot. La maniere de faire celui qu'on nous apporte est de couper la tige, d'où il distille un petit lait, semblable à celui du Pavot, qu'on laisse cuire au soleil, & qu'on amasse ensuite pour le vendre. *Ibid.*

(29) Page 195.

LUILLIER. 1723.

pour faciliter à ses Vaisseaux l'entrée & la sortie du Gange. Dans cette route, il rencontra plus de cinq cens Bouries, qui sont de grands Bateaux Indiens de fort mauvaise construction. Ils étoient chargés de Fackirs & d'autres Gentils, qui revenoient de *Sagore*, Isle fameuse par une Pagode fort respectée, dont le culte y conduit un très grand nombre de Pelerins. Il passa le lendemain devant l'isle de Gale, qui n'est habitée que par des Tigres & d'autres animaux feroces. Son Vaisseau n'étant pas éloigné de cette Isle, il y arriva le 15 de Janvier avant midi. Le 17, on leva l'ancre, & l'on passa les bancs, le 18, avec un vent si favorable, qu'on sortit du Gange le 19 au matin (30).

Isle de Sangore & son Pelerinage.

Isle de Gale.

Observations de Luillier.

Le retour à Pondichery n'offrit rien de plus remarquable, que les évenemens ordinaires de la navigation. L'Equipage prit un gros Requin, & le Capitaine une Tortue: sur quoi l'Auteur observe, que les tortues de mer sont très differentes de celles de terre. Celles de mer ont, dit-il, une écaille plus claire, un bec d'aigle, & la chair n'est pas si bonne que celle des autres (31). A l'occasion des Requins, il

(30) Page 92.
(31) Page 93.

rapporte, dans un autre lieu, que le Serrurier du vaiſſeau étant mort, & l'uſage l'ayant fait jetter dans le flots, enſeveli dans une toile de voile, on prit le lendemain un de ces monſtres, dans le ventre duquel le cadavre fut retrouvé tout entier avec ſon enveloppe (32).

Préparatifs de guerre à Pondichery.

En arrivant, le 30 de Janvier, à la Rade de Pondichery, Luillier reconnut qu'il eſt dangereux d'aborder le ſoir au rivage. Les briſans, qui regnent ſur toute la côte de Coromandel, l'obligerent de remettre ſon débarquement au lendemain (33). Il trouva le Chevalier Martin dans les allarmes de la guerre. Quoiqu'elle ne fût point encore déclarée, les préparatifs qui ſe faiſoient dans toute l'Europe ſembloient l'annoncer. On avoit appris d'ailleurs que les Hollandois armoient à Batavia. Dans l'incertitude des évenemens, ce ſage Gouverneur avoit pris le parti de preſſer les ouvrages de la Ville, & d'y faire des chemins couverts, qui avoient manqué à ſa défenſe dans le premier ſiege. L'entrepriſe étoit pouſſée avec toutes les lumieres qu'il devoit à l'experience (34). Mais comme il n'y a

(32) Page 11. (33) Page 95. (34) Page 98.

LUILLIER. 1723. que des éclairciſſemens ſuperficiels à tirer du Voyageur dont on a donné l'extrait, c'eſt ici l'occaſion qu'on s'eſt promiſe, de puiſer dans une meilleure ſource des idées plus juſtes de l'établiſſement François de Pondichery (35).

§ I.

Origine de l'établiſſement des François à Pondichery.

REMONTONS, avec l'Auteur que je fais profeſſion de ſuivre, juſqu'à l'année 1674, où l'on a vû, dans une Relation précedente (36), la ville de Saint-Thomé, priſe en peu de jours par les armes Françoiſes, ſous le comman-

(35) On ne fera pas difficulté de les emprunter du troiſieme Tome de l'Hiſtoire des Indes Orientales, par M. l'Abbé Guyon. Cette partie de ſon Ouvrage, ayant été compoſée ſur les Memoires de la Compagnie des Indes, avec une attention d'autant plus marquée, que les deux premiers Tomes ſont une ſorte d'introduction, qui ne paroît rapportée qu'à cette vue, on ne ſçauroit prendre un guide plus ſûr & plus exact; le ſtyle même en eſt aſſez ſoutenu, pour ne pas demander beaucoup de reformation. *L'Hiſtoire des Indes Orientales*, anciennes & modernes, a été publiée en 1744, à Paris, chez De-Saint & Saillant, 3 vol. *in*-12.

(36) Voyez le Journal de De-la Haie, au Tome XXXII de ce Recueil. Voyez auſſi ceux de Rennefort, de Carré, de L'Eſtra & de Dellon, qui contiennent la ſuite des établiſſemens François aux Indes.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

dement de l'Amiral De-la-Haye (37), & reprise après un long siege par les Hollandois. Ce fut dans cette conjoncture que Martin reçut ordre de se rendre à Pondichery (38), où la Compagnie des Indes avoit deja un Comptoir, pour y commander les François sous l'autorité du Roi de Visapour. Baron, Directeur de Surate, qui avoit accompagné l'Amiral De-la-Haye dans l'expedition de Ceylan (39), & pendant les deux sieges de Saint-Thomé, prit bien-tôt la même route, avec quelques troupes échapées à la guerre, pour se procurer une parfaite connoissance du lieu & de ses avantages. Il y laissa soixante hommes. De-là s'étant rendu à Surate, il écrivit à la Compagnie, en France, qu'au défaut de Saint-Thomé, Pondichery pouvoit être préferé à beau-

(37) M. l'Abbé Guyon se trompe en donnant la qualité de Directeur de la Compagnie à Mr De-la-Haye, qui étoit un Officier militaire, mort depuis au siege de Thionville, avec le grade de Lieutenant Géneral des armées du Roi. Il ne se trompe pas moins, en le faisant aller à Pondichery après la reddition de Saint-Thomé. Mr De-la-Haie fut renvoyé en France par les Hollandois, sur un de leurs Vaisseaux, suivant la capitulation.

(38) Lorsque les François y arriverent, cette Place se nommoit Boudoutschery, & c'étoit fort peu de chose. Ce fut le Directeur Marcara qui y établit le Comptoir en 1670, après en avoir établi un à Masulipatan, en 1669, par un Traité avec le Roi de Golkonde.

(39) Voyez le Journal de De-la Haie, *ubi suprà*.

ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

coup d'autres endroits de la Côte, & que si l'on pouvoit acquerir la proprieté de la Place, il feroit facile d'y faire un établissement inebranlable.

Martin n'eut pas peu de peine à se soutenir avec si peu de forces. Cependant, pour ne pas laisser tout-à-fait inutile le fond que la Compagnie lui avoit confié, il en donna une partie à interêt, *Chirkam Loudy*, Gouverneur de cette contrée pour le Roi de Visapour, sur le pied d'un & demi pour cent, par mois; profit qui servit à remplacer ses dépenses: & n'en étant pas moins convaincu des avantages de son poste, il ne cessoit pas d'écrire à la Compagnie qu'il n'y avoit aucun endroit de cette côte d'où elle pût tirer plus facilement & à meilleur compte les guinées & les salempouris (40).

Au commencement de l'année 1676, Chirkam-Loudy, qui étoit entierement dans les interêts de la France, prévoyant quelques demêlés qu'il ne pouvoit éviter, avec le Gouverneur de Gingy (41), qui est la Capitale de la Province, à une journée de Pondichery, & ne doutant point que le Com-

(40) Especes d'étoffes. *Histoire des Indes, ubi suprà*, page 215.

(41) Ce Gouverneur étoit frere de Caveskam, dont on a parlé dans l'Histoire de Dom Pedre De-Castro.

ptoir François ne fût exposé aux insultes de la guerre, envoya trois cens soldats à Martin, pour y demeurer sous ses ordres. Comme les François occupoient une maison spacieuse, mais sans défense, ce Géneral leur conseilla de s'y fortifier, & la dépense de ces premiers ouvrages ne monta qu'à sept cens écus.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Martin écrivoit à la Compagnie, au mois de Janvier 1677, qu'il avoit affermé l'Aldée de Pasquinambat, qui n'est éloignée que d'un quart de lieue de Pondichery, qu'elle se peuploit de jour en jour, qu'elle s'embellissoit, & que depuis trois mois qu'il avoit entrepris d'y former un nouveau village, il y avoit deja quarante maisons d'achevées; que l'on continuoit de bâtir, & qu'en moins de six semaines, il en pourroit tirer, chaque mois, cent cinquante pieces de guinées, qui augmenteroient à proportion que l'Aldée se peupleroit; & que pour y attirer des Ouvriers, il les avoit exemptées pour une année, de toutes sortes de droits.

Au mois d'Octobre suivant, il arriva de grands changemens dans la Province de Gingy. Chirkam-Loudy se promettoit de terminer la guerre en se rendant maître de la Capitale; lorsqu'un

ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ennemi, dont il se défioit peu, vint traverser des desseins qui ne pouvoient tourner qu'à l'avantage de la Compagnie. Sevagi, ce fameux Rebelle, dont on a lu tant de fois le nom dans les Relations précedentes, s'étant rendu redoutable au Roi de Golkonde, força ce Prince de lui donner une somme considerable, fit alliance avec lui pour la conquête de la partie du Carnate qui appartenoit au Roi de Visapour, & marcha contre la Ville de Gingy. Le Gouverneur, qui ne se crut point en état de résister à cette nouvelle attaque, remit la place & les terres de sa dépendance, par un traité qui lui assuroit d'autres titres dans le Royaume de Golkonde. Une conquête si prompte excita Sevagi à faire marcher ses troupes contre Velours, celebre Forteresse, & l'ancien sejour des Rois de Carnate. Mais la valeur du Commandant lui faisant craindre un trop long siege, il laissa la Place bloquée par un corps de troupes; & le reste de son armée, composée de vingt cinq à trente mille homme d'infanterie & de dix ou douze mille chevaux, s'avança contre Chirkam, qui n'avoit alors que trois mille chevaux & quelque mille hommes de pied. Cet ami des François

fut contraint de ſe retirer en deſordre. Il ſe renferma dans une Place, nommée Bonegupamant, où il fut bien-tôt aſſiegé. Après quelques jours de défenſe, il ſe vit forcé de remettre au vainqueur toutes les Places qu'il tenoit pour le Roi de Viſapour, & de payer une ſomme de vingt mille Pagodes. Ses fils demeurerent en ôtage, pour le payement de cette ſomme; tandis que ſe retirant dans les bois, à quatre ou cinq journées de Pondichery, il depêcha des Courriers au Roi ſon Maître, pour l'informer de l'état de la Province..

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Martin, qui comprit auſſi-tôt de quoi il étoit menacé dans Pondichery, chercha les moyens de ſe mettre à couvert. Quoique Sevagi eût toujours marqué de l'affection pour les François, il ſe crut obligé, par la prudence, de ſaiſir l'occaſion d'un Navire Portugais, qui mouilla dans la Rade, pour envoyer à Madras les effets que la Compagnie avoit dans les Indes. Enſuite n'eſperant rien de la ſituation de Chirkam, ni du petit nombre de François qu'il avoit ſous ſes ordres, il prit le parti d'envoyer au vainqueur, qui venoit deja vers la Ville, un Brame attaché au ſervice de la Compagnie, pour le féliciter de ſon arrivée dans la Pro-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

vince, & du progrès de ses armes. Cette politique eut le succès qu'il s'en étoit promis. Sevagi fit des plaintes de la Nation Françoise, & lui reprocha particulierement de s'être déclarée pour Chirkam, contre le Gouverneur de Gingy. Mais l'Envoyé remplit sa commission avec tant de bonheur & d'habileté, qu'il obtint un *Caoul*, c'est-à-dire, un acte formel, par lequel Sevagi accordoit aux François la liberté de demeurer dans Pondichery, à la seule condition de ne prendre aucun parti dans ses guerres (42).

(42) M. l'Abbé Guyon rapporte ce Caoul, avec la liberté d'exercer toutes sortes de Commerces & de bâtir des Magasins dans toute l'étendue du Gouvernement de Gingy, » il accorde à la Compagnie » l'exemption de tous les » droits, à la reserve d'un » & demi pour cent sur » toutes les marchandises » qu'elle fera embarquer » ou débarquer; lorsqu'elles se vendront, les Marchands payeront le même » me pendant l'espace de » cinq années; lesquelles » expirées, payera deux » & demi pour cent, pour » toujours, moyennant ce » qu'elle est exempte des » autres droits, comme » Paliagars, Taliars, Pesseurs, & géneralement » de tous. Aucune Nation, » comme Anglois, Danois, Portugais & tous » autres, ne pourront négocier ni débarquer aucune marchandise à Pondichery, sans la permission de la Compagnie. » Tous les ouvriers & serviteurs de la Compagnie » demeureront libres à » Pondichery, sans qu'ils » soient obligés de payer » aucun des droits que les » Habitans payent au » Divan. La Compagnie » pourra prendre à son service le nombre de Lascars & de Serviteurs qui » lui sera necessaire. Si les » gens de la Compagnie » ont quelque demêlé avec » ceux du Divan, ou méritent châtiment, la » Compagnie fera justice

Cette faveur ne couta aux François qu'un present de cinq cens Pagodes. Dans le cours de la même année, Martin, n'ayant pu se faire restituer les sommes qu'il avoit prêtées à Chirkam-Loudy, obtint de ce Seigneur une cession autentique du revenu des terres de Pondichery, jusqu'à la concurrence du payement. Ensuite, il paroît qu'au milieu des guerres voisines, l'établissement François fut respecté; quoiqu'il n'eût alors que trente-quatre hommes pour sa défense. En 1686, ce calme ayant succedé aux troubles du pays, Martin fit bâtir deux grands Magasins de brique & d'autres édifices (43). Deux ans après, on commença plus serieusement à se fortifier, par un mur assez fort, qui fut élevé du côté de l'Ouest (44), & qui a été continué, depuis, des autres côtés de la Loge. En 1689, le Directeur obtint des Officiers de Sommagy-Raja, fils & successeurs de Sevagy, la liberté d'augmen-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Terres cedées à la Compagnie.

On commence à fortifier Pondichery.

» sans qu'aucun Officier » du Divan en puisse connoître, &c. Le present » Caoul devant valoir » pour toujours. Fait le » 15 Juillet 1680. *Ibid.* pages 228 & precedentes.

(43) La Loge n'étoit encore couverte que de paille.

(44) L'ordre en fut donné par M. Ceberet, un des Envoyés de France à Siam, d'où il étoit parti, avant La-Loubere, pour aller visiter les établissemens François. *Voyez* ci-dessus le second Voyage de Siam.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ter les fortifications, de quatre tours, dont il flanqua les courtines. Ce fut vers le même temps, qu'il fut informé de la prise & de la mort de Sommagy. Ce malheureux Prince, étant tombé dans une embuscade de troupes du Mogol par trahison d'un de ses Ministres, fut conduit devant le vainqueur qui lui fit crever les yeux & couper la tête.

Le desordre que cet évenement jetta dans la Province fut augmenté, par l'avis qu'on reçut aux Indes, d'une déclaration de guerre entre la France & la Hollande. Les Hollandois, quoiqu'assez foibles sur la Côte, employerent aussi-tôt toutes sortes de moyens pour enlever, à la Compagnie Françoise, un poste qu'ils croyoient nuisibles à leur Commerce; & n'esperant rien de la force, ils prirent le parti de s'adresser à Avy-Raja, Gouverneur general de la Province, auquel ils firent offrir une somme considerable, pour la subsistance des troupes de Rame-Raja, frere & successeur de Sommagy, avec des grands presens pour lui-même, s'il vouloit leur abandonner Pondichery. Ces tentatives demeurerent sans succès; mais elles exciterent les François à se précautionner. Ils mirent six pieces de canon

canon ſur chacune de leurs quatre tours. Ils barricaderent les avenues de leur Loge, & tous les poſtes furent gardés par des ſoldats du pays (45).

Pondichery paſſe au pouvoir des Hollandois.

Pendant toute l'année ſuivante, ils ſe virent ſi continuellement menacés par les Anglois & les Hollandois, qu'en 1691, Martin prit la reſolution de faire paſſer toutes les bouches inutiles chez les Portugais de Saint-Thomé, qui leur firent un accueil fort civil. Il fit des proviſions de vivres & de munitions. Le nombre des ſoldats du pays fut augmenté. On éleva une redoute, ſur le terrain où les Capucins avoient commencé à ſe bâtir un Couvent; & l'on fortifia quelques autres endroits, où les ennemis pouvoient ſe loger. Ces mouvemens continuerent juſqu'en 1693. Alors les Hollandois parurent devant la Ville, avec des forces capables d'attaquer la plus importante Ville des Indes. Leur eſcadre étoit compoſée de dix neuf Navires, de pluſieurs Bots & demi-Bots, de doubles Chaloupes, & de divers Bâtimens du pays. Ils mirent à terre plus de quinze cens hommes de troupes reglées; un grand

(45) Si le nombre des ançois n'étoit pas augenté depuis les dernieres années, ce que l'Auteur ne fait pas remarquer, ils n'étoient pas plus de 34.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

nombre de Matelots; des Boughis, des Macassars & des Chingales, qui montoient à plus de deux mille; quinze ou vingt pieces de canon de fonte, de dix huit livres de balle, vingt quatre pieces de campagne, six mortiers, & beaucoup plus de munitions qu'ils n'en avoient besoin pour leur entreprise; sans compter qu'ils avoient deja gagné le Prince du pays, qui leur avoit vendu la Ville, avec toutes ses dépendances. Cette négociation leur avoit couté plus de cinquante mille Pagodes. Les François furent attaqués vigoureusement. Ils resisterent pendant plusieurs jours; mais, dans l'impuissance de tenir plus longtemps contre des forces si nombreuses, ils battirent la chamade le 6 de Septembre, & les articles de la capitulation furent dressés (46).

Les François y rentrent par le Traité de Riswick.

Ainsi le Fort de Pondichery changea de maîtres & demeura près de six ans entre les mains des Hollandois. La Compagnie n'y rentra qu'au commencement de l'année, en exécution du Traité de Riswick. Elle trouva les fortifications considerablement augmentées. Les Hollandois avoient achevé l'enceinte des murs, & les avoient flan-

(46) Mr l'Abbé Guyon en rapporte les articles, *pages 234 & suivantes.*

qués de ſept baſtions. Ils demanderent le rembourſement de leurs depenſes, qui furent reglées à ſeize mille pagodes, & payées ſur cette eſtimation. Auſſi-tôt Martin, dont la conduite fut honorée de diverſes recompenſes, reçut ordre de ne rien épargner pour mettre la Place en état de reſiſter à toutes ſortes d'inſultes. Avec quantité de munitions de guerre, on lui envoya, pour garniſon, deux cens ſoldats François, auxquels il joignit trois cens Topaſes, qu'il avoit amenés de Bengale. On lui donna des Officiers, pour commander les troupes, & deux Ingenieurs, pour achever les Fortifications. Dès la fin de 1699, il marquoit à la Compagnie qu'il avoit bâtir dans la ville, cent nouvelles maiſons, pour y attirer les Peuples du Pays; & dix ans après, on y comptoit deja cinquante à ſoixante mille habitans. Depuis 1685 juſqu'en 1710, elle avoit couté plus de huit cens mille livres à la Compagnie des Indes (47).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Ils s'y fortifient.

La langueur où l'on vit tomber le Commerce retarda le projet d'aggrandir & de fortifier Pondichery. Cependant le nombre des habitans & des

(47) *Ibid.* p. 247. Tout le détail précedent eſt tiré des archives de la Compagnie.

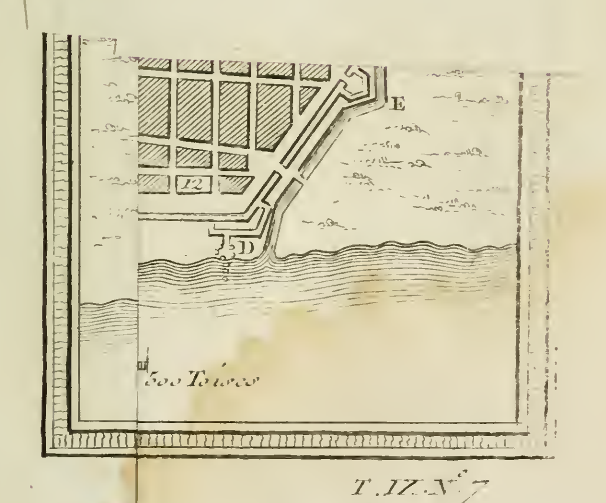
Etablissement François de Pondichery.

maiſons croiſſant de jour en jour, la Compagnie réſolut de faire environner de murs la ville entiere. Elle fit une partie des frais, & les habitans contribuerent pour le reſte. Une impoſition de deux ſous par mois, ſur chaque tête, facilita beaucoup le progrès de l'ouvrage, qui fut commencé en 1723 (48), & pouſſé avec beaucoup de conſtance.

Deſcription de Pondichery.

L'attention que les Gouverneurs ont toujours eûe d'aſſigner le terrain aux particuliers qui demandoient la permiſſion de bâtir, a formé, comme inſenſiblement, une ville auſſi reguliere que ſi le plan avoit été tracé tout d'un coup. Les rues en paroiſſent tirées au cordeau. La principale, qui va du Sud au Nord, a mille toiſes de long, c'eſt-à-dire, une demi-lieue Pariſienne; & celle qui croiſe le milieu de la ville eſt de ſix cens toiſes. Toutes les maiſons ſont contigues. La plus conſiderable eſt celle du Gouverneur. De l'autre côté, c'eſt-à-dire au Couchant, on voit le jardin de la Compagnie, planté de fort belles allées d'arbres, qui ſervent de promenade publique, avec un grand

(48) Voyez les reflexions qui finiſſent cet article. Toutes nos Compagnies de commerce avoient été réunies en 1719.



T. IX. N.° 7


PLAN DE PONDICHERI EN 1741.
A. Le Fort.
B. Ouvrage à Corne.
C. Bastion de St. Laurent.
D. Bastion de St. Louis
E. Bastion d'Anjou.
F. Bastion d'Orleans.
G. Bastion de la porte de Madras
H. Bastion du Nord Ouest.
I. Bastion de St. Joseph.
K. Porte de Valledaur.
L. Bastion Valledaur.
M. Bastion sans peur.
N. Porte Villenour.
O. Bastion Villenour.
P. Bastion de la Reine.
Q. Bastion de l'Hopital.
R. Bastion Goudelour.
S. Petite Batterie
1. L'Eglise des Capucins.
2. L'Eglise des Jesuites.
3. Jardins de la Compagnie.
4. Jardins des Jesuites.
5. Jardins des Capucins.
6. L'Hopital.
7. Ancien Jardin de la Compa
8. L'Hotel de la Compagnie.
9. Maison du Gouverneur.
10. l'Hotel de la Monnoye.
11. Cimetiere des Malabares
12. Cimetiere des François.
13. Grand Marché.
14. Prison des Malabars
15. Ouvrages neufs faits en 1740. et 1741.
16. Ouvrages de 1740.
17. Marché de St. Laurent.
18. Batterie des Toilles.
19. Place du Mas.
20. Les Missionaires.
21. La grande Pagode.
Anciennes Limites
R. Dupuis
Echelle
100
200
300
400
500 Toises

édifice, richement meublé, où le Gouverneur loge les Princes étrangers & les Ambassadeurs. Les Jesuites ont dans la ville, un beau College, dans lequel douze ou quinze de leurs Prêtres montrent à lire & écrire, & donnent des leçons de Mathematiques; mais ils n'y enseignent pas la langue Latine. La Maison des Missions étrangeres n'a que deux ou trois Prêtres, & le Couvent des Capucins en a sept ou huit. Quoique les maisons de Pondichery n'ayent qu'un étage, celles des riches habitans sont belles & commodes. Les Gentils y ont deux Pagodes, que les Rois du pays leur ont fait conserver, avec la liberté du culte pour les Bramines (49); gens pauvres, mais occupés sans cesse au travail, qui font toute la richesse de la ville & du pays. Leurs maisons n'ont ordinairement que huit toises de long, sur six de large, pour quinze ou vingt personnes & quelquefois plus. Elles sont si obscures, qu'on a peine à comprendre qu'ils ayent assez de jour pour leur travail. La plûpart sont Tisserands, Peintres en toile, ou Orfevres. Ils passent la nuit dans leurs cours ou sur le toît, presque nuds, & cou-

Etablissement François de Pondichery.

Les Bramines font la richesse de la Ville & du pays.

(49) On prononce Brame dans le pays.

ETABLISSEMENT FRAN-MENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

chés ſur une ſimple natte : ce qui leur eſt commun, à la verité, avec le reſte des habitans ; car Pondichery étant au douzieme degré de latitude ſeptentrionale, & par conſequent dans la Zone torride, non ſeulement il y fait très chaud, mais pendant toute l'année il n'y pleut que ſept ou huit jours, vers la fin d'Octobre. Cette pluie, qui arrive regulierement, eſt peut-être un des phenomenes les plus ſinguliers de la nature.

Phenomene remarquable.

Naturel laborieux des Bramines.

Les meilleurs ouvriers Gentils ne gagnent pas plus de deux ſous dans leur journée : mais ce gain leur ſuffit pour ſubſiſter, avec leurs femmes & leurs enfans. Ils ne vivent que de riz cuit à l'eau, & le riz eſt à très bon marché. Des gâteaux ſans levain, cuits ſous la cendre, ſont le ſeul pain qu'ils mangent ; quoiqu'il y ait à Pondichery d'auſſi bon pain qu'en Europe. Malgré la ſechereſſe du pays, le riz, qui ne croît pour ainſi dire que dans l'eau, s'y recueille avec une prodigieuſe abondance ; & c'eſt à l'induſtrie, au travail continuel des Gentils, qu'on a cette obligation. Ils creuſent dans les champs, de diſtance en diſtance, des puits de dix à douze pieds de profondeur, ſur le bord deſquels ils mettent une eſpece

de baſcule, avec un poids en dehors & un grand ſeau en dedans. Un Gentil monte ſur le milieu de la baſcule, qu'il fait aller, en appuyant alternativement un pied de chaque côté, & chantant ſur le même ton, ſuivant ce mouvement, en Malabare, qui eſt la langue ordinaire du pays, *& un, & deux, & trois*, &c. pour compter combien il a tiré de ſeaux. Auſſi-tôt que ce puits eſt tari, il paſſe à un autre. En général, cette Nation eſt d'une adreſſe étonnante pour la diſtribution & le menàgement de l'eau. Elle en conſerve quelquefois dans des étangs, des lacs & des canaux, après le débordement des grandes rivieres, telles que le Colram, qui n'eſt pas éloigné de Pondichery. Les Mahometans, auxquels on donne ordinairement le nom de Maures, ſont auſſi faineans que les Gentils ſont laborieux (50).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Rade de Pondichery.

La ville de Pondichery eſt à quarante ou cinquante toiſes de la mer, dont le flux, ſur cette côte, ne s'éleve jamais plus de deux pieds. C'eſt une ſimple Rade, où les Vaiſſeaux ne peuvent aborder. On employe des Bateaux pour aller recevoir ou porter des marchandiſes, à la diſtance d'une lieue en mer;

(50) *Ibid.* pages 252 & précedentes.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

extrême incommodité, pour une ville où rien ne manque d'ailleurs à la douceur de la vie. Les alimens y ſont à très vil prix. On y fait bonne chere en groſſe viande, en gibier, en poiſſon. Si l'on n'y trouve point les fruits d'Eté qui croiſſent en Europe, le pays en produit d'autres qui nous manquent, & qui ſont meilleurs que les nôtres (51).

Etat du Gouverneur.

Le Gouverneur géneral de la Compagnie a douze gardes à cheval, en habits d'écarlate, avec un parement noir & un bordé d'or. Leur Capitaine eſt galonné ſur les tailles & les coutures. La garde à pied, compoſée de trois cens hommes, qui portent le nom de Pions, ſert à diverſes fonctions, ſuivant les ordres qu'elle reçoit. Mais, lorſqu'il eſt queſtion de recevoir un Roi, un Prince, ou quelque Ambaſſadeur extraordinaire, tout ce cortege accompagne le Gouverneur. Dans ces occaſions ſolemnelles, où les Officiers de la Compagnie ſont obligés de ſe conformer & de repondre au faſte des Orientaux, il ſe fait porter, par ſix hommes, ſur un palanquin dont les carreaux & le dais ſont ornés de broderies & de glands d'or. En un mot, il ſe pré-

(51) *Ibidem.*

ſente avec la magnificence qui convient à ſon rang (52).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY

Forces de la Ville.

Suivant le dernier dénombrement, on comptoit dans Pondichery cent vingt mille Habitans, Chrétiens, Mahometans ou Gentils. La ville a pluſieurs grands magaſins, ſix portes, une Citadelle, onze Forts ou Baſtions, & quatre cens cinq pieces de canon, avec des mortiers & d'autres pieces d'artillerie. La reputation des François, ſoutenue par la ſage conduite de leurs Gouverneurs, entre leſquels l'Auteur nomme, avec diſtinction, Mr Dumas, qui fut élevé à cette dignité en 1735, leur a fait obtenir, de pluſieurs Princes Indiens, des privileges, des honneurs & des préferences, qui paroiſſent flateuſes pour la Nation. La premiere faveur de cette eſpece, eſt la permiſſion de battre monnoie au coin de l'Empereur Mogol; que les Hollandois n'ont encore pû ſe procurer par toutes leurs offres. Les Anglois en ont joui pendant quelques années; mais diverſes révolutions les ont déterminés à l'abandonner. Mr Dumas obtint cette grace, en 1736, par des Lettres patentes de Mahomet-Scha, Empereur Mogol, adreſſées à Aly - Daouſt - Kam, Nabab ou

Honneurs & privileges accordés aux François.

Monnoie que Mr Dumas fait frapper.

(52) *Ibidem*, page 253.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Viceroi de la Province d'Arcate (53). Elles étoient accompagnées d'un élephant avec son harnois ; present qui ne se fait chez les Orientaux, qu'aux Rois & aux plus puissans Princes. Mr Dumas, comprenant les avantages qu'il en pouvoit tirer pour la Compagnie, fit frapper tous les ans, depuis l'année 1735 jusqu'en 1741, qui fut celle de son retour en France, pour cinq à six millions de roupies. Cette monnoie est une piece d'argent qui porte l'empreinte du Mogol, un peu plus large que nos pieces de douze sous, & trois fois plus épaisse. Une roupie vaut quarante huit sous.

Profit qui est revenu à la Compagnie des Indes.

Pour comprendre de quelle utilité ce nouveau privilege fut à la Compagnie, il faut sçavoir que le Gouverneur se conformant au titre des roupies du Mogol, mit dans celles de Pondichery la même quantité d'alliage, & qu'il établit le même droit de sept pour cent. Par une évaluation facile, on a trouvé que dans la marque de ces cinq à six millions, valant en espece plus de douze millions de livres, la Compagnie tiroit un avantage

(53) L'Auteur rapporte ces Lettres, qui se nomment Firman. La date est le 19 du regne de Mahomet-Scha, c'est-à-dire, le 1 de la lune d'Août 1736.

de quatre cens mille livres par an. Ce produit augmente de jour en jour, par le cour étonnant des roupies de Pondichery, qui sont mieux reçues que toutes les autres monnoies de l'Inde. Non seulement elles se font des lingots, que la Compagnie envoye; mais toutes les Nations y portent leurs matieres, sur lesquelles l'Hôtel de la Monnoye profite, suivant la quantité de l'alliage. Il n'y aura desormais que les pagodes & les sequins (54) qui puissent le disputer, dans le commerce, à la monnoie de Pondichery. La pagode est l'ancienne monnoie des Indes. C'est une piece d'or, qui a précisément la forme d'un petit bouton de veste, & qui vaut huit livres dix sous. Le dessous, qui est plat, représente une idole du pays; & le dessus, qui est rond, est marqué de petits grains, comme certains boutons de manche. Le sequin est une veritable piece d'or très rafiné, qui vaut dix livres de notre monnoie. Il est un peu plus large qu'une piece de douze sols, mais moins épais; ce qui fait que tous les sequins sont un peu courbés. Il s'en trouve même de percés; ce qui vient de l'usage que les

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Forme de la monnoie qui se nomme Pagode.

Sequins qui passent de Venise aux Indes.

(54) M. l'Abbé Guyon écrit *Schins*; ce qui paroît contraire à l'usage.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

femmes Indiennes ont de les porter au cou, comme des medailles : ces pieces sont extrêmement communes dans le pays, & ne se frappent qu'à Venise. Elles viennent par les Venitiens, qui font un commerce très considerable à Bassora, dans le fond du Golfe Persique, à Mocka, au détroit de Babel-Mandel, & à Gedda, qui est le Port de la Meque. Les Indiens y portent, tous les ans, une bien plus grande quantité de marchandises, que les François, les Hollandois, les Anglois & les Portugais n'en tirent. Ils les vendent aux Persans, aux Egyptiens, aux Turcs, aux Moscovites, aux Polonois, aux Suedois, aux Allemans, & aux Genois, qui vont les acheter dans quelqu'un de ces trois ports, pour les faire passer, dans leurs pays, par la Mediterranée & par terre.

Autres monnoie de Pondichery.

Il convient à cet article, de faire connoître les monnoies qui sont en usage à Pondichery. Après les pagodes, l'Auteur place les roupies d'argent ; monnoie assez grossiere, qui n'ont pas tout-à-fait la largeur de nos pieces de vingt quatre sous, mais qui sont plus épaisses du doube. L'empreinte est ordinairement la même, sur toute la côte de Coromandel. Une face porte ces

mots : L'an.... du Regne glorieux de Mahomet ; & l'autre : Cette roupie a été frappée à...... Celles de Pondichery & de Madras portent également le nom d'Arcatte, parce que la permiſſion de les frapper eſt venue du Nabab de cette Province : mais on diſtingue celles de Pondichery par un croiſſant qui eſt au bas de la ſeconde face, & celles de Madras par une étoile.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Les *Fanons* ſont de petites pieces d'argent, dont ſept & demi valent une roupie, & vingt quatre une pagode. Par conſequent, le Fanon vaut un peu moins de ſix ſous.

On appelle *Cache* une petite monnoie de cuivre, dont ſoixante quatre valent un Fanon. Ainſi la Cache vaut un peu plus d'un denier.

Ces monnoies, quoiqu'en uſage dans l'Inde entiere, n'y ont pas la même valeur par-tout ; & la cauſe de cette différence eſt que les unes ſont un peu plus ou moins fortes, & plus ou moins parfaites pour le titre.

Ponis & Coris du Bengale.

Dans le Bengale, on compte encore par *Ponis*, qui ne ſont pas des pieces, mais une ſomme arbitraire ; comme nous diſons, en France, une piſtole. Il faut trente ſix à trente ſept ponis, pour une roupie d'argent d'Arcatte.

ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Ainſi le ponis vaut environ cinq liards de notre monnoie. Au-deſſous ſont les petits coquillages dont on a parlé dans les Relations d'Afrique & dans celle des Maldives, qui portent le nom de *Coris*, & dont quatre-vingt font le ponis.

Accroiſſemens de l'établiſſement de Pondichery.

L'établiſſement François de Pondichery s'eſt accru, dans quelques occaſions ſi glorieuſes pour les Officiers de la Compagnie des Indes & pour toute la Nation, qu'elles ne doivent pas moins intereſſer la curioſité que la deſcription même des lieux.

En 1738, Cidogy, Roi de Tanjaour, laiſſa la couronne, par ſa mort, à Sahagy-Maha-Rajou, ſon neveu, jeune Prince de vingt ſix ou vingt ſept ans. Un fils du feu Roi, qui avoit eu beaucoup de part au Gouvernement pendant la vie de ſon pere, s'étant fait un parti conſiderable à la Cour, s'empara du Palais & des poſtes de Tanjaour. Sahagy, forcé de fuir à cheval, avec quelques-uns de ſes amis, paſſa le Coldram (55), & ſe retira dans Chalambron (56), grande pagode for-

(55) Grand Fleuve de la Côte de Coromandel, qui ſepare les Etats de Tanjaour de ceux du Grand-Mogol.

(56) Cette Pagode, qui eſt entourée de murs fort élevés, appartient aux Maures. Ils y ont un Gouverneur & une Garniſon.

tifiée, qui eſt à vingt lieues au Nord de la ville de Tanjaour, & huit lieues au Sud de Pondichery. Il y fut joint par quelques troupes : mais comme il manquoit d'armes & de munitions, le Gouverneur Maure lui conſeilla de ſe lier avec les François, dont il leur vanta le courage & la génerosité. Ce Prince, qui avoit beſoin de ſe faire des amis de ce caractere pour l'aider à remonter ſur le Thrône, envoya, au Gouverneur géneral de l'Inde Françoiſe, quelques perſonnes de confiance, chargées de lui demander du ſecours & de lui offrir, en reconnoiſſance, la ville de Karical, le Fort de Karcangery & quelques villages voiſins, avec toutes les terres de leur dépendance.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Il y avoit long-temps que la Compagnie & ſes Gouverneurs aux Indes, avoient reconnu l'utilité d'un établiſſement ſur les terres du Roi de Tanjaour. Leurs tentatives avoient été traverſées par les Hollandois de Negapatan (57). Cette Nation avoit même eu l'adreſſe d'engager le Roi de Tanjaour à chaſſer les François d'un établiſſement, nommé *Cancrypatuam*, que l'ancienne Compagnie avoit formé en

(57) Fort Hollandois, à quatre lieues au Sud de & grande Ville Indienne, Karical.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

1688, dans les Etats de ce Prince, sur la côte de Coromandel. Le Gouverneur de Pondichery, saisissant l'occasion, fit un Traité avec les Envoyés de Sahagy, par lequel il s'obligea de lui fournir environ deux cens mille livres de notre monnoie, en argent & en munitions de guerre, avec tous les autres secours qui dépendoient de son autorité. Le Roi, de son côté, lui envoya l'acte formel de la cession qu'il lui avoit fait offrir (58). Deux grands Vaisseaux de la Compagnie, Le-Bourbon de soixante pieces de canon, & le Saint-Geran de quarante six pieces, furent équipés aussi-tôt, & l'on y embarqua des troupes, de l'artillerie, & toutes sortes de munitions de guerre, autant pour secourir le Roi que pour se mettre en possession de Karical: mais lorsque cet armement fut achevé, Sahagy-Maha-Rajou ayant fait entrer dans ses interêts les principaux Partisans de son Ennemi, cet usurpateur fut arrêté dans son Palais, & Sahagy, s'étant rendu à Tanjour, y fut reconnu sans opposition. Le fils de Cidogy, qui eut le malheur de tomber entre ses mains, fut coupé en quatre quartiers, dont

(58) Cet Acte est du mois de Juillet 1738.

chacun fut exposé sur une des portes de la Ville.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Cette revolution fut si subite, que les François mirent à la voile sans en être informés, & mouillerent au commencement du mois d'Août devant Karical. Aussi-tôt que les Hollandois de Negapatan les eurent apperçus, & qu'ils furent informés de leur traité avec le Roi, ils se hâterent d'envoyer leurs Ministres à Tanjaour, avec des presens, pour engager ce Prince & son Conseil à le rompre. Ils y joignirent les menaces. Sahagy, pour qui le secours des François devenoit inutile, non seulement differa sous de vains prétextes de faire remettre la Forteresse & la Ville de Karical aux Commandans des Vaisseaux, mais donna vraisemblablement des ordres secrets pour s'opposer au débarquement. Un de ses Géneraux, qui commandoit, dans ce canton, un corps de trois ou quatre mille hommes, s'approcha du bord de la mer, & fit déclarer aux Officiers François que s'ils touchoient au rivage il ne balanceroit pas à les faire charger. Les deux Vaisseaux, après avoir passé deux mois à la vue de Karical, reçurent ordre du Gouverneur de retourner à Pondichery. Il leur auroit été facile d'executer

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

leur commiſſion malgré la reſiſtance des Indiens : mais n'ayant en vue qu'un établiſſement de Commerce, la prudence ne leur permettoit pas de ſe rendre odieux par des violences (59).

Cependant le Roi, ſans avoir ouvertement rompu ſon traité, mettoit à l'exécuter après une guerre dans laquelle il ſe trouvoit engagé, contre *Sander-Saheb*, Nabab de Trichenapaly. Ce Seigneur, ami particulier du Gouverneur, & plein d'eſtime pour la Nation, ayant appris par quelles promeſſes le Roi de Tanjaour s'étoit lié aux François, & comment il en éludoit l'exécution, écrivit au Gouverneur, pour lui offrir de s'emparer de Karical & de remettre cette Place entre ſes mains. Ses offres furent acceptées. Ce Géneral Mogol, qui s'étoit deja fait une grande réputation de courage & d'honneur, ne tarda point à les remplir. Quatre mille chevaux, commandés par François Pereire, Eſpagnol (60),

(59) L'Auteur fait remarquer la différence des titres, auſquels nous devons nos poſſeſſions dans les Indes, & de celui auquel tous les autres Peuples de l'Europe doivent ce qu'ils y poſſedent. Les autres ont employé la violence, l'expulſion, l'effuſion du ſang, & nous devons tout à des conceſſions volontaires. *Ubi ſuprà*, page 212.

(60) On verra ſa fortune dans une Note de l'article ſuivant.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

& l'un de ſes principaux Officiers, qui étoit attaché depuis long-temps aux François, diſſiperent les troupes de Tanjaour & ſe ſaiſirent de Karical & Karcangery. Pereire ſe rendit lui-même à Pondichery, pour annoncer cette nouvelle au Gouverneur. On y fit équiper, ſur le champ, un petit bâtiment de cent cinquante tonneaux qui ſe trouvoit dans la Rade. Les François ſe rendirent en vingt-quatre heures à Karical, où Pereire, ſuivant l'ordre du Nabab, leur ouvrit les Portes de la Ville & celles du Fort de Karcangery (61). Quatre jours après, on y envoya, ſur un gros Vaiſſeau, tout ce qui étoit neceſſaire pour la ſureté de ce nouvel établiſſement.

Le Roi de Tanjour s'affligea peu de cette nouvelle. Il n'éludoit l'exécution du traité qu'à la ſollicitation des Hollandois, dont il avoit tiré des ſommes conſiderables ; & ſa ſeule crainte étant que les François ne fuſſent plus diſpoſés à lui payer celle dont ils étoient convenus, il ſe hâta d'écrire au Gouverneur de Pondichery, pour lui reprocher d'avoir employé le ſecours des Maures, ſes ennemis, à ſe rendre

(61) L'Acte de priſe de poſſeſſion eſt du 14 Février 1739.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

maître d'une Place qu'il lui avoit donnée, & que son intention avoit toujours été de lui remettre après la guerre. En même-temps, il lui envoyoit la ratification du traité de Chalambron, avec un ordre aux Habitans de Karical & de ses dépendances, de reconnoître à l'avenir les François pour leurs Souverains (62).

Mais à peine eut-il expedié ce nouvel acte, que ses deux oncles, qui l'avoient rétabli sur le Thrône, mécontens de sa reconnoissance ou de son administration, l'arrêterent dans son Palais, & mirent la couronne sur la tête de *Pradapsingue*, un de ses cousins, qui, peu de jours après, fit étouffer ce Prince infortuné dans un bain de lait tiede.

Le nouveau Roi s'étant reconcilié avec les Maures, envoya presqu'aussitôt au Gouverneur de Pondichery la ratification du Traité conclu avec son Prédecesseur. Il accorda même aux François un terrain plus étendu, pour quelques presens, qu'ils joignirent à la somme qu'ils avoient promise (63). Ils sont demeurés paisibles possesseurs de Karical, où ils n'ont pas négligé de se

(62) Du 20 Avril 1739.
(63) *Ubi suprà*, page 271.

fortifier. Pradapsingue leur rendit visite dans cette Place, avec toute sa Cour, au commencement de l'année 1741, & prit cette occasion pour confirmer tous leurs privileges.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

L'établissement de Karical est situé sur la Côte de Coromandel, à quatre lieues au Nord de Negapatan, à deux lieues au Sud de Tranquebar, établissement Danois, & vingt cinq lieues au Sud de Pondichery. Il renferme la Ville de Karical, qui est fort ancienne, & qui paroît avoir été très considerable. Il y reste encore six cens trente huit maisons de pierre ou de brique, sans parler d'un grand nombre qui ne sont que de terre glaise, & couvertes de paille. On y compte cinq Mosquées, cinq grandes Pagodes, neuf petites, & plus de cinq mille habitans. Cette Ville est située sur un des bras du Colram, qui reçoit des Champanes de deux à trois cens tonneaux. Les Chaloupes des Vaisseaux de cinquante canons n'y entrent pas moins facilement.

Description de l'établissement François de Karical.

Ville de Karical.

La Forteresse de Karcangery paroît aussi fort ancienne. Elle est flanquée de huit grosses tours, dans le goût du pays, à la portée du canon de Karical, & située à un demi-quart de lieue du rivage de la mer. Les François en ont fait sau-

Fort de Karcangery.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ter une partie, pour s'etablir à l'entrée & sur le bord du bras de la riviere qui passe par la Ville.

Titoumale-Rayen-Patnam est un Bourg très considerable, de la dépendance & au Sud de Karical, qui en est éloigné d'une lieue, à douze cens toises du bord de la mer. Il est composé de cinq cens maisons de brique, quatre Mosquées, quatre grandes Pagodes, vingt huit petites, & vingt cinq Chaudriers, pour le logement des Voyageurs. On y comptoit deux mille cinq cens hommes, à la prise de possession.

Domaine de Karical.

Le reste du Domaine de Karical consiste en neuf Bourgs ou Villages, dans une circonference de cinq ou six lieues. Le terrain en est excellent, fertile en riz, en cotton, en indigo & d'autres grains. On y fabrique quantité de toiles de cotton & de toiles peintes. Le revenu des terres de Karical, avec les Fermes du tabac & du betel, & les droits d'entrée, montent annuellement à dix mille Pagodes d'or, qui font environ cent mille livres de notre monnoie (64).

D'autres évenemens ont contribué, avec le secours de la prudence & de la

(64) *Ibid.* Pages 274 & précedentes.

fortune, à l'accroissement de la Colonie Françoise. Celui qui a signalé le Gouvernement du Chevalier Dumas merite ici d'autant plus de consideration, qu'il peut servir à jetter beaucoup de jour sur la Geographie intérieure de cette Contrée : mais il m'oblige de remonter à l'année 1736, c'est-à-dire, à la fin des cruelles guerres que Thamas Kouli-Kam, ou Nader-Scha, Roi de Perse, porta dans l'Indoustan.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Après l'infortune du Mogol, qui avoit été fait prisonnier dans sa Capitale & dont les immenses thresors étoient passés entre les mains du Vainqueur, quelques Nababs, ou Vicerois de la presqu'isle de l'Inde, jugerent l'occasion d'autant plus favorable pour s'ériger eux-mêmes en Souverains, qu'il n'y avoit aucune apparence que le Roi de Perse, deja trop éloigné de ses propres Etats, & si dien recompensé de son entreprise, pensât à les venir attaquer dans une region, qu'il connoissoit aussi peu que les environs du Cap-de Comorin. Daoust-Aly-Kam, Nabab d'Arcatte, le même qui avoit accordé aux François la permission de battre monnoie, se flatta de pouvoir former deux Royaumes ; l'un pour Sabder-Aly-Kam, son fils aîné, l'au-

Origine d'une guerre dans la presqu'Isle de l'Inde.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

tre, pour Sander-Saheb, son gendre; jeunes gens qui n'avoient que de l'ambition, sans aucun talent, pour soutenir un si grand projet. Arcatte est une grande Ville, à trente lieues de Pondichery (65), au Sud-Ouest; la plus mal propre qu'il y ait au monde.

Le Nabab d'Arcatte veut former deux Royaumes pour ses enfans.

Les Mogols, qui avoient étendu leurs conquêtes dans cette partie de l'Inde, sous le regne du fameux Aureng-Zeb, avoient laissé subsister les Royaumes de Trichenapaly, de Tanjaour, de Maduré, de Maissour & de Marava. Ces Etats étoient gouvernés par des Princes Gentils, tributaires à la verité de l'Empereur Mogol, mais fiers & lents dans leur dépendance, qui se dispensoient quelquefois de payer le tribut, ou qui attendoient que l'Empereur fît marcher ses armées pour les y contraindre. La plûpart devoient à la Cour de Dely de très grosses sommes, qu'on avoit laissé accumuler par la mollesse de Mahomet-Scha, plus occupé des plaisirs de son Sérail que de l'administration, dont il se reposoit sur des Ministres aussi voluptueux que lui. Daoust-Aly-Kam saisit cette occasion pour attaquer les Princes voisins de s

(65) L'Auteur ne la met, dans une autre page, qu'à quinze lieues de Pondichery, p. 277.

Gouverneme

Gouvernement. Il aſſembla une armée de vingt cinq à trente mille chevaux, avec un nombre proportionné d'infanterie, dont il donna le commandement à Sabder & à Sander-Saheb. Leur premier exploit fut la priſe de Trichenapaly, grande Ville fort peuplée, à trente cinq lieues au Sud-Oueſt de Pondichery. Cette Capitale, inveſtie par l'armée des Maures, le 6 Mars 1736, fut emportée d'aſſaut le 26 du mois ſuivant. Sabder en abandonna le Gouvernement à Sander-Saheb, ſon beau-frere, qui prit auſſitôt la qualité de Nabab.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Armée qu'il leve dans cette vue.

Après avoir ſoumis le reſte de cette contrée, ils tournerent leurs armes vers le Royaume de Tanjaour, dont ils aſſiegerent la Capitale. Le Roi Sahagy s'y étoit renfermé, avec toutes les troupes qu'il avoit pû raſſembler. Cette Place eſt ſi bien fortifiée, qu'après avoir inutilement pouſſé leurs attaques pendant près de ſix mois, ils furent obligés de changer le ſiege en blocus. Tandis que Sander-Saheb demeura pour y commander, Bara-Saheb, un de ſes freres, s'avançant au Sud, avec un détachement de quinze mille chevaux, ſe rendit maître de tout le pays de Marava, du Maduré & des environs du Cap de Comorin. Enſuite, remo

Ses premieres Conquêtes.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

tant le long de la Côte de Malabar, il poussa ses conquêtes jusqu'à la Province de Travancor. Ce fut dans ces circonstances que Sander-Saheb mit les François en possession de la terre de Karical (65).

Les Princes Gentils appellent les Marattes à leurs secours.

Tous les Princes Gentils, allarmés d'une invasion si rapide, implorerent le secours du Roi des Marattes. Ils lui representerent que leur religion n'étoit pas moins menacée que leurs Etats; & les principaux Ministres de ce Prince, dont la plûpart sont Bramines, lui firent un devoir indispensable de s'armer pour une cause si pressante. Il se nomme Maha-Raja. Ses Etats sont d'une grande étendue. On l'a vû souvent mettre en campagne cent cinquante mille chevaux & le même nombre de gens de pied, à la tête desquels il ravageoit les Etats du Mogol, dont il tiroit d'immenses contributions. Les Marattes, ses Sujets, sont peu connus de nos Geographes. La guerre fait leur principale occupation. Ils habitent au Sud-Est des Montagnes qui sont derriere Goa, vers la Côte de Malabar. La Capitale de leur pays est une Ville très considerable, qui se nomme Satera (66).

(65) *Ibid.* Page 279.
(66) *Ibid.* page 280.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Armée du Roi des Marattes.

Les sollicitations du Roi de Tanjaour & des Princes du même culte, jointes à l'esperance de piller un pays où depuis long-temps toutes les nations du monde venoient échanger leur or & leur argent pour des marchandises, déterminerent enfin le Roi des Marattes à faire partir une armée de soixante mille chevaux, & de cent cinquante mille hommes d'infanterie, dont il donna le commandement à son fils aîné, *Ragogi-Boussola-Sena-Saheb-Soula*. Elle se mit en marche au mois d'Octobre 1739. Daoust-Aly-Kam, informé de son approche, rappella son fils & son gendre, qui tenoient encore le Roi de Tanjaour bloqué dans sa Capitale. Il étoit question de mettre leurs propres Etats à couvert. Cependant ces deux Géneraux ne se déterminerent pas tout d'un coup à s'éloigner de leurs conquêtes, & laisserent avancer l'ennemi, qui repandoit le ravage & la terreur sur son passage. Daoust se hâta de rassembler tout ce qui lui restoit de troupes, avec lesquelles il alla se saisir des gorges de la montagne de Canamay, vingt cinq lieues à l'Ouest d'Arcatte; défilés très difficiles, & qu'un petit nombre de troupes peut défendre contre une nombreuse armée.

Les Marattes y arriverent au mois

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Comment elle passe les gorges de Canamay.

de Mai, 1740. Après avoir reconnu qu'il leur étoit impossible de forcer le Nabab d'Arcate dans son poste, ils camperent à l'entrée des gorges, d'où ils firent tenter secrettement la fidelité d'un Prince Gentil, qui gardoit un autre passage avec cinq ou six mille hommes, & que Daoust avoit crû digne de sa confiance. Ce Prince fut bien-tôt corrompu par les promesses & par l'argent des Marattes. Les Bramines leverent ses difficultés, en lui representant que le succès de cette guerre pouvoit ruiner le Mahometisme, & rétablir la Religion de leurs peres. Il consentit à livrer le passage. Les Marattes, continuant d'amuser le Nabab par de legeres attaques, y firent marcher leurs troupes, & s'en saisirent le 19 de Mai. De-là, ils trouverent si peu d'obstacles au dessein de le surprendre par derriere, qu'ils s'approcherent à deux portées de canon, avant qu'il se défiât de son malheur. Lorsqu'on vint l'informer qu'il paroissoit du côté d'Arcatte un corps de Cavalerie, qui s'avançoit vers le camp, il s'imagina que c'étoient les troupes de son gendre qui venoient le joindre. Mais il entendit aussi-tôt de furieuses décharges de mousqueterie, & la presence du danger lui fit ouvrir les yeux sur la trahison.

Le Nabab d'Arcatte est surpris.

Aly-Kam, son second fils, & tous ses Officiers Generaux, montant aussitôt sur leurs élephans, se défendirent avec autant d'habileté que de valeur. Mais ils furent accablés d'un si grand feu, & d'une si terrible décharge de frondes, que tout ce qu'il y avoit de gens au-tour d'eux perit à leurs pieds ou prit la fuite. Le Nabab & son fils, blessés de plusieurs coups, tomberent morts de leurs élephans, & leur chute repandit tant de frayeur dans l'armée, que la deroute devint generale. La plûpart des Officiers furent tués, ou foulés aux pieds par les élephans, qui enfonçoient dans la boue jusqu'à la moitié des jambes. Il étoit tombé, la nuit précedente, une grade pluie, qui avoit détrempé la terre. Plusieurs guerriers, qui étoient de ce combat, assurerent que jamais champ de bataille n'avoit présenté un plus affreux spectacle de chevaux, de chameaux & d'élephans, blessés & furieux, mêlés, renversés avec les Officiers & les soldats, jettant d'horribles cris, faisant de vains efforts pour se dégager des bourbiers sanglans où ils étoient enfoncés, achevant d'étouffer ou d'écraser les soldats qui n'avoient pas la force de se retirer (67).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Il est tué dans une sanglante bataille.

(67) Pages 285 & précedentes.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Mort de son General.

Cityzor-Kam, General de l'armée Mogole, qui avoit rendu d'importans services à la Compagnie, fut blessé de cinq coups de fusil, & d'un coup de fronde, qui lui creva un œil & le renversa de dessus son élephant. On doit faire observer qu'une décharge de frondes, par le bras des Marattes, est aussi redoutable que la plus violente mousqueterie. Les Domestiques de Cityzor, l'ayant vû tomber, l'emporterent avant la fin du combat dans un bois voisin, & ne penserent qu'à s'éloigner de l'Ennemi. Après dix ou douze jours de marche, ils arriverent à Alamparvé, qui se nomme aussi Jorobandel, à sept ou huit lieues de Pondichery. Les principales blessures de leur Maître étoient un coup de fusil, qui lui avoit coupé la moitié de la langue & fracassé la machoire; un autre, qui penetroit dans la poitrine, & trois coups dans le dos, avec un œil crevé. On lui envoia le Chirurgien Major de la Compagnie, qui passa près de lui vingt cinq jours, sans le pouvoir sauver. La datte de cette affreuse bataille est le 20 de Mai 1740. Les Marattes y firent un grand nombre de prisonniers, dont les principaux furent Taqua-Saheb, Grand-Divan, un des gendres de Daoust, &

Pillage du camp.

le Nabab Eras-Kam-Mirzoutoir, Commandant géneral de la cavalerie. Dans le pillage du Camp, ils enleverent la caisse militaire, l'étendart de Mahomet, & celui de l'Empereur. Ils emmenerent quarante élephans, avec un grand nombre de chevaux. Le corps de Daoust-Aly-Kam fut trouvé parmi les morts : mais on ne put reconnoître celui de son fils, qui avoit été sans doute écrasé, comme un grand nombre d'autres, sous les pieds des élephans (68).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Le bruit de ce grand évenement jetta dans toute le presqu'isle de l'Inde une épouvante qui ne peut être représentée. On ne put se le persuader, dans Pondichery, qu'à la vûe d'une si prodigieuse multitude de fugitifs, Maures & Gentils, qui vinrent demander un asyle avec des cris & des larmes, comme dans le lieu de toute la côte où ils se flattoient de trouver plus de secours & d'humanité. Bien-tôt le nombre en devint si grand, que la prudence obligea de fermer les portes de la Ville. Le Gouverneur y étoit jour & nuit, pour y donner ses ordres. Les maisons & les rues se trouverent remplies de grains & de bagages. Tous les Mar-

Asyle que les Peuples cherchent à Pondichery.

(68) *Ibid.* page 286.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

chands Indiens de la ville & des lieux voiſins, qui avoient des effets conſiderables à Arcatte & dans les terres, s'empreſſoient de les mettre à couvert ſous la protection des François. Le 25 de Mai, qui étoit le cinquieme après la bataille, la veuve du Nabab Daouſt-Aly-Kam, toutes les femmes de ſa famille & leurs enfans, ſe préſenterent à la porte de Valdaour, avec des inſtances pour être reçues dans la ville, où elles apportoient tout ce qu'elles avoient ramaſſées d'or, d'argent, de pierreries, & d'autres richeſſes(69).

Situation des François.

Cette poſition étoit délicate pour les François. Ils avoient à craindre que les Marattes, informés du lieu où toute la famille du Nabab s'étoit retirée avec tous ſes threſors, ne vinſſent attaquer Pondichery. D'un autre côté, ils ſe ſeroient perdus d'honneur dans les Indes, s'ils avoient fermé leurs portes à cette famille fugitive, qui commandoit depuis long-temps dans la Province, & qui n'avoit jamais ceſſé de les favoriſer. Ajoutons que la moindre revolution pouvant changer la face des affaires, & faire reprendre aux Marattes le chemin de leur pays, Sabder Aly-Kam & toute ſa race ſeroient devenus ennemis irreconciliables de ceux

(69) *Ibid.* page 288.

PRINCESSE MERE DU NABAB D'ARCATTE



T. IX. N°. XI

qui leur auroient tourné le dos avec la fortune, & n'auroient pensé qu'à la vengeance. Le Gouverneur assembla son Conseil. Il n'y déguisa pas les raisons qui rendoient la generosité dangereuse ; mais il fit voir, avec la même force, que l'humanité, l'honneur, la reconnoissance, & tous les sentimens qui distinguent la Nation Françoise, ne permettoient pas de rejetter une famille si respectable, & tant de malheureux qui venoient se jetter entre ses bras. L'avis qu'il proposa, comme le sien, fut de les recevoir, & de leur accorder la protection de la France. Ce parti fut géneralement approuvé du Conseil, & confirmé par les applaudissemens de tout ce qu'il y avoit de François à Pondichery (70).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Ils reçoivent la veuve & la famille du Nabab d'Arcate.

On se hâta d'aller, avec beaucoup pompe, au-devant de la veuve du Nabab. Toute la garnison fut mise sous les armes & borda les remparts. Le Gouverneur, accompagné de ses gardes à pied & à cheval, & porté sur un superbe palanquin, se rendit à la porte de Valdaour, où la Princesse attendoit la déclaration de son sort. Elle étoit, avec ses filles & ses neveux, sur vingt deux palanquins, suivis d'un détachement

Accueil qu'ils lui font, & remarque sur cet évenement.

(70) *Ibid.* page 289.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

de quinze cens cavaliers, de quatre-vingt élephans, de trois cens chameaux, & plus de deux cens voitures, traînées par des bœufs, dans lesquelles étoient les gens de leur suite; enfin de deux mille bêtes de charge. Après lui avoir fait connoître combien la Nation s'estimoit heureuse de pouvoir la servir, on la salua par une décharge du canon de la Citadelle. Elle fut menée, avec les mêmes honneurs, aux logemens qu'on avoit deja préparés pour elle & pour toute sa suite. Il ne manqua rien à la civilité des François, & tous les Officiers Mogols en témoignerent (71) une extrême satisfaction. Jamais, suivant l'observation de l'Auteur, la Nation Françoise ne s'étoit acquis plus de gloire aux Indes. Les apparences sembloient promettre bien plus de sûreté, à la veuve du Nabab, dans les établissemens Anglois, Hollandois, Danois, tels que Porto-Novo, Tranquebar, ou Negapatan, qui étoient plus proches & plus puissans que le nôtre. Mais, venir d'elle-même & sans aucune convention se jetter sous la protection des François, c'étoit déclarer hautement qu'elle avoit pour eux plus d'estime &

(71) Page 290.

de confiance que pour toutes les autres Nations de l'Europe.

Cependant Sabder - Aly - Kam, fils aîné du malheureux Daouſt, arriva près d'Arcatte, deux jours après la bataille, avec un corps de ſept ou huit cens chevaux. Mais, à la premiere nouvelle de ce deſordre, il ſe vit abandonné de ſes troupes, & reduit à ſe ſauver, avec quatre de ſes gens, dans la Fortereſſe de Velours. Sander-Saheb, ſon beau-frere, qui étoit ſorti de Trichenapali avec quatre cens chevaux, apprit auſſi cette funeſte nouvelle en chemin, & trouva tout le pays ſoulevé contre les Maures. Pluſieurs petits Princes, qui portent le titre de Paliagaras, ſe declarerent pour les Marattes, juſqu'à tenter de l'enlever pour le livrer entre leurs mains. Il n'eut pas d'autre reſſource que de retourner à Trichenapali & de s'y renfermer dans la Fortereſſe. Le General des Marattes prit ſa marche vers Arcatte, dont il ſe rendit maître ſans oppoſition. La ville fut abandonnée au pillage & conſumée en partie par le feu. Divers détachemens, qui furent envoyés pour mettre tout le pays à contribution, firent éprouver de toutes parts l'avarice & la cruauté du vainqueur. C'eſt un ancien uſage, parmi

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Arcate eſt pillée & brûlée.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ces Barbares, que la moitié du butin appartienne à leurs Chefs. Ils exercerent toutes sortes de violences, non seulement contre les Mahometans, mais contre les Gentils mêmes, qui avoient imploré leur secours, & qui les regardoient comme les protecteurs de leur Religion. Ils portent avec eux des chaises de fer, sur lesquelles ils attachent nuds, avec des chaînes, ceux dont ils veulent découvrir les thresors; & mettant le feu dessous, ils les brûlent jusqu'à ce qu'ils ayent donné tout leur bien. On ne s'imagineroit point combien ils firent perir d'Habitans par ce cruel supplice, ou par le poignard, qui les vengeoit de ceux qui n'avoient rien à leur offrir. Tous les lieux qui essuyerent leur fureur ont été presqu'entierement détruits; ce qui a fait un tort extrême aux Manufactures de toile, dans un pays où la plûpart des Gentils exercent le metier de Tisserands, dans lequel ils excellent.

Humiliant traité de Sabder-Kam.

Tandis qu'ils repandoient la désolation dans la province d'Arcatte & dans les lieux voisins, Sabder-Aly-Kam, renfermé dans sa Forteresse de Velours, leur fit faire des propositions d'accommodement. Après quelques negociations, le Traité fut conclu à des con-

ditions fort humiliantes. Sabder devoit succeder à son pere dans la dignité de Nabab d'Arcatte (72) ; mais il s'obligeoit à payer, aux vainqueurs, cent laques, ou cinq millions de roupies ; à restituer toutes les terres de Trichenapali & de Tanjaour ; à joindre ses troupes aux Marattes, pour en chasser Sander-Saheb, qui étoit encore en possession de la Ville, de la Forteresse & de tout l'Etat de Trichenapali ; enfin à servir lui-même d'instrument, pour retablir tous les Princes de la côte de Coromandel dans les Domaines qu'ils possedoient avant la guerre. Quoique le Géneral Maratte n'eût rien de plus favorable à desirer, une autre raison l'avoit fait consentir à ce Traité. Le Roi de Golkonde commençoit à s'allarmer des ravages qui s'étoient commis dans le Carnate. Il avoit resolu d'en arrêter les progrès. Nazerzingue, Souba de Golkonde & fils de Nisam-El-Mouk, premier Ministre du Mogol, s'étoit mis en marche avec une armée de soixante mille chevaux & de cent cinquante mille hommes d'infanterie. En arrivant sur les bords du *Quichena*, qui n'est qu'à douze journées d'Arcatte, il

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Diversion du Roi de Golkonde.

(72) Le Traité fut signé à Arcatte, sur la fin d'Août 1740.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

avoit été arrêté par le débordement de ce fleuve : mais le Géneral Maratte, informé de ſon approche, & du deſſein qu'il avoit de continuer ſa marche après la retraite des eaux, craignit de perdre tous ſes avantages à l'arrivée d'un ennemi ſi redoutable ; & cette reflexion le diſpoſa plus facilement à conclure avec Sabder (73).

Preparatifs de défenſe à Pondichery.

La reſiſtance des François acheva de le déterminer. Avant cette incurſion, un Maure, diſtingué par ſon rang, en avoit donné avis au Gouverneur de Pondichery, ſon ami particulier. On ignore comment il s'étoit procuré ces lumieres, dans un ſi grand éloignement. Mais, à la nouvelle du premier mouvement des Marattes, le Gouverneur François avoit pris toutes les meſures de la prudence pour ſe mettre à couvert. L'enceinte de la ville n'étant point encore achevée du côté de la mer, il avoit fait élever une forte muraille, pour fermer l'intervalle de quarante à cinquante toiſes qui ſont entre les maiſons & le rivage. Il avoit retabli les anciennes fortifications ; il en avoit conſtruit de nouvelles. La place avoit été fournie de vivres & de munitions de guerre. Enfin, lorſque les Marattes

(73) *Ibid.* page 295.

étoient entrés dans la Province, il avoit fait prendre les armes, non ſeulement à la garniſon, mais encore à tous les Habitans de la ville qui étoient en état de les porter. Les poſtes & les fonctions avoient été diſtribués : & ces préparatifs n'avoient pas peu contribué à lui attirer tous les Habitans des lieux voiſins, qui l'avoient regardé comme leur défenſeur après la bataille de Canamay.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

L'évenement juſtifia ſes précautions. Après avoir pris poſſeſſion d'Arcatte, le vainqueur menaça d'attaquer Pondichery avec toutes ſes forces, ſi les François ne ſe hâtoient de l'appaiſer par des ſommes conſiderables. Il leur declara ſes intentions par une lettre du 20 Janvier 1741, où l'adreſſe & la fierté étoient également employées. N'ayant reçu, diſoit-il, aucune reponſe à pluſieurs lettres qu'il avoit écrites au Gouverneur, il étoit porté à le croire ingrat & du nombre de ſes ennemis ; ce qui le determinoit à faire marcher ſon armée contre la ville. Les François devoient ſe ſouvenir qu'il les avoit anciennement placés dans le lieu où ils étoient, & qu'il leur avoit donné la ville de Pondichery. Auſſi ſe flattoit-il encore que le Gouverneur ouvrant les

Demandes que les Marattes font aux François.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

yeux à la juſtice, lui enverroit des Deputés, pour convenir du payement d'une ſomme; & dans cette eſperance il vouloit bien ſuſpendre les hoſtilités pendant quelques jours. Suivant l'uſage des Marattes & de la plûpart des Gentils, qui n'écrivent jamais qu'en termes obſcurs, pour ne pas donner occaſion de les prendre par leurs paroles(74), il ajoutoit que le porteur de ſa lettre avoit ordre de s'expliquer plus nettement. En effet, cet Envoyé, qui étoit un homme du pays, dont le Gouverneur connoiſſoit la perfidie, par des lettres interceptées qu'il avoit écrites à ſon pere, demanda au nom des Marattes une ſomme de cinq cens mille roupies; & de plus, le payement d'un tribut annuel, dont le Géneral prétendoit, ſans aucune apparence de verité, que les François étoient redevables à ſa Nation depuis cinquante ans.

Le Gouverneur crut devoir une reponſe civile à cette lettre. Mais il ne parla point des droits chimeriques que les Marattes s'attribuoient ſur Pondichery, ni du tribut & de l'interêt, ni des cinq cens mille roupies, qu'ils demandoient avant toutes ſortes de traités, & qui ſeroient montées à plus de

(74) *Ibid.* page 299.

quinze millions de notre monnoie (75). Le silence, sur des prétentions si ridi-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

(75) On croit devoir la placer ici, pour faire honneur aux principes de la Compagnie & à la noble fermeté des Officiers.

Le Gouverneur Général de Pondichery à Ragogy Boussola, Général de l'Armée des Marattes, Salut :

» J'ai reçu la Lettre que » vous m'avez fait l'hon» neur de m'écrire, & je » m'en suis fait expliquer » le contenu. Vous me di» tes que vous m'avez écrit » plusieurs fois, & que je » ne vous ai fait aucune » reponse Je sçais trop ce » que je dois à un Seigneur » tel que vous, pour avoir » commis cette faute. A» vant la Lettre à laquelle » je reponds aujourd'hui, » je n'en ai reçu aucune » autre de votre Seigneu» rie ; & si elle m'a écrit, il » faut que ceux à qui elle » a remis ses Lettres ayent » jugé à propos de les gar» der, pour l'indisposer » contre ma Nation, en » m'ôtant le pouvoir de » lui faire réponse.

» Votre Seigneurie me » déclare qu'elle étoit dans » l'intention de faire mar» cher son armée contre » nous. Quel sujet avez» vous de vous plaindre des » François? En quelle occa» sion vous ont-ils offensé ? » Au contraire, ils ont con» servé jusqu'à present une » reconnoissance parfaite » des faveurs qu'ils ont re» çues des Princes vos an» cêtres ; & quoique vous » fussiez très éloigné de » nous, nous n'avons pas » discontinué un instant » d'exécuter ce que nous » vous avions promis, en » protegeant les gens de » votre Nation qui ont ici » des Temples, & leur Re» ligion, qu'ils exercent » avec liberté & tranquil» lité. Votre Seigneurie » doit aussi sçavoir que » nous rendons à tout le » monde la plus exacte ju» stice ; qu'on vit dans » Pondichery à l'abri de » toute oppression, que le » Roi de France, notre » Maître, dont la justice & » la puissance sont con» nues de toute la terre, » nous puniroit, si nous » étions capables de faire » la moindre chose contre » sa gloire & ses inten» tions.

» Ainsi quelle raison » votre Seigneurie pour» roit-elle avoir de nous » faire la guerre, & que » peut-elle attendre de » nous ? La France, notre » Patrie, ne produit ni or » ni argent. Celui que » nous apportons dans ce » pays, pour y acheter » des marchandises, nous

ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Nouvelles demandes des Marattes.

cules, lui parut plus conforme aux maximes des Indiens. Peu de jours après, le Géneral insista sur ses demandes par une nouvelle lettre, qui paroît meriter, comme la seconde reponse du Gouverneur François, d'obtenir place dans le recit de cette narration.

Au Gouverneur de Pondichery, votre ami Ragogi - Boussola Senasaheb-Souba : Ram Ram (76).

Je suis en bonne santé. Il faut me mander l'état de la vôtre.

Jusqu'à present je n'avois pas reçu de vos nouvelles; mais Gapal-Cassi & Atmarampantoulou viennent d'arriver ici, qui m'en ont dit, & j'en ai appris d'eux.

Il y a presentement quarante ans que

» vient des pays étrangers. » On ne tire du nôtre que » du fer & des soldats, » que nous employons » contre ceux qui nous attaquent injustement.

» Nous souhaitons de » tout notre cœur de vivre » en bonne amitié avec » vous; & si nous pouvons vous servir en quelque chose, nous le ferons avec plaisir. Vous » devez donc regarder notre Ville comme la vôtre. Si votre Seigneurie » veut m'adresser un Passeport, j'envertai une » personne de confiance, » pour vous saluer de ma » part. Mais je vous prie » de me dispenser de me » servir de l'entremise d'Apagi-Vittel, fils de Vittel-Naganadou, qui ne » cherche qu'à nous trahir & à tromper votre » Seigneurie.

» Je prie le Dieu Tout-» puissant de vous combler de ses faveurs, & de » vous donner la victoire » sur tous vos ennemis.

(76) Nom du Dieu Rama, deux fois repeté. Ces trois lettres sont tirées des archives de la Compagnie.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

notre grand Roi vous a accordé la permiſſion de vous établir à Pondichery : cependant, quoique notre armée ſe ſoit approchée de vous, nous n'avons pas reçu une ſeule lettre de votre part.

Notre grand Roi, perſuadé que vous meritiez ſon amitié, que les François étoient des gens de parole, & qui jamais n'auroient manqué envers lui, a remis en votre pouvoir une place conſiderable. Vous êtes convenus de lui payer annuellement un tribut que vous n'avez jamais acquitté. Enfin, après un ſi long-temps, l'armée des Marattes eſt venue dans ces cantons. Les Maures étoient enflés d'orgueil ; nous les avons châtiés. Nous avons tiré de l'argent d'eux. Vous n'êtes pas à ſçavoir cette nouvelle.

Nous avons ordre de Maja - Raha, notre Roi, de nous emparer des Forteresſes de Trichenapaly & de Gingy, & d'y mettre garniſon. Nous avons ordre auſſi de prendre les tributs, qui nous ſont dûs depuis quarante ans par les villes Européennes du bord de la mer. Je ſuis obligé d'obeir à ces ordres. Quand nous conſiderons votre conduite & la maniere dont le Roi vous a fait la faveur de vous donner un établiſſement dans ſes Terres, je ne puis m'em-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

pêcher de dire que vous vous êtes fait tort en ne lui payant pas ce tribut. Nous avions des égards pour vous, & vous agi contre nous. Vous avez donné retraite aux Mogols dans votre Ville. Avez vous bien fait ? De plus, Sander-Kani a laissé sous votre protection les Casenas de Trichenapaly & de Tanjaour, des pierreries, des elephans, des chevaux, & d'autres choses dont il s'est emparé dans ces Royaumes, ainsi que sa famille : cela est-il bien aussi ? Si vous voulez que nous soyons amis, il faut que vous nous remettiez ces Casenas, ces pierreries, ces élephans, ces chevaux, la femme & le fils de Sander-Kam. J'enverrai de mes cavaliers; & vous leur remettrez tout. Si vous differez de le faire, nous serons obligés d'aller nous-mêmes, pour vous y forcer; de même qu'au tribut que vous nous devez depuis quarante ans.

Vous sçavez aussi ce qui est arrivé dans ce pays, à la ville de Bassin. Mon armée est fort nombreuse. Il faut de l'argent pour ses depenses. Si vous ne vous conformez point à ce que je vous demande, je sçaurai tirer, de vous, de quoi payer la solde de toute l'armée. Nos Vaisseaux arriveront aussi dans peu de jours. Il faut donc que no-

tre affaire ſoit terminée au plûtôt.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Je compte que pour vous conformer à ma lettre, vous m'enverrez la femme & le fils de Sander-Kam, avec ſes elephans, ſes chevaux, ſes pierreries & ſes caſenas.

Le 15 du mois de Ranjam. Je n'ai point autre choſe à vous mander.

Loin d'être effrayé de ces menaces, le Gouverneur François y repondit en ces termes.

A Ragogi Bouſſola, &c.

Seconde reponſe du Gouverneur de Pondichery au Géneral Maratte.

Depuis la derniere lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'en ai reçu une autre de vous. Vos Alcaras m'ont dit qu'ils avoient employé vingt deux jours en chemin, & qu'ayant que de venir ici, ils avoient été à Tanralour. Pendant que vous étiez près d'Arcatte, j'ai envoyé deux François pour vous ſaluer de ma part. Mais ils ont été arrêtés & depouillés en chemin; ce qui ne leur a pas permis de continuer leur route. Enſuite la nouvelle s'eſt repandue que vous étiez retourné dans votre pays.

Vous me dites que nous devons un tribut à votre Roi depuis quarante ans. Jamais la Nation Françoiſe n'a été aſſujetie à aucun tribut. Il m'en couteroit la tête, ſi le Roi de France, mon

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Maître, étoit informé que j'y eusse consenti. Quand les Princes du pays ont donné aux François un terrain sur les sables du bord de la mer, pour y bâtir une Forteresse & une Ville, ils n'ont point exigé d'autres conditions que de laisser subsister les pagodes & la Religion des Gentils. Quoique vos armées n'ayent point paru de ce côté-ci, nous avons toujours observé de bonne foi ces conditions.

Votre Seigneurie est sans doute informée de ce que nous venons faire dans ces contrées si éloignées de notre Patrie. Nos Vaisseaux, après huit à neuf mois de navigation, y apportent tous les ans de l'argent, pour acheter des toiles de cotton, dont nous avons besoin dans notre pays. Ils y restent quelques mois, & s'en retournent lorsqu'ils sont chargés. Tout l'or & l'argent, repandus dans ces Royaumes, viennent des François. Il n'en croît point dans l'Inde. Sans eux, vous n'auriez pas tiré un sou de toute la contrée, que vous avez trouvée, au contraire, enrichie par notre commerce. Sur quel fondement votre Seigneurie peut-elle donc nous demander de l'argent; & où le prendrions-nous? Nos Vaisseaux n'en apportent que ce qu'il en faut pour les

charger. Nous ſommes même obligés ſouvent, après leur depart, d'en emprunter pour nos depenſes.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Votre Seigneurie me dit que votre Roi nous a donné une place conſiderable. Mais elle devoit ſçavoir que quand nous nous ſommes établis à Pondichery, ce n'étoit qu'un emplacement de ſable qui ne rendoit aucun revenu. Si d'un village qu'il étoit alors, nous en avons fait une ville, c'eſt par nos peines & nos travaux; c'eſt avec les ſommes immenſes que nous avons depenſées, pour la bâtir & la fortifier, dans la ſeule vûe de nous défendre contre ceux qui viendroient injuſtement nous attaquer.

Vous dites que vous avez ordre de vous emparer des Forteresses de Trichenapaly & de Gingy. A la bonne heure, ſi cette proximité n'eſt pas pour vous une occaſion de devenir notre ennemi. Tant que les Mogols ont été maîtres de ces contrées, ils ont toujours traité les François avec autant d'amitié que de diſtinction, & nous n'avons reçu d'eux que des faveurs. C'eſt en vertu de cette union que nous avons recueilli la veuve du Nabab Aly-Daouſt-Kam, avec toute ſa famille, que la frayeur a conduite ici, après la bataille où la

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

fortune a ſecondé votre valeur. Devions-nous lui fermer nos portes, & les laiſſer expoſés aux injures de l'air ? Des gens d'honneur ne ſont pas capables de cette lâcheté. La femme de Sander-Saheb, fille d'Aly-Daouſt-Kam, & ſœur de Sabder-Aly-Kam, y eſt auſſi venue avec ſa mere & ſon frere ; & les autres ont repris le chemin d'Arcatte. Elle vouloit paſſer à Trichenapaly : mais ayant appris que vous en faiſiez le ſiege avec votre armée, elle eſt demeurée ici.

Votre Seigneurie m'écrit de remettre aux Cavaliers que vous enverrez, cette Dame, ſon fils, & les richeſſes qu'ils ont apportées dans cette ville. Vous qui êtes rempli de bravoure & de generoſité, que penſeriez-vous de moi, ſi j'étois capable de cette baſſeſſe ? La femme de Sander-Saheb, eſt, dans Pondichery, ſous la protection du Roi mon Maître ; & tout ce qu'il y a de François aux Indes perdront la vie avant que de vous la livrer. Vous me dites qu'elle a ici les threſors de Tanjaour & de Trichenapaly : je ne le crois pas, & je n'y vois aucune apparence, puiſque j'ai même été obligé de lui fournir de l'argent pour vivre & pour payer ſes domeſtiques.

Enfin ;

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Enfin, vous me menacez, si je ne me conforme pas à vos demandes, d'envoyer votre armée contre nous & d'y venir vous-même. Je me prepare de mon mieux à vous recevoir, & à meriter votre estime, en vous faisant connoître que j'ai l'honneur de commander à la plus brave des Nations de la terre, & qui se défend avec le plus d'intrepidité contre une injuste attaque.

Je mets au reste ma confiance dans le Dieu Tout-puissant, devant lequel les plus formidables armées sont comme de la paille legere, que le vent emporte & dissipe de tout côté. J'espere qu'il favorisera la justice de notre cause. J'avois deja entendu parler de ce qui est arrivé à Bassin; mais cette Place n'étoit pas défendue par des François.

S'il y a quelque chose en quoi je puisse vous servir, je le ferai avec plaisir.

Pondichery s'attend à être assiegée.

Les précautions que cette lettre annonçoit au General des Marattes, n'étoient pas une fausse menace. La Ville étoit bien fournie de munitions de guerre & de bouche, & l'on n'y comptoit pas moins de quatre à cinq cens pieces d'artillerie. Le Gouverneur avoit fait descendre tous les équipages des Vaisseaux, qui se trouvoient dans la Rade.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Il avoit armé les Employés de la Compagnie & tous les Habitans François, dont il avoit formé un corps d'infanterie, qu'on exerçoit tous les jours au service du canon & de la mousqueterie. Enfin il avoit choisi, parmi les Indiens, ceux qui étoient en état de porter les armes; ce qui lui fit environ 1200 Européens, & quatre à cinq mille Pions(77), Malabars ou Mahometans. Quoique dans l'occasion il y ait peu de fond à faire sur ces troupes Indiennes, la garde qu'on leur faisoit monter sur les bastions & sur les courtines, soulageoit beaucoup la garnison.

Trichenapaly est emportée par les Marattes.

On demeura ainsi sous les armes jusqu'au mois d'Avril 1741. Le General des Marattes employa ce temps à ravager ou à subjuguer tous les pays voisins; plus occupé neanmoins à faire du butin, qu'à prendre des Places pour les conserver. Trichenapaly fut celle qui lui opposa le plus de resistance. C'est une ville forte pour les Indes. Elle est environnée d'un bon mur, qui est flanqué d'un grand nombre de tours avec une fausse braie, ou double enceinte, & un large fossé plein d'eau Les Marattes, après l'avoir entieremen investie, ouvrirent la tranchée le 1

(77) Nom qu'on donne à l'Infanterie Indienne.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

de Decembre, & formerent quatre attaques, qu'ils pouſſoient vigoureuſement, en ſappant les murailles ſous des galeries fort bien conſtruites. Sander-Saheb commençoit à s'y trouver extrêmement preſſé. Bara-Saheb ſon frere, qui défendoit le Maduré avec quelques troupes, partit à la tête de ſept ou huit mille chevaux, pour ſe jetter dans la ville; & ce ſecours auroit pû forcer les Barbares de lever le ſiege. Mais ayant appris ſa marche, ils envoyerent au devant de lui un corps de vingt mille Cavaliers & de dix mille Pions, qui taillerent en piece ſa petite armée. Il perit lui-même, après s'être glorieuſement défendu. Son corps fut apporté au General des Marattes, qui parut touché de la perte d'un homme extrêmement bien fait, & qui s'étoit ſignalé par une rare valeur. Il l'envoia couvert de riches étoffes, à Sander-Saheb ſon frere, pour lui rendre les honneurs de la ſepulture. Ce triſte évenement decouragea les aſſiegés. Ils manquoient depuis long-temps d'argent, de vivres & de munitions. Sander-Saheb reduit à l'extremité, prit le parti de ſe rendre; & le vainqueur, content de ſa ſoumiſſion, lui laiſſa la vie & la liberté: mais ayant pris poſ-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ſeſſion de la Place, le dernier jour d'Avril 1741, il en abandonna le pillage à ſon armée (78).

Ils ravagent les Colonies Européennes.

Pendant le ſiege, il avoit fait marcher, du côté de la mer, un detachement de quinze ou ſeize mille hommes, qui attaquerent Porto-Novo, à ſept lieues au Sud de Pondichery; & qui ſe rendirent facilement maîtres d'une Ville qui n'étoit pas fermée. Ils y enleverent tout ce qui ſe trouvoit de marchandiſes dans les magaſins Hollandois, Anglois & François. Cependant, par le ſoin qu'on avoit eu de faire tranſporter à Pondichery la plus grande partie des effets de la Compagnie de France, elle ne perdit que trois ou quatre mille pagodes, en toiles bleues, qui étoient encore entre les mains des Tiſſerands & des Teinturiers. De Porto-Novo, les Marattes paſſerent à Goudelour, établiſſement Anglois à quatre lieues au Sud de Pondichery, qu'ils pillerent malgré le canon du Fort Saint-David. Ils vinrent camper enſuite près d'Archiouac, à une lieue & demie de Pondichery; mais n'ayant oſé s'approcher de la ville, ils allerent ſe jetter ſur Congymer & Sadras, deux

(78) *Ubi ſuprà*, pages 318 & précedentes.

établissemens des Hollandois, dont ils pillerent les magasins (79).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Sommations qu'ils fo[...] aux Fra[...]

Enfin les Chefs du détachement écrivirent au Gouverneur François. Ils lui envoyerent même un Officier de distinction, pour lui renouveller les demandes de leur General, & lui declarer que sur son refus, ils avoient ordre d'arrêter tous les vivres qu'on transporteroit à Pondichery, jusqu'au moment où le reste de leur armée, après la prise de Trichenapaly, qui ne pouvoit tenir plus de quinze jours, viendroit attaquer regulierement la place. Le Gouverneur reçut fort civilement cet Envoyé. Il lui fit voir l'état de la ville & de l'artillerie, la force de la Citadelle qu'on pouvoit faire sauter d'un moment à l'autre, par les mines qu'on y avoit disposées, & la quantité de vivres dont la Place étoit munie. Il l'assura qu'il étoit dans la resolution de se défendre jusqu'à la derniere extremité, & qu'il ne consentiroit jamais à des demandes qu'il n'avoit pas le pouvoir d'accorder. Il ajouta qu'il avoit fait embarquer sur les Vaisseaux qu'il avoit dans la Rade, les marchandises & les meilleurs effets de sa Nation; & que si par une suite d'évenemens fâ-

Conduite du Gouverneur.

(79) *Ibid.* page 320.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

cheux, il voyoit ses ressources épuisées, il lui seroit facile de monter lui-même à bord, avec tout ce qui lui restoit de François, & de retourner dans sa patrie: d'où les Marattes devoient conclure qu'il y avoit peu à gagner pour eux, & beaucoup à perdre. L'Officier qui n'avoit jamais vû de ville si bien munie, ne pût deguiser son admiration, & se retira fort satisfait des politesses qu'il avoit reçues (80).

Evenement singulier, qui sauve Pondichery.

Mais une circonstance fort legere contribue plus que toutes les fortifications de Pondichery à terminer cette guerre. Comme c'est l'usage aux Indes de faire quelque present aux Etrangers de consideration, le Gouverneur offrit à l'Envoyé des Marattes, dix bouteilles de differentes liqueurs de Nancy. Cet Officier en fit gouter au General, qui les trouva excellentes. Le General en fit boire à sa maîtresse, qui les trouvant encore meilleures, le pressa de lui en procurer à toutes sortes de prix. Ragogy - Boussola, fort embarrassé par les instances continuelles d'une femme qu'il aimoit uniquement, ne s'adressa point directement au Gouverneur, dans la crainte de se commettre, ou de lui avoir obligation. Il le fit tenter par des

(80) *Ibidem*, page 321.

voies détournées, & les offres de ses Agens monterent jusqu'à cent roupies pour chaque bouteille. Le Gouverneur, heureusement informé de la cause de cet empressement, feignit d'ignorer d'où venoient des propositions si singulieres, & temoigna froidement qu'il ne pensoit point à vendre des liqueurs qui n'étoient que pour son usage. Enfin Ragogy-Boussola, ne pouvant soutenir la mauvaise humeur de sa maîtresse, les fit demander en son nom, avec promesse de reconnoître avantageusement un si grand service. On parut regretter, à Pondichery, d'avoir ignoré jusqu'alors les desirs du Prince des Marattes; & le Gouverneur se hâtant de lui envoyer trente bouteilles de ses plus fines liqueurs, lui fit dire qu'il étoit charmé d'avoir quelque chose qui pût lui plaire. Ce present fut accepté avec une vive joie. Le Gouverneur en reçut aussi-tôt des remercimens, accompagnés d'un passeport, par lequel on le prioit d'envoyer deux de ses Officiers, pour traiter d'accommodement. Cette passion, que le Géneral avoit de satisfaire sa maîtresse, l'avoit deja porté à défendre toutes sortes d'insultes contre la Ville & les François.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Deux Bramines, gens d'esprit & so-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Retraite des Marattes.

lidement attachés à la Nation Françoise, furent députés sur le champ au Camp des Marattes, avec des instructions & le pouvoir de negocier la paix. Ils y apportent tant d'adresse & d'habileté, que Ragogy - Boussola promit de se retirer au commencement du mois de Mai ; & loin de rien exiger des François, il envoya au Gouverneur avant son départ un serpau (81), qui

(81) Le Serpau ne consiste que dans un habit fort ample, d'étoffe de soie & or, plus ou moins riche, suivant la condition des personnes ausquelles il est adressé.

On lit dans le même Auteur, une lettre du Conseil de Pondichery à la Compagnie en France, qui contient l'éloge de la conduite de Mr Dumas, & quelques circonstances curieuses du départ des Marattes. » Les » Anglois, nos voisins, ont » été aussi dans de vives » allarmes pour Madras » & Goudelour. Ils ont fait » abbattre un grand nom» bre de belles Maisons » trop proches de Madras, » dans la vue d'en dégager » les défenses. Ils ont en» voyé des presens d'envi» ron trois mille cinq cens » Pagodes aux Géneraux » Marattes, aussi-tôt qu'ils » ont vu Trichenapali pris, » & ils ont été quelques » jours à leur camp sans » être acceptés. La conduite » de Mr Dumas a été plus » prudente. Nous avons » fait abbattre quelques » arbres & cases Malaba» res, trop proches de nos » murs : mais nous n'a» vons donné aux Marat» tes que quelques presens » d'oranges & autres fruits » venus de l'Isle de Bour» bon, le tout par polites» se. Cependant quand » nous eumes reçu le Ser» pau, nous ne pumes » nous dispenser, par bien» séance & par honneur » pour la Compagnie, de » reconnoître ce present » flateur & honorable par » un autre, puisqu'ils nous » avoient prévenus & di» stingués de toutes les au» tres Nations. Nous déli» berames donc, le 2 de » Mai, d'envoyer remercier » les principaux Officiers » Marattes, & de leur » faire un present d'envi-

est dans les Cours Indiennes, le témoignage le plus authentique d'une sincere amitié.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Honneurs rendus au Gouverneur François par la C... Mog...

Bien-tôt, une conduite si sage & si génereuse attira au Gouverneur de Pondichery des remercimens & des distinctions fort honorables, de la Cour même du Grand-Mogol. Il reçut une lettre du premier Ministre de ce grand Empire, avec un serpau, & des assurances d'une constante faveur pour la Nation. Sa reponse ne dément point l'opinion qu'il avoit donnée de son caractere.

Le Gouverneur de Pondichery, à Assef Ja Nizam El Mouk Bahader Nabab, premier Ministre de l'Empereur Mahomet-Scha, très magnifique Seigneur : Salut.

J'ai reçu la lettre & le serpau, que votre Seigneurie m'a fait la grace de

» ron deux mille quatre » cens Pagodes. Nos Députés & les deux Brames, » que nous chargeames de » les porter, trouverent » que toute l'armée avoit » repassé la riviere de Quichena, dont ils apprehendoient un prochain » debordement, & qu'elle » étoit partie en toute diligence pour retourner » dans son pays. Les Députés revinrent avec les » presens, qui sont rentrés dans vos Magasins » & il ne vous en coute » que les frais du voyage... » Nizam-El-Mouk, premier Ministre du Grand-Mogol, ayant été informé de l'asyle que nous » avons donné à la famille » du Nabab Daoust Aly-Kam, après la mort de ce Prince, a écrit à Mr Dumas une lettre de remerciment accompagné d'un Serpau.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

m'envoyer. Ce jour a été un jour de Fête & de rejouiſſance dans Pondichery.

L'Empereur Mouhamet-Scha ayant toujours, ſur l'exemple de ſes Ancêtres, honoré la Nation Françoiſe d'une eſtime & d'un protection particuliere ; & le Nabab d'Arcatte nous ayant donné auſſi des marques continuelles d'amitié & de bienveillance, j'ai cru devoir en témoigner ma reconnoiſſance à la premiere occaſion qui s'eſt preſentée, pour faire connoître à toute la terre que nous meritons une ſi glorieuſe faveur. La prodigieuſe multitude de Barbares & de Marattes, qui ſont deſcendus des montagnes, ne nous a point effrayés, ni empêchés de recevoir dans notre Ville toute la famille du Nabab Daouſt Aly-Kam, & les autres Seigneurs ou Officiers de l'Empereur qui s'y ſont refugiés après la perte de la bataille. Les menaces des Géneraux Marattes, qui nous ont ſommés de les leur livrer, ne nous ont point intimidés, & nous étions reſolus d'employer pour les défendre juſqu'à la derniere goutte de notre ſang. Il eſt heureux pour nous d'avoir pû dans cette occaſion, vous prouver notre zele & notre attachement. Soyez perſuadé, très magnifique Seigneur, que vous nous trouverez toujours dans

la même disposition (82).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Terres & presens qu'il reçoit de Sander-Saheb.

Sabder Aly-Kam, instruit par la renommée, autant que par les Lettres de sa mere, des caresses & des honneurs que toute sa famille ne cessoit pas de recevoir à Pondichery, se crut obligé de signaler sa reconnoissance. Non seulement il se hâta d'écrire au Gouverneur, pour lui marquer ce sentiment par des expressions fort nobles & fort touchantes; mais il joignit à ses lettres un Paravana, c'est-à-dire, un Acte formel, par lequel il lui cedoit personnellement, & non à la Compagnie, les Aldées ou les terres d'Archiouac, de Tedouvanatam, de Villanour, avec trois autres villages qui bordent au Sud le territoire des François, & qui produisent un revenu annuel de vingt cinq mille livres (83). Il se rendit ensuite à

(82) *Ibidem*, pages 334 & précedentes.

(83) On croit devoir joindre ici le Paravana, pour donner une idée du style & de la procedure des Princes du pays.

PARAVANA DE DONATION. Tous les Dechoumoucous & Dechapoudias, *ce sont les Secretaires du Prince*, les Moucadamas, *ce sont les chefs des Habitans*, les Habitans, & ceux qui travaillent aux *Varges*, *Champs de riz*, dans les terres d'Aydradabat, de la dépendance de Valdaour, doivent sçavoir que depuis long-temps le très valeureux Seigneur, Mr Dumas, Gouverneur de Pondichery, entretient avec moi une forte amitié, & continue avec un cœur très sincere d'en agir avec moi de toutes les façons qu'il convient; que ces façons sont toutes gravées dans mon cœur; &

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Pondichery, avec Sander Saheb, son beau-frere.

qu'en reconnoissance de son affection je lui ai donné l'Aldée d'Archipacou, qui est une des Aldées dépendantes de Valdaour, ainsi qu'il est spécifié ci-dessous, à commencer de l'année 1150, *dè l'Egire*, pour qu'elle soit à lui à perpetuité, & qu'il en perçoive tous les revenus. C'est pourquoi, il faut que vous remettiez cette Aldée audit très valeureux Seigneur. Donné le 9 du mois de Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mouhamet-Scha. Signé *par le Nabab.*

DECLARATION DU PARAVANA. J'ai donné en present, à commencer de l'an 1150, l'Aldée Archipacou, qui est située dans les terres d'Aydradabat, de la dépendance de Valdaour, au très valeureux Seigneur Mr Dumas, Gouverneur de Pondichery, pour être à lui à perpétuité, conformement à l'ordre que j'en ai donné sous ma signature, ainsi qu'on le voit au bas de ce Paravana.

DECLARATION DE L'ORDRE. Ecrivez ce Paravana, en le dattant de l'an 1150.

ACTE DU SECRETAIRE. Voici la déclaration de l'ordre que nous avons reçu: » En considération de » la bonne amitié avec la» quelle le très valeureux » Seigneur Mr Dumas, » Gouverneur de Pondi» chery, a toujours vécu » avec moi, ainsi qu'il » convenoit, j'ai donné » ordre qu'il soit fait un » Paravana, par lequel » l'Aldée d'Archipacou lui » soit donnée à present.

Sur cela, quel ordre vous reste-t-il à nous donner?

ORDRE DU NABAB pour l'expedition & l'enregistrement. Dressez ce Paravana, & le dattez de l'an 1150; en y specifiant, comme il l'est ci-dessus, une Aldée, & cinq autres Aldées de la dépendance de la premiere. Ici est la chappe, ou le sceau, du Nabab.

ENREGISTREMENT DU PARAVANA. Le 9 du mois Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mahmet-Scha, j'ai enregistré ce Paravana. *Signé* Calcinavisse.

Le 9 du mois de Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mahmet-Scha, j'ai enregistré ce Paravana. *Signé* Mounoussil.

Le 24 du mois de Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mahmet Scha, j'ai pris une copie de ce Paravana, & l'ai enregistré

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Visite que le Nabab Sabder rend au Gouverneur de Pondichery.

Sur l'avis qu'on y reçut le deux de Septembre, que ces deux Princes y devoient arriver le soir, le Gouverneur fit dresser une tente à la porte de Valdaour. Il envoya au-devant d'eux trois de ses principaux Officiers, à la tête d'une Compagnie des Pions de sa garde, avec des Danseuses & des Tamtams, qui font toujours l'ornement de ces fêtes. Le Nabab étant arrivé à la tente, y fut reçu par le Gouverneur même, qui s'y étoit rendu avec toute la pompe de sa dignité. Il entra dans la ville, pour se rendre d'abord au jardin de la Compagnie, où sa mere & sa sœur étoient logées. Les deux premiers jours furent donnés, suivant l'usage des Maures, aux pleurs & aux gemissemens. Dans la visite que le Prince fit ensuite au Gouverneur, il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang, c'est-à-dire, au bruit du canon, entre deux haies de la garnison, qui étoit en ba-

dans le Protocole. *Signé* Sodestadar - Nazarel - Gadal.

Le 10 du mois de Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mahmet Scha, j'ai enregistré ce Paravana. *Signé* Dastervora. J'ai pris une copie de ce Paravana, & l'ai porté dans mon livre. *Signé* Canougoy.

Cette donation fut confirmée par un Firman, c'est-à-dire, par des lettres Patentes du Grand-Mogol. Mr Dumas, après son retour en France, a cedé à la Compagnie des Indes son droit sur toutes ces terres, moyennant de justes compensations.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

taille ſur la place. Après avoir paſſé quelques momens dans la ſalle d'aſſemblée, il ſouhaita d'entretenir en particulier le Gouverneur, qui le fit entrer dans une autre chambre avec quelques Seigneurs de ſa ſuite, & Franciſco Pereyro, ce même Eſpagnol (84), qu'on a deja nommé & qui lui ſervoit d'interprete. Sabder employa les termes les plus vifs & les plus affectueux pour exprimer ſa reconnoiſſance, en proteſtant qu'il n'oublieroit jamais l'important ſervice qu'il avoit reçu du Gouverneur & des François. Lorſqu'il fut rentré dans la ſalle commune, on lui offrit le betel; & ſuivant l'uſage, à l'égard de ceux qu'on veut honorer ſingulierement, on lui verſa un peu d'eau roſe ſur la tête, & ſur ſes habits. Mais

(84) Italien, ſuivant le celebre Memoire de Mr De la-Bourdonnais. On y lit auſſi qu'il avoit été Chirurgien du Nabab d'Arcatte, dont il étoit infiniment aimé, & pour qui de ſon côté Pereyro avoit toujours marqué un attachement inviolable, juſqu'à ſacrifier ſes biens, qui étoient conſiderables, pour lui procurer des ſecours dans la guerre dont on vient de faire le recit. Se trouvant ruiné, il ſe refugia dans Pondichery, où il fut conſideré de tout le monde, & regardé comme un illuſtre malheureux, qui ne devoit ſon infortune qu'à la nobeſſe de ſes ſentimens. Enſuite il ſe retira dans une petite maiſon de campagne, ſituée aux portes de Madras, qui fut pillée pendant le ſiege de 1746; & Pereyro mourut très vieux & très pauvre, peu de temps après la priſe de cette Ville. Memoire pour Mr De la-Bourdonnais, pages 257 & 258.

de tous les presens qui lui furent offerts, il ne voulut accepter que deux petits vases, en filigrane de vermeil; &, partant fort satisfait des honneurs & des politesses qu'il avoit reçus, il envoya dès le même jour au Gouverneur, un Serpau, avec le plus beau de ses elephans (85).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

L'année suivante, lorsque le Chevalier Dumas (86) quitta les Indes pour retourner en France, toute la reconnoissance, du Nabab parut se rallumer, avec le chagrin de perdre son bienfaicteur & son ami. Il lui envoya, pour monument d'une immortelle amitié, l'habillement & l'armure de son pere Daoust-Aly-Kam; present également riche & honorable, dont nous avons eu le plaisir d'admirer toutes les pieces à Paris (87).

Derniers temoignages de la reconnoissance de Sabder-Aly-Kam.

(85) *Ubi suprà*, p. 342.

(86) Mr Dumas avoit çu du Roi la croix de l'Ordre de Saint-Michel, avec des lettres de noblesse, qui furent confirmées en 1742, après son retour à Paris, dans les termes les plus glorieux pour sa personne & pour ses services.

(87) Mr l'Abbé Guyon les a décrites: & les curieux peuvent encore s'en procurer la vue: 1. Un fort beau Turban de Macachy, à fleurs d'or. 2. Une aigrette, formée d'une piece d'orfevrerie d'or, d'environ cinq à six pouces de long, sur deux ou trois de large, ornée de filigranes, & de deux rangs de diamans, de rubis & d'émeraudes. Derriere est le bout d'une plume blanche d'autruche, & le haut est une veritable aigrette. 3. Un serpeche ou diademe. C'est une

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Enfin, cette faveur fut couronnée par une autre; ce fut la dignité de

piece d'orfevrerie d'or, en quarré long de deux pouces, dont le tour est orné de perles: au milieu, c'est un fort gros diamant jaune, & au-dessus pend une perle fine, en poire, aussi grosse qu'on en puisse voir. Ce diademe se porte sur le front & s'attache derriere la tête. 4. Cinq pieces de toile de Mahomedy, & une robbe à la Mauresque des plus magnifiques. C'est ce qui tenoit lieu du Serpau, qui donne, suivant les idées du pays, tout le merite au present, quoique souvent il n'en fasse que la moindre partie. 5. Une ceinture, dont le seul travail est sans prix. Elle est tissue, ou comme tricottée, d'un fil d'or massif, à cinq ou six rangs de chaînons au moins, mais si bien liés les uns dans les autres, qu'on ne peut en appercevoir la tissure, & que l'eau ne passeroit point au travers. Cependant elle se plie très aisément, & les chaînons ne se nouent jamais. Sa largeur est d'un pouce, sur deux lignes d'épaisseur; mais elle est polie dans ses quatre faces, & aussi douce que l'émail le plus fin. Elle pese environ quatre marcs. Au bout est une agrafe d'or, garnie de diamans & de rubis. 6. Un premier Catary, ou poignard, dont la lame a huit pouces de long, sur deux de large. Elle a la figure d'une lancette, & n'est pas moins polie. La poignée est d'or, enrichie de diamans & d'émeraudes. 7. Un second Catary, dont la lame est semblable au premier. Mais on peut dire que la poignée est d'un prix inestimable. C'est un morceau d'agathe recourbé, l'un des plus gros & des plus parfaits qu'il y ait peut-être au monde. Elle est damasquinée en or & en émail, legerement & avec tout l'art possible. 8. Deux grands cimeterres fort recourbés & d'une trempe admirable, dont l'un est à poignée d'or, garnie de diamans & d'émeraudes, & l'autre à poignée d'acier, damasquinée d'or, & ornée de mêmes pierres précieuses. 9. Un ceinturon de cuir, brodé en or. 10. Un bouclier, garni de six fleurs en or. 11. Un arc, avec deux paquets de fleches dans un carquois. 12. Une lance, dont le fer est garni d'or, avec quelques lettres d'or. Ce beau present étoit accompagné de trois élephans & de plusieurs

Nabab & de Manſoupdar, qui donnoit au Chevalier Dumas le commandement de quatre Azaris & demi, c'eſt-à-dire, de quatre mille cinq cens cavaliers Mogols, dont il étoit libre de conſerver deux mille pour ſa garde, ſans être chargé de leur entretien. Elle lui vint de la Cour du Mogol, mais ſans doute à la recommandation du Nabab d'Arcatte. Jamais aucun Européen n'avoit obtenu cet honneur dans les Indes. Outre l'éclat d'une diſtinction ſans exemple, il en revenoit un extrême avantage à la Compagnie Françoiſe, qui alloit ſe trouver défendue par les troupes de l'Indouſtan, & par les Generaux Mogols, Collegues du Gouverneur de Pondichery. Mais le Chevalier Dumas, qui ſollicitoit depuis deux ans ſon retour en France, étoit preſqu'à la veille de ſon départ. Son zele pour les interêts de la Compagnie lui fit ſentir de quelle importance il étoit de faire paſſer ſon titre & ſes fonctions aux Gouverneurs qui devoient lui ſucceder. Il tourna tous ſes ſoins à cette entrepriſe;

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Le Chevalier Dumas eſt fait Nabab & Manſoupdar.

Il obtient que cette dignité ſoit transmiſe à ſes ſucceſſeurs.

chevaux de main. La lettre de Sabder ne fait pas moins d'honeur à ſon caractere reconnoiſſant. Il conjure Mr Dumas, de » lui conſerver éternellement ſon amitié. Pour » la ſatisfaction de mon » cœur, dit-il, ne ceſſez » jamais de me donner de » vos nouvelles. *Ubi ſup.* pages 351 & précedentes.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

& les mêmes raiſons, qui lui avoient fait obtenir la premiere grace, diſpoſerent les Mogols à lui accorder la ſeconde. Il en reçut le Firman, qui fut expedié au nom du Grand Viſir, Generaliſſime des troupes de l'Empire (88). En reſignant le Gouvernement de Pondichery, à ſon ſucceſſeur, dans le cours du mois d'Octobre 1741, il le mit en poſſeſſion du titre de Nabab, & le fit reconnoître, en qualité de Manſoupdar, par les quatre mille cinq cens cavaliers, dont le commandement eſt attaché à cette dignité (89).

(88) *Ubi ſuprà*, p. 355 & ſuivantes. L'Auteur cite les archives de la Compagnie des Indes, cotte D. Ces lettres Patentes ſont dattées l'an 23 du regne de Mouhamet Scha, & de l'Egire 1153, le 8 du mois de Faravardy, Comme la qualité de Nabab & de Manſoupdar donne entr'autres droits celui d'avoir differens pavillons, & de faire jouer de la tymbale pluſieurs fois le jour, ſur un lieu éminent; on a choiſi pour cela la porte de Valdaour, qui eſt celle de Pondichery où il paſſe le plus de monde. *Voyez* le Plan de cette Ville.

(89) Hiſtoire des Indes anciennes & modernes, Tome III. p. 361 & preced.

On apprend par les dernieres nouvelles, que Mr Dupleix, Gouverneur de Pondichery depuis Mr Dumas, vient d'augmenter encore la gloire & le Domaine de la Compagnie. Mouzaferzingue, qu'il a rétabli dans ſes Etats, par la mort de Nazerzingue, tué dans une bataille le 16 Décembre 1750, a prié le Gouverneur François, par reconnoiſſance pour ſes ſervices, auſquels il doit cette victoire, d'accepter le commandement géneral de la partie de ſes terres, qui eſt entre la riviere de Quichena & Pondichery, & lui a donné la Fortereſſe de Valdaour & ſes dépendances, avec un Jaguir de cent mille roupies & les plus grandes marque de diſtinction.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Observations sur le commerce des François aux Indes.

On peut remarquer, avec l'Auteur dont on emprunte ce recit, que la Compagnie a d'autant plus d'obligation au Chevalier Dumas, qu'il eſt évident que la reputation, le credit, & la puiſſance des François, aux Indes, influent eſſentiellement ſur leur commerce. C'eſt en partie le défaut de ces ſecours, qui fit tomber l'ancienne Compagnie des Indes Orientales. Elle ne poſſedoit que le petit fond de Pondichery, dont la ville, ou plûtôt le village, ne comprenoit que ce qui eſt entre le petit ruiſſeau & la mer. Elle avoit peu de relation avec les Princes du pays. Elle étoit continuellement traverſée, dans ſes ventes & dans ſes achats, par les Hollandois & les Anglois, qui trafiquoient à perte, dans la ſeule vûe de la ruiner. Comment ſe ſeroit-elle ſoutenue ? Elle ſe vit forcée de ceder ſon commerce à divers particuliers; & dans ſes derniers temps, aux Negocians de Saint-Malo, en ſe reſervant certains droits, qu'ils lui payerent en vertu de ſon privilege.

Elle étoit reduite à cette extremité, lorſque Mr le Regent entreprit de relever le commerce des Indes, en reuniſſant toutes les Compagnies, c'eſt-à-dire, celles de la Chine, des Indes

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Orientales, du Senegal, & de l'Amerique ou de l'Occident. Cette reunion fut declarée par l'Edit du mois de Mars 1719. Mais comme elle ne donnoit pas les fonds neceſſaires pour le commerce, on créa, le 20 de Juin ſuivant, pour vingt cinq millions de nouvelles actions, de quinze cens livres chacune, à dix pour cent d'interêt; de même nature que celles qu'on avoit deja créées pour cent millions au mois d'Août 1717, & qui compoſoient le fond de la Compagnie d'Occident, celle qui étoit alors la plus puiſſante. Malgré cette augmentation de fond, le Commerce de la Compagnie des Indes ne ceſſa point de languir pendant pluſieurs années, ſoit à cauſe des dettes immenſes dont celle d'Orient s'étoit trouvée chargée dans le Royaume & aux Indes, où elle avoit emprunté à des interêts énormes, auſſi long-temps que ſon credit avoit duré; ſoit parce qu'elle n'avoit plus de vaiſſeaux en état de faire voile; ſoit enfin parce qu'elle ne tiroit aucun avantage de ſes établiſſemens de l'iſle de Bourbon & de celle de France; ce qui obligea même de ſupprimer le Conſeil ſouverain de Surate.

Dans ces circonſtances, il ſe preſenta une reſſource dont l'éclat fit tout eſpe-

rer ; mais qui ſemblable à un éclair, n'en eut que le brillant & la rapidité. On parle du fatal ſyſtême de 1720, où toute la France s'empreſſa de courir à ſa ruine par une route chimerique. Alors, la nouvelle Compagnie, enrichie, pour quelques momens, d'une partie des depouilles du Royaume, envoya aux Indes trois vaiſſeaux richement chargés, non ſeulement de marchandiſes du Royaume, mais encore d'eſpeces d'or & d'argent. Les Directeurs de Pondichery, ignorant ce qui ſe paſſoit en France, furent extrêmement ſurpris après un ſi grand affoibliſſement du commerce, de recevoir tout d'un coup des ſommes immenſes en écus & en louis ; ce qui étoit ſans exemple & qui n'eſt point arrivé depuis. Mais ces belles eſperances de retabliſſement s'évanouirent preſqu'auſſi-tôt qu'elles s'étoient annoncées. La plus grande partie de l'argent qu'on reçut aux Indes, fut emploiée à payer les dettes preſſantes que l'ancienne Compagnie avoit contractées à Surate, à Camboye, au Bengale & dans d'autres lieux. Les nouveaux Directeurs reçurent une fort mauvaiſe cargaiſon, pour les prodigieuſes ſommes qu'ils avoient envoiées.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

La reſſource du ſyſtême ayant diſpa-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ru, & les billets que la Compagnie avoit en abondance ayant été totalement ſupprimés avant la fin de 1720, elle ſe trouva ſans fond pour continuer ſes envois aux Indes. Ainſi, en 1721, & 1722, elle ne fit partir aucun vaiſſeau; ce qui nous attira les railleries & les inſultes de toutes les Nations, & jetta les Officiers de la Compagnie dans une ſituation d'autant plus triſte, qu'ils ſe voyoient ſans effets, ſans argent, & ſans credit. La Compagnie fit des efforts; & le Roi lui procura des facilités qui la releverent inſenſiblement, mais avec lenteur. En 1723, elle équipa deux vaiſſeaux, qui ſervirent plus à faire ſubſiſter ſes Officiers & à payer leurs dettes, anciennes & nouvelles, qu'à l'enrichir par le retour. Mais depuis 1724 juſqu'en 1727, elle en fit partir trois ou quatre chaque année, qui commencerent à la retablir. Pendant les années ſuivantes, ſes progrès ne firent qu'augmenter, ſur-tout depuis 1737, ſous l'adminiſtration de Mr Orry, pendant une partie de laquelle perſonne n'ignore que le commerce s'eſt accru du triple; & le même Auteur rend cet accroiſſement ſenſible, par un état des vaiſſeaux qui ſont partis de Pondichery, & par le prix de leur

cargaiſon, depuis 1727 juſqu'en 1741, Il faut obſerver qu'il part, tous les ans, autant de vaiſſeaux de Bengale que de Pondichery; & par conſequent, qu'il faut doubler le nombre de ceux qui ſont dans cette liſte.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

En 1727, *Octobre*, & 1728, *Janvier*, ſur trois vaiſſeaux, pour 248265 pagodes de marchandiſes (90).

En 1728, *Septembre*, & 1729, *Janvier*, ſur trois vaiſſeaux, pour 210032 pagodes.

En 1729, *Saptembre*, & 1730, *Janvier*, ſur trois vaiſſeaux, pour 248083 pagodes.

En 1730, *Octobre*, & 1731, *Janvier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 600711 pagodes

En 1731, *Octobre*, & 1732, *Janvier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 302006 pagodes.

En 1732, *Septembre*, & 1733, *Janvier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 260640 pagodes.

En 1733, *Septembre*, & 1734, *Fevrier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 392987 pagodes.

En 1734, *Septembre*, & 1735, *Jan-*

(90) Les Pagodes, miſes en ſomme, ſont le prix que les cargaiſons ont couté. Une Pagode vaut environ neuf livres de notre monnoie.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

vier, ſur quatre vaiſſeaux, pour 375341 pagodes.

En 1735, *Septembre*, & 1736, *Janvier*, ſur trois vaiſſeaux, pour 223484 pagodes.

En 1736, *Octobre*, & 1737, *Janvier*, ſur cinq vaiſſeaux, pour 351691 pagodes.

En 1737, *Octobre*, & 1738, *Janvier*, ſur cinq vaiſſeaux, pour 522315 pagodes.

En 1738, *Octobre*, & 1739, *Janvier*, ſur cinq vaiſſeaux, pour 586156 pagodes.

En 1739, *Octobre*, & 1740, *Janvier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 485732 pagodes.

En 1740, *Octobre*, & 1741, *Janvier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 555643 pagodes.

En 1741, *Octobre*, & 1742, *Janvier*, ſur ſept vaiſſeaux, pour 954376 pagodes.

La vente qui ſe fit au port de l'Orient, dans le cours de cette derniere année, montoit à vingt quatre millions de marchandiſes qu'on laiſſa exprès dans les magaſins, pour n'en pas jetter dans le commerce une trop grande quantité, qui les auroit avilies. Les deux premiers vaiſſeaux, qui arriverent en

1743,

1743, étoient chargés chacun de la valeur de huit cens mille roupies, c'est-à-dire, d'environ deux millions d'achat de marchandises. On ne pousse pas plus loin cette énumeration, pour ne pas toucher à des temps plus fâcheux, qui ne sont pas encore assez éloignés pour être rappellés avec la liberté qui convient à l'Histoire; quoiqu'il n'en reste heureusement que le souvenir.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Les affaires de la Compagnie ayant repris le cours que la derniere guerre avoit interrompu, il est aisé de conclure quelle est actuellement l'étendue de son commerce & la solidité de ses actions. L'Auteur en apporte les preuves, qui regardoient à la verité le temps auquel il écrivoit; mais une sage administration nous remettant dans le même point de vûe, il paroît qu'elles ont aujourd'hui la même force, & qu'elles peuvent faire la conclusion de cet article.

De 56000 actions ausquelles le Roi fixa la Compagnie en 1723, qui formoient un fond de cent douze millions, & huit millions quatre cens mille livres de dividendes, elle en a retiré 5000, qui ont été annullées & brûlées publiquement par arrêt en 1725. Les dividendes des 51000 actions

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

reſtantes ſont payées par huit millions que les Fermiers Generaux rendent tous les ans à la Compagnie pour la Ferme du tabac, dont le privilege exclusif, perpetuel & irrevocable, lui a été accordé ſpecialement pour cette deſtination, en 1723 & 1725, & pour le caſtor du Canada. Ainſi loin d'être embarraſſée de l'acquit de ſes dividendes, elle en trouve le fond fixe & certain dans celui même des Fermes Generales, auquel perſonne ne peut refuſer ſa confiance. Le commerce des Indes devient donc un ſurcroît de ſûreté, dont le profit demeure en maſſe, & forme un accroiſſement de fonds qui s'emploient à l'augmentation annuelle des cargaiſons, pour aſſurer celui des actionnaires; à peu près comme un Negociant met ſucceſſivement ſes profits dans le commerce.

Quoique le premier fond de l'action, qui n'étoit que de quinze cens livres, doive être payé ſur le pied de dix pour cent d'interêt, ce qui n'a point d'autre exemple licite dans le commerce & dans l'Etat, les actionnaires ont encore l'eſperance & le droit de participer à l'excedent que la Compagnie tirera de ſon commerce (91).

(91) C'eſt ce que porte la Déclaration de 1685.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Si, jusqu'à present, il ne leur en est rien revenu, on leur apprend que son commerce a langui long-temps; qu'elle a reparé le naufrage de quelques gros bâtimens, acquitté ses anciennes dettes, payé les rentes viageres dont elle est chargée & qui ne s'éteignent que lentement, relevé ses établissemens, qui étoient en fort mauvais état, achevé de construire & d'équiper ses vaisseaux, racheté des Loges & des Comptoirs, bâti des magasins, emploié plus de quinze millions à la Louisiane, formé le superbe Port de l'Orient avec toutes ses dépendances, en un mot, qu'elle a fait des frais immenses pour son commerce, sa marine, ses troupes & fortifications. Mais l'Auteur est autorisé, dit-il (92), à declarer, qu'aussi-tôt que ces depenses seront finies, & que les fonds seront parvenus au point qu'elle se propose, elle augmentera le revenu des dividendes, en y ajoutant chaque année l'excedent de son benefice, dont le fond appartient réellement aux Actionnaires: d'où il croit pouvoir conclure qu'il est indiffe-

(92) Mr l'Abbé Guyon avoit apparemment cette commission de la Compagnie, qui lui avoit accordé la communication de ses archives, & tous les memoires sur lesquels son recit & ses reflexions sont fondés.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

rent, pour les Actionnaires, que les actions montent ou baissent, puisque ce caprice du Public ne change rien à la solidité du fond, ni au payement des dividendes.

Il y auroit donc de l'injustice à s'imaginer que le Roi fasse le commerce sous le nom de la Compagnie ; qu'il donne une partie du profit aux Actionnaires, & que le reste passe dans ses coffres ou dans ceux des Directeurs. La Compagnie des Indes n'est que la société de ceux qui ont contribué plus ou moins à l'établissement de son commerce, sous la protection du Roi & l'administration d'un nombre connu d'Officiers. De quel côté ses actions seroient-elles donc exposées à quelque danger ? Ce n'est pas de celui des dividendes, dont le payement est fondé sur le produit de la Ferme du Tabac. Ce n'est pas du côté du Roi, qui n'ira pas *envahir le patrimoine* des Actionnaires, comme il s'exprime dans l'Edit de 1725 ; qui a prevenu lui-même cette odieuse crainte, par ses Déclarations ; qui est d'ailleurs interessé à soutenir le plus grand Commerce de son Royaume, sans lequel il faudroit porter tous les ans, plus de douze millions à l'Etranger ; & plus encore à ne pas affoiblir un fond

de cent millions, qui circule continuellement dans l'Etat, & qui équivaut à une même somme d'argent. Enfin la chûte des Actions ne peut venir du côté des étrangers, ou de la position des François aux Indes, plus avantageuse qu'on ne l'auroit jamais esperée, puisqu'ils y jouissent d'une consideration particuliere, dans l'alliance & l'amitié du Mogol & des Princes Indiens (93).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

(93) *Ubi suprà*, pages 378 & précedentes. L'Auteur finit par un Memoire curieux sur l'origine, la culture & le commerce du caffé.



SUPPLEMENT
A LA
DESCRIPTION
DES ISLES DE BOURBON ET DE FRANCE.

INTRODUCT.

C'EST le propre de cet Ouvrage, de pouvoir être continuellement enrichi par de nouvelles additions. Une succcession de quelques années change souvent la face des lieux, comme celle des évenemens. Mais la satisfaction du Lecteur doit augmenter, lorsqu'on lui offre l'occasion de comparer l'état present d'un pays avec les premieres idées qu'on lui en a fait prendre, c'est-à-dire, ce qu'il lit avec ce qu'il a deja lû ; & de-là vient la methode à laquelle on s'est constamment assujetti, de marquer les temps au sommet des pages. Ici, l'on est invité naturellement, par le sujet qu'on vient de traiter, à publier quelques nouveaux éclaircissemens sur les Isles de France & de Bour-

INTRODUCT.

bon (94). On ſera diſpenſé d'en donner ſur la perſonne de l'Auteur, qui eſt auſſi connu par l'éclat de ſon merite & de ſes grandes actions, que par les perſécutions de ſes ennemis & par le glorieux dénouement qui l'en a fait triompher : homme cher à l'Etat, & dont il eſt impoſſible que les rares qualités demeurent long-temps enſevelies. On ſe contente d'obſerver qu'il fut nommé aux Gouvernement des deux Iſles, en 1734, après ſon retour de Portugal (95).

Le nouveau Gouverneur des Iſles de France & de Bourbon s'étant embarqué au commencement de l'année 1735, arriva au mois de Juin dans ſon Gouvernement. L'objet de la Cour, en lui confiant cette Place importante, étoit le rétabliſſement géneral de l'ordre, dans un pays où regnoient la licence, la confuſion & l'anarchie.

Etat des Iſles de France & de Bourbon, avant 1735.

Pour donner une idée de l'état où Mr De-la-Bourdonnais trouva ces Iſles, il faut ſe rappeller que l'Iſle de Bourbon fut d'abord habitée (96) par quelques François, ſauvés du maſſacre

(94) Voyez le Tome 32 de ce Recueil.

(95) Memoire pour Mr De-la-Bourdonnais, imprimé chez Delaguette, 1750, *in*-4°. p, 9 & ſuiv.

(96) Voyez les Journaux de Mondevergue & de De-la-Haie, & la deſcription, au Tome 32.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

de Madagascar (97), & par quelques Ouvriers de differens Vaisseaux, qui s'y établirent successivement. L'Isle de France n'a commencé à recevoir des Habitans qu'en 1720. Elle en avoit même si peu, que jusqu'en 1730, la Compagnie des Indes a toujours été incertaine si elle devoit la garder ou l'abandonner. Enfin ces deux Isles ont été destinées, la premiere à la culture du caffé, & la seconde à servir de relâche aux Vaisseaux de la Nation, dans les voyages des Indes & de la Chine. Le terrein de l'Isle de Bourbon s'étant trouvé propre aux plantations du caffé, leur succès n'a pas manqué d'y attirer un grand nombre d'Habitans. L'isle de France n'ayant pas le même avantage, il a fallu trouver des expédiens pour en former une Colonie, & pour la mettre en état de fournir, aux Vaisseaux, des vivres & des rafraîchissemens.

Objet de la Compagnie des Indes dans ces établissemens.

On n'imagina rien de plus efficace, que d'avancer des vivres, des ustenciles & des Noirs aux Habitans. La Compagnie fit ces avances, mais elle est fort éloignée d'en avoir tiré le fruit qu'elle s'étoit proposé. Ses Officiers apporterent si peu de discernement au

(97) Voyez la Description de Madagascar, au Tome 32.

choix de ceux qu'ils employerent, que la plûpart manquoient d'induſtrie & de talens. Auſſi, loin de trouver dans le travail de ces inſulaires les ſecours qu'on en eſperoit pour le rafraichiſſement des Vaiſſeaux, la Compagnie s'eſt preſque toujours vue dans la neceſſité de les nourrir eux-mêmes, en leur envoyant à grands frais des vivres de France; & juſqu'à l'arrivée du nouveau Gouverneur, cette Iſle n'avoit été qu'onereuſe à ſes Maîtres. L'ordre y manquoit dans toutes les parties œconomiques. L'adminiſtration de la juſtice, la police, les affaires du commerce, & la partie de la guerre & de la marine, avoient également beſoin de reformation.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

Changemens avantageux qui s'y sont faits en peu d'années.

Juſtice.

La Juſtice étoit adminiſtrée par deux Conſeils, dont l'un dépendoit de l'autre. Le Conſeil ſuperieur étoit dans l'Iſle de Bourbon. Après l'arrivée du nouveau Gouverneur, des lettres Patentes de Sa Majeſté attribuerent la même indépendance au Conſeil de l'Iſle de France, du moins dans tout ce qui concernoit la juſtice. A l'égard de l'adminiſtration, le Conſeil où reſidoit le Gouverneur ne ceſſa point d'être ſupérieur à l'autre. Ce changement devint d'autant plus avantageux, qu'il arrêta

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

tous les differens qui avoient ſouvent diviſé les Conſeils des deux Iſles (98).

Police.

La Police n'étoit pas un objet moins intereſſant. Il y avoit, dans l'Iſle de France, des Negres marons, qui s'y faiſoient continuellement redouter par leurs ravages. Le Gouverneur trouva le ſecret de les détruire, en armant Negres contre Negres, & formant une Marechauſſée de ceux de Madagaſcar, qui purgerent enfin l'Iſle de la plûpart de ces Brigands. Il apporta les mêmes ſoins au Commerce, dont perſonne ne s'occupoit à ſon arrivée. C'eſt lui qui a formé le premier des plantations de ſucre, & qui a établi la fabrique du cotton & de l'indigo dans cette Iſle. L'un a ſon débouché du côté de Surate, de Mocka & de la Perſe; l'autre du côté de l'Europe. Ce double commerce eſt ſans doute le plus ſur moyen de conſerver & d'enrichir nos Colonies, ſi l'on a ſoin de ſoutenir les établiſſemens que Mr De-la-Bourdonnais a commencés. La ſucrerie de l'Iſle de France produit deja, ſans aucun frais ni déburſés, plus de ſoixante mille livres de rente à la Compagnie (99).

(98) Pendant onze ans que Mr De-la-Bourdonnais a gouverné, on n'a vu qu'un ſeul Procès dans l'Iſle de France, parce qu'il terminoit les affaires à l'amiable.

(99) *Ibid.* page 11.

L'agriculture étoit également négligée dans les deux Isles, & la paresse endormoit les Habitans sur les proprietés du terrein. Mr De-la-Bourdonnais les a fait sortir de cette indolence & leur a fait cultiver tous les grains nécessaires pour leur subsistance; service d'autant plus essentiel, qu'ils étoient exposés à de frequentes disettes, & qu'il n'y avoit presque pas d'année où ils ne fussent reduits à se disperser dans les bois, pour y chercher à vivre de chasse & de mauvaises racines. Ils sont aujourd'hui dans l'abondance; sur-tout depuis qu'il les a formés à la culture du Manioc, qu'il leur avoit apporté du Bresil. Mais ce ne fut pas sans peine qu'il leur fit recevoir cet usage. Il eut besoin d'employer l'autorité, pour les assujettir à planter cinq cens pieds de Manioc par tête d'Esclave. La plûpart, ridiculement attachés à leurs anciennes methodes, s'efforcerent de décrediter cette plante. Quelques uns mêmes eurent l'audace de détruire les nouvelles plantations, en les arrosant avec de l'eau bouillante. Mais, l'experience ayant détruit le préjugé, ils reconnoissent aujourd'hui l'utilité d'une production, qui met pour toujours les deux Isles à couvert de la famine. Quand les oura-

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

Agriculture.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

gans, qui s'y font souvent sentir, ont anéanti leurs moissons, ou quand elles ont été ravagées par les sauterelles, ce qui n'est pas moins frequent, ils trouvent dans le Manioc un remede à leurs pertes. Outre cette racine, les Isles, qui étoient presque sans bled, en produisent actuellement cinq à six cens muids (1).

Edifices.

Ce n'étoit point assez de pourvoir à la subsistance des Habitans par la culture des terres; il falloit veiller à la sûreté des Isles, qui n'avoient ni Magasins, ni Fortifications, ni Hôpitaux, ni Ouvriers, ni Troupes, ni Marine. On avoit assuré Mr De-la-Bourdonnais, à son depart de France, qu'il y trouveroit quatre ou cinq Ingenieurs François. Il n'y en trouva aucun. On y en avoit envoié; mais il s'étoit élevé, entr'eux & le Conseil, des disputes & des querelles qui les avoient divisés. Les uns étoient retournés en France, pour y porter leurs plaintes, & les autres s'étoient retirés dans les habitations particulieres. Tout le corps du genie étoit reduit à un Metif Indien, qui dirigeoit la construction d'un petit moulin à vent, porté alors à l'élevation de huit pieds. Un magasin, commencé

(1) *Ibid.* page 12.

depuis quatre ans, n'étoit encore élevé qu'à hauteur d'appui. On avoit construit, à la verité, une petite maiſon pour l'ingenieur en chef: mais c'eſt à quoi ſe reduiſoient toutes les conſtructions de l'Iſle de France. Elles pouvoient monter à trois cens toiſes courantes de maçonnerie, & l'on en compte à peu près autant dans l'iſle de Bourbon: au-lieu qu'en peu d'années, Mr De-la-Bourdonnais en a fait faire plus d'onze mille toiſes (2).

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

Sans ingenieur & ſans architecte, il fut obligé d'exercer lui-même cette double fonction. Comme il ſçavoit heureuſement les Mathematiques & les Fortifications, il dreſſa des plans qui furent approuvés de la Compagnie. Mais, pour les exécuter, il fallut former des ouvriers de toute eſpece, en raſſemblant tout ce qu'il put trouver de Negres, en les mettant en apprentiſſage ſous les Maîtres-Ouvriers qu'il avoit en fort petit nombre. On doit s'imaginer combien il lui couta de peines, pour obliger les uns à donner leurs inſtructions, & les autres à les recevoir. L'aſſemblage des materiaux ne fut pas une operation moins difficile. Il falloit couper du bois, tirer des pierres & les

L'induſtrie ſupplée au défaut des Artiſtes & fait trouver des matériaux.

(2) *Ibid.* page 13.

transporter ; mais il n'y avoit ni chemins, ni chevaux, ni voitures. Il fut donc obligé de faire ouvrir des chemins, dompter des taureaux, & construire des voitures, par des gens d'autant plus rebutés de ces entreprises, qu'ils joignoient, à leur pareſſe naturelle, une extrême insensibilité pour le bien public. C'est ainsi qu'il est parvenu à faire des ouvrages considerables & d'une utilité reconnue. La Compagnie n'a pas profité seule du fruit de ses travaux. Toute la Colonie a tiré les plus grands avantages de l'établissement des chemins, & de l'usage des voitures ; mais, sur-tout, de l'émulation que le succès a fait naître parmi les Habitans. On a bien-tôt vû le prix de la plûpart des materiaux, tels que le bois, la chaux, &c. reduit au cinquieme de ce qu'ils avoient couté jusqu'alors (3).

Hôpitaux. L'isle de France n'avoit pas d'autre Hôpital qu'une cabane, construite de pieux, en forme de palissade, qui contenoit à peine trente à trente cinq lits. Le nouveau Gouverneur en fit construire un, qui peut contenir environ quatre ou cinq cens lits. L'administration de ces lieux le jetta dans d'autres peines. Comme on n'avoit pas une quantité de

(3) *Ibidem.*

boeufs suffisante pour entretenir une boucherie continuelle, il étoit souvent dans la necessité de faire nourrir les malades de tortues & de gibier. Ils se plaignoient de cette œconomie forcée, comme s'il avoit dependu de lui de les traiter mieux. D'ailleurs les inconveniens de la friponnerie, de la negligence & de l'incapacité, l'obligerent de changer souvent la regie des Hôpitaux. Il se vit même assujetti, pendant une année entiere, à les visiter journellement dès huit heures du matin (4).

Diverses constructions.

On parle avec admiration de tout ce qu'il a fait construire, en magasins, en arsenaux, batteries, fortifications, logemens pour les Officiers, bureaux, moulins, aqueducs. Le seul canal de l'isle de France, qui conduit les eaux douces au Port & aux Hôpitaux, contient trois mille six cens toises de longueur. Avec la commodité de cet aqueduc, non seulement les habitans & les malades ont actuellement à leur porte l'eau douce, qu'on étoit abligé d'aller prendre à plus d'une lieue; mais encore les équipages des vaisseaux la trouvent au bord de leurs chaloupes (5).

Bel Aqueduc.

On n'admire pas moins les change-

(4) *Ibid.* page 14.
(5) *Ibidem.*

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.
Marine.

mens qui regardent la Marine. Avant l'arrivée de Mr De-la-Bourdonnais, on ne sçavoit pas dans l'isle de France, ce que c'étoit que de radouber ou de carenner un vaisseau. Les Habitans qui avoient des bateaux pour la pêche, n'étant pas capables d'y faire les moindres reparations, étoient obligés d'attendre le secours des vaisseaux qui relâchoient dans leur Port : étrange ignorance, dans une isle que sa situation rend propre à devenir une autre Batavia, c'est-à-dire, l'entrepôt le plus commode & le plus sûr pour les vaisseaux de la Compagnie.

L'habile & zelé Gouverneur encouragea les Habitans à le seconder. Il fit chercher, couper, transporter & façonner tous les bois convenables à la Marine. Dix huit mois ou deux ans de travail lui firent voir tous ses materiaux preparés. Il commença par fabriquer des pontons pour carenner, d'autres pour la decharge des vaisseaux, des gabarres & des chalans pour la fourniture de l'eau & pour le transport des materiaux, des canots & des chaloupes pour le service journalier. Il fit radouber ensuite les vaisseaux de Côte, & ceux de l'Europe. En 1737, il entreprit un brigantin, qui se trouva fort

bien fait. En 1738, il fit conſtruire deux bâtimens, & il mit ſur les chantiers un Navire de cinq cens tonneaux. En un mot il conduiſit ſon entrepriſe avec tant de ſuccès, qu'aujourd'hui l'on conſtruit & l'on radoube auſſi-bien les vaiſſeaux au Port de l'iſle de France, qu'au Port de l'Orient. Tous les Marins conviennent même que certains ouvrages s'exécutent encore plus commodement à l'iſle de France, avec le ſecours d'une machine inventée par Mr De-la-Bourdonnais, qui ſervant à élever & à ſuſpendre les gabarres & les pontons, les met en état d'être fort promptement reparés. Il fit, à la vûe de l'Iſle entiere l'experience d'un ponton de cent tonneaux, qui venant à faire eau, dans un moment où l'on étoit preſſé de s'en ſervir, fut conduit à la machine & ſuſpendu, la voie d'eau repriſe, & le ponton remis à la mer, en moins d'une heure (6). Dès l'âge de vingt cinq ans, ſervant aux Indes en qualité de ſecond Capitaine, dans l'Eſcadre de Mr De-Pardaillan, il avoit imaginé une nouvelle conſtruction de rats ou de radeaux, pour faciliter les deſcentes; & cette invention donna, aux troupes Françoiſes, la facilité de

Machines & manœuvres inventées par Mr De-la-Bourdonnais.

(6) *Ibidem*, page 15.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

descendre à pied en ordre de bataille (7). Il parle, dans un autre lieu, d'une manœuvre qu'il avoit conçue, à la veille de rencontrer des ennemis superieurs en force, pour sauver le meilleur de ses vaisseaux, & generalement tous les équipages. Mais n'ayant point eu l'occasion de l'employer, il s'en est reservé la connoissance, dans la seule vûe qu'elle ne puisse tourner à l'avantage de nos ennemis (8).

Après ce curieux detail, qui ne peut être tiré d'une meilleure source, on regrettera de ne pas trouver ici quelque éclaircissement sur le progrès de la culture du caffé dans l'isle de Bourbon. C'est un secret qui paroît renfermé entre les principaux Officiers de la Compagnie. Cependant on peut juger par les soins qu'on apporte à perfectionner les plants, & par la quantité de caffé qui nous vient de cette Isle, que le succès repond au travail des habitans.

Observations sur le Caffé de l'Isle de Bourbon.

Ils ont fait observer, dans un Memoire adressé au Comptoir François de Mocka, que l'arbre de caffé, dans leurs terres, jettoit d'abord beaucoup de branches par le haut; qu'après cinq à

(7) *Ibid*, page 8.
(8) *Ibid*. page 151.

ſix ans, il deperiſſoit par ſon milieu; qu'enſuite les branches du bas s'étendoient beaucoup, & qu'étant fort menues & fort chargées de fruit, les unes rampoient, & celles de deſſus caſſoient au bas de la tige par le poids de ſon fruit. Ils demandoient, à ce ſujet, s'il convenoit d'élaguer l'arbre par le pied, pour l'arrêter par le haut; s'il falloit faire quelque taille aux branches, &c. Le ſieur Miran, qui reſidoit alors à Mocka, repondit » qu'ayant obſervé que l'arbre » de Caffé en Arabie, vivoit plus long- » temps ſain & dans un état plus natu- » rel, & que les Arabes ignoroient la » methode de faire des tailles aux bran- » ches d'aucun arbre, il croyoit que » cela venoit de ce que le ſol de l'Iſle » de Bourbon n'étoit pas ſi favorable à » cet arbre. Mais, l'année ſuivante, » ayant decouvert la veritable maniere » dont les Arabes font leurs *ſemis*, il » crut dès-lors que le défaut des arbres » de l'iſle de Bourbon pouvoit provenir » de ce qu'on y faiſoit les ſemis des » gouſſes entieres, qui contenant deux » grains, & par conſequent deux ger- » mes, l'un des deux pouvoit avoir » plus de force que l'autre, & qu'appa- » remment cela cauſoit le deſordre qui » arrivoit à l'arbre de caffé dans l'iſle de » Bourbon.

C'eſt de-là ſans doute que le même Negociant prit occaſion de compoſer un Memoire ſur l'origine, la culture & le commerce du caffé, pour l'inſtruction de la Compagnie des Indes (9). Sa longueur ne permet pas de le rapporter; mais on en detachera quelques Obſervations qui conviennent à cet article.

Remarques ſur le Commerce du Caffé en France.

Lorſque le caffé fut connu en France (10), tout ce que les Negocians en apporterent y fut reçu avec l'empreſſement que la Nation a toujours pour la nouveauté. Les Particuliers, qui commerçoient par mer avec la permiſſion de la Compagnie, en firent venir du Golfe Arabique par l'Ocean; & par la Mediterranée, du Caire, & des autres Echelles du Levant. Leur profit fut conſiderable, parce qu'il ne payoit d'entrée, comme les autres marchandiſes, que cent ſols pour le cent peſant, ſuivant le tarif de 1664. Mais la liberté de ce Commerce fut ſupprimée en 1692. Les Fermiers des Aides ayant repreſenté à la Cour que le caffé étoit devenu ſi commun dans le Royaume, que les droits qu'ils en percevoient leur

(9) Il eſt dans toute ſon étendue, à la fin du Tome III de l'Hiſtoire des Indes anciennes & modernes.

(10) En 1669, ſuivant l'Auteur.

paroissoient trop modiques, un Particulier nommé François *Damame*, offrit de leur payer annuellement une somme très considerable, si le Roi vouloit lui accorder le privilege exclusif du caffé, du thé, du sorbet & du chocolat. Il obtint des Lettres Patentes, en forme d'Arrêt, par lesquelles il lui fut permis de vendre quatre francs la livre de caffé; celle du meilleur thé cent francs, cinquante francs le médiocre, & trente le commun; le sorbet six francs, & le chocolat de même; le cacao quinze francs; & la vanille dix-huit francs le paquet, composé de cinquante brins. On lui accorda aussi de se faire payer trente livres de droit annuel par tous les Limonadiers de Paris, & dix livres par ceux de la Province. Le même Arrêt fixa la prise de caffé à trois sous & demi, celle du thé au même prix, celle du chocolat à huit sous, & celle du sorbet de même. Ce qu'on nommoit alors Sorbet étoit une liqueur fraîche, faite de sucre, de citron, d'ambre &c., & plus composée que notre limonade.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

François, Damame, premier privilégié pour le vendre.

L'avidité de ceux, qui avoient obtenu le privilege exclusif, fut presqu'aussi-tôt punie par elle-même. Le caffé, qui ne s'étoit vendu jusqu'alors que

Cette entreprise le ruine.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

vingt ſept à vingt huit ſous la livre, le thé & le chocolat à proportion, ſe trouvant porté tout d'un coup au double ou au triple, par ce nouveau monopole, la plûpart des Particuliers en abandonnerent l'uſage. Il s'en vendit peu chez les Limonadiers, qui le faiſoient même très foible; & par conſequent la conſommation en devint fort modique. Damame lui-même demanda que le prix du caffé fût diminué. On le mit à cinquante ſous la livre. Ce prix paroiſſant encore exceſſif au Public, Damame ſe vit ruiné dans ſon entrepriſe, & le privilege fut revoqué. L'année ſuivante 1693, on le convertit en un droit d'entrée de dix ſous par livres peſant, au profit des Fermes du Roi; après quoi il fut permis à tous les Marchands & Negocians d'en faire librement le commerce.

Privilege accordé à la Compagnie des Indes.

Cet ordre avoit duré trente ans, lorſqu'en 1723, Sa Majeſté accorda le privilege excluſif du caffé, à la Compagnie des Indes, pour aſſurer de plus en plus, aux Actionnaires de la Compagnie, un revenu fixe, qui pût leur fournir tous les ans un dividende certain de cent cinquante pour chaque Action. Il falloit que le prix du caffé eût été porté bien haut les années pré-

cedentes, puiſque ſuivant le même Arrêt, la conceſſion de ce privilege, qui n'en augmentoit pas le prix, déclaroit qu'il ne pourroit être porté à plus de cent ſous, la livre de ſeize onces. Mais la Compagnie, ſentant qu'à ſi haut prix, la conſommation, & par conſequent le profit, en ſeroient fort modiques, s'eſt volontairement reduite à la moitié du prix accordé.

Le tranſport du caffé, dans les Villes du Royaume, fit naître une nouvelle difficulté pour les droits de paſſage. Les Commis des Fermes avoient commencé à ſe les faire payer dans quelques Villes : mais ils furent condamnés à rendre l'argent qu'ils avoient exigé. Comme il étoit trop embarraſſant de peſer toute une cargaiſon de caffé pour prendre dix ſols par livres, la Compagnie propoſa aux Fermiers Generaux un abonnement general pour cette partie. Un Arrêt du Conſeil regla qu'elle payeroit, chaque année, vingt cinq mille livres aux Fermes, pendant toute la durée de ſon privilege ; & moyennant cette ſomme, le caffé fut deſormais affranchi de toutes ſortes de droits. Enſuite, les Fermiers Generaux ayant reconnu de la diſproportion entre cette ſomme & le

bénefice de la Compagnie des Indes, obtinrent la revocation de cet Arrêt d'abonnement, & le rétablissement des dix sous pour chaque livre. Mais, en dédommagement, la Compagnie obtint du Roi cinquante mille livres annuelles sur le thresor royal (11).

Les Negocians de Marseille firent long-temps valoir la franchise de leur Port, pour être exempts du privilege exclusif de la Compagnie, & pour obtenir du-moins une diminution des dix sous par livre. Mais la faveur qu'on leur accorda se reduisit à la permission de faire venir du caffé d'Alexandrie, du Caire, & des autres Echelles du Levant, à condition de le vendre à la Compagnie sur le pied qu'il seroit en Hollande au jour qu'ils en feroient la vente, à la déduction des frais & des droits de la Ferme Generale, ou de le transporter à l'Etranger. Ce qu'on appelle caffé de Marseille, & que l'on achette des Turcs, sur les ports de la Mediterranée, n'est donc pas different de celui de Mocka, que la Compagnie vend à l'Orient. L'un & l'autre viennent également de l'Arabie heureuse, par les ports de Mocka, d'Hodeida, &

(11) Cet Arrêt est du cinq Juin 1736.

Lahaya;

Lahaya. Perſonne n'ignore que celui de Bourbon n'a pas la même qualité, quoique l'experience apprenne qu'il ſe perfectionne de jour en jour.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

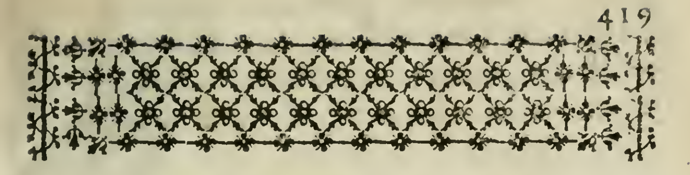
On en diſtingue une troiſieme eſpece, inferieure encore à la ſeconde. C'eſt le caffé qu'on a commencé à tirer de l'Amerique en 1732. Les Habitans de la Martinique, de Saint-Domingue, & de quelques autres Iſles occupées par les François, repreſenterent au Conſeil qu'ayant perdu depuis quelques années tous leurs cacaotiers, ils avoient fait, pour ſe dedommager de cette perte, des plantations de caffeyers, qui avoient eu tant de ſuccès qu'elles produiſoient beaucoup plus de caffé qu'ils n'en pouvoient conſommer. Un Arrêt du 27 de Septembre 1732, leur permit d'envoyer leur caffé en France, dans les Ports du Royaume, à l'exception de l'Orient; à condition neanmoins qu'il y ſeroit en entrepôt, & qu'il n'en pourroit ſortir que ſur la permiſſion de la Compagnie, pour être porté à l'Etranger. Cette premiere grace ne ſuffiſoit pas, pour mettre les Inſulaires François en état de tirer de leurs plantations tous les avantages qu'ils en pouvoient eſperer. Ils ſupplierent le Conſeil d'y joindre la liberté du Commerce & de la conſom-

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

mation dans le Royaume : faveur importante, qui leur fut accordée par un Arrêt du 29 de Mai 1736, à la charge de payer pour droit d'entrée, dans les Bureaux des Fermes, dix livres par cent de poids, ſans excepter le caffé qui provient de la traite des Negres (12).

(12) Hiſtoire des Indes anciennes & modernes, Tome III, pages 431 & précedentes.

Fin du XXXVIe Volume.



TABLE

DES TITRES ET DES PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXIIIe Volume.

LIVRE II.

Voyages de Carré & de Leſtra aux Indes Orientales.

Fin de la Table du XXXIIIe Volume.

TABLE

DES TITRES ET DES PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXIVe Volume.

SUITE DU LIVRE II.

Fin de la Table du XXXIVe Volume.

TABLE

DES TITRES ET DES PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXVe Volume.

SUITE DU LIVRE II.

Fin de la Table du XXXVe Volume.

TABLE

DES TITRES ET DES PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXVIe Valume.

SUITE DU LIVRE II.

Fin de la Table du XXXVIe Volume.

APPROBATION.

J'AI lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Neuvieme Tome de l'*Histoire des Voyages*, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris, ce 7 Septembre 1751. GEINOZ.

Avis au Relieur, pour placer les Cartes.





